Le Canada

11-403F
50e éd.
1984
c. 3

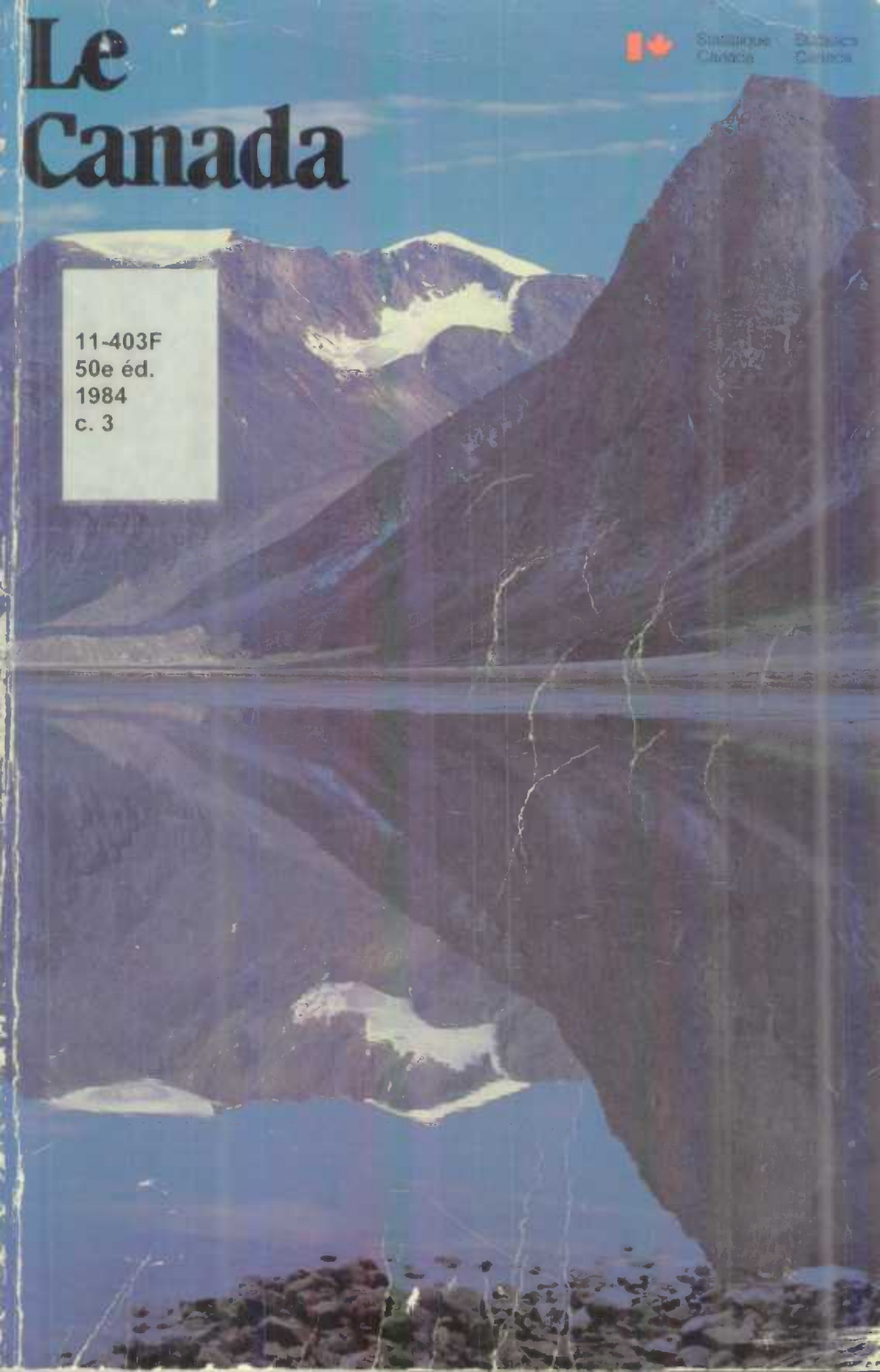

Statistique Canada
Statistics Canada

Le Canada

La 50e revue des conditions actuelles et des progrès récents

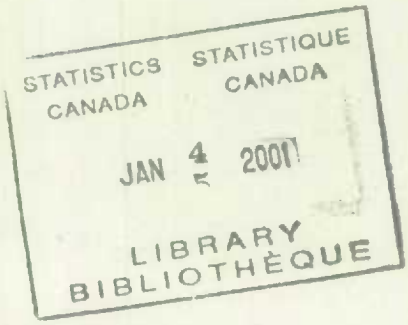

Préparée à la Division des relations avec les organismes fédéraux et les media
Statistique Canada

Publication autorisée par le Ministre des Approvisionnements et Services Canada

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada
1984

En vente au Canada par l'entremise de nos:

Agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue CS11-403/1983F Canada: $6.30
ISBN 0-660-91131-0 à l'étranger: $7.55
Prix sujet à changement sans avis préalable.

Contrat n° OKP8 205384
Composition: Southam Communications Ltd., Toronto
Contrat n° 45045-3-8204.
Impression: Kromar Printing Limited, Winnipeg

Avant-propos

Cette 50e édition (1982-83) de l'ouvrage intitulé *Le Canada* trace le portrait du pays, de son peuple, de son environnement, de sa situation économique et sociale, de sa culture, ainsi que de ses pouvoirs et services publics.

L'ouvrage présente des informations rétrospectives et actuelles sur tous les aspects de la société canadienne, allant de la révolution des communications aux pêches et forêts, des arts et de la culture aux tendances économiques récentes. Le texte, les photographies et les tableaux statistiques donnent une vue d'ensemble de ce qu'est la vie au Canada, ainsi que des informations particulières sur les différents aspects de cette vie.

Les matériaux qui ont servi à la réalisation de cet ouvrage proviennent de nombreuses sources, y compris diverses divisions de Statistique Canada et d'autres organismes fédéraux et provinciaux. Ses excellentes illustrations ont été choisies parmi de multiples photographies proposées par des services publics, des entreprises commerciales, des journaux et des particuliers.

L'ouvrage, réalisé par la Division des relations avec les organismes fédéraux et les media, de Statistique Canada, a été planifié par Margaret Smith, rédactrice, avec le concours de Patricia Harris et du personnel chargé de la correction sur épreuves.

La version française a été établie par le Bureau des traductions du Secrétariat d'État, et c'est la Division des relations avec les organismes fédéraux et les media de Statistique Canada qui en a assuré la mise en pages, sous la direction de Alice Guay.

Le statisticien en chef du Canada,

Martin B. Wilk

Décembre 1983

Table des matières

L'environnement 1

Géographie régionale du Canada . . 1
Le climat 19

Le peuple et son héritage 31

Histoire 31
Population 42
Religion 63
Arts et culture 67
Éducation 89
Science et Technologie 99
Communications 120
Loisirs 133

L'économie 149

Performance économique du Canada, 1981-82 149
Richesses naturelles 155
Emploi 186
Industrie 194
Commerce 213
Finances 231
Transports 251

Les pouvoirs publics et leurs services 261

Le gouvernement 261
Le système judiciaire 271
Citoyenneté 278
Emploi et immigration 280
Travail 283
Expansion économique régionale 287
Consommation et Corporations . 288
Affaires des anciens combattants 292
Santé et Bien-être 295
Environnement 304
Agriculture 318
Affaires extérieures 324
Défense nationale 330

Facteurs de conversion usuels des unités métriques SI en unités impériales canadiennes . . 333

Remerciements 334

Index 340

L'environnement

Géographie régionale du Canada

Afin de mieux comprendre les similitudes et différences que présente sa vaste superficie, on peut diviser le Canada en petites unités régionales. Pour définir ces régions, il convient de se fonder sur les attributs distinctifs de certains critères. La géographie régionale ne consiste pas en un ensemble de renseignements complexes sur une région donnée. Elle suppose le choix, l'agencement et l'interprétation des faits, de manière à présenter cette région dans une authentique perspective géographique; pour cela, il faut mettre en lumière la répartition spatiale des phénomènes. Tout comme l'histoire, qui choisit les faits en vue d'illustrer des événements propres à une période, la géographie doit réunir des éléments typiques des régions considérées. Chaque vallée, chaque village possède son caractère géographique propre; en principe, l'étude de ces petits ensembles devrait permettre de saisir les schèmes géographiques de régions plus étendues et, finalement, ceux du Canada tout entier.

La géographie s'efforce de décrire et d'expliquer, autant que possible, la totalité du paysage d'une région. Ce paysage se compose à la fois du milieu naturel (physique) et

← *Chute, près de Cape North (N.-É.).*

Splendeur automnale, près de Saint-Adolphe-d'Howard (Qué.).

d'une diversité d'aménagements qui sont l'œuvre de l'homme. Dans certains de leurs aspects, les grandes régions du Canada comportent des similitudes; en groupant ces similitudes en unités régionales, il devient possible de décrire le «caractère» d'une région et de faire ressortir les différences qui la singularisent. Nombre de personnes ont un «sentiment régional» qui leur révèle intuitivement qu'à certains égards leur milieu diffère des secteurs avoisinants ou des régions éloignées. Plus on voyage à travers le Canada, plus on perçoit les ressemblances de tel lieu avec tel autre; comparer les similitudes des régions est donc aussi important que d'en définir les dissemblances. Concurremment avec d'autres disciplines, la géographie régionale a pour objet de faciliter la compréhension du plus grand nombre possible d'aspects du Canada et de ses parties constituantes.

Les Canadiens ont besoin d'indications cartographiques plus précises que celles fournies par les expressions courantes «est», «ouest» ou «nord», dont la relativité diffère selon l'endroit où ils se trouvent alors. Pour la plupart des Ontariens, Kirkland Lake se situe probablement «au nord», mais cet endroit est à la même latitude que Vancouver, ville qui elle-même se considère comme «au sud».

Le présent article divise le Canada en six régions. Celles-ci, généralement bien connues des Canadiens, offrent donc l'avantage d'être familières aux populations locales, autant qu'identifiées sur le plan national. Les critères servant à délimiter ces régions varient: quelques-uns relèvent de la géomorphologie, tandis que d'autres sont de nature politique. Voici un résumé des caractéristiques et définitions de ces six régions canadiennes.

Les provinces de l'Atlantique constituent surtout une région politique englobant les provinces Maritimes et l'île de Terre-Neuve. Le secteur de Terre-Neuve qui se situe dans le Labrador peut être considéré comme partie intégrante du Bouclier canadien, région avec laquelle il présente des traits communs en ce qui regarde l'environnement et l'utilisation des ressources. Statistiquement parlant, les provinces de l'Atlantique sont connues au Canada pour la faiblesse de leurs revenus et la mollesse de leur activité économique. La fragmentation de l'économie et l'éparpillement de la population comptent parmi les caractères géographiques distinctifs de cette région.

Les Basses terres des Grands lacs et du St-Laurent sont bornées au nord par l'escarpement, très visible dans le paysage, de la formation géologique dite Bouclier canadien. Cet escarpement constitue une démarcation entre les Basses terres, intensément agricoles et urbaines, et le Bouclier, peu peuplé et couvert de forêts. Les Basses terres, où la densité de l'industrie, du commerce et de la population est la plus forte du Canada, sont le «cœur» de la nation. Il existe entre leurs parties anglophones et francophones des différences culturelles qui suggèrent l'idée d'une division en au moins deux sous-régions, selon des critères d'ordre humain.

Le Bouclier canadien est une autre région géomorphologique, définie en fonction de sa base rocheuse précambrienne. Les roches primitives et dénudées, les forêts et les lacs qui la caractérisent lui donnent un aspect fort différent des Basses terres. Compte tenu de son énorme superficie, qui englobe plus de la moitié de la terre ferme du Canada, cette région présente une diversité de milieux qui n'exclut cependant pas de vastes zones de ressemblance. La partie sud du Bouclier est connue pour l'ampleur de ses ressources naturelles, fonctionnellement liées à la région appelée «cœur» de la nation. Sa partie nord-ouest présente en surface un environnement physique différent

Beauté fruste du littoral de l'Île-du-Prince-Édouard.

Régions géographiques du Canada

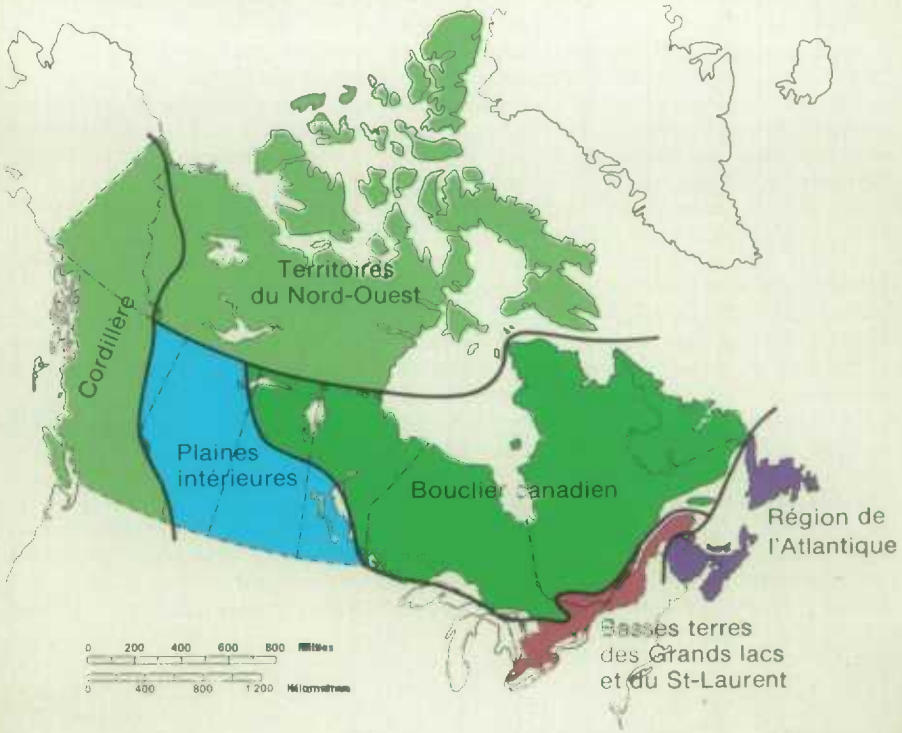

qui fait l'objet d'une utilisation différente par l'homme; cette partie s'intègre aux Territoires du Nord-Ouest – région définie d'après des critères politiques.

Les Plaines intérieures sont puissamment bornées à l'ouest par le haut massif des Rocheuses, mais du côté est la lisière du Bouclier se dissimule en maints endroits sous des dépôts d'anciens lacs glaciaires ou des forêts de conifères. Les Plaines constituent la plus vaste étendue de terres presque plates du Canada; leur exploitation se caractérise par les grandes fermes céréalières des zones méridionales de cette région. Seule une faible partie des plaines est couverte d'herbages naturels, contrairement à la conviction populaire. Même si dans leur ensemble les provinces des Prairies peuvent être envisagées comme région politique, les sections du Bouclier dans le nord du Manitoba et de la Saskatchewan diffèrent beaucoup des plaines par leurs caractéristiques environnementales, économiques et humaines.

La Cordillère est une région montagneuse qui coïncide étroitement, mais non entièrement, avec les limites politiques de la Colombie-Britannique et du Yukon. Les terres plates du nord-est de la Colombie-Britannique font partie des Plaines intérieures et laissent voir de fortes différences avec le reste de la province. Les vifs

Vue panoramique du fjord Pangnirtung (T.N.-O.). ⟶

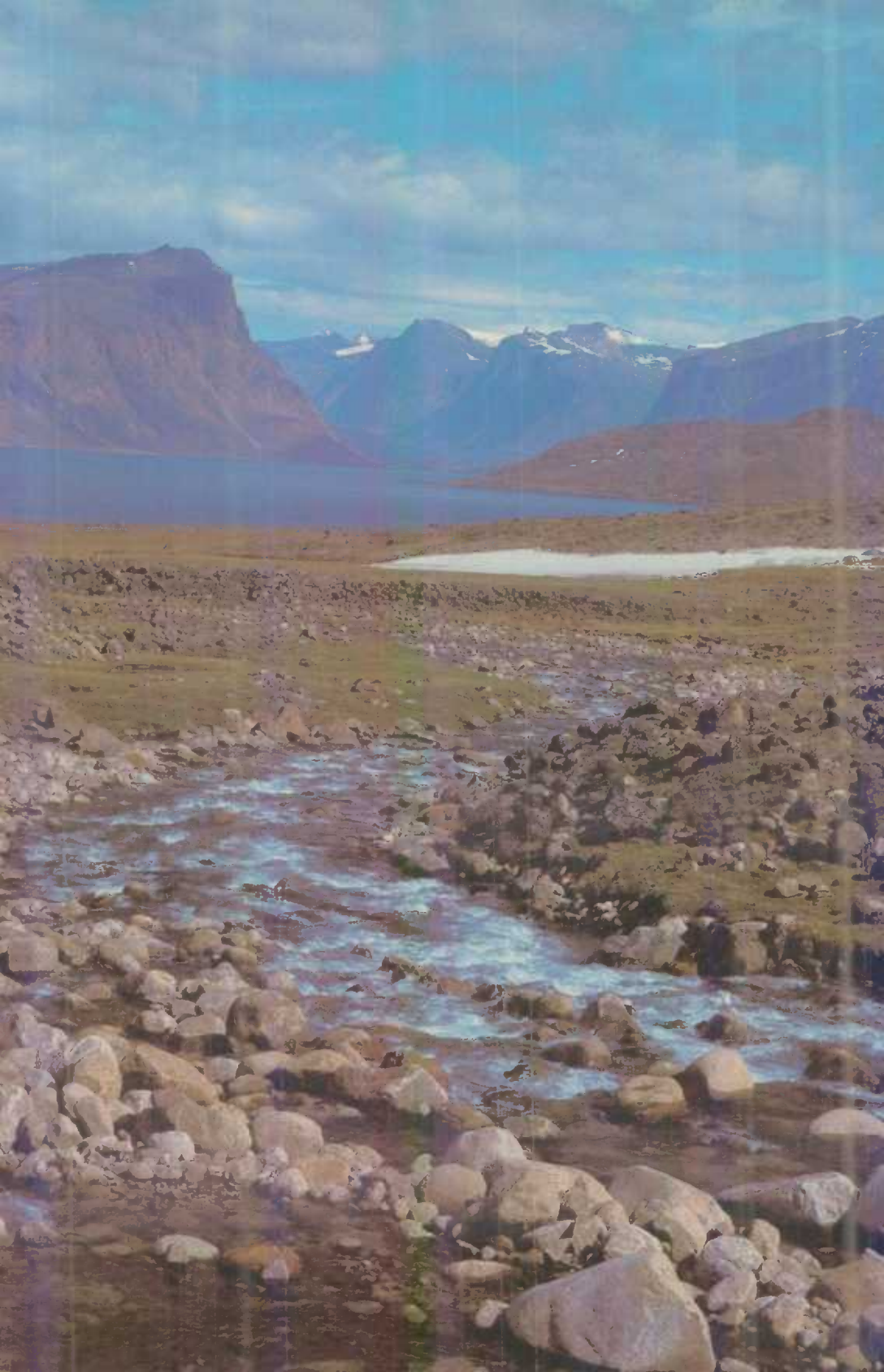

contrastes que présentent l'environnement et les densités de population à l'intérieur de zones restreintes marquent la géographie de la Cordillère. Axée sur les ressources naturelles, l'économie de cette région s'apparente à celle des provinces de l'Atlantique, mais ne se situe pas à la même échelle. Dans une régionalisation du Canada, convient-il d'intégrer le Yukon à la Cordillère ou, compte tenu de ses caractéristiques «nordiques», le rattacher aux Territoires du Nord-Ouest?

Les Territoires du Nord-Ouest forment une région politique dépourvue d'uniformité morphologique ou environnementale; la population y est petite et clairsemée. La détermination des limites régionales de ces territoires soulève plusieurs problèmes géographiques. Ferait-on mieux comprendre la population et l'économie de la vallée du Mackenzie en soulignant leurs similitudes avec les aspects démographiques et économiques des plaines intérieures du Nord, ou en considérant les Territoires comme une entité politique séparée du Canada méridional par les secteurs septentrionaux peu peuplés des provinces? Bien que du point de vue géologique le district de Keewatin fasse partie du Bouclier canadien, il diffère géographiquement du secteur sud de ce dernier en raison de sa surface sans arbres, de son climat arctique et de son peuplement inuit.

Les provinces de l'Atlantique

Fragmentation et dispersion sont des thèmes dominants de toute étude géographique des provinces de l'Atlantique. Selon de nombreuses mesures

Délicate beauté de l'hiver, dans le parc Wilket Creek, à Toronto (Ont.).

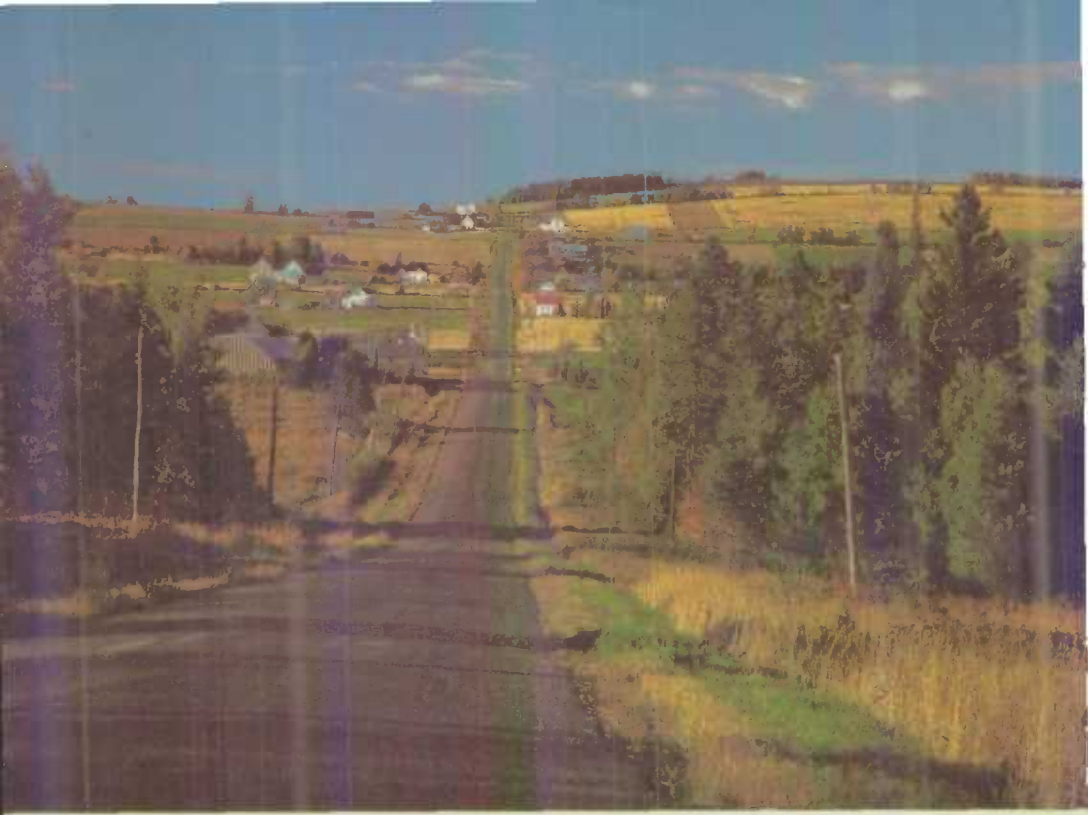

Terres agricoles, près de Cranville (N.-B.).

économiques et statistiques du développement régional canadien, ces provinces occupent un rang inférieur aux autres. La variété de l'environnement interne, la séparation des activités économiques et l'absence d'un centre urbain de grande envergure sont autant de caractéristiques géographiques perdues lorsque l'on rassemble les statistiques en agrégats régionaux pour les quatre provinces en cause.

Plusieurs traits physiques distinguent les provinces de l'Atlantique du reste du Canada. La faible altitude des monts et collines de cette région, ainsi que l'anfractuosité et la dentelure de ses côtes lui donnent un aspect géologique autre que celui des Basses terres du St-Laurent. Dans le passé, la configuration de la côte orientale a dispersé la population en petites grappes. Le climat maritime de la région atlantique n'est pas le même que dans le reste de l'Est canadien et diffère du climat maritime de la côte ouest. Les arbres de cette région ressemblent à ceux qui croissent ailleurs dans l'est du Canada, mais leurs aires d'association obligent à classer la région comme zone de végétation distincte. Les professions axées sur les ressources naturelles revêtent plus d'importance dans la région de l'Atlantique que dans le sud de l'Ontario et du Québec; l'exploitation des ressources de l'Est a engendré de multiples villes à industrie unique dispersées le long des côtes. La région compte peu de centres fortement peuplés. Bien qu'individuellement les fermes, villages ou villes de l'Est s'assimilent par leur structure et leur fonction aux autres lieux habités du Canada, leur répartition en petites zones, bandes et agglomérations espacées confère à la région un aspect différent sous l'angle de la géographie humaine et économique.

Les schèmes de distribution des peuplements et de leurs activités ne sont statiques dans aucune région; ils évoluent avec le temps. La géographie de l'agriculture et de la

pêche dans les provinces de l'Atlantique illustre ce phénomène. Synonyme de pauvreté rurale, la plupart des anciennes fermes familiales ou exploitées à temps partiel en sols peu productifs, sur des pentes raides et loin des routes principales ont été abandonnées; les fermes commerciales d'aujourd'hui se situent beaucoup plus près des voies améliorées d'accès aux grandes villes. Dans les provinces Maritimes, le caractère régional de l'agriculture d'autrefois ne découlait pas du mode d'exploitation des fermes ou de l'utilisation générale des sols, mais de la forme rubanée des terres arables de la région et de leur dispersion.

Les activités de pêche passent aussi d'un état de dispersion à un état de concentration. A Terre-Neuve surtout, et dans une moindre mesure en Nouvelle-Écosse, les petits ports ou villages de pêcheurs «éloignés» s'éparpillaient le long du littoral, dans des baies abritées, près des caps, ou sur des îles. Parce que chaque famille désirait posséder son quai ainsi que de l'espace près du rivage pour y aménager ses propres claies de séchage et un potager attenant, l'habitat de ces villages formait un tissu très lâche. Par leur aspect, les villages terre-neuviens différaient des autres localités du Canada nées de l'exploitation des ressources naturelles; ceux qui subsistent constituent l'un des éléments du paysage d'ensemble qui impreignent aux provinces de l'Atlantique leur caractère régional. Aujourd'hui, les pêcheurs se

Petty Harbour (T.-N.).

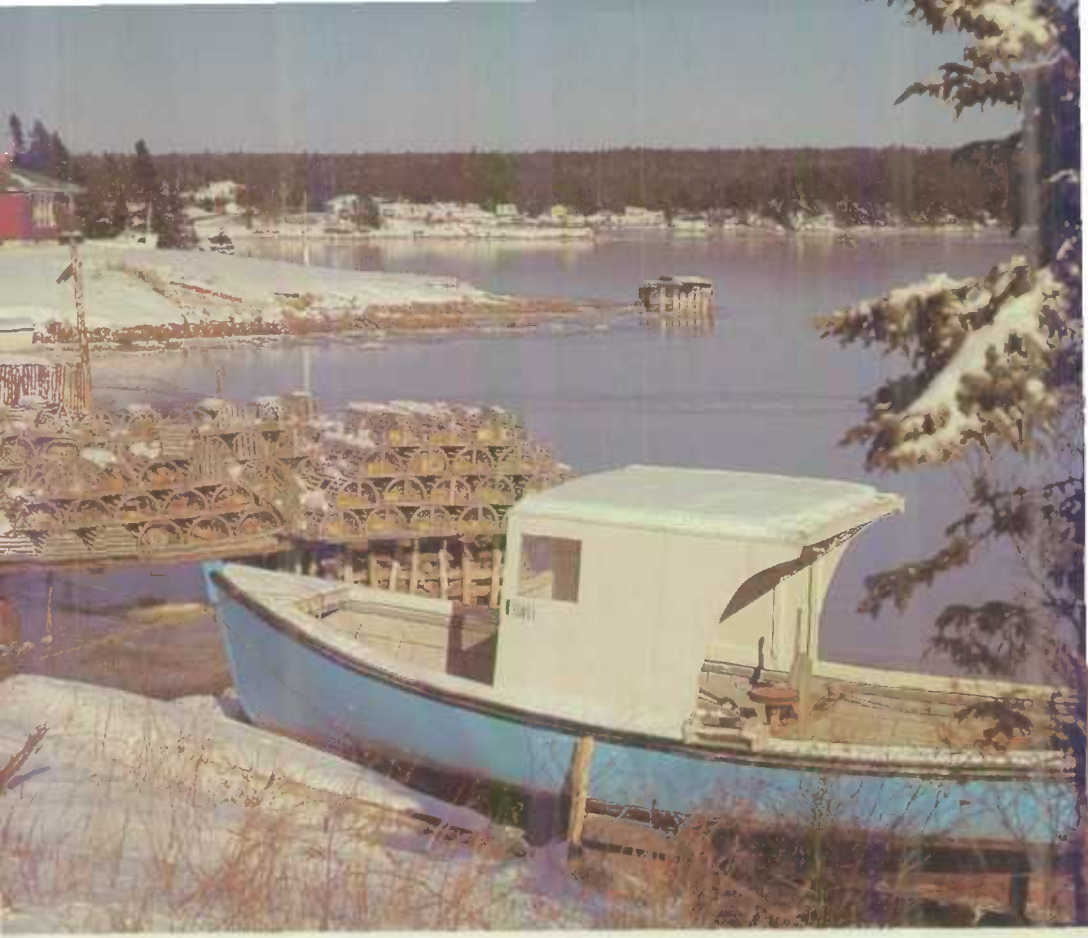

Bayside (N.-E.).

concentrent dans de grandes villes établies près des usines de transformation et de congélation du poisson, où ils bénéficient de plus nombreux services sanitaires, éducatifs et sociaux. Parfois, cependant, cette tendance géographique a remplacé la pauvreté rurale et la faiblesse du revenu typiques des petits centres de pêche par un chômage urbain accru.

Les Basses terres des Grands lacs et du St-Laurent

La petite étendue de terres basses qui occupe le sud de l'Ontario et du Québec renferme plus de la moitié de la population du Canada et produit les trois quarts environ de la valeur des biens manufacturés. Cette région densément peuplée de l'Est canadien compte plus de grandes villes d'au-delà de 100,000 habitants que tout autre secteur de même dimension du pays. Ses excellentes terres arables contribuent à nourrir les deux plus grandes agglomérations du Canada, soit Montréal et Toronto. Cette région, «cœur» du pays, est caractérisée par de fortes concentrations d'activités urbaines, industrielles et agricoles. Au XIXe siècle, la région des Basses terres offrait

une heureuse combinaison de multiples éléments naturels en un milieu géographique facile d'accès; elle présentait un environnement attrayant pour les personnes en quête de sols arables, et la plus vaste superficie de terres plates dotées d'un chaud climat estival propre au Canada. Les colons venant de l'est pouvaient y accéder par le Saint-Laurent.

Quelques-uns des contrastes internes de la région résultent des différences culturelles entre ses peuplements canadiens-français et ses peuplements d'origine britannique. Unique au Canada, le paysage rural du sud québécois, avec ses fermes longues et étroites, souvent entourées de vieilles clôtures de perches, se distingue nettement des exploitations agricoles rectangulaires, aux habitations dispersées, du Sud ontarien. Les villages ruraux de l'Ontario, avec leurs petits centres commerciaux compacts et leurs rues qui se croisent à angle droit, font contraste avec les villages linéaires du Québec, où souvent les sections résidentielles et commerciales s'entremêlent.

A une agriculture prospère, intensive, s'est ajouté un réseau serré de centres urbains. Dans le domaine de l'industrie, du transport, des services et des loisirs, les activités des 12 millions et plus d'habitants des Basses terres des Grands lacs et du St-Laurent sont aussi en étroite corrélation les unes avec les autres. De Québec à Windsor s'échelonnent, par groupements géométriques et par hiérarchie de tailles, hameaux, villages, petites villes et grandes agglomérations. La taille et l'espacement de ces lieux urbains sont fonction de l'étendue et de la population des campagnes que chacun dessert. Malgré leurs différences historiques, économiques et culturelles, ces villes ont en commun de nombreux traits internes.

Montréal illustre bien la nature de certaines relations entre les villes des Basses terres et les milieux ruraux avoisinants. Cette agglomération a exercé une influence dominante sur l'ordonnance spatiale de l'économie du Québec. L'agriculture laitière et maraîchère entourant Montréal alimente ce vaste marché urbain. La transformation du tissu rural, pendant laquelle les exploitations agricoles des «charmants habitants» du XIXe siècle ont cédé la place aux fermes laitières bien équipées peut être attribuée directement à la présence du marché montréalais. L'industrie du vêtement de Montréal se rattache fonctionnellement aux nombreuses filatures et usines de textile des villes et villages situés au sud et à l'est. De multiples compagnies d'exploitation des ressources naturelles du Bouclier canadien sont dirigées à partir de gratte-ciel du quartier des affaires de Montréal.

Il existe des relations spatiales analogues entre les villes et les campagnes du sud de l'Ontario. Le Toronto métropolitain est le point de convergence des lignes de transport qui desservent toutes les Basses terres de l'Ontario et qui acheminent vers cette zone les ressources naturelles du Bouclier canadien et des Plaines intérieures. Les milliers de gestionnaires et de commis qui s'entassent dans le centre financier de Toronto témoignent de ces abondantes connexions géographiques.

Les villes de l'extrémité ouest du lac Ontario forment désormais un complexe urbain d'une envergure qui n'a pas d'équivalent ailleurs au Canada. Allant d'Oshawa à Hamilton et s'étendant à l'est jusqu'à St. Catharines et Niagara Falls, cette partie de l'Est ontarien présente des traits géographiques uniques, résultant de la coalescence de villes distinctes. A plus petite échelle, la même soudure des activités urbaines se produit dans la proche vallée de Grand River, depuis Woodstock jusqu'à Kitchener et Guelph. Les industries de la sous-région de Grand River et du complexe Toronto-Hamilton sont déjà intégrées de maintes façons; les produits passent d'une ville à l'autre pour y être montés, transformés davantage ou consommés. Les changements qu'imposent à la géographie les nouvelles utilisations des espaces ruraux et urbains ont suscité bien des problèmes sociaux, économiques et municipaux.

Le parc provincial de Killarney, en Ontario.

Le Bouclier canadien

L'énorme Bouclier canadien occupe à peu près la moitié de la terre ferme du Canada. Certes existe-t-il d'importantes différences entre les parties nord et sud de cette région, mais on y trouve néanmoins beaucoup de similitudes à l'intérieur d'amples zones. Le Bouclier se définit comme région directement assise sur de vieilles roches du Précambrien. Son milieu physique contraste fortement avec celui des Basses terres situées au sud de cette formation. Parsemé de forêts, de lacs et de rochers, le Bouclier ne compte qu'une faible population, surtout urbaine. Quelquefois appelé «Moyen-Nord» par les gens du sud de l'Ontario et du Québec, la partie méridionale du Bouclier possède une économie basée sur les ressources naturelles; ses produits — minerais, bois, hydroélectricité — sont exportés hors de ses limites ou à l'extérieur du Canada. L'interaction et les échanges entre le Bouclier et les Basses terres limitrophes sont choses courantes, car il s'agit de deux régions interdépendantes. De nombreuses matières premières passent du Bouclier aux Basses terres pour y être traitées ou consommées; inversement, bien des vacanciers et amateurs de plein air vont séjourner dans le Bouclier.

La géographie de l'exploitation des ressources naturelles du Bouclier s'est façonnée selon une trame précise. Des aires centre-sud du Bouclier, l'homme a déployé ses activités d'exploitation vers les secteurs périphériques. Aujourd'hui, ce front semi-circulaire progresse lentement en direction de l'intérieur, mais de vastes parties du Bouclier demeurent inoccupées. Toutefois, le milieu naturel du secteur septentrional diffère et les ressources exploitables y sont rares ou absentes; on ne peut

donc s'attendre à trouver dans le nord du Bouclier le même genre et la même intensité d'exploitation ni, par conséquent, le même type de présence humaine.

Même si les Canadiens qualifient le Bouclier de «magasin de minéraux» cette formation géologique n'est pas toute minéralisée. Les établissements miniers sont à la fois concentrés et dispersés; ils forment, dans le centre-sud du Bouclier, un réseau de collectivités dont la ligne traverse la frontière Ontario-Québec, mais le long des flancs est et nord-est du Bouclier, ils constituent des villes isolées. Par exemple, vers 1940 le Nord-Est ontarien a vu s'élaborer une région minière fonctionnelle, desservie par le rail, la route et des lignes de transmission de l'énergie. La présence de chemins de fer a permis d'établir des usines de pâtes et papiers au sein de forêts vierges. La zone agricole a gagné sur la Ceinture d'argile, près de ces villes, à mesure que leurs populations augmentaient. Ailleurs dans le Bouclier, la plupart des collectivités minières ont vu le jour après 1945 et sont des exemples de villes nouvelles à industrie unique axée sur l'exploitation d'une ressource dans les «réserves frontalières». Les rues courbes et la séparation planifiée des zones de résidence et de travail les différencient des vieilles villes du Sud canadien.

Au début du siècle actuel, des usines de pâtes et (ou) de papiers se sont implantées selon une forme analogue d'échelonnement périphérique dans ou près de la frange inférieure du Bouclier. La plupart étaient réparties en arc de cercle entre Québec et le haut de la rivière des Outaouais. L'extrémité ouest du Bouclier, dans le nord du Manitoba et de la Saskatchewan, n'est pas assez riche en forêts pour soutenir une industrie locale de pâtes et papiers.

La troisième ressource majeure du Bouclier, l'énergie hydraulique, se présente également en une répartition périphérique, à la lisière inférieure du Bouclier. Heureusement, la «ligne de chutes» de ce dernier, où dévalent les rivières orientées vers son escarpement sud, se trouve aussi à proximité de la région qui a grand besoin d'électricité — les Basses terres. Le Québec fournit un bon exemple de la configuration évolutive du développement des ressources hydrauliques du Bouclier. Les tout premiers aménagements ont été réalisés en bordure du centre-sud de cette formation, notamment le long de la Saint-Maurice; plus tard, d'autres centrales ont été construites en direction est et ouest le long des limites du Bouclier, par exemple sur les affluents de la rivière des Outaouais et dans la vallée du Saguenay. La poussée en direction est des nouveaux efforts de mise en valeur des eaux du Bouclier s'est traduite par l'érection de barrages sur la Bersimis dans les années 50, sur les rivières Manicouagan-Outardes dans les années 60 et sur le Churchill, au Labrador, dans les années 70. A défaut d'autres grosses rivières coulant vers l'extérieur du Bouclier, le Québec s'est vu obliger, pour accroître ses sources d'hydroélectricité, de s'attaquer à La Grande Rivière, dont les eaux se déversent dans la baie James, amorçant ainsi l'utilisation d'une «ligne de chutes intérieure».

L'une des principales richesses naturelles du Bouclier réside dans ses paysages. L'ensemble de son panorama, avec la diversité de ses arbres, lacs, rivières, forêts, monts et espèces fauniques, fascine le citadin des Basses terres environnantes et des proches États unis d'Amérique. Contrairement aux autres ressources naturelles exportées hors du Bouclier, le panorama, ressource inépuisable par excellence, attire les gens dans cette région. Zone précambrienne la plus rapprochée des grandes agglomérations des Basses terres, le centre-sud du Bouclier fait l'objet de la plus forte utilisation, tandis que vers les bords externes et l'intérieur nord de cette formation le degré comparatif d'occupation des terres décroît, en même temps que les voies d'accès s'y raréfient.

L'agriculture régresse dans la région du Bouclier. Les plus grandes zones agricoles y sont formées par la terre plate des fonds d'anciens lacs glaciaires au sein de la Ceinture d'argile chevauchant la frontière Ontario – Québec, et par la partie des Basses terres

Serpentement de la rivière assiniboine, près de Lavenham (Man.)

voisine du lac St-Jean. Si les fermes sont indissociables des paysages régionaux de la majeure partie du Canada méridional, elles ne constituent qu'un élément mineur près des agglomérations du Bouclier, et, dans la quasi-totalité de celui-ci, elles font entièrement défaut.

Les Plaines intérieures

Les mots «plat, prairie, blé et pétrole» pourraient très bien caractériser l'environnement et les ressources des Plaines intérieures du Canada. Toutefois, même s'ils décrivent avec exactitude certains aspects importants du milieu naturel et de l'économie de ces plaines, ils n'en indiquent aucunement la variété. Certes existe-t-il de vastes secteurs des Plaines très plats, mais les zones de relief qu'elles comportent sont formées de collines, d'escarpements, de vallées encaissées et même de montagnes peu élevées; bien qu'autrefois des pâturages naturels de niveaux variables couvraient les plaines méridionales avant que l'agriculture n'y fasse son apparition, aujourd'hui plus de la moitié du secteur est boisé; après la subdivision des terres, le blé est devenu la principale céréale d'exportation, mais d'autres grains furent aussi exploités et désormais plusieurs cultures nouvelles occupent d'amples superficies; par ailleurs, si le pétrole a été un facteur primordial de diversification de l'économie des Plaines après 1947, d'autres combustibles et minéraux ont pris de l'importance dans certaines zones. Comme le Bouclier canadien, les Plaines intérieures renferment de vastes aires

d'allures environnementales généralement uniformes, mais les caractéristiques et la combinaison de ces éléments physiques diffèrent de celles du Bouclier.

De grandes portions des Plaines présentent, dans l'ensemble, les mêmes conditions climatiques, mais ce sont les écarts par rapport aux moyennes et aux extrêmes qui donnent au climat de cette région son caractère distinctif. La variabilité des précipitations, par exemple, est plus typique des Plaines intérieures que de toute autre région du Canada. Le tableau de la végétation est révélateur des différences locales de climat. Les prairies originelles du sud des Plaines correspondaient aux secteurs de faibles précipitations et de hautes températures estivales. Au nord des prairies, de petits arbres à feuilles caduques parvenaient à survivre dans ces zones où la précipitation moyenne était un peu plus forte et les étés plus frais. Des peuplements de conifères recouvrent le nord des Plaines où les hivers sont toujours froids.

Jusqu'aux années 40, la répartition des types d'agriculture coïncidait assez étroitement avec les zones semi-circulaires que formaient les sols, la végétation et le climat. Depuis, des facteurs autres qu'environnementaux ont exercé une influence manifestement prépondérante sur le genre de cultures pratiquées et sur leurs aires de concentration. D'une année à l'autre, la superficie des emblavures au sein de la région aussi bien qu'à l'intérieur de fermes mêmes varie par suite de décisions d'ordre gestionnel, de l'évolution des marchés étrangers, des préférences du consommateur et d'autres facteurs externes. Une vue aérienne des grandes fermes rectangulaires consacrées à quelques cultures seulement, avec leurs habitations très espacées et l'absence d'arbres, sauf près des habitations, prouve sans conteste que l'agriculture des Plaines diffère de celle des autres régions du Canada.

La géographie des milieux urbains des Plaines ressemble beaucoup à celle des villes de l'est, mais diverses nuances permettent de caractériser les villes propres aux Prairies. Comme elles datent, pour la plupart, du siècle actuel, on y trouve peu de vieilles constructions comparativement aux villes de la partie orientale du Canada; les rues étroites y sont rares, et les larges avenues nombreuses; la ligne de démarcation entre les usages urbain et rural des terres apparaît très clairement et a été plus soigneusement et plus rigoureusement tracée que dans l'est.

L'une des caractéristiques géographiques des Plaines intérieures réside dans la régularité géométrique de l'espacement des villes et villages. La taille et la fonction de ces agglomérations dépendent du nombre d'agriculteurs des alentours qui ont besoin de certains biens et services d'origine urbaine. Certains articles et services spécialisés, mais moins souvent nécessaires, sont en général disponibles dans les grandes villes, où la population locale aussi bien que la clientèle d'un plus grand entourage rural peuvent se les procurer. En outre, de petits centres urbains présentent un espacement régulier attribuable à la présence du chemin de fer et à leur rôle comme points de collecte du grain. Cette gradation dimensionnelle des agglomérations tend à disparaître à mesure que les transports routiers s'améliorent et facilitent l'accès aux centres de services plus éloignés.

La Cordillère

Une région montagneuse, dite Cordillère s'étend dans l'ouest de l'Amérique du Nord; la majeure partie de la Colombie-Britannique et tout le Yukon en font partie. Des contrastes très vifs à l'intérieur de zones restreintes caractérisent le paysage de cette région à peuplement urbain, où l'agriculture est totalement absente ou confinée à certaines vallées ou plaines d'inondation étroites. Cette population urbaine est aux trois quarts concentrée en une petite superficie dans l'angle sud-ouest de la Colombie-Britannique. Les localités du reste de la Cordillère vivent principalement

Route panoramique des Rocheuses, entre Jasper et Banff (Alb.).

de l'exploitation d'une ressource naturelle. Cette économie basée sur les ressources du milieu ressemble à celle du Bouclier canadien et des provinces de l'Atlantique.

L'unique autre partie du Canada qui présente un relief aussi spectaculaire sont les îles Baffin et Ellesmere dans le nord-est de l'Arctique. Même si, vue de près, la Cordillère semble une masse confuse de pics et, vue des airs, paraît s'allonger à l'infini, elle présente, à échelon local, des aspects particuliers qui permettent de la répartir en unités géologiques sous-régionales. Les montagnes Rocheuses, par exemple, forment une chaîne déterminée qui, du Montana, court le long d'une partie de la frontière Alberta/Colombie-Britannique jusqu'à l'immense plaine de la rivière Liard dans le nord-est de la Colombie-Britannique. La limite occidentale naturelle des Rocheuses, soit la Tranchée, une des vallées ininterrompues les plus longues du monde, part du Montana pour aboutir au cours supérieur de la Liard dans le Yukon.

Des contrastes climatiques à l'intérieur de zones restreintes sont typiques de toute région montagneuse, et la Cordillère canadienne n'échappe pas à cette généralité. Les plus fortes précipitations enregistrées au Canada comptent parmi les traits distinctifs de certaines pentes du versant ouest des montagnes insulaires et côtières de la région étudiée ici. En revanche, à seulement 320 à 480 km (kilomètres) vers l'est, dans les vallées intérieures du sud de la Colombie-Britannique, se situent les stations météorologiques les plus sèches hors de l'Arctique.

La géographie de l'exploitation forestière indique qu'initialement la foresterie a atteint son maximum d'intensité dans le sud-ouest et que l'industrie de la transformation du bois s'y trouve encore concentrée. A mesure que les coupes

progressaient le long de la côte et qu'une technologie du transport des billes s'élaborait, il devint possible aux scieries urbaines des alentours du détroit de Georgie d'obtenir leur matière brute des forêts de la zone littorale. Après 1950, l'accroissement de la demande mondiale, jointe à l'amélioration des liaisons ferroviaires et routières avec les réserves à peine entamées de l'intérieur, a favorisé l'expansion de l'abattage vers l'arrière-pays. L'ouverture de chantiers d'abord dispersés puis concentrés, et l'intégration des entreprises de traitement du bois ont alors eu lieu dans la zone intérieure, de la même façon que sur la côte avant 1940.

L'industrie de la pêche sur la côte ouest se présente selon des schémas de répartition différents de ceux de la côte est. Elle s'est adaptée aux mœurs et aux migrations des cinq principales espèces de saumon. Dès le début du présent siècle, des conserveries se sont établies à proximité de l'embouchure de la plupart des rivières tout au long de la côte, mais surtout près du Fraser et de la Skeena, dont les bassins hydrographiques assuraient en général de meilleures prises. Peu à peu la technologie halieutique s'est améliorée, si bien que des bateaux plus gros, plus rapides et mieux équipés commencèrent d'exploiter des zones plus étendues au large des embouchures. La présence de petites conserveries dispersées devint donc moins indispensable, et l'industrie de la transformation du poisson s'est concentrée près des deux cours d'eau majeurs de la côte, sous la forme de grosses usines de traitement. Sur la côte ouest, l'inexistence d'établissements de pêcheurs fait contraste avec leur multiplicité dans l'Est canadien.

Durant plus d'un siècle d'exploitation minière, les schèmes géographiques de l'industrie extractive se sont révélé constants. Au début du siècle actuel, le sud-est de la Colombie-Britannique était l'un des plus importants districts miniers du Canada, tandis que le reste de la province luttait pour se doter d'une économie viable. Cette région demeure le principal secteur minier de la Cordillère, articulé sur les vastes entreprises de fonte et d'affinage de Trail capables de traiter divers minerais. Même si la minéralisation est très répandue dans le Yukon, les rares mines actives de ce territoire sont dispersées dans sa partie sud. En raison du nombre encore très limité, jusqu'à ces derniers temps, des axes intérieurs de liaison, la mise en valeur des gisements du Yukon se heurte à la cherté du transport vers les marchés externes. Dans la Cordillère, l'industrie extractive présente les mêmes caractéristiques que dans le Bouclier canadien, mais elle n'y est pas aussi intensive.

L'environnement spectaculaire et varié de la Cordillère donne lieu à des activités récréatives semblables à celles qui se pratiquent au sein du Bouclier. Les espaces vides de la Cordillère acquerront une valeur touristique grandissante à mesure que la population s'accroîtra dans l'ouest de l'Amérique du Nord.

La Cordillère se divise en deux sous-régions: la côte, avec son climat particulier et son tissu urbain dense, et l'intérieur, où se multiplient aujourd'hui les collectivités vivant d'exploitation des ressources naturelles. Malgré le grand écart de latitude qui sépare le centre de la Colombie-Britannique du Yukon septentrional, il existe entre ces deux endroits beaucoup de ressemblances quant aux paysages intérieurs et aux types de peuplements, d'aspect clairsemé. L'amélioration des transports abolit graduellement cette division côte-zone intérieure et engendre dans la Cordillère un nouvel ensemble d'aires interdépendantes.

Les Territoires du Nord-Ouest

Cette région se définit par ses limites politiques et l'on n'y retrouve pas l'uniformité de certains critères physiques et économiques servant à décrire d'autres régions du Canada. Elle est caractérisée par la diversité de ses milieux naturels, l'inexploitation

Groupe de pêcheurs qu'un immense iceberg rend minuscule, dans le goulet de Cumberland près de la côte sud de l'île Baffin (T.N.-O.).

quasi totale de ses ressources, l'éparpillement de sa population et un type de gouvernement particulier. La rareté des travaux de mise en valeur y est attribuable, sur le plan interne, à la pauvreté de l'environnement, et, sur le plan externe, aux problèmes de distance et d'accessibilité.

Les Territoires peuvent se diviser en deux sous-régions: la vallée subarctique du Mackenzie à l'ouest, et la zone arctique que forment les îles et la terre ferme du centre-nord. Ces zones se distinguent par l'isotherme de juillet (10°C); au nord-est de cette ligne, l'Arctique ne connaît pas d'été. Ce climat coïncide étroitement avec la limite septentrionale de la végétation arborescente et trace en quelque sorte, une ligne de démarcation entre la «patrie» de l'Indien et celle de l'Inuit.

Sur cette énorme superficie, l'agriculture et l'exploitation forestière sont minimes dans la zone subarctique, et tout à fait inexistantes dans la zone arctique, où non seulement les étés sont trop frais mais où la surface des terrains, érodée par les glaciers, ne présente que du roc dépourvu de sol. Le climat estival plus favorable de la vallée subarctique du Mackenzie offre des possibilités d'exploitation agricole; le jardinage peut y être productif, mais l'absence de grands débouchés locaux décourage l'agriculture en tant que profession.

Les Territoires sont l'unique région du Canada où la faune constitue un élément majeur de l'économie locale. Le gibier revêt encore de l'importance pour certains Indiens de la vallée du Mackenzie, tandis que pour de nombreux Inuit la mer continue d'être une source primordiale de nourriture. Pour les deux groupes, toutefois, la chair animale représente un pourcentage décroissant de leur alimentation. Les animaux à

Le parc provincial naturel de Kwadacha, en Colombie-Britannique.

fourrure ont acquis de l'importance dans l'économie indigène après l'arrivée des Blancs dans la région au début du siècle. L'Arctique dénudé n'a que le renard polaire comme source de fourrure, ce qui contraste avec la diversité des animaux à fourrure de la vallée boisée du Mackenzie, où à l'origine la majorité des établissements étaient des postes de traite des pelleteries.

Les ressources minérales permettent d'espérer que certaines parties des Territoires finiront par compter pour beaucoup dans l'économie canadienne. Les Territoires reposent sur des parties de deux grandes formations géologiques: le roc précambrien du Bouclier canadien pour ce qui est de la terre ferme des îles de la zone est, et les roches sédimentaires jeunes et à couches plates des Plaines intérieures pour ce qui est de la terre ferme et des îles de la zone ouest. Ces roches sédimentaires recèlent apparemment des quantités de pétrole et de gaz moindres que les réserves connues de la partie plus méridionale des Plaines. L'exploitation des ressources minières de l'Arctique se heurte aux difficultés du transport dans des eaux prises par les glaces de neuf à 12 mois par année.

Comme en d'autres régions peu peuplées du Canada, le «paysage général» des Territoires peut attirer des visiteurs pour de courts séjours. La toundra de l'Arctique dépourvue d'arbres est unique au Canada: les montagnes des îles Baffin, Devon et Ellesmere sont les plus élevées de l'est de l'Amérique du Nord; leurs sommets enneigés et leurs glaciers créent un extraordinaire panorama alpin. Voyager dans des eaux envahies de banquises et d'icebergs constituerait sans doute une expérience inédite pour bien des personnes. Au demeurant, l'indéfinissable «attrait du Nord» et l'occasion d'observer une nature exceptionnelle et une population différente, les Inuit, sont peut-être l'un des éléments les plus précieux des ressources exploitables de l'Arctique.

J. Lewis Robinson

Le climat

Les Canadiens ont tendance à accepter leur climat dans un esprit fataliste. Cependant, pour demeurer à la fois consommateurs et gardiens des valeurs écologiques, ils doivent se montrer ingénieux, efficaces et prudents dans leur façon de tirer parti du climat et de s'y adapter. Un développement économique soutenu est essentiel pour fournir à une population croissante les biens de consommation qu'elle désire, ce qui nécessite une utilisation plus rationnelle de nos ressources limitées. Par contre, la volonté de maintenir un haut niveau de qualité de l'environnement exige que le commerce, l'industrie et les coutumes sociales s'accommodent des contraintes d'un écosystème régi par le climat. Si la réalisation de bénéfices à court terme s'effectue aux dépens de l'environnement, on pourrait un jour se voir forcé de prendre des mesures correctives coûteuses, ou se heurter à des problèmes insolubles.

Le climat et l'économie

Le climat représente à la fois une ressource et un risque. En tant que ressource, il fournit la chaleur et l'humidité indispensables à la vie; il constitue la base de l'agriculture, fournit aux nageurs des lacs chauds, aux skieurs de la neige, et donne aux courants marins leur impulsion. Sécheresses, inondations et ouragans sont au nombre des dangers qu'il présente; ceux-ci détruisent la vie, endommagent la propriété et incommodent l'homme, en provoquant souvent l'interruption de l'activité normale d'une collectivité. Les variations atmosphériques peuvent modifier radicalement l'économie d'une région en bouleversant les écosystèmes sur lesquels repose son mode de vie.

La rivière Gatineau, à Gatineau (Qué.)

L'activité économique tend vers certains objectifs sociaux et doit normalement être considérée en fonction des désirs et des besoins de la société. Réciproquement, la nécessité et le désir de conserver des paysages uniques, de réduire la durée des déplacements entre des zones fonctionnelles ou d'abaisser le coût des services publics ont un caractère social, mais ils ont de grandes répercussions économiques. Le présent article évoque donc diverses questions socio-écologiques puisque, comme le climat, elles contribuent à façonner l'économie canadienne et doivent entrer en ligne de compte dans l'évaluation et l'utilisation des ressources climatiques.

Le climat: une ressource

Un auteur a fait remarquer qu'en général «le centre du progrès dans la civilisation a glissé des régions relativement peu stimulantes, où l'hiver presque exempt de tempêtes est la saison la plus agréable, vers des régions stimulantes, sièges de nombreuses tempêtes et où l'été est la période la plus agréable[1]». Ce déplacement a pu se réaliser grâce à la construction de logements et d'immeubles confortables en tout temps et de réseaux de transport adaptés aux rigoureux hivers de la zone tempérée. La preuve de l'effet stimulant de notre climat sur l'économie réside dans la comparaison de notre produit national brut avec celui des tropiques, où la consommation d'énergie est faible.

Notre climat est cependant beaucoup plus qu'un facteur de stimulation; la chaleur, le froid, la pluie, la neige et le vent sont des ressources exploitables. Depuis un siècle, la définition de la nature des ressources climatiques a fait l'objet d'un effort majeur dans la planification de l'emploi des terres (en particulier pour l'agriculture), l'approvisionnement en eau et l'élaboration des systèmes de drainage et d'irrigation. A mesure que les ressources naturelles s'épuisent, on tend vers une productivité optimale en exploitant à plein l'énergie climatique et les sources de lumière et d'humidité.

Les ressources renouvelables sont à la base d'une grande part de l'industrie canadienne; elles satisfont aux besoins essentiels de la vie tels que le boire, le manger et le gîte et figurent pour environ la moitié des recettes du commerce d'exportation. Ces ressources dépendent avant tout du climat. L'aménagement et l'utilisation des ressources doivent donc se fonder sur des connaissances climatologiques et le recours aux prévisions météorologiques en vue d'une productivité optimale.

L'extraction et l'utilisation d'autres ressources dépendent largement aussi du climat. Par exemple, le pétrole et le gaz servent entre autres à protéger contre le froid, la neige et la chaleur. Dans l'Arctique, les champs de glace et les conditions atmosphériques y déterminent l'économie du développement. Une grande partie de l'énergie industrielle provient des ressources hydrauliques, qui dépendent du climat, et l'eau est abondamment utilisée dans le traitement des matières premières — par exemple, il faut jusqu'à 22 m^3 (mètres cubes) d'eau pour raffiner un mètre cube de pétrole et 3 000 m^3 pour produire une tonne (métrique) de caoutchouc synthétique.

Par ailleurs, les effets de l'industrialisation et de l'urbanisation sur l'atmosphère restreignent certains types d'entreprises économiques. Il faut donc que l'activité économique s'inspire d'une judicieuse compréhension de l'environnement, de l'influence que l'homme exerce sur son milieu naturel et de l'aptitude de l'atmosphère à disperser sans danger les effluents industriels. Aussi est-il indispensable de bien saisir l'interaction entre les conditions atmosphériques, l'écologie et l'économie.

[1]Ellsworth Huntington, *Mainsprings of Civilization*, John Wiley and Sons, Inc., New York, 1945.

Le climat: un risque

Les brutalités climatiques ne s'oublient pas facilement, à cause de leur effet sur la société et de l'importance que leur accorde la presse. Comme la plupart des pays des zones tempérée et polaire, le Canada connaît un climat variable qui, au tout début de la colonisation, a provoqué des situations de crise.

Le tableau 1 indique les pertes économiques directement attribuables à de fortes perturbations atmosphériques survenues au Canada. Il mentionne entre autres de grands désastres qui ont marqué l'histoire du pays, mais pour lesquels il n'existe aucune estimation de leurs conséquences économiques directes.

Les pertes dues aux tempêtes sont rarement faciles à mesurer. On peut déterminer la valeur monétaire du bétail perdu pendant une tempête de neige, mais il est difficile d'évaluer l'affaiblissement des bêtes épargnées. La perte de $2.2 millions attribuée à la tempête de verglas à Québec en 1973 ne tient pas compte des 250,000 personnes qui ont alors été privées d'électricité, de chaleur et d'eau potable, des quantités d'aliments perdues par des pannes de congélateurs, ni de la paralysie des services de protection contre le feu pendant la période où les risques d'incendie étaient accrus par l'utilisation de poêles à gaz et d'autres appareils de remplacement.

Protection contre les pertes. Il existe cinq façons, dont l'une n'exclut pas nécessairement l'autre, d'affronter les intempéries: «1. acceptation passive; 2. évitement des régions et des mesures défavorables à l'utilisation efficace des ressources; 3. actions préventives courantes et défensives fondées sur l'évaluation des données météorologiques; 4. modification et contrôle direct du temps/climat; et 5. recours à des moyens structurels et mécaniques de protection qui font appel aux

Grandes cultures, au sud-ouest de Hanna (Alb.).

1. Phénomènes atmosphériques et pertes directes, 1868-1982

Année	Phénomène	Perte estimée	
		Vies	*$ millions*
1868	Sécheresse à Rivière Rouge		
1860s	Tempêtes sur les Grands Lacs		
1885-96	Sécheresse dans les Prairies		
1912	Tornade à Regina (Sask.)	30	4
1917-21	Sécheresse dans les Prairies		
1930-36	Sécheresse dans les Prairies		
1935	Tempête de neige à Vancouver (C.-B.)		
1944	Tornade à Kamsack (Sask.)	(2,000 sans foyer)	2
1945	Basses températures en Nouvelle-Écosse		4
1949	Sécheresse en Ontario		100
1950	Inondation à Rivière Rouge		100
1953	Tornade à Sarnia (Ont.)		5
1954	Ouragan Hazel en Ontario	100	252
1954	Rouille du blé dans les Prairies		33
1955	Sécheresse en Ontario		85
1957	Tempête de grêle en Saskatchewan		17
1959	Pluies abondantes en Saskatchewan (perte des récoltes)		12.5
1959	Tempête de neige en Ontario		
1967	Tempête de neige en Alberta		10
1967-68	Incendies de forêt au Canada		100
1969	Tempête de verglas près de Québec (Qué.)		30
1973	Sécheresse en Colombie-Britannique		
1973	Tempête de verglas à Sept-Îles (Qué.)		10
1976-77	Sécheresse dans l'Ouest canadien		130
1978	Inondations dans le nord de la C.-B.		10
1979	Inondations — Rivière Rouge, Nord ontarien et Nouveau-Brunswick		44.5
1979-80	Faible enneigement en Ontario (pertes pour les stations de ski)		10
1980	Sécheresse dans les Prairies		1,500
1980	Incendies de forêt — Ouest canadien et Ontario		1,500
1980	Inondations sur la riv. Squamish (C.-B.)		13
1981	Tempête de grêle à Calgary	2	100
1982	Une tempête sur l'Atlantique coule la plate-forme de forage Océan Ranger	84	55

connaissances climatiques»[2]. Rien ne nous oblige à accepter nos pertes passivement; il existe d'autres solutions, dont l'assurance.

Parmi les mesures de protection figurent les programmes d'épandage de calcium sur les routes, le remplacement du carbone par l'acier pour les trolleys, l'emploi de mécanismes anti-givre et l'évacuation des secteurs menacés d'inondation. Ces mesures se basent souvent sur les prévisions météorologiques, donc sur la

[2]J.R. Hibbs, "Evaluation of weather and climate by socio-economic sensitivity indices", *Human Dimensions of Weather Modification*, Université de Chicago, Département de géographie, document de recherche n° 105, 1966.

Le blé représente plus de 65% des recettes monétaires agricoles de la Saskatchewan.

climatologie. Par exemple, la conception d'un barrage et de son programme d'exploitation s'appuie sur la climatologie à long terme et sur des renseignements connexes, qui permettent à l'exploitant de s'assurer que les eaux emmagasinés pourront satisfaire à toutes les demandes raisonnables pendant la durée de vie du réservoir, y compris les périodes de sécheresse, et que le barrage résistera aux inondations et en réduira les effets en aval. A l'étape opérationnelle, il importe que l'exploitant dispose de prévisions météorologiques valables pour faire en sorte que le système fonctionne en toute sécurité et au mieux de l'intérêt public.

Le Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada a répondu avec prévoyance aux demandes changeantes et croissantes de la société. Ses services ont été élargis et adaptés pour satisfaire à des besoins particuliers, tant au niveau national que régional. De nouvelles techniques ont été mises en œuvre afin d'améliorer les services et d'en accroître l'efficacité, ce qui a permis aux météorologues d'appliquer leur science à la solution de problèmes socio-économiques importants où les conditions atmosphériques interviennent.

Applications de la climatologie

Agriculture et exploitation forestière

L'agriculture et l'exploitation forestière comptent parmi les activités très sensibles au climat. Il faut donc recourir dans leur cas aux prévisions météorologiques et à d'autres données pour combattre les principaux dangers: sécheresse, gel, grêle, pluies excessives, inondations, vent, neige, destructions par l'hiver, maladies, épidémies et infestations d'insectes associées au climat. Les pertes provoquées par les incendies de forêt se chiffrent en moyenne à $23 millions par an, et elles ont même déjà atteint $184 millions. Les dernières grandes pertes de récoltes, établies d'après l'indemnisation fédérale, figurent au tableau 2; elles font ressortir les avantages, sur le plan économique, de prévisions exactes du temps.

La production de colza, évaluée à $224 millions en 1976, montre l'importance du climat dans l'économie agricole. Les cultures de colza poussent bien dans les Prairies lorsqu'il fait chaud et soleil le jour et frais la nuit, et la production de cette plante est intensive dans cette région. Dans le sud, le pourcentage d'huile contenu dans les graines est si faible qu'il n'est pas rentable de cultiver le colza, même à Minneapolis qui se situe davantage au nord. La délimitation de la région où le climat est propice à ces cultures présente une évidente valeur économique.

Le temps doit être propice non seulement à la croissance, mais aussi à l'ensemencement, à la culture, à la pulvérisation et à la récolte. Les agriculteurs ont constamment recours aux prévisions météorologiques et aux statistiques climatolo-

2. Pertes de récoltes d'après les paiements d'assistance

Année	Cause	Endroit	Perte estimée
			$ millions
1945	Basses températures	Nouvelle-Écosse	4.0
1954	Rouille du blé	Prairies	33.0
1959	Récoltes mouillées	Prairies	12.5
1964-65	Pluies abondantes	Québec	1.5
1965	Sécheresse	Est du Canada	5.5
1965	Sécheresse	Est du Canada	14.5
1966	Sécheresse	Québec et Île-du-Prince-Édouard	0.2
1967	Sécheresse	Alberta et Saskatchewan	0.15
1972	Pluies abondantes	Est ontarien et Québec	14.5
1972	Neige lors des récoltes	Alberta et Colombie-Britannique – Rivière de la Paix	1.4
1973	Destruction par l'hiver et sécheresse	Colombie-Britannique	0.5
1973	Pluies abondantes	Québec et Saskatchewan	1.5
1973	Sécheresse	Alberta	0.5
1974	Pluies abondantes	Manitoba	1.6
1977	Sécheresse	Alberta, Saskatchewan et Nord-Ouest ontarien	1.0
1980	Sécheresse (cultures fourragères)	Prairies et Nord-Ouest ontarien	51.4

Blanchoir hivernale sur la rivière Bow, à Calgary (Alb.)

giques pour se prémunir contre le mauvais temps (pendant la fenaison, par exemple) ou pour évaluer les chances de temps sec vers la fin de la saison des récoltes.

Ressources hydrauliques

Les précipitations sont la principale source d'approvisionnement en eaux de surface, et l'évaporation le principal consommateur. La planification, les opinions publiques et politiques et les décisions économiques relatives à la viabilité d'un système hydrologique sont souvent liées à la climatologie. L'ampleur et la fiabilité des réserves sont déterminées d'après les caractéristiques des pluies et des chutes de neige. Les crues types, l'irrigation, la demande urbaine, la capacité des égouts évacuateurs et la taille des canalisations sont fonction du climat, et l'exploitation de systèmes de régularisation permettant d'assurer la maîtrise des inondations et la conservation de l'eau en période de sécheresse dépend beaucoup des prévisions.

L'utilisation des ressources en eau par les villes, l'industrie et l'agriculture, ainsi que les pertes naturelles dues à l'évaporation, doivent être étudiées en termes de probabilité et de saisonnalité pour permettre la mise au point de systèmes

d'approvisionnement qui satisfassent tous les besoins raisonnables d'une collectivité. Ces besoins sont prévisibles au moyen des prévisions et autres données météorologiques appliquées directement aussi bien qu'en relation avec les activités industrielle, sociale et biologique.

Mise en valeur des ressources

La mise en valeur des ressources canadiennes à l'intérieur du pays et dans les régions excentriques pose de sérieux problèmes écologiques où la climatologie doit jouer un rôle de premier plan. Par exemple, des émissions d'anhydride sulfureux provenant des raffineries de sables bitumineux de l'Alberta pourraient détruire la végétation sur de vastes étendues s'il ne s'exerçait pas de contrôle adéquat; l'aptitude de l'atmosphère à disperser ce contaminant est donc d'une importance primordiale. Si le charbon devait reprendre une place prépondérante, la dispersion de l'anhydride sulfureux et des fines particules pourrait devenir un problème grave. La gazéification et les tours de refroidissement peuvent dégager de grandes quantités d'énergie thermique et d'humidité dans l'atmosphère. La protection contre les risques naturels est un important facteur à considérer dans le forage en mer, l'aménagement de pipelines (au franchissement des rivières par exemple), le transport de l'énergie électrique et l'exploitation des centrales nucléaires.

La topoclimatologie et les études sur la qualité de l'air doivent être prises en compte lorsqu'il s'agit de déterminer l'emplacement de raffineries, de systèmes de conversion, d'infrastructures, etc. La climatologie marine et les prévisions météorologiques jouent un grand rôle dans l'étude des problèmes de forage off-shore, de navigation dans les eaux englacées, d'emmagasinage du pétrole en mer lorsque l'acheminement à partir des lieux de forage doit être interrompu à cause du brouillard, et de localisation des ports en eau profonde.

Les préoccupations d'ordre environnemental inciteront sans doute à une plus grande utilisation des ressources énergétiques renouvelables, ce qui nécessitera une meilleure interprétation et une meilleure compréhension des variations dans le temps et dans l'espace de l'énergie solaire et du vent et de leurs sous-produits tels que les vagues, les courants et les gradients thermiques.

Planification de l'usage des terres

Le développement des ressources, l'industrialisation, la tendance à l'urbanisation, l'accroissement démographique, le volume limité des ressources et la responsabilité morale sont autant de facteurs qui commandent un emploi rationnel des terres.

L'utilisation et l'exploration accrues des ressources sont liées à l'aisance matérielle et au goût pour la vie urbaine. Non seulement les Canadiens quittent les fermes pour s'installer dans les villes, mais ils se concentrent dans quelques agglomérations industrialisées. On prédit qu'en l'an 2000, 20 millions de Canadiens (60% de la population) vivront dans 15 centres de plus de 300,000 habitants, et 17 millions d'entre eux dans des centres de 1 million d'habitants et plus.

Ces tendances revêtent une importance socio-économique majeure, et parmi les difficultés qui en découlent figurent les problèmes considérables et complexes de l'utilisation des terres. Le rôle de la climatologie dans la solution de ces problèmes n'en sera pas moins considérable et complexe. Par exemple, environ la moitié des sols arables de première qualité au Canada se trouve en Ontario, où les pressions de l'urbanisation sont énormes. Dans cette province, le zonage en fonction du climat peut aider les planificateurs à préserver les meilleures terres agricoles. Dans les autres

Pêche au thon, près de l'Île-du-Prince-Édouard.

endroits où le climat est moins propice, ce mode de zonage peut donner à l'agriculteur une plus grande sécurité.

Construction

La construction est la principale industrie du Canada. Extrêmement sensible aux intempéries, elle appelle plus que toute autre un soutien météorologique. L'intervention de la météorologie dans les techniques du bâtiment a porté entre autres sur les problèmes des charges de neige, de la poussée des vents, d'accumulation de glace, de drainage, de pénétration de la pluie et de vieillissement des matériaux. En outre, la prédiction du temps, que ce soit pour le séchage du béton, pour les travaux d'excavation ou pour l'utilisation des grues, est de toute première importance dans cette industrie.

Transports

L'aviation a connu une croissance exponentielle. Certains aéroports n'étaient pas sitôt construits qu'ils se révélaient déjà trop petits, et le bruit des avions modernes devient un sujet de préoccupation grandissante. Pour tenter de résoudre ces problèmes toujours plus aigus, on a aménagé de nouveaux aéroports loin des grandes villes, en prenant soin de les installer aux endroits les plus propices au décollage et à

l'atterrissage du point de vue météorologique, sans que l'orientation des pistes nuise aux axes établis du trafic aérien.

La relation topographie-climat est fondamentale dans le choix des points d'implantation dans l'Arctique, et constitue donc un facteur important dans la mise en valeur des ressources du Nord. Pipelines, navires et trains de véhicules sont des éléments familiers du système de transport de cette région. Leur infrastructure de soutien nécessite des stations de compression, des ports et des villes. Dans le passé, des installations sur la côte ou à l'intérieur des terres ont été emportées ou gravement endommagées par les vents arctiques; l'abri est primordial. Par contre, dans les zones non ventilées se pose le problème de la pollution de l'air et du brouillard glacé lorsque le froid persistant s'accompagne d'une inversion des masses d'air. L'étude du vent et du drainage de l'air est donc essentielle dans la répartition des établissements industriels et des secteurs d'habitation.

Tourisme et loisirs

Pour la plupart des Canadiens les loisirs sont des activités de plein air, plus ou moins agréables suivant le temps qu'il fait. Les loisirs sont fortement axés sur les ressources naturelles renouvelables, et l'état des ressources dépend du climat. Dans certains cas, le climat même est la ressource.

Le tourisme occupe une place de choix dans les économies nationale, provinciale et locale, et les gouvernements ont donc intérêt à aménager des parcs, des lieux d'hébergement et d'autres formes d'installations récréatives. Le climat intervient forcément en la matière, car même les impressionnantes chutes Niagara sont plutôt ternes sous le brouillard. Des méthodes visant à obtenir une valeur récréative optimale ont été élaborées en fonction du climat, et on a fait des études climatiques des parcs nationaux pour décider de l'emplacement des installations et des routes, ainsi que des programmes d'exploitation.

Évaluation des effets de l'activité humaine sur l'environnement

Il est essentiel d'évaluer les effets, délibérés ou involontaires, de l'activité de l'homme sur l'environnement afin d'en éliminer les aspects indésirables. Les planificateurs doivent pour cela considérer les effets secondaires de leurs propositions sur des périodes courte, moyenne et longue, et envisager également des formules de remplacement, dont l'une consiste à renoncer à un projet. On arrive finalement à une décision, soit d'abandonner le programme envisagé, soit d'approuver la formule de rechange la plus acceptable dans sa forme initiale ou dans une forme modifiée. Un programme de surveillance est également établi pour assurer le respect des conditions souhaitées.

La qualité de l'air et l'aptitude de l'atmosphère à transporter les polluants là où ils peuvent endommager l'environnement ou les immeubles, ou nuire à la santé de l'homme, sont des questions de première importance pour une société industrialisée. Toutefois, les aspects climatologiques des études nécessaires ne se limitent pas uniquement à la qualité de l'air. Ces études peuvent commencer avec l'évaluation des plans de l'ingénieur: par exemple, une tour résistera-t-elle à la glace et au vent? Les modifications apportées à l'occupation de l'espace, comme l'élargissement de la superficie agricole, l'installation de pipelines et la création de nouveaux lacs, peuvent aussi modifier le climat. D'habitude, ces changements n'ont pas tellement d'ampleur, mais l'effet cumulatif d'un grand nombre de projets mineurs risque parfois d'être fort nocif. De petites variations dans la température, les précipitations ou le brouillard

Station météorologique sur l'île de Sable (N.-É.)

n'affecteront peut-être pas de façon sensible le climat d'une région, mais il se peut qu'elles engendrent des situations extrêmes qui seraient intolérables pour certaines espèces; il n'est pas impossible non plus qu'elles déclenchent un mécanisme de rétroaction subtil aux conséquences considérables. Une vue globale et positive des relations interdisciplinaires qui existent dans ce domaine est donc très importante.

Souvent il importe de distinguer entre ce qu'il faudrait faire et ce que l'on peut faire. Les applications de la météorologie aux décisions d'ordre économique sont illimitées.

Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales

En plus des études qu'il réalise en matière d'environnement, le Service de protection de l'environnement atmosphérique participe activement au Processus d'examen des évaluations environnementales du gouvernement fédéral (PEÉE), dans le cadre de ses travaux climatologiques. Cette participation comprend l'analyse des exposés d'incidences environnementales rédigés par l'entreprise privée et divers ministères fédéraux en vue de projets assujettis au règlement du PEÉE. Dans pareille analyse, le Service doit se pencher sur les parties des exposés consacrées aux conditions atmosphériques existantes aussi bien que sur les possibilités qu'un changement de climat se produise pendant la durée de vie de l'aménagement projeté.

GORDON MCKAY

Le peuple et son héritage

Histoire

Deux facteurs ont façonné l'histoire du Canada: l'incessant débat sur la forme à donner aux relations entre anglophones et francophones, et l'évolution des liens du Canada avec la Grande-Bretagne et les États-Unis. Dès la fin du 18e siècle il se produit des désaccords sur le degré de reconnaissance devant être accordé par nos institutions aux francophones. A mesure que le pays, jadis formé d'un groupe de colonies entièrement dépendantes de la Grande-Bretagne, évolue dans le sens d'une nation distincte, on se préoccupe beaucoup des liens qui se forgent avec les États-Unis, nation beaucoup plus puissante. Dans les moments de crise de notre histoire, par exemple les années 1830, le début de la Confédération et la Première Guerre mondiale, ces problèmes se compénètrent et les événements de la scène internationale influent sur les rapports entre les deux grands groupes linguistiques.

A l'origine les Européens vinrent au Canada à la recherche de produits naturels et, plus tard, de fourrures. C'est ainsi qu'en 1608 des marchands français fondent à Québec le premier établissement capable d'assurer la protection des pelleteries

←*La rivière Grass (Man.).*

apportées de l'intérieur par les Indiens. Le commerce des fourrures prospère et, dès la décennie 1670, des explorateurs français poussent leurs expéditions vers l'ouest jusqu'au Mississippi.

Une rivalité pour la domination du territoire canadien s'amorce lorsque les Anglais, s'introduisant dans la baie d'Hudson, y implantent en 1670 la compagnie à charte du même nom. Ainsi débute des décennies de lutte entre les Français, désireux de prendre de l'expansion à l'ouest et au nord, et les Anglais qui s'efforcent de monopoliser le commerce dans le vaste bassin de la baie. Les Anglais établis dans la vallée de l'Hudson et dans les régions sud et est de la Nouvelle-Angleterre exercent également une pression sur la Nouvelle-France. L'Acadie, sur la côte atlantique, devient une zone d'affrontement entre les deux empires, de sorte que la Nouvelle-France se trouve entraînée dans une série de guerres contre les Anglais aux 17e et 18e siècles. Les Indiens, eux, se partageront entre les deux camps.

Dans cette opposition, la Nouvelle-France semble perdue. Les commerçants qui contrôlent la colonie n'y trouvent aucun avantage et la colonie elle-même est prise en main par la couronne de France en 1663. Au total, environ 10,000 immigrants viennent s'établir en Nouvelle-France pendant toute la durée de son histoire. Pourtant sa population s'était accrue et comptait quelque 60,000 âmes vers 1760; on a d'ailleurs la preuve que les habitants qui exploitaient les seigneuries le long du Saint-Laurent jouissaient, tout comme les citoyens de Québec, Trois-Rivières et Montréal, d'un niveau de vie supérieur à celui de leurs contemporains de France.

La perte de la Nouvelle-France aux mains des Britanniques est attribuable à la puissance navale de ceux-ci. La marine anglaise coupe les liens ténus qui unissaient la colonie à la mère patrie. En 1759, l'importante forteresse de Québec tombe lors de la bataille des Plaines d'Abraham, tandis que le reste des forces françaises capitule à Montréal un an plus tard. Les nouveaux maîtres se trouvent alors confrontés à un problème difficile. Comment gouverner une population d'Européens qui diffèrent d'eux non seulement par la langue mais, chose plus importante encore, par la religion? En Angleterre, les catholiques étaient privés de certains droits civils et, pour qu'il en fût de même au Canada, il fallait confier le gouvernement de la colonie à des fonctionnaires impériaux et à un petit nombre d'immigrants des îles Britanniques. Finalement, le gouverneur sir Guy Carleton conclut qu'il faut concéder des droits civils et religieux aux francophones, dont la population avait d'ailleurs rapidement augmenté. L'acte de Québec, signé en 1774, conférera donc un statut juridique à l'Église catholique, au régime seigneurial et au droit civil français.

Quand les 13 colonies de l'Amérique du Nord déclanchent la révolution contre l'Angleterre au milieu des années 1770, on s'attend que le Québec y prenne part. Malgré une invasion américaine de son territoire, la population du Québec ne se rallie ni à la révolution ni à la cause britannique, restant neutre comme le souhaitent ses chefs religieux et seigneuriaux. Une fois la paix rétablie, en 1783, le Canada demeure rattaché à l'Angleterre, mais la révolution américaine exerce sur lui un effet marquant. Des milliers de loyalistes se déplacent vers le nord. Plus de 30,000 entrent dans les colonies de l'Atlantique, qui ne comptaient alors que quelques milliers de gens adonnés à la pêche et à l'agriculture. Par suite de cette affluence, une partie du territoire de la Nouvelle-Écosse servira à la création d'une nouvelle colonie, le Nouveau-Brunswick où, en 1784 s'installèrent nombre de loyalistes. Sept mille autres réfugiés se dirigent vers Montréal, pour aller s'établir sur la rive nord du Saint-Laurent et du lac Ontario.

Ces Américains sont habitués à des institutions représentatives. La Nouvelle-Écosse possède une assemblée élective depuis 1758, mais il n'en existe pas encore au Québec. De plus, les loyalistes s'irritent du régime seigneurial et du droit civil français en vigueur au Québec, si bien qu'en 1791 l'Angleterre décide de créer deux colonies, le

Le fort Henry, à Kingston (Ont.).

Haut et le Bas Canada. Les deux Canadas vont bénéficier d'assemblées législatives, mais les institutions retenues du régime français ne subsistent que dans la basse province. En outre, de crainte que la révolution ne se répande, les gouverneurs britanniques conservent de vastes pouvoirs sur leurs colonies.

Après des années de friction, la guerre éclate entre l'Angleterre et les États-Unis en 1812. La perte des deux Canadas aux mains d'une armée plus nombreuse paraît inévitable, mais un petit détachement de réguliers britanniques, aidés d'Indiens, parviennent à contenir les Américains jusqu'au retour de la paix en 1814. Avant la guerre, les colonies anglaises n'avaient guère progressé. Un faible nombre d'Irlandais avaient émigré vers Terre-Neuve, et un flot de réfugiés en provenance de la Haute-Écosse suivent les traces de ceux qui les avaient précédés en Nouvelle-Écosse, à bord du Hector, en 1773. Une fois la paix revenue, le gouvernement impérial décide de renforcer les colonies et s'efforce d'aider les immigrants à s'établir en Amérique britannique. D'autres y viennent en grand nombre de leur propre initiative; entre 1815 et 1855 un million d'Anglais débarquent à Halifax, à Saint John et à Québec. Même si beaucoup de ces immigrants vont s'installer aux États-Unis, ceux qui restent modifient par leur présence la composition ethnique de la région, plaçant ainsi les francophones en minorité au sein de la population coloniale.

La forteresse de Louisbourg, sur la côte sud-est de l'île du Cap-Breton (N.-É.).

Dans le Bas-Canada, les francophones demeurent majoritaires; au début du 19e siècle ils éprouvent des difficultés à cause de l'accroissement rapide de leur population joint à une pénurie de terres et à une baisse de productivité agricole. Ils expriment alors leur insatisfaction en poussant le Parti patriote à l'agitation, pour obtenir une plus grande autonomie. Deux insurrections sérieuses se produisent dans la colonie en 1837 et en 1838. Les Patriotes s'élèvent contre la domination des anglophones et contre l'impérialisme anglais; ils souhaitent la venue d'une société plus démocratique; de type américain. Étouffée par l'armée, la rébellion de 1837 amène aux colonies Lord Durham, qui recommande que le conflit ethnique du Bas-Canada soit réglé par l'assimilation des francophones. A cette fin, les deux Canadas sont rassemblés en une seule Province Unie, où une majorité d'anglophones pourrait gouverner, estime-t-on. Cette tactique échoue. Le nationalisme canadien-français, né des remous de la rébellion, survit et même s'accroît.

Les décennies 1840 et 1850 sont une époque d'évolution rapide pour l'Amérique du Nord britannique, dont l'économie repose alors sur l'exportation de produits coloniaux tels que le bois de construction, le blé et le poisson, vers un marché britannique protégé. Au milieu des années 1840, l'Angleterre adopte un régime de libre-échange et accorde en même temps aux colonies leur autonomie dans les questions locales. Les coloniaux se tournent vers les États-Unis et concluent, en 1854, une entente bilatérale de libre-échange des produits naturels. En outre, des liens plus étroits se tissent avec l'économie continentale grâce à la construction d'un réseau ferroviaire pendant les années de 1950. Vers 1860, l'Amérique du Nord britannique s'éloigne déjà de l'orbite impériale pour se rapprocher des Américains.

Le déclenchement de la guerre civile aux États-Unis, en 1861, suscite de sérieux problèmes. La décision prise par la Grande-Bretagne de rester neutre offusque le Nord, et quand le Sud paraît vaincu, de nombreux Nord-Américains britanniques craignent que les armées victorieuses soient lancées contre eux pour les annexer aux États-Unis. Les hommes politiques coloniaux envisagent alors d'établir des liens intercoloniaux plus étroits même si, auparavant, les Canadas avaient eu peu de rapports avec Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Édouard. L'union élargie attire des politiciens de la Province Unie du Canada, où les hostilités ethniques et religieuses paralysent le gouvernement. En 1864, George Brown, John A. Macdonald et Georges-Étienne Cartier forment une coalition inattendue dans le dessein de réaliser l'union fédérale de toutes les colonies, et aux conférences tenues à l'automne de cette année-là à Charlottetown et Québec ils élaborent une entente avec les représentants des colonies de l'Atlantique. Finalement, un antagonisme généralisé envers la nouvelle entente décide Terre-Neuve et l'île du Prince-Édouard à s'abstenir (mais en 1873 la seconde province reviendra sur sa décision par suite de difficultés financières). En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick une forte majorité s'oppose aussi à la nouvelle entente, mais l'habilité politique de Charles Tupper et de Leonard Tilley, fermement appuyés par l'Angleterre, persuadent ces colonies d'entrer dans la fédération avec le Québec et l'Ontario. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique est voté à Londres et entre en vigueur le 1er juillet 1867.

L'union va permettre au Canada d'acquérir les immenses territoires de l'Ouest jusque-là dominés par la Compagnie de la Baie d'Hudson. En 1869, le Dominion du

Le moulin de Kintail, à Almonte (Ont.).

Canada désintéresse la Compagnie et acquiert, de ce fait, des terres quatre fois plus vastes que sa propre étendue. Une résistance à cette prise de contrôle se fait sentir chez les Métis du Manitoba, issus du croisement des Français et des Indiens qui se livraient au commerce des fourrures; ces Métis redoutent que l'on fasse fi de leurs droits. Sous la conduite de Louis Riel, ils obligent le fédéral à accorder le statut de province au Manitoba en 1870, espérant que ce statut protégerait leur semi-nomadisme axé sur la chasse aux bisons, ainsi que leur patrimoine français et catholique, contre l'afflux de protestants anglophones de l'Ontario.

Sir John A. Macdonald, premier ministre du premier gouvernement du Canada, s'emploie à étendre le territoire canadien jusqu'au Pacifique par l'adhésion de la Colombie-Britannique. Il obtient cette adhésion en 1871, en promettant de faire construire un chemin de fer jusqu'au Pacifique dans un délai de dix ans. Ce délai ne fut pas respecté, mais en 1885, le chemin de fer Canadien Pacifique est presque achevé, grâce à l'entreprise privée et à des fonds publics. A ce moment-là, les Métis se soulèvent une seconde fois, sur les bords de la rivière Saskatchewan, de nouveau sous la conduite de Louis Riel. Le chemin de fer sert à dépêcher sur les lieux un fort contingent de soldats, qui mate rapidement la révolte.

La Confédération visait à réduire les conflits religieux et ethniques, mais elle ne pouvait les supprimer. Lorsque Louis Riel est exécuté pour le rôle qu'il a joué en 1885, de nombreux Québécois y voient le symbole d'une campagne tendant à restreindre les droits des francophones et des catholiques hors Québec. Ils en sont d'autant plus convaincus que le Manitoba adopte une législation restrictive en 1890. La politique nationale sera alors largement centrée sur ces questions pendant une dizaine d'années; l'élection, en 1896, du libéral Wilfrid Laurier comme premier francophone à la tête du gouvernement fédéral s'explique du fait qu'il a su convaincre les électeurs qu'il pouvait en arriver à une solution de compromis. Néanmoins, en matière d'enseignement, la question des droits des catholiques et des francophones hors Québec continue à tourmenter Laurier tout au long de son mandat, en particulier lorsque les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan sont créées en 1905.

Laurier eut la bonne fortune, toutefois, de détenir le pouvoir à une époque de croissance rapide. A partir de 1897, le Canada attire d'Europe et des États-Unis un grand nombre d'immigrants qui remplissent les villes canadiennes ou qui s'emploient à la culture de millions d'acres de terres nouvelles dans l'Ouest. Une conjoncture mondiale favorable crée alors d'excellents marchés pour les ressources canadiennes comme le blé, les produits forestiers et les minéraux. Néanmoins, un mécontentement subsiste à l'égard de certaines politiques de Laurier. Non seulement de nombreux francophones l'estiment trop faible dans la défense dans leurs droits à l'extérieur du Québec, mais de sérieux désaccords opposent anglophones et francophones au sujet des relations du Canada avec l'Empire britannique. La guerre des Bœrs, en 1899, suscite chez de nombreux Canadiens anglais le désir que le Canada épouse la cause des Britanniques, mais la plupart des francophones y voient un effort déployé par les impérialistes pour engager le pays là où il n'a pas d'intérêts réels. Lorsque le gouvernement Laurier négocie, en 1911, un accord avec les États-Unis de libre-échange des produits naturels, il est défait par les électeurs canadiens-anglais convaincus que cette initiative contribuerait à affaiblir les liens du Canada avec la Grande-Bretagne et à favoriser son annexion aux États-Unis, tandis que les Canadiens français lui reprochent de ne pas lutter plus fermement contre les impérialistes.

Le plus important défi auquel fera face Robert Borden, successeur conservateur de Laurier, sera d'assurer la participation du Canada à la Première Guerre mondiale. En 1914, on conteste peu, même dans le Canada français, la nécessité pour le pays d'entrer dans la lutte contre l'Allemagne. Ce qui divise alors les Canadiens plus qu'à tout autre moment de leur histoire est leur divergence de vues sur la nature de la participation

Le «coin à manger» d'un camp de bûcherons d'autrefois, reconstitué dans un musée près de Boiestown (N.-B.).

canadienne. À mesure que les pertes en hommes augmentent, on insiste pour renforcer l'armée par la conscription dans le cas où il n'y aurait pas assez de volontaires. En 1917, Borden cède à cette pression et promulgue le service obligatoire, malgré l'opposition de Laurier et de la plupart des autres leaders canadiens-français. Borden persuade les libéraux canadiens-anglais qui appuient ses politiques de s'unir à lui dans une coalition. Nombre d'agriculteurs, de groupes d'immigrants et de syndicalistes n'approuvent pas la manière dont le gouvernement oriente l'effort de guerre, ce qui explique en partie l'effritement de la coalition Borden et le retour au pouvoir des libéraux en 1921.

Le nouveau premier ministre, Mackenzie King, dominera la scène politique pendant près d'un quart de siècle, mais sa première tâche consistera à maîtriser les 65 députés du parti progressiste élus par les agriculteurs mécontents. Il y parvient en joignant l'astuce à l'habilité, et, au retour de la prospérité vers le milieu des années 1920, les progressistes disparaissent peu à peu comme formation. Même si l'essor

économique n'atteint pas le même niveau partout, la fin de la décennie 1920 est une période de croissance du patrimoine canadien, car de nouvelles ressources telles que le plomb et le zinc, de nouveaux produits comme l'automobile et le récepteur radio, trouvent de plus en plus de débouchés à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Poursuivant une tendance amorcée même avant la guerre, les capitaux affluent des États-Unis au Canada, attirés par ces perspectives prometteuses. Des succursales d'entreprises américaines se multiplent, d'autant que l'intégration du pays au système économique continental dominé par ses voisins du sud franchit alors une nouvelle étape.

L'effrondement de l'économie canadienne dans les années 1930 est aussi frappant que la croissance qui l'avait précédé. Aucun pouvoir public ne voit de solution à la crise, au-delà des politiques traditionnelles d'épargnes et de compressions. En 1933, le cinquième de la population active chôme, et le gouvernement fédéral doit verser de fortes sommes en allocations de secours. La dépression économique convainc de nombreux Canadiens que leur constitution nécessite une réforme, car divers problèmes, comme le chômage, relèvent du provincial, tandis que seul le fédéral dispose de moyens pour s'y attaquer. Les premiers efforts, entrepris en 1935, pour trouver une procédure de modification restent vains, même après qu'une commission royale d'étude des relations fédérales-provinciales eut recommandé, en 1940, l'adoption sans délai d'importants changements dans la répartition des revenus et des responsabilités. A ce moment-là, la prospérité née de la guerre atténuait les problèmes du pays, de sorte que la question constitutionnelle se faisait moins urgente.

Le gouvernement Mackenzie King s'emploiera à mobiliser l'économie pour la guerre et à éviter que la conscription ne suscite entre anglophones et francophones des dissensions comme il s'en était produit à la Première Guerre mondiale. King parvient à empêcher ces dissensions en s'opposant à la conscription jusque vers la fin de 1944.

Grange en rondins, près du lac William (C.-B.)

Le village historique du Kings Landing, à l'ouest de Fredericton (N.-B.).

date à laquelle ses conseillers militaires lui font valoir qu'elle est indispensable à la défaite de l'Allemagne hitlérienne. Les efforts du premier ministre pour éviter de rendre obligatoire le service outre-mer ne passent pas inaperçus au Québec, qui demeurera fidèle au parti libéral lors des élections de 1945, tandis que les décisions prises par les conservateurs en 1917 continueront à priver leur parti de tout succès dans cette province. La prospérité du temps de guerre place alors le Canada au rang des grandes puissances militaires et industrielles, et King veille à ce que les travailleurs en bénéficient; à cette fin, il adopte de nouvelles dispositions fiscales visant le plein emploi.

Les années 1945 à 1965 sont marquées, au Canada, par une expansion progressive des politiques de bien-être social, destinées à répondre aux besoins d'une société fortement urbanisée et industrialisée; cependant, la pêche, l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles conserve une importance vitale dans certaines régions du pays. Bien que les provinces aient compétence en matière de bien-être social, le gouvernement fédéral affecte des fonds à divers programmes de pensions, d'assurance-hospitalisation et maladie et d'aide aux chômeurs et aux personnes handicapées. En 1949, les Terre-Neuviens se laissent convaincre d'abandonner leur fière indépendance pour devenir les citoyens de la dixième province du Canada, en partie parce que de tels programmes leur sont avantageux. Seuls le Québec et, dans une mesure moindre, l'Ontario formulent des réserves quant à la centralisation du pouvoir dans ces matières. Les provinces «pauvres» seront aussi favorisées par

l'adoption, à la fin des années 1950, d'un régime officiel de péréquation visant à réduire les inégalités régionales.

La victoire écrasante du parti conservateur sous John Diefenbaker aux élections de 1958 marque, semble-t-il, l'ouverture d'une nouvelle ère dans la politique canadienne. En fait, Diefenbaker n'a pas réussi à profiter de l'occasion et fut défait en 1963, offrant ainsi aux libéraux la possibilité de reprendre le pouvoir, qu'ils détiennent depuis, sauf une brève période de règne conservateur en 1979-80. La transformation de la Coopérative Commonwealth Federation en une formation appelée Nouveau parti démocratique (NPD) en 1961 n'a pas conféré à ce groupe le rang de grand parti. Une régionalisation assez prononcée des appuis de ce parti marque notre scène politique depuis les années 1960: le NPD n'a pas de soutiens fermes à l'est de l'Ontario, tandis que les libéraux, qui ont perdu peu à peu leur clientèle dans l'Ouest sont amenés à compter davantage sur le Québec, où les conservateurs n'ont pas fait de percée.

Tout comme ses prédécesseurs et ses successeurs, Diefenbaker s'est trouvé confronté à d'épineux problèmes concernant les relations canado-américaines. La guerre froide avait placé Ottawa dans un état de dépendance quasi totale vis-à-vis de Washington, mais Diefenbaker hésitait à doter les Forces canadiennes d'armes nucléaires américaines, provocation qui amena sa défaite. Au début de son mandat, on commençait à s'inquiéter du niveau élevé de l'investissement américain chez nous et de ce qui pouvait en résulter pour notre souveraine indépendance. Au cours des deux décennies suivantes, la question de savoir s'il convenait de chercher à résoudre le problème ou de l'ignorer devint un important sujet politique.

Au moment du centenaire de la Confédération, en 1967, la question de la réforme constitutionnelle, en suspens depuis longtemps, commence à retenir l'attention. Le Québec, où un réveil du nationalisme québécois s'est produit dans les années 1960, s'exacerbe des restrictions imposées par le système fédéral malgré les efforts du gouvernement Lester Pearson pour en arriver à des accommodements. Tant au niveau fédéral que provincial, les premiers ministres consacrent beaucoup de temps à l'étude de la réforme constitutionnelle, y compris la question du rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de l'adoption d'une Constitution non britannique, assortie d'une procédure de modification et d'une charte des droits et libertés. Le choix, en 1968, de Pierre Trudeau comme premier ministre est attribuable pour une large part à sa réputation d'expert à matière constitutionnelle et de Québécois partisan d'un gouvernement central fort. Toutefois, la décision du Québec de ne pas adhérer à la Charte de Victoria en 1971 met fin temporairement aux négociations.

Dans une large mesure, les problèmes économiques des années 1970 sont en effet la principale préoccupation de la politique canadienne. La hausse rapide des prix du pétrole ralentit la croissance et intensifie les pressions inflationnistes, tandis que l'augmentation du revenu des provinces de l'Ouest productrices de pétrole et de gaz modifie l'équilibre de la Confédération en réduisant la prépondérance traditionnelle du Canada central. Le programme énergétique national, conçu pour assurer l'autosuffisance du Canada en énergie et encourager la participation du capital canadien dans l'industrie pétrolière suscite de vives critiques de la part de ceux qui s'opposent à ses objectifs ou à ses méthodes. Tout au long de cette dernière décennie, l'inflation aura causé un problème, que même l'imposition, de 1975 à 1978, d'une surveillance des salaires et des prix n'a pu atténuer. Parallèlement, le taux de chômage a progressé au point d'atteindre, en 1982, ses niveaux de 1930, tandis que le produit national brut régressait en termes réels.

La montée d'un nationalisme québécois agressif dans les années 1960 semble avoir été freinée par la crise d'octobre 1970, au cours de laquelle le gouvernement fédéral a imposé la Loi sur les mesures de guerre et envoyé 10,000 militaires au Québec pour faire échec au Front de libération du Québec. La vaste majorité des Canadiens ont

La ville de Québec (Qué.).

approuvé cette réaction fédérale; néanmoins, certains doutes se sont fait jour par la suite quant à savoir si «l'insurrection réelle ou perçue comme telle» qui l'avait provoquée était authentique. Quoi qu'il en soit, l'élection du parti québécois en 1976 démontre qu'il subsistait chez les francophones un mécontentement significatif à l'égard de la situation du moment. Même si le gouvernement de René Lévesque n'a pas obtenu, lors du référendum provincial de mai 1980, le mandat de négocier la souveraineté-association avec le reste du Canada, sa victoire aux élections générales subséquentes indiquait que le séparatisme n'avait pas perdu son attrait aux yeux de bien des Québécois.

L'élection du gouvernement Lévesque au Québec a contribué à ranimer les négociations touchant la Constitution. Dans la campagne référendaire, les anti-séparatistes, dirigés par Pierre Trudeau, promettent à la population du Québec de «renouveler le fédéralisme», et lorsque les premiers ministres provinciaux échouent dans leur tentative d'entente sur la réforme constitutionnelle, le premier ministre du Canada déclare son intention de procéder unilatéralement au rapatriement de la constitution et d'y inclure une formule de modification ainsi qu'une charte des droits et libertés. Momentanément arrêté par la décision de la Cour suprême, selon laquelle cette ligne de conduite serait anti-constitutionnelle sans l'approbation d'un nombre important de provinces, le premier ministre persiste néanmoins dans son intention. Ses initiatives auront pour résultat l'accord inattendu du 5 novembre 1981 sur la réforme constitutionnelle, contre lequel seul le chef du gouvernement québécois, René Lévesque, élève de vigoureuses protestations. Le 17 avril 1982, la Loi sur le Canada est solennellement proclamée par la Reine sur la Colline du Parlement, à Ottawa.

CHRISTOPHER ARMSTRONG

Population

Au 3 juin 1981, la population totale du Canada était de 24,343,181 habitants, soit une augmentation de 21.6% sur le chiffre établi lors du recensement de 1966 (20,014,880). En fait, les taux d'accroissement de la population canadienne diminuent depuis cette date, l'augmentation annuelle moyenne étant passée de 1.5% pour la période 1966-71 à 1.1% pour la période 1976-81. Font exception à cette tendance générale l'Alberta et la Saskatchewan. Le taux d'accroissement en Alberta est passé de 2.2% en 1966-71 à 4.0% en 1976-81; la Saskatchewan, après avoir subi une baisse de 0.6% au cours de la période 1966-71 a enregistré une hausse de 1.0% en 1976-81.

Les provinces et les territoires du Canada diffèrent beaucoup les uns des autres en ce qui regarde leur superficie ainsi que la taille et la densité de leur population. Plus de 80% de la population totale du Canada est concentrée au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique qui ont de plus grandes superficies que les autres provinces. L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick sont les provinces les moins étendues, mais leurs densités de population (respectivement 21.7, 16.0 et 9.7 personnes par kilomètre carré) dépassent de beaucoup la moyenne nationale de 2.6, tandis que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, dont les superficies sont vastes, comptent bien moins de personnes par kilomètre carré, soit 0.04 et 0.01 respectivement.

L'évolution démographique résulte de la combinaison de quatre facteurs: natalité, mortalité, immigration et émigration. Le taux de natalité élevé (28.0 pour 1,000 en moyenne en 1951-56) et le taux d'accroissement naturel élevé (19.6 pour 1,000 en moyenne) sont caractéristiques de la croissance rapide du début de l'après-guerre, qui a atteint son point culminant au milieu des années 50 (tableau 2). La diminution des taux d'accroissement dans les années subséquentes découle surtout de la baisse des naissances depuis le début des années 60. Bien qu'elle ait diminué légèrement, la mortalité est restée assez stable si on la compare aux autres facteurs. La migration internationale nette, soit la différence entre l'immigration et l'émigration, du début et du milieu des années 50 (7.9 pour 1,000 en 1951-56 et 5.6 pour 1,000 en 1956-61) a aussi influencé considérablement l'accroissement de la population au Canada. Depuis quelques années, cette influence s'atténue; elle intervenait pour le tiers environ de l'accroissement total observé de 1971 à 1976, mais pour le cinquième seulement de 1976 à 1981.

Depuis quelques années, la migration interne est le facteur qui influence le plus la répartition géographique de la population canadienne (tableau 3). En 1967-69, l'Ontario et la Colombie-Britannique attiraient la majorité des migrants venant des autres parties du pays. Depuis le début des années 70, cet état de choses a beaucoup changé. La Colombie-Britannique a maintenu ses gains, tandis que le Québec, Terre-Neuve et le Manitoba ont subi des pertes répétées. La Saskatchewan, qui accusait des pertes a affiché des gains tandis que l'Ontario, qui avait toujours marqué d'importantes avances, a connu une perte au cours de cette période. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont également subi des reculs. L'Alberta, pôle d'attraction des migrants depuis le milieu des années 60, a enregistré ses plus forts gains au milieu des années 70.

En 1981, plus de la moitié de la population totale du Canada demeurait dans 24 régions métropolitaines de recensement (RMR), comme l'indique le tableau 4. Chacune de ces grandes agglomérations renferme le principal bassin de main-d'œuvre pour une zone bâtie en continu et habitée par au moins 100,000 personnes.

D'après le recensement de 1981 Toronto était la plus grande région métropolitaine du Canada (environ 3.0 millions d'habitants) suivie de près par Montréal (2.8 millions); Vancouver atteignait 1.3 million. Toutefois, en termes de croissance

1. Répartition de la population et superficie, Canada et provinces, 1966, 1971, 1976 et 1981

	Population en milliers				Taux annuel de croissance[1] %			Superficie *Kilomètres carrés*	Densité de population[2]
	1966	1971	1976	1981	1966-71	1971-76	1976-81	*milliers*	1981
Canada	20,015	21,568	22,993	24,343	1.5	1.3	1.1	9 205	2.6
Terre-Neuve	493	522	558	568	1.1	1.3	0.4	372	1.5
Île-du-Prince-Édouard	109	112	118	123	0.6	1.2	0.7	6	21.7
Nouvelle-Écosse	756	789	829	847	0.9	1.0	0.5	53	16.0
Nouveau-Brunswick	617	635	677	696	0.6	1.3	0.6	72	9.7
Québec	5,781	6,028	6,234	6,438	0.8	0.7	0.6	1 358	4.7
Ontario	6,961	7,703	8,264	8,625	2.0	1.4	0.9	917	9.7
Manitoba	963	988	1,022	1,026	0.5	0.7	0.1	548	1.9
Saskatchewan	955	926	921	968	−0.6	−0.1	1.0	570	1.7
Alberta	1,463	1,628	1,838	2,238	2.2	2.5	4.0	638	3.5
Colombie-Britannique	1,874	2,185	2,467	2,744	3.1	2.5	2.2	893	2.9
Yukon	14	18	22	23	5.0	3.5	1.2	532	0.04
Territoires du Nord-Ouest	29	35	43	46	3.9	4.1	1.4	3 246	0.01

[1]Taux géométrique. [2]Personnes par kilomètre carré.

2. Éléments de variation de la population, 1951-56, 1956-61, 1961-66, 1966-71, 1971-76 et 1976-81

	Naissances	Décès	Accroissement naturel	Immigration	Émigration	Migration internationale nette	Variation totale
Date	*Taux pour mille*[1]						%
1951-56	28.0	8.4	19.6	10.4	2.5	7.9	27.5
1956-61	27.5	8.0	19.5	8.8	3.2	5.6	25.1
1961-66	23.5	7.6	15.9	5.6	2.9	2.7	18.6
1966-71	17.8	7.4	10.5	8.6	4.1	4.5	14.9
1971-76	15.8	7.4	8.4	7.6	3.1	4.5	12.8
1976-81[2]	15.4	7.2	8.2	5.0	3.1	1.9	10.1

[1] Taux moyen pour 1,000 habitants, pour chacune des périodes indiquées. [2] Estimations provisoires pour les années postcensales.

3. Migration interne par province, pour certaines périodes (moyennes annuelles[1])
(centaines de migrants)

Province ou territoire	1967-69			1972-74			1979-81		
	Migration		Solde migratoire	Migration		Solde migratoire	Migration		Solde migratoire
	entrante	sortante		entrante	sortante		entrante	sortante	
Canada	3,794	3,794	—	4,102	4,102	—	4,273	4,273	—
Terre-Neuve	86	117	−32	122	133	−11	114	134	−20
Île-du-Prince-Édouard	36	43	−7	47	38	9	41	43	−2
Nouvelle-Écosse	234	255	−22	254	232	22	222	233	−11
Nouveau-Brunswick	186	228	−41	213	188	24	184	194	−10
Québec	389	596	−207	384	539	−155	270	530	−260
Ontario	1,064	835	229	969	1,033	−64	921	1,150	−229
Manitoba	277	348	−71	300	351	−51	254	367	−113
Saskatchewan	231	368	−137	246	364	−118	279	274	5
Alberta	563	490	73	688	608	80	1,104	754	349
Colombie-Britannique	678	471	206	812	552	260	821	522	299
Yukon	49	41	8	67	64	3	25	26	−1
Territoires du Nord-Ouest							38	46	−8

[1] Années civiles. — Néant ou zéro.

démographique, c'est Calgary qui affichait le taux le plus élevé (25.7%) de 1976 à 1981, vient ensuite Edmonton (18.1%) suivie de Saskatoon (15.3%) et d'Oshawa (14.1%). Par contre, les populations de Sudbury et de Windsor ont légèrement fléchi au cours de cette période, tandis que celles de Montréal, Saint John et St. Catharines – Niagara enregistraient de faibles augmentations.

La pyramide des âges d'une population est d'un intérêt capital pour tous les pouvoirs publics qui doivent adopter des programmes économiques et sociaux. Les responsables de l'enseignement, par exemple, ont noté une chute des effectifs aux niveaux primaire et secondaire par suite de la diminution du nombre de jeunes au sein de la population. Le tableau 5 montre que dans la population canadienne la proportion des moins de 15 ans a baissé de 32.9% qu'elle était en 1966 à 23.0% en 1980, soit une perte de 10 points. Ce recul s'explique surtout par la dénatalité des années précédentes, comme en témoigne la diminution d'environ 20% du nombre d'enfants de 0 à 4 ans entre 1966 et 1980.

A mesure que les enfants nés au cours de la poussée démographique des années 50 devenaient de jeunes adultes, le groupe en âge de travailler (15-64 ans) s'est accru rapidement. Parmi la population totale, la proportion de personnes âgées de 15 à 64 ans est passée de 59.4% en 1966 à 67.5% en 1980. L'immigration influe beaucoup sur la

Toronto (Ont.)

croissance de ce fort groupe d'âge actif, surtout dans le cas des jeunes adultes. En 1976, par exemple, 47% environ des nouveaux immigrants avaient entre 20 et 39 ans.

L'évolution du chiffre de la population âgée de 65 ans et plus présente un intérêt particulier pour ceux qui planifient l'équipement nécessaire au soin des vieillards et qui déterminent les besoins futurs en matière de retraités. Ce segment de la population totale a rapidement augmenté ces dernières années. La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus est passée de 7.7% en 1966 à 9.5% en 1980. La dénatalité et l'élévation de l'espérance de vie sont les deux principaux facteurs de cette hausse de la proportion de vieillards.

Sur les 18.4 millions de Canadiens âgés de 15 ans et plus en 1980, 29% étaient célibataires (n'avaient jamais été mariés). Cette catégorie a augmenté de 1,071,000 (25%) entre 1971 et 1980. Les données du tableau 6 montrent également qu'en 1980, 33% de la population adulte masculine et 26% de la population adulte féminine étaient célibataires. L'écart provient surtout du fait que les hommes tendent à rester célibataires plus longtemps que les femmes. Selon les estimations de 1980, par exemple, 76% de la population masculine de 20 à 24 ans était célibataire, contre 55% chez la population féminine du même groupe d'âge.

En 1980, 62% de la population totale de 15 ans et plus étaient mariées, cette catégorie s'étant accrue d'environ 17% entre 1971 et 1980. Cependant, la proportion de la population mariée a légèrement fléchi au cours de la même période, passant de 64.4% en 1971 à 61.8% en 1980; cela peut être attribué à des facteurs démographiques tels que les variations de la pyramide des âges et les tendances de la nuptialité.

En 1971, il y avait 175,115 personnes divorcées au Canada; en 1980, leur nombre atteignait 541,900, soit une augmentation de 209%. Bien qu'au cours des années la tendance générale soit allée dans le sens d'une progression de la divortialité et d'une

4. Population des régions métropolitaines de recensement (RMR), 1976 et 1981[1]

	Population en milliers		Variation en pourcentage
	1976	1981	1976-81
Canada	22,993	24,343	5.9
Ensemble des RMR	12,910	13,659	5.8
Pourcentage de la population totale	56.2	56.1	...
Toronto	2,803	2,999	7.0
Montréal	2,803	2,828	0.9
Vancouver	1,166	1,268	8.7
Ottawa-Hull	693	718	3.6
Côté ontarien	521	547	5.0
Côté québécois	172	171	−0.6
Edmonton	556	657	18.1
Calgary	471	593	25.7
Winnipeg	578	585	1.2
Québec	542	576	6.3
Hamilton	529	542	2.4
St. Catharines-Niagara	302	304	0.8
Kitchener	272	288	5.8
London	270	284	4.9
Halifax	268	277	3.6
Windsor	248	246	−0.6
Victoria	218	233	7.0
Regina	151	164	8.7
St. John's	145	155	6.5
Oshawa	135	154	14.1
Saskatoon	134	154	15.3
Sudbury	157	150	−4.5
Chicoutimi-Jonquière	129	135	5.1
Thunder Bay	119	121	1.8
Saint John	113	114	1.0
Trois-Rivières[2]	106	111	5.1

[1] D'après la superficie observée en 1981. [2] N'était pas une région métropolitaine de recensement en 1976. ... Sans objet.

Calgary (Alb.)

diminution de l'âge des personnes obtenant le divorce, l'augmentation marquée entre 1971 et 1980 peut s'expliquer en partie par l'adoption de mesures législatives relativement plus libérales sur le divorce.

L'un des points les plus frappants de la statistique de l'état matrimonial est la plus forte proportion de veuves que de veufs. En 1980, il y avait 933,300 veuves (10.0% de la population adulte féminine) contre 200,200 veufs (2.2% de la population adulte masculine). Ce grand écart tient aux taux de mortalité moindres chez les femmes et aux taux inférieurs de remariage chez les veuves.

5. Population par groupe d'âge, 1966, 1971, 1976 et 1980[1]

Groupe d'âge	Population en milliers				Répartition en pourcentage			
	1966	1971	1976	1980	1966	1971	1976	1980
Total	20,015	21,568	22,993	23,936	100.0	100.0	100.0	100.0
Moins de 15 ans	6,592	6,381	5,896	5,500	32.9	29.6	25.6	23.0
0-4	2,197	1,816	1,732	1,784	11.0	8.4	7.5	7.5
5-9	2,301	2,254	1,888	1,776	11.5	10.5	8.2	7.4
10-14	2,093	2,311	2,276	1,941	10.5	10.7	9.9	8.1
15-64	11,884	13,443	15,094	16,154	59.4	62.3	65.7	67.5
15-19	1,838	2,114	2,345	2,360	9.2	9.8	10.2	9.9
20-24	1,461	1,889	2,134	2,332	7.3	8.8	9.3	9.7
25-34	2,483	2,889	3,621	4,055	12.4	13.4	15.7	16.9
35-44	2,543	2,526	2,597	2,837	12.7	11.7	11.3	11.9
45-54	2,078	2,291	2,473	2,471	10.4	10.6	10.8	10.3
55-64	1,480	1,732	1,924	2,099	7.4	8.0	8.4	8.8
65 ans et plus	1,540	1,744	2,002	2,282	7.7	8.1	8.7	9.5

[1]D'après les données du recensement pour 1966, 1971 et 1976, et sur des estimations pour 1980.

6. Répartition numérique et en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus, selon l'état matrimonial, 1971 et 1980[1]

État matrimonial	Population en milliers					
	1971			1980		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total	15,187	7,532	7,656	18,436	9,068	9,368
Célibataires	4,291	2,378	1,913	5,362	2,955	2,407
Mariés[2]	9,778	4,889	4,889	11,399	5,682	5,717
Veufs	944	191	753	1,133	200	933
Divorcés	175	74	101	542	230	312
	Répartition en pourcentage					
	1971			1980		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Célibataires	28.2	31.6	25.0	29.1	32.6	25.7
Mariés[2]	64.4	64.9	63.9	61.8	62.7	61.0
Veufs	6.2	2.5	9.8	6.2	2.2	10.0
Divorcés	1.1	1.0	1.3	2.9	2.5	3.3

[1] D'après les données du recensement pour 1971 et sur des estimations pour 1980. (Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme des éléments.) [2] Comprend les personnes séparées qui n'ont pas obtenu le divorce.

Trappeur autochtone au piège à castor dans la réserve de la rivière Serpent, en Ontario.

Les autochtones

Les Indiens

Au 31 décembre 1979, 309,590 personnes étaient inscrites comme Indiens en vertu des dispositions de la Loi sur les Indiens du Canada. Le 31 décembre 1981, 576 bandes d'Indiens disposaient de 2,250 réserves; la superficie totale des réserves se chiffrait à quelque 2 636 900 ha (hectares). Près de la moitié des Indiens inscrits, principalement ceux qui vivent en Ontario et dans les trois provinces des Prairies, ont droit à des paiements en vertu de traités signés entre leurs ancêtres et la Couronne.

On ignore le nombre de personnes d'ascendance indienne qui n'ont pas le droit d'être inscrites aux termes de la Loi sur les Indiens. Parmi celles-ci figurent les Indiens qui ont renoncé à leur statut et à leur qualité de membre d'une bande au moyen de la procédure juridique appelée émancipation, les femmes indiennes qui ont épousé des non-Indiens, les métis et les descendants des personnes qui ont reçu des terres ou des certificats d'argent.

Chez les Indiens du Canada, il existe 58 langues ou dialectes différents appartenant à 10 principaux groupes linguistiques: algonquin, iroquois, sioux, athapaskan, kutenai, salish, wakash, tsimshian, haïda et tlingit.

Enseignement. Les services d'enseignement destinés aux Indiens des réserves ressortissent au gouvernement fédéral qui finance, par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord, un éventail complet de programmes d'enseignement depuis la maternelle jusqu'à l'université, en passant par l'enseignement professionnel ou technique et l'apprentissage d'un métier. Plus de la moitié de la population scolaire indienne fréquente des écoles administrées par les conseils provinciaux; le reste fréquente des écoles situées dans les réserves et dirigées soit par le ministère, soit par les bandes indiennes.

Depuis l'agrément, en 1973, du document de la Fraternité des Indiens du Canada intitulé *Les Indiens, maîtres de leur éducation*, un nombre croissant de bandes indiennes prennent en mains leurs écoles et d'autres programmes d'enseignement. Sur un total de 392 écoles fédérales ou écoles de bandes, 155 sont administrées par les autorités indiennes chargées de l'éducation. Un des principaux objectifs du gouvernement est de faciliter le transfert des programmes d'enseignement aux mains des bandes indiennes, lorsque celles-ci le désirent, et de mettre au point, de concert avec elles, des programmes d'études appropriés. La plupart des 237 écoles fédérales qui relèvent du ministère offrent des programmes dont le contenu culturel a été enrichi. Nombre d'écoles provinciales fréquentées par des enfants indiens et inuit dispensent des cours de langues ou de culture autochtones dans le cadre du programme scolaire régulier.

Plusieurs provinces et universités ont élaboré et dispensé des cours spéciaux de formation pédagogique afin d'encourager les Indiens à embrasser la profession d'enseignant. Il se donne également des cours paraprofessionnels pour former des aides-enseignants et des conseillers sociaux pour les écoles fédérales, provinciales et les écoles administrées par les bandes. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord, en collaboration avec la Commission canadienne de l'Emploi et de l'Immigration, a financé des programmes de formation professionnelle, d'orientation professionnelle et de placement. Il s'est aussi chargé de préparer les représentants élus et nommés des bandes indiennes et les conseils des collectivités inuit à l'exercice de leurs fonctions.

Administration locale. Les Indiens ayant exprimé le désir d'assumer une plus grande responsabilité dans l'administration de leurs propres affaires, une politique d'autogestion a commencé à prendre forme en 1965. A cette époque, environ 26 bandes

Après une chasse fructueuse, des Indiens fument de la chair de caribou pour la conserver (photo prise au Manitoba).

Indien dansant à Mission (C.-B.).

d'Indiens dans tout le Canada assumaient l'administration de programmes ministériels dont les budgets totalisaient $66,000.

Depuis lors, l'intérêt s'est accru, et au cours de l'année financière 1979-80, 519 conseils indiens administraient toute une gamme de programmes et services locaux avec un budget total de $253.3 millions.

Les bandes qui le souhaitent et qui disposent des moyens nécessaires peuvent administrer soit la totalité, soit une partie des programmes, ou en partager la gestion avec le ministère.

Puisqu'elles assument davantage de responsabilités, il s'est révélé nécessaire de mettre en place des processus efficaces de gestion des bandes. On donne à celles-ci une formation appropriée pour que leurs membres aient des compétences de dirigeants et de gestionnaires. Les chefs, les conseils, le personnel des bandes et leurs comités reconnus ont ainsi la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour administrer leurs propres affaires.

Développement économique. Le gouvernement fédéral prévoit consacrer des sommes considérablement plus élevées au développement socio-économique des Indiens. Il insistera spécialement sur la planification et l'expansion intégrées des diverses collectivités indiennes. Celles-ci auront la possibilité de participer davantage aux grands projets d'exploitation des ressources qui ont des répercussions directes sur leurs terres et sur leur mode de vie. En outre, les institutions gérées par des Indiens recevront l'aide nécessaire pour assurer leur prospérité.

Au cours des cinq dernières années, le ministère a transféré aux Indiens la responsabilité d'une grande part de ses programmes. Cette politique permet aux bandes indiennes de mettre en place des systèmes et des processus de gestion qui répondent aux besoins qui leur sont particuliers du fait de leur culture.

Les Inuit

On compte dans le monde, environ 100,000 Inuit disséminés dans les régions circumpolaires septentrionales. Ils sont établis dans le Nord de l'Alaska, l'extrémité est de l'U.R.S.S., le Groenland et le Nord du Canada. La langue esquimaude est l'inuktitut. Il y a au Canada 24,000 Inuit environ. Ils vivent en petits groupes dans le delta du Mackenzie, dans les îles de l'Arctique et sur la côte des Territoires du Nord-Ouest, sur les rives québécoises de la baie d'Hudson et de la baie d'Ungava, et au Labrador. Pour la plupart, les collectivités inuit sont établies dans des baies, à l'embouchure de cours d'eau, sur des bras de mer ou des fiords, témoignage d'un mode de vie autrefois beaucoup plus tributaire qu'aujourd'hui des ressources marines.

De nos jours, bien que la vie de chasseur et les relations particulières qu'elle comporte avec le territoire demeurent essentielles à l'identité des Inuit et à la façon dont ils se définissent, la chasse traditionnelle a perdu de son importance économique. La civilisation du Sud a envahi le Nord, avec son aisance et ses complications: électricité, fournaises et poêles à mazout, motoneiges et camions, écoles, hôpitaux, cinéma, télévision, autant de facteurs qui ont transformé la vie dans le Nord. Les gens changent à mesure que leur environnement social se modifie. Les problèmes de la société du Sud sont transposés dans le Nord, et souvent même amplifiés par la rapidité de l'évolution des mentalités.

Depuis des années la question de l'origine des Inuit suscite maintes hypothèses chez les archéologues. Selon tous les indices archéologiques réunis, ce peuple aurait pris naissance dans le Nord-Est de l'Asie près de la mer de Béring, probablement entre 15,000 et 10,000 ans avant J.-C., et une succession de cultures arctiques anciennes qui s'étend de l'Est de la Sibérie au Groenland en passant par l'Alaska et le Nord du Canada a été identifiée et décrite par les spécialistes de la préhistoire esquimaude. Bien qu'on ne s'entende pas toujours sur la datation de ces cultures et sur leurs interrelations, on s'accorde à penser que certaines phases culturelles arctiques distinctes sont identifiables. Les plus connues sont les cultures Dorset et de Thulé.

Les Dorsetiens ont vécu dans le centre de l'Arctique canadien à partir de quelque 700 ans avant J.-C. jusqu'à environ 1300 ans après J.-C. Leur économie reposait surtout sur la présence du morse et du phoque qu'ils chassaient au moyen de techniques très spécialisées. La culture de Thulé, qui a succédé à la Dorset et l'a peut-être même assimilée, n'a duré que de 1200 ans environ après J.-C. jusqu'au moment des premiers contacts avec les Européens.

La vie dans les régions arctiques était difficile, le climat rigoureux, et seule la chasse permettait de survivre. Lorsque le gibier disparaissait, c'était la famine, et les gens mouraient de froid lorsque l'huile animale alimentant la lampe (en général unique source de chaleur) venait à manquer. La chasse importait au plus haut point: la mer fournissait baleines, morses et phoques, et la terre caribous et bœufs musqués. Les techniques de chasse se transmettaient de père en fils.

D'après les résultats des recherches archéologiques et les récits des pionniers, les Inuit du Canada vivaient jadis beaucoup plus au sud qu'aujourd'hui, notamment sur le littoral atlantique. Ils avaient toujours été une population essentiellement côtière, et le poisson et les mammifères aquatiques leur fournissaient nourriture, combustible et vêtement. Toutefois, des groupes se sont établis à l'intérieur des terres où ils se nourrissaient de caribous et de poissons des lacs, ils faisaient des feux avec des arbustes au lieu du blanc de baleine, et fréquentaient rarement la mer.

Les premiers explorateurs de l'Arctique canadien ont rencontré des Inuit de temps à autre pendant 300 ans, mais n'ont guère frayé avec eux; dans cette région, le développement s'est effectué beaucoup plus tard que dans les autres terres arctiques. Ce n'est qu'à l'arrivée des baleiniers et des marchands de fourrures au début du XIXe siècle que la situation a commencé à se modifier. Par suite des échanges avec les

Sculpture sur stéatite, dans les îles Belcher (T.N.-O.)

chasseurs de baleines et les marchands, les Inuit en sont venus à dépendre jusqu'à un certain point des produits de l'homme blanc. La vie inuit traditionnelle a pris un nouveau tournant par suite d'une économie davantage basée sur le commerce de la fourrure que sur la pêche et la chasse.

Dès 1923, des postes de traite s'échelonnaient le long des deux rives du détroit d'Hudson, vers le bas de la côte est de la baie d'Hudson jusqu'à Port Harrison et vers le haut de la côte ouest jusqu'à Repulse Bay; une expansion semblable se produisait dans l'Ouest de l'Arctique. Aujourd'hui, la Compagnie de la Baie d'Hudson compte une trentaine de postes dans les régions arctiques.

La Seconde Guerre mondiale a accéléré le progrès des communications aériennes et suscité l'aménagement d'installations militaires et de stations radio et météorologiques dans le Nord. Au cours des 20 dernières années, l'isolement des Inuit s'est amoindri rapidement.

Pour beaucoup de ces gens, le passage de la vie de chasseur nomade à celle de citadin moderne a été difficile, voire dramatique. Grâce aux satellites de communication, le téléphone ainsi que la radio et la télévision qui diffusent certaines émissions en inuktitut ont pénétré dans les foyers inuit. Le kayak et le chien de traîneau, jadis essentiels à la vie de chasseur et de trappeur de l'Inuit, ont cédé leur rôle au canot et au toboggan automoteurs. Pour les longs voyages, l'avion est devenu le taxi de l'Arctique, et dans ce lieu rares sont les villages dépourvus de piste d'atterrissage. La technologie moderne, représentée par les ADAC (avions à décollage et atterrissage courts) et les jets, a considérablement rétréci les vastes espaces du domaine esquimau.

De façon générale, l'état de santé des Inuit s'est remarquablement amélioré ces dernières années, et leur espérance de vie est meilleure qu'il y a seulement 10 ans. Sensibles aux maladies européennes contre lesquelles ils n'étaient pas immunisés, ils ont été frappés par la grippe, la tuberculose et la rougeole qui ont sévi dans certains groupes et ont parfois décimé des villages entiers; on a réussi ces dernières années à réprimer ces maladies. A travers le Nord, il existe maintenant des services médicaux dispensés dans des infirmeries ou dans des hôpitaux situés à des endroits stratégiques. Des avions affrétés servent d'ambulances pour les endroits isolés.

Divers programmes gouvernementaux dans les domaines de l'éducation, des affaires sociales, de l'administration locale et du développement économique ont également contribué à la transformation spectaculaire du mode de vie des Inuit. Par exemple, les coopératives déclarent un chiffre d'affaires annuel supérieur à $30 millions et contrôlent pour une grande part la commercialisation de l'art inuit. Des écoles ont été construites dans chaque village inuit viable et dispensent presque toujours un enseignement jusqu'à la 8e et la 9e année. Pour les cours préparatoires à la formation professionnelle et le secondaire avancé les élèves s'inscrivent soit ailleurs dans l'Arctique, soit dans le Sud du Canada. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest offre une aide financière généreuse aux étudiants du postsecondaire qui s'éloignent pour fréquenter l'université ou un établissement de formation professionnelle ou technique.

Nombre de collectivités auparavant administrées sur place par un agent du gouvernement sont devenues des villages constitués gérant leurs propres affaires par l'intermédiaire de conseils élus. Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, organe

Des Inuit de Cape Dorset et de Lake Harbour campent à Aberdeen Bay (T.N.-O.) en vue d'exploiter la stéatite vert pâle des environs.

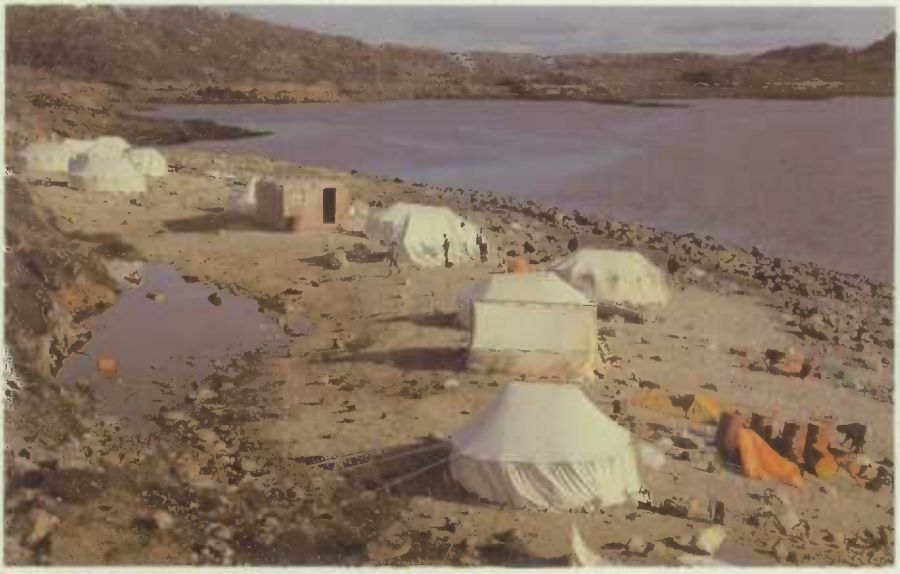

Enfants inuit pêchant des palourdes à marée basse.

comparable à ceux des provinces, compte neuf Inuit parmi ses membres élus. De plus, un Inuk représente Nunatsiaq (partie orientale des Territoires du Nord-Ouest) à la Chambre des communes et un autre siège au Sénat.

La mise sur pied d'organisations autochtones découle directement du désir croissant des Inuit de diriger leurs propres affaires. L'Inuit Tapirisat of Canada (la Fraternité esquimaude) est un organisme national créé en 1971 pour travailler à la réalisation d'un tel vœu et de favoriser la croissance et l'essor de la culture inuit. Son conseil d'administration est élu à l'assemblée générale annuelle à laquelle participent des délégués de toutes les collectivités inuit du Canada; outre l'organisation nationale, il existe six associations régionales représentant chacune leur propre région: le Comité d'étude des droits des autochtones (CÉDA) dans l'ouest de l'Arctique; l'Association des Inuit du Nouveau-Québec (AINQ); la Labrador Inuit Association (LIA); la Baffin Region Inuit Association (BRIA); la Keewatin Inuit Association; et la Kitikmeot Inuit Association dans le centre de l'Arctique. Les intérêts économiques des Inuit sont pris en main par la Société inuit de développement et les Associations de chasseurs et trappeurs dans la plupart des villages.

Ces associations défendent les intérêts des Inuit dans les pourparlers et les négociations avec l'industrie, les administrations provinciales, territoriales et fédérale, et leurs organismes spécialisés; elles s'occupent de plus en plus des revendications territoriales et de la préservation du mode de vie des Inuit face à la mise en valeur des ressources. Elles participent aussi à diverses initiatives visant à préserver la culture inuit et à obtenir des améliorations sociales pour les Inuit. On peut mentionner entre autres la création de l'Institut de culture inuit, l'établissement de centres de services juridiques, l'élaboration d'un système global de communications inuit qui a donné naissance à l'Inuit Broadcasting Corporation (IBC) en 1981, un programme d'habitations à loyers modérés, des programmes de recherche sur les

Femme inuit [illegible] à Lake Harbour, dans l'île Baffin (T.N.-O.)

ressources non renouvelables, la publication d'*Inuit Today*, magazine bimensuel, distribué dans tout le Canada, et la création d'offices et de commissions dans les domaines de l'enseignement, de la langue, du droit et de la gestion de la faune.

Le gouvernement fédéral a soutenu toutes ces entreprises, en y consacrant des subventions, des contributions et des prêts sans intérêts par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord et du Secrétariat d'État.

Profitant de la demande accrue de pétrole, de gaz et de minéraux, qui intensifie l'exploration dans l'Arctique, le ministère des Affaires indiennes et du Nord et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest cherchent à procurer des occasions d'emploi aux Inuit dans l'industrie des ressources non renouvelables et les services de soutien connexes. L'Inuit Tapirisat of Canada et les diverses associations régionales s'appliquent à exposer les motifs d'inquiétude des Inuit concernant les effets de la mise en valeur des ressources sur l'environnement du Nord et sur le mode de vie des Inuit. Bien que ceux-ci ne s'opposent pas au progrès, ils craignent que le développement industriel ait des effets néfastes pour le territoire et les animaux dont ils dépendent. Les gouvernements fédéral et territoriaux sont sensibles à ces préoccupations, et les règlements sur l'utilisation des terres ont été remaniés pour assurer un développement rationnel du Nord.

L'évolution de la société inuit est peut-être le sujet le plus controversé, le plus délicat et le plus difficile à traiter en peu de mots. Les problèmes qu'affronte cette société en pleine transformation sont complexes et ardus. De plus en plus c'est aux Inuit mêmes qu'il appartient d'analyser ces problèmes et de proposer des solutions qui leur permettront de se bâtir un avenir collectif conforme à leurs aspirations.

Langues officielles

L'existence, depuis les débuts de l'histoire canadienne, de deux grands groupes linguistiques est l'une des forces dynamiques qui ont contribué à modeler le pays et à lui donner son caractère unique. Pour sauvegarder cet héritage, le gouvernement fédéral a pris certaines mesures pour assurer aux Canadiens francophones et anglophones une chance égale de participer à l'avenir du pays.

En 1963, le gouvernement instituait la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme pour étudier diverses questions concernant la langue et la culture au Canada. Après la publication du premier volet du rapport final de la Commission, le gouvernement a présenté un texte de loi sur les langues officielles, adopté en juillet 1969 et promulgué en septembre de la même année.

La Loi spécifie que «l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada» et qu'elles «ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada».

La Loi précise aussi que, dans la région de la capitale nationale et les autres régions où la demande est suffisante, les services fédéraux seront dispensés dans les deux langues officielles et qu'un Commissaire aux langues officielles directement comptable au Parlement assurera le respect de la Loi. Il est à noter que cette loi, et en fait l'ensemble de la politique fédérale en matière de langues officielles, ne vise pas à rendre tous les Canadiens «bilingues», mais bien à faire en sorte que partout où ils se trouvent dans une proportion raisonnable, les francophones et les anglophones puissent utiliser leur propre langue dans leurs rapports avec le gouvernement fédéral.

Les principaux organismes chargés de l'application de la politique et des programmes touchant les langues officielles sont le Secrétariat du Conseil du Trésor, le Secrétariat d'État, la Commission de la Fonction publique et la Commission de la capitale nationale. De plus, le Commissaire aux langues officielles a pour fonction de veiller à ce que les langues officielles soient reconnues dans la pratique et que l'esprit et l'objet de la Loi soient respectés dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

Secrétariat du Conseil du Trésor

En matière de bilinguisme, le Secrétariat du Conseil du Trésor a charge de fournir aux ministères, institutions et organismes fédéraux, y compris les sociétés de la Couronne, des lignes directrices et des orientations générales, et de veiller à la mise en œuvre des programmes de langues officielles. Il surveille également les progrès de la Fonction publique dans la réalisation des objectifs et mesures prévus à ce sujet et en fait rapport au gouvernement.

Direction des langues officielles. Cette direction élabore et fait connaître la politique et les programmes du gouvernement relatifs à l'application de la Loi sur les langues officielles dans les ministères et organismes du gouvernement du Canada, ainsi que dans les instances judiciaires, quasi judiciaires ou administratives et les sociétés de la Couronne; de plus elle en surveille, vérifie et évalue la mise en œuvre et l'efficacité. Sa structure comprend un Secrétariat, une Division des opérations, une Division de la politique et une Division de l'évaluation et de la vérification.

Le *Secrétariat* assure des services de contrôle, de coordination et de soutien aux éléments organisationnels de la Direction en ce qui concerne les ressources humaines et financières, le traitement des présentations ministérielles, l'élaboration et la publication des guides des opérations de la Direction et le contrôle du coût des programmes de langues officielles dans la Fonction publique. Il comporte un centre de documentation et de référence chargé de fournir rapidement des renseignements à jour et un service de consultation sur le détail de la Loi, des politiques et des programmes gouvernementaux concernant les langues officielles; enfin il s'occupe de la communication et de la diffusion des politiques, circulaires et directives gouvernementales.

La *Division des opérations* a pour rôle de conseiller les ministères sur la mise en pratique des programmes de langues officielles, entre autres la préparation des plans annuels et des rapports provisoires. Elle analyse les plans et autres présentations des ministères au Conseil du Trésor, puis juge s'il convient d'en recommander l'acceptation, la modification ou le rejet. Elle sert d'intermédiaire entre la Direction et les ministères et organismes, et assure l'acheminement de l'information destinée aux ministères ou provenant d'eux. Elle participe à l'analyse et à l'interprétation des politiques, particulièrement pour l'exécution des programmes au sein des ministères.

La *Division de la politique* se charge d'interpréter systématiquement les politiques du Conseil du Trésor sur les langues officielles, d'analyser les problèmes majeurs que pose leur application au sein des ministères, de formuler au besoin des propositions de modification ou de révision de telles politiques, et de préparer des rapports et des évaluations sur l'incidence de ces politiques. Ses fonctions comprennent la participation à l'analyse des plans annuels des ministères en vue d'établir s'ils sont conformes aux politiques existantes des langues officielles.

La Division se tient aussi en étroite relation avec les autres directions du Secrétariat du Conseil du Trésor et les autres organismes centraux afin d'assurer la coordination entre les politiques de langues officielles et les autres mesures connexes intéressant le personnel ou les langues.

La *Division de l'évaluation et de la vérification* a pour rôle de définir des indicateurs appropriés de performance des programmes, d'analyser les données provenant du système d'information et les observations émanant d'autres sources, y compris les analystes et les équipes de vérificateurs, d'effectuer des études spéciales et de déterminer les tendances et l'efficacité des programmes. Elle s'occupe également de planifier et d'établir les systèmes et procédures nécessaires pour assurer l'application des politiques gouvernementales et en évaluer les résultats.

Secrétariat d'État

En vertu de son mandat général, le Secrétariat d'État encourage l'usage des langues officielles dans l'enseignement, les administrations provinciales et municipales et les secteurs public et privé. Par l'entremise de son Bureau des traductions il répond aux demandes fédérales de traduction, d'interprétation et de services terminologiques. Il applique en outre un programme d'aide aux groupes minoritaires de langue officielle qui vise à l'épanouissement linguistique et culturel des collectivités francophones ou anglophones en minorité dans leur région respective.

Direction des programmes de langues. Cette direction administre une série de programmes de promotion des langues officielles. Dans le domaine de l'éducation, son programme fédéral-provincial d'encouragement du bilinguisme a pour objet d'accroître, dans chaque province ou territoire, la possibilité pour tout Canadien appartenant à une minorité de recevoir sa formation scolaire dans la langue officielle de cette minorité et d'apprendre également l'autre langue officielle du Canada. A cette

fin, l'aide financière offerte aux provinces par entente mutuelle entre ces dernières et le fédéral est fonction du chiffre des inscriptions, du temps consacré à l'enseignement de la langue seconde et du coût de cet enseignement par élève. La Direction accorde également des bourses individuelles, des subventions à des écoles normales et autres établissements qui donnent des cours de langue officielle seconde ainsi que des fonds pour des projets spéciaux à frais partagés. Une aide limitée est aussi mise à la disposition d'institutions ou organismes afin d'encourager la collecte et la diffusion d'informations sur l'enseignement et l'apprentissage de la seconde langue officielle et sur l'enseignement dans la langue officielle (français ou anglais) des minorités.

Aux termes d'ententes fédérales-provinciales, les provinces et territoires reçoivent des contributions pour aider les immigrants adultes à suivre des cours d'instruction civique et à apprendre l'une ou l'autre des deux langues officielles. Cette aide est proportionnelle au coût de l'enseignement et au prix des manuels.

Dans les secteurs privé et public (non fédéral) on a créé divers programmes pour encourager l'adoption de meilleures méthodes d'apprentissage et d'usage des deux langues officielles, de manière à faciliter la résolution des problèmes relatifs à la prestation de services en anglais comme en français dans ces secteurs. Il peut s'agir d'un service de consultation technique à l'intention du commerce et de l'industrie, des administrations provinciales et municipales, des écoles, des institutions médicales et des organismes de services sociaux ou encore d'une aide financière aux associations bénévoles pour leurs besoins en matière de traduction et d'interprétation.

Direction des groupes minoritaires de langue officielle. Cette direction vise à promouvoir l'activité socio-culturelle des communautés francophones et anglophones, dans les provinces où elles sont en minorité, et à favoriser ainsi leur épanouissement.

Dans chaque province, les groupes minoritaires de langue officielle ont diverses organisations qui s'intéressent à un aspect ou l'autre de leur vie économique, sociale, éducative et culturelle. Les programmes de la Direction visent à répondre aux besoins de ces organisations ainsi qu'à ceux de leurs membres en favorisant des projets compatibles avec son mandat.

Bureau des traductions. Le Bureau des traductions a pour mission d'aider le gouvernement du Canada et l'administration fédérale à communiquer efficacement dans toutes les langues, tant au sein de la Fonction publique que dans leurs relations culturelles, scientifiques, économiques et diplomatiques, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Il dispense les services linguistiques nécessaires au bon fonctionnement du Parlement, du gouvernement et des organismes de l'État, principalement dans le contexte de la politique des langues officielles. Il établit, avec leur collaboration, leurs divers besoins et prend les dispositions pour y satisfaire. En plus des services de traduction qu'il fournit aux ministères et organismes fédéraux, le Bureau assure l'interprétation et la traduction des débats de la Chambre des communes, du Sénat et de leurs comités, ainsi que des délibérations des conférences nationales et internationales auxquelles le gouvernement fédéral participe. Outre la tâche d'alimenter et de mettre à jour la Banque de terminologie du gouvernement canadien, il incombe au Bureau de promouvoir la normalisation, dans les deux langues officielles, du vocabulaire en usage dans les divers secteurs de l'administration. Le Bureau participe aussi à des travaux spécialisés intéressant divers organismes canadiens et étrangers, surtout lorsque ces travaux se font dans les langues officielles du Canada.

Le Commissaire aux langues officielles

Nommé par le Parlement, le Commissaire aux langues officielles a pour mandat de veiller à l'exécution de la *Loi sur les langues officielles* qui précise que: «l'anglais et le

français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada». Il appartient donc au Commissaire de prendre, dans les limites de ses pouvoirs, toutes les mesures propres à «faire reconnaître le statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la Loi et l'intention du législateur dans l'administration des affaires des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada». A ces fins, il procède, de sa propre initiative ou à la suite de plaintes à des instructions et formule à l'adresse des ministères ou organismes intéressés des recommandations pertinentes. Chaque année il doit, de plus, soumettre un rapport directement au Parlement.

Désigné pour une période de sept ans, le Commissaire remplit un triple rôle, qui consiste à protéger les droits linguistiques des individus et des groupes, à vérifier l'action des organismes fédéraux en matière linguistique et à promouvoir la réforme linguistique dans l'ensemble du pays.

La *Loi sur les langues officielles* impose à tous les organismes fédéraux de faire en sorte que le public anglophone ou francophone puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans la langue officielle de son choix, sauf là où la demande de services bilingues est trop faible ou trop irrégulière pour en justifier la prestation. En outre, pour assurer à chacun des deux principaux groupes linguistiques une participation équitable à l'activité de la Fonction publique fédérale, tout fonctionnaire fédéral doit avoir, dans la mesure du possible, la latitude de travailler dans la langue officielle de son choix.

Multiculturalisme

Au recensement de 1971, 44.6% de la population du Canada était d'origine britannique, 28.7% d'origine française et les 26.7% restants, d'autres origines

Danse égyptienne, à Ottawa.

Célébration du Nouvel an chinois, à Vancouver (C.-B.).

linguistiques. La politique du multiculturalisme du gouvernement, annoncée en octobre 1971, faisait suite aux avis du Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Elle promettait d'appuyer à la fois les programmes visant la conservation, l'enrichissement et la diffusion des diverses cultures et ceux encourageant le respect et la compréhension entre tous les Canadiens.

En novembre 1972 le gouvernement créait le poste de ministre chargé du Multiculturalisme, et en mai 1973 naissait le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme (CCCM), chargé de conseiller le ministre au sujet de l'application de cette politique. Depuis lors, le Conseil a tenu régulièrement des réunions provinciales, nationales et directoriales dans le but d'examiner la politique et d'évaluer les programmes. Par ailleurs, d'importantes consultations ont eu lieu entre le CCCM et de multiples collectivités culturelles locales et groupes de jeunes de toutes les régions du Canada.

Programmes de multiculturalisme

L'application de la politique du gouvernement en la matière est assurée par la Direction du multiculturalisme du Secrétariat d'État et plusieurs organismes culturels fédéraux. Elle comporte certains programmes, dont les suivants.

Le Programme des études ethniques soutient la recherche et les études dans les sciences humaines liées à d'importants aspects du pluralisme culturel au Canada. Les universités reçoivent une aide pour inviter professeurs et conférenciers. Le Comité

consultatif pour les études ethniques canadiennes conseille les responsables du Programme des études ethniques à cet égard.

La Section du développement des ressources culturelles encourage l'exploitation des ressources en cause et l'échange de renseignements sur le caractère multiculturel de la société canadienne. Elle vise à faire connaître la diversité culturelle du pays à tous les Canadiens, notamment par les systèmes d'enseignement, les médias, le Projet des histoires ethniques, et l'aide aux arts de la scène et à la rédaction et la traduction d'œuvres littéraires.

La Direction du multiculturalisme soutient aussi un large éventail d'activités organisées par des groupes bénévoles; pour permettre à ceux-ci non seulement de conserver et de développer leur patrimoine culturel, mais également de le partager. Une aide est fournie pour l'organisation de cours supplémentaires de nature culturo-linguistique, la formation d'instructeurs et la mise au point de matériel didactique utilisé dans les écoles de langues ancestrales, les communications interculturelles, le développement collectif, l'intégration culturelle des immigrants, les relations inter-ethniques, etc. Par le truchement de ses bureaux nationaux, régionaux et locaux, le ministère entretient des rapports avec les groupes, les particuliers et les organisations représentant les groupements ethnoculturels du Canada, et continue de les aider à participer pleinement à la vie canadienne.

Danse camérounaise, lors des festivités du 1er juillet.

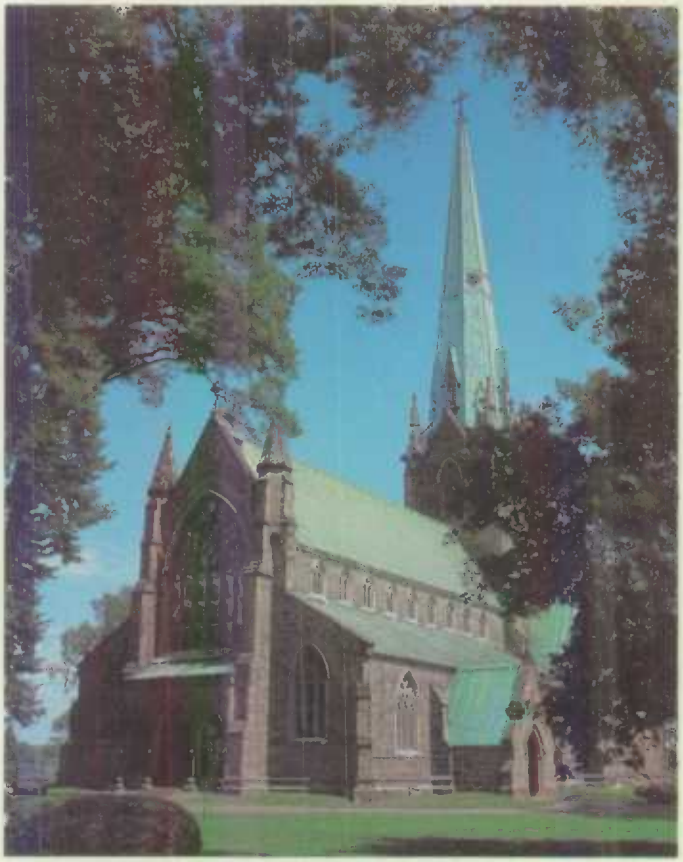

La cathédrale Christ Church, à Fredericton (N.-B.).

Religion

La religion a joué un grand rôle dans l'évolution de la société et du pays. Aujourd'hui, son apport sur ce plan n'est peut-être plus aussi sensible, mais pour comprendre la place qu'elle occupe actuellement au Canada il faut la situer dans son contexte historique.

Avant l'arrivée du christianisme dans le Nouveau Monde, les religions autochtones florissaient chez les Indiens du Canada. A partir du XVIIe siècle, ces manifestations de la religiosité indigène régressèrent sous l'action missionnaire et culturelle des Français et des Britanniques. De 1604, année où Champlain créa le premier avant-poste français à Port-Royal en Nouvelle-Écosse, jusqu'au XIXe siècle, les Églises d'obédience européenne dominèrent au Canada.

Contrairement aux États-Unis, le Canada n'a pas été, au départ, un creuset où se mêlèrent diverses cultures, mais plutôt une reproduction de ces origines européennes. Il en allait de même de son tempérament religieux. Au milieu du XIXe siècle, la venue

La cathédrale Marie-Reine-Du-Monde, à Montréal (Qué.).

de nouveaux ordres catholiques français au Québec et de confessions protestantes non conformistes dans le Canada anglais empêcha l'unification de l'Église et de l'État. Toutes les confessions chrétiennes continuèrent néanmoins à s'efforcer de réaliser, par le biais de la politique, leurs propres aspirations sur le plan social et national. Jusqu'à ces derniers temps, l'Église catholique exerçait une influence dominante sur la plupart des aspects de la politique et de la société au Québec, tandis que dans les autres provinces, les protestants s'efforçaient de faire valoir une définition de l'identité canadienne qui correspondait à leur vision.

Ces comportements ont peut-être soutenu les valeurs religieuses et morales traditionnelles, mais ils ont aussi empêché les Églises canadiennes d'innover pour mieux s'adapter aux besoins changeants du pays. Entre 1880 et 1945, la société canadienne, autrefois de caractère surtout rural et conservateur, s'est trouvé massivement confrontée à l'industrialisation, à l'urbanisation, au progrès des communications et, surtout, à l'immigration. Les nouveaux arrivants, dont bon nombre venaient d'Europe et de l'Est ou du Sud, comprenaient entre autres des mennonites, des huttérites et des doukhobors. Ils n'avaient pas la même vision religieuse du monde que les Églises française et britannique anciennes. Les efforts d'intégration de ces petits groupes à une hégémonie monoculturelle française ou anglaise ont échoué et, dès 1945, le Canada entrait véritablement dans une ère de pluralisme religieux.

Célébration de la messe dans une église en bois rond de la réserve indienne de la rivière Manitassagi.

A l'heure actuelle, les trois quarts de la population canadienne appartiennent à trois grandes confessions chrétiennes: l'Église catholique, l'Église Unie du Canada et l'Église anglicane; un cinquième de la population adhère à des confessions d'effectif moyen, dont les presbytériens, les luthériens et les baptistes; un vingtième, à des confessions chrétiennes encore moins nombreuses, comme les adventistes, les témoins de Jéhovah, les mennonites, les mormons, les pentecôtistes, les chrétiens réformés, les orthodoxes, les catholiques ukrainiens et l'Armé du Salut. Toutes ces Églises poursuivent leur œuvre salutaire, parfois dans l'œcuménisme, comme la Société biblique canadienne. Les efforts qu'elles déploient pour atteindre les populations du Grand Nord et les régions défavorisées du monde sont aussi largement reconnus. Les études théologiques et l'exercice du ministère attirent encore de nombreux candidats dans la plupart des confessions. Par ailleurs, bien des Églises ne craignent pas d'exprimer leurs inquiétudes au sujet des situations qu'elles jugent injustes, que ce soit au Canada ou à l'étranger. A cet égard, elles exercent une influence sociale et politique très valable.

L'Armée du Salut célébrait, en 1982, le centenaire de son implantation au Canada.

L'église presbytérienne St-Paul's, à Banff (Alb.).

A part le christianisme, beaucoup d'autres religions se développent dans le Canada contemporain. Il semble que les religions indiennes du Canada commencent à se réaffirmer quelque peu. En fait, elles n'ont jamais tout à fait disparu, mais il est difficile de préciser le chiffre de leurs adeptes parce que bon nombre de leurs dogmes se sont intégrés à la pratique chrétienne des autochtones.

Ailleurs, surtout dans les grandes villes, le Canada compte depuis longtemps une remarquable population juive, qui forme d'importantes collectivités au Québec, en Ontario et au Manitoba. Aux bouddhistes établis de longue date dans l'Ouest sont venus s'ajouter des bouddhistes (theravada) de l'Asie du Sud-Est, en particulier à Toronto. La présence d'hindous de diverses écoles, tout comme celle de sikhs et des zoroastriens, est maintenant très visible dans les grandes régions métropolitaines, ce qui rehausse la richesse et la diversité de la mosaïque religieuse canadienne.

Il convient de signaler enfin la présence de certains mouvements parareligieux contemporains. Le dharmadatu, l'ISKCON (Hare Krishna), la méditation transcendatale et la secte de Sri Chinmoy, pour ne citer que ces groupes, continuent de faire des adeptes. La plupart de ces mouvements n'ont pas de rites religieux, ni de clergé, ni de codes d'éthique officiels. Par conséquent, bon nombre de leurs adhérents suivent les pratiques d'autres grandes religions. Ces groupes recherchent avant tout l'éveil de la conscience individuelle; ils n'ont guère de philosophie sociale ni de dimension culturelle bien définie. Toutefois, même s'ils ne représentent qu'une part infime de la mosaïque religieuse canadienne, ils n'en apportent pas moins leur couleur et leur signification propres dans une société de plus en plus complexe et cosmopolite.

BRUCE MATTHEWS

Dance Is ... This ... and That, exécuté par le Anna Wyman Dance Theatre.

Arts et culture

Des œuvres magnifiques produites par des autochtones bien avant la «découverte», par les Européens, de ce qui est maintenant le Canada sont exposées dans de nombreux musées à travers le monde. Des travaux de recherche ont révélé que les arts d'exécution et les traditions orales abondaient dans la vie des autochtones du Canada. Aujourd'hui, des immigrants originaires de toutes les régions du globe se joignent aux descendants de ces premiers habitants, et chaque nouveau groupe enrichit la mosaïque culturelle du Canada.

Par suite d'une augmentation sans précédent de leurs périodes de loisir, les Canadiens se tournent plus que jamais vers les activités culturelles. C'est ainsi que des analystes ont essayé de prévoir, au moyen des données d'une enquête de 1972 rajustées pour tenir compte de la composition de la population, quels seraient les taux de participation aux manifestations artistiques en 1978. Dans le cas des arts d'exécution, l'accroissement du nombre de personnes qui ont assisté à au moins une représentation a plus que quintuplé la hausse prévue. Au chapitre de la lecture et de l'écoute de la radio les augmentations ont plus que doublé le chiffre projeté.

Pendant maintes années, cette soif de culture a été satisfaite en grande partie par l'importation, mais les gouvernements fédéral et provinciaux reconnaissent de plus

en plus l'importance de la culture indigène pour le bien-être de la nation. L'État a consacré des sommes considérables à la promotion, au développement et au soutien des activités culturelles. Par leurs lois et leurs déclarations de principe, les pouvoirs publics encouragent les efforts visant à accroître la qualité et le nombre des créations dans tous les domaines de la culture.

On sait depuis longtemps que de nombreuses formes d'art ne peuvent subsister sans aide. Pendant des siècles, mécénat et subventions ont fait vivre les arts. De nos jours, les secteurs public et privé continuent d'intervenir, mais souvent leur aide financière demeure inférieure au taux d'inflation, par suite du recul de l'économie mondiale.

Le secteur culturel s'efforce de maintenir au moins un semblant de statu quo, mais non sans quelques rajustements internes. Les maisons d'édition réduisent leur stock tout en resserrant leur contrôle financier. Les théâtres engagent des troupes moins nombreuses, les bibliothèques réduisent leurs heures de service et plusieurs grands journaux ont fermé leurs portes. L'avènement de la télévision payante aura aussi un impact sur les autres disciplines, mais il est encore trop tôt pour l'évaluer.

Afin de mieux répondre aux besoins culturels des citoyens, le gouvernement fédéral a créé en 1980 le Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, chargé de procéder pour la première fois à une révision complète de la politique et des

Sharon Bakker et Michael Fahey dans A Very Modest Orgy, *présentée par le 25th Street Theatre, de Saskatoon (Sask.).*

Jean-Claude Dolron et Donat Lacroix, dans une scène de la production Gapi *du Théâtre populaire d'Acadie.*

établissements culturels canadiens depuis l'établissement de la Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences en 1949-51. Une bonne partie de l'infrastructure et des activités culturelles d'aujourd'hui a vu le jour grâce aux travaux de cette Commission; si l'étude entreprise récemment produit des effets analogues, les Canadiens et les habitants d'autres pays bénéficieront d'une exploitation accrue des abondantes ressources culturelles du Canada.

Le Conseil des Arts

Le Conseil des Arts du Canada offre des subventions aux artistes et aux organismes professionnels des arts visuels (y compris la photographie, le cinéma, et la vidéo), de la création littéraire, de l'édition, de la traduction, de la musique, du théâtre et de la danse. Ces subventions sont attribuées dans le cadre des programmes suivants:

Aide aux artistes. Le Conseil accorde des bourses aux artistes professionnels en architecture, administration des arts, critique d'art, conservation, création littéraire, danse, cinéma, multidisciplinarité et performance, musique, photographie, théâtre, vidéo, peinture et sculpture. Des bourses vont de $19,000 (pour les artistes chevronnés) à des montants moindres destinés à couvrir les frais de subsistance, d'exécution et de déplacement. En 1980-81, ont bénéficié notamment de l'aide du Conseil, Marie-Claire Blais, Raffi Armenian, Margaret Laurence et Mark Prent. Le Service des bourses du Conseil administre aussi un programme de subventions de représentation internationale et d'échanges internationaux, ainsi que trois studios qu'il met à la disposition des artistes à Paris.

La production Scherzo Capriccioso des Grands Ballets Canadiens, mettant en vedette Jaïlyn Dana.

Danse. Peuvent obtenir des subventions de fonctionnement ou de projet les compagnies professionnelles, écoles et organismes de service. En 1981-82, 28 organismes ont reçu ce genre d'aide, dont le Royal Winnipeg Ballet ($747,000), le Théâtre de danse Anna Wyman ($210,000), la Compagnie de danse Danny Grossman ($180,000), la Fondation de danse Margie Gillis ($15,000) et l'École nationale de ballet ($1,121,000).

Arts visuels. Le Conseil subventionne les galeries et musées publics, les centres d'art, les projets originaux de cinéma et de vidéo et les ateliers de gravure. Il assume aussi, dans tous les domaines des arts visuels, une part des frais de projets spéciaux, par exemple ceux de certaines publications et réunions d'étude. Son programme de visites d'artistes étrangers permet à des groupes professionnels d'inviter des artistes canadiens d'autres régions à venir parler de leur travail et échanger des idées. Il met des studios à la disposition d'artistes canadiens, à Paris et à New York, et il aide financièrement ceux qui veulent prendre part à d'importantes expositions à l'étranger.

Théâtre. Des subventions sont offertes aux festivals, écoles, associations et troupes professionnelles de théâtre du Canada. Les subventions de fonctionnement sont habituellement attribuées aux compagnies bien établies, mais un nombre restreint de compagnies moins importantes peuvent obtenir une aide pour des projets spéciaux et des ateliers. Plus de 160 compagnies sont subventionnées chaque année, dont les organismes suivants en 1980-81: le Théâtre du Nouveau Monde ($475,000), le Festival de Stratford ($625,000), l'École nationale de théâtre ($1,250,000) et le Théâtre ambulant de Chinook ($8,000).

Musique. Dans cette discipline, le Conseil des Arts consacre la majeure partie de son budget aux orchestres professionnels, commandes de compositions canadiennes, groupes de musique de chambre, chorales professionnelles, compagnies d'opéra, et sociétés et écoles de musique. En 1980-81, il a accordé $416,500 à la création de musique canadienne et subventionné, entre autres organismes, l'Orchestre sympho-

nique de Montréal ($896,000), New Music Concerts de Toronto ($90,000), la Southern Alberta Opera Association ($80,000), la Vancouver Chamber Choir ($53,000) et le New Brunswick String Quartet ($27,500). Le Conseil administre aussi un modeste programme d'aide aux chorales amateurs, aux groupes communautaires de musiciens ainsi qu'à la publication et à l'enregistrement de musique canadienne.

Création littéraire et édition. Le Conseil encourage les écrits qui ont une valeur culturelle pour le Canada (poésie, théâtre, roman, littérature pour les jeunes et essais) par des programmes qui s'adressent aux écrivains, aux éditeurs et aux lecteurs. L'aide dont bénéficient les écrivains revêt la forme de lectures publiques et de séjours dans une région autre que la leur. En ce qui les concerne, les éditeurs peuvent solliciter des subventions globales ou des subventions par titre pour couvrir les déficits de livres qui représentent une contribution originale à la littérature canadienne. En outre, la lecture de livres canadiens est encouragée de façon particulière par le Festival national du livre et le programme de dons de livres. Le Conseil collabore aussi à l'administration des Prix du gouverneur général, de plusieurs prix internationaux, d'échanges internationaux d'écrivains et de subventions nationales et internationales à la traduction.

Tournées culturelles. L'Office des Tournées du Conseil des Arts du Canada a pour but d'élargir autant que possible le public des artistes canadiens et contribuer à former des spécialistes dans le domaine de la promotion et de la gestion des tournées

Inook and the Sun, *une production du Citadel Theatre au Festival international des enfants, à Edmonton. De gauche à droite: Amanda O'Leary, Kent Staines, Martin J. Williams, Dena Kenna et Steven Hilton.*

Edward Atienza, dans une scène de When That I Was, *présenté par le Théâtre anglais du Centre national des Arts.*

de spectacles. A cette fin, il aide financièrement les artistes et organismes canadiens à étendre et à consolider leurs circuits de tournées régionales. En 1982, par exemple, le centre de ressources artistiques de St. John's a présenté deux spectacles en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et en Ontario. De plus, l'Office offre ses services aux compagnies étrangères en tournée au Canada dans le cadre d'un échange culturel; il administre un programme de stages à l'intention de ceux qui désirent travailler auprès d'impressarios et d'organisateurs de tournées et offre, par son programme Concerts Canada, des subventions d'encouragement et de déplacement aux agents d'artistes canadiens. Il accorde aussi des subventions de perfectionnement aux artistes et ensembles susceptibles de faire une carrière internationale et publie des répertoires à l'intention des artistes et des commanditaires.

Programme Explorations. Ce programme aide les particuliers, groupes et sociétés qui ne sont pas nécessairement professionnels à réaliser des projets originaux qui répondent à de nouveaux besoins ou qui explorent de nouvelles avenues à l'intérieur ou à l'extérieur des disciplines existantes. Peuvent bénéficier d'une aide, par exemple, des projets originaux de spectacles, des expositions de photographies, diapositives et autres techniques, des écrits populaires, des enregistrements et des films, des expériences dans le domaine de la vidéo et du son, des projets communautaires d'animation culturelle et des ateliers d'artisanat expérimental. Ces dernières années, le programme Explorations a contribué au financement d'une exposition d'art informatique, d'un festival multidisciplinaire de solos exécutés par des femmes et d'un nouveau studio de musique expérimentale.

Le Centre national des Arts

Le Centre national des Arts (CNA), situé à Ottawa, compte trois salles principales: L'*Opéra* (2,300 sièges), conçu principalement pour l'opéra et le ballet, est doté d'une fosse d'orchestre pleine grandeur ainsi que d'un système de sonorisation, d'éclairage et autres dispositifs techniques ultramodernes. Sa scène, qui mesure 58 mètres sur 34 est une des plus vastes au monde, et ses installations se prêtent aux transformations les plus complexes que peuvent exiger les plus grandes compagnies en tournée. Le *Théâtre* (950 sièges), est idéal pour les pièces grecques, élisabéthaines ou contemporaines et sa scène peut facilement passer du rectangle traditionnel au type de plateau élisabéthain caractéristique des drames de Shakespeare. Comme l'*Opéra* il est complètement équipé pour la télévision, la traduction simultanée et la projection de films; son aménagement technique compte parmi les meilleurs au monde. Le *Studio* est une salle de forme hexagonale qui peut accueillir jusqu'à 350 personnes, groupées selon divers agencements variables des fauteuils. Il sert aux représentations théâtrales, aux conférences et aux spectacles de variétés.

L'Orchestre du Centre national des Arts (46 membres), présente une quarantaine de concerts par année au Centre même, et davantage encore dans ses tournées au Canada et à l'étranger. Sa programmation musicale comprend quelque 70 concerts par an mettant en vedette des solistes renommés et des orchestres invités du Canada et de toutes les parties du monde.

Au-delà de 400 spectacles dramatiques ont lieu chaque année au Centre. Quelques-unes des pièces sont montées par le département de théâtre et d'autres

Le David converti, interprété par Nick Mancuso, vend des fleurs 16 heures par jour pour son nouveau messie, dans Ticket to Heaven, *une production de Ronald Cohen/Vivienne Læbosh.*

Une scène de la production du Royal Winnipeg Ballet, Roméo et Juliette.

représentent le théâtre régional canadien ou celui de pays étrangers. Le département de théâtre effectue à travers le Canada des tournées au cours desquelles il présente des pièces prévues dans les séries sur abonnement; il forme aussi de petites compagnies qui se produisent dans des écoles et ailleurs, offrant du théâtre professionnel en anglais et en français à des collectivités qui autrement en seraient privées. L'organisation d'ateliers pour élèves et enseignants figure parmi les autres services de ce département.

Le département de la danse et des variétés fait venir tous les ans une centaine de spectacles, entre autres des ballets ainsi que des revues et comédies musicales. Certaines troupes canadiennes de danseurs donnent régulièrement des représentations au CNA, et les programmes de danses et de variétés permettent à des artistes de tous les coins du pays de briller sous les feux de la rampe. En tout, le Centre réalise quelque 900 productions tous les ans, attirant près de 800,000 personnes.

Films

En 1966, seulement trois longs métrages destinés aux cinémas ont été réalisés au Canada. Dans la décennie qui a suivi la création de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC) en 1967, notre cinéma a commencé à prendre essor grâce à l'investissement par la Société de près de $26 millions dans quelque 220 films dont les budgets totalisaient $60 millions. Ce fut l'importante époque de mise en route d'une industrie forte et concurrentielle.

Les priorités de la SDICC pour les années 1980 commencent à produire des résultats. Récits et thèmes canadiens dont l'objet de films conçus et réalisés par des Canadiens de plus en plus connus internationalement; en outre ces films mettent en vedette bon nombre de nos meilleurs acteurs et actrices. Les besoins culturels du pays trouvent donc peu à peu leur place parmi les réalités commerciales du marché.

Même si le nombre de films produits en 1980 a diminué par rapport à l'année précédente, chaque budget de tournage était plus élevé et la valeur de la production globale s'est accrue de 10%. Le budget total des quelque 50 longs métrages réalisés en 1980 atteignait environ $165 millions, contre $150 millions en 1979 pour 70 films.

Deux facteurs expliquent la baisse du nombre de films et la hausse des budgets de tournage. On s'est attaché à la qualité des réalisations, ce qui a permis à beaucoup plus

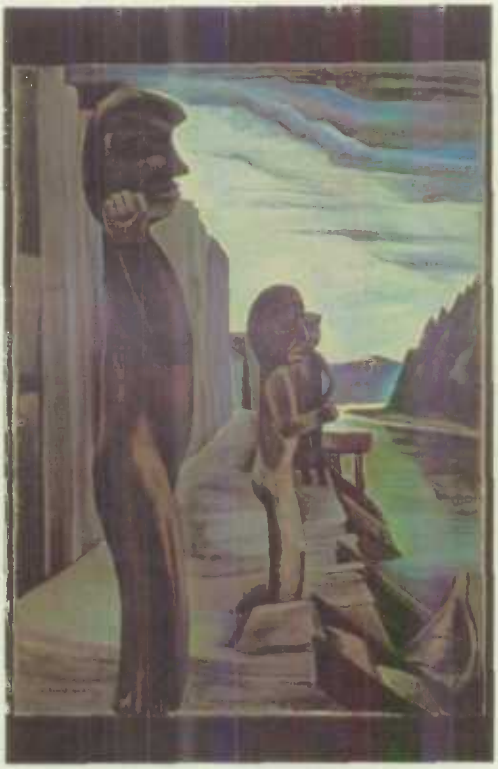

Blunden Harbour, d'Emily Carr, exposé à la Galerie nationale du Canada.

de films de soutenir la concurrence internationale. Par ailleurs, l'état général de l'économie a sensiblement freiné la production par suite de l'élévation du coût de la main-d'œuvre, des services et des taux d'intérêt.

Musées et galeries

Au cours de la dernière décennie, il s'est produit au Canada un essor remarquable de l'activité muséologique. Actuellement, 1,500 musées environ sont exploités dans l'ensemble du pays, et une soixantaine de grands établissements accueillent chaque année plus de 11 millions de visiteurs. L'effectif des musées a aussi beaucoup augmenté, et les programmes de formation en muséologie se sont développés. Depuis 1972, les musées reçoivent une importante aide financière de tous les paliers de gouvernement, ce qui témoigne du vif intérêt du public pour la préservation du patrimoine naturel, historique et artistique du Canada.

L'Association des musées canadiens, dont le siège est à Ottawa, constitue un des principaux éléments de la communauté muséale. Au moyen de publications, de séminaires, de conférences et de son centre de consultation muséologique, elle encourage le professionnalisme chez tous les employés de musée.

Les Musées nationaux du Canada

En 1968, la Loi sur les musées nationaux regroupait, sous l'égide des Musées nationaux du Canada, la Galerie nationale du Canada, le Musée national de l'Homme et sa division le Musée canadien de la guerre, le Musée national des sciences naturelles et le Musée national des sciences et de la technologie, ainsi que sa division la Collection nationale de l'aéronautique.

Des délibérations au niveau fédéral ont abouti à l'annonce, en mars 1972, d'une nouvelle politique nationale des musées dont la mise en œuvre a été confiée aux Musées nationaux du Canada. Basée sur le concept de la démocratisation et de la décentralisation du patrimoine culturel canadien, cette politique visait à favoriser l'accès de tous les Canadiens à leur patrimoine national, ainsi que la préservation de celui-ci. A ces fins, les MNC ont élaboré cinq programmes nationaux.

L'Institut canadien de conservation offre des services spécialisés de conservation, effectue des recherches et s'occupe de formation spécialisée en organisant des stages à l'intention du personnel des musées; il offre aux petits établissements les services de ses laboratoires mobiles, publie des bulletins techniques et agit à titre de conseiller en conservation et en des domaines connexes.

Le Programme du Répertoire national aide les musées à se doter de systèmes manuels ou automatiques pour le stockage des données concernant leurs collections et il met à leur disposition un système informatique d'échange de ces données.

Le Programme international a pour objet de stimuler l'intérêt à l'égard des activités muséologiques internationales et de faciliter les échanges d'expositions entre le Canada et l'étranger.

L'entrée de la salle de la Vie végétale, du Musée national des sciences naturelles.

Travail de restauration à l'Institut canadien de conservation.

Le Programme des expositions mobiles exploite trois muséobus comportant chacun trois roulottes de 14 mètres; ces muséobus présentent des artefacts et des pièces complémentaires dans les petites localités dépourvues de tout service de musée ou de galerie.

Le Programme d'appui aux musées assure aux musées, aux galeries et à d'autres établissements sans but lucratif une aide financière et technique, de même que des services d'information et de coordination permettant une utilisation maximale des ressources existantes.

La nouvelle politique prévoyait aussi l'établissement d'un réseau national de 25 musées associés comprenant les quatre musées nationaux situés à Ottawa, et la création d'un réseau de centres d'exposition, pour répondre aux besoins des collectivités non desservies par les grands musées.

La Galerie nationale du Canada. Le rôle de ce musée des beaux-arts, depuis sa fondation en 1880, est de susciter l'intérêt du public à l'égard des arts plastiques et de favoriser l'épanouissement des arts au Canada. Forte de ce mandat, la Galerie a enrichi ses collections et s'est acquis une renommée internationale.

La Galerie nationale renferme plus de 36,000 œuvres d'art: peintures, sculptures, estampes, dessins, photographies, pièces d'arts décoratifs, vidéos et films. Ses collections historiques revêtent un caractère national et international, qui permet aux Canadiens de retracer les origines et l'évolution de leur histoire culturelle à travers les arts visuels. Sa collection d'art canadien, la plus vaste et la plus importante qui soit, est sans cesse augmentée. On y trouve de nombreuses œuvres de grands maîtres des principales écoles européennes du XIVe au XXe siècle et des collections florissantes d'art asiatique et moderne.

La Galerie organise à l'intention des visiteurs des expositions, des conférences, des projections de films et des visites commentées. Le public a également accès à sa bibliothèque de référence qui contient plus de 70,000 volumes et périodiques sur l'histoire de l'art et divers sujets connexes.

La Galerie prépare, dans l'intérêt de tous les Canadiens, des expositions itinérantes, des tournées de conférences, des publications, des reproductions et des projections de films. En même temps, elle fait connaître l'art canadien à l'étranger en participant à des expositions internationales et en organisant de grandes expositions d'art canadien; elle fait aussi venir d'importantes expositions au Canada. En 1980-81, elle a mis sur pied et fait circuler des expositions qui ont été vues par près de 250,000 personnes dans 18 villes du Canada.

Le Musée national de l'Homme. Ce musée recueille, conserve, interprète et expose des objets du patrimoine historique et culturel des différentes ethnies canadiennes, en plus d'effectuer des recherches et de publier des données à ce sujet.

Le Musée occupe neuf salles d'expositions permanentes dans l'Édifice commémoratif Victoria: «L'Épopée humaine», galerie d'introduction; «Le Canada avant Cartier», qui relate la préhistoire du Canada; «Les Inuit», étude sur les habitants du Nord; «Les peuplades des Longues habitations», portrait de la société iroquoise; «Les chasseurs de bisons», étude des Indiens des Plaines; et «Trésors indiens et inuit», sélection d'estampes de sculptures et d'autres œuvres d'art appartenant au Musée national de l'Homme. «Quelques arpents de neige» et «Notre patrimoine: l'odyssée canadienne», traitent de l'histoire du peuplement et du développement social au Canada et de la riche mosaïque de culture créée par les pionniers.

Sept divisions participent à l'œuvre du Musée. La Commission archéologique du Canada effectue des recherches et des fouilles de sauvetage sur les sites menacés de destruction ou d'endommagement. Le Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle possède les plus importantes archives de culture traditionnelle du pays. Le Service canadien d'ethnologie effectue des recherches approfondies sur les cultures autochtones et métisses du Canada. Le Musée canadien de la guerre, logé au 330, promenade Sussex, s'occupe de recherches, d'expositions et de publications concernant l'histoire militaire et abrite une vaste collection de souvenirs allant des œuvres d'art aux chars d'assaut. La Division de l'histoire fait des recherches sur la société et la culture matérielle du Canada depuis les débuts de la colonisation européenne. La Division des programmes nationaux organise des expositions itinérantes au Canada et à l'étranger. La Division de l'éducation et des affaires culturelles produit des instruments éducatifs, dont la série «L'Histoire du Canada en images», et les trousses du Musée, en plus d'offrir des programmes locaux à l'intention des écoles et du grand public.

Le Musée national des sciences naturelles. Ce musée se compose de divisions qui s'occupent de botanique, zoologie des invertébrés, zoologie des vertébrés, minéralogie, paléobiologie, interprétation et vulgarisation; au Centre d'identification zooarchéologique, on identifie les restes d'animaux provenant de sites archéologiques.

Le Musée participe à plusieurs grands travaux de recherches entrepris soit par son personnel, soit en collaboration avec des scientifiques venant d'universités et d'autres organismes externes. Ses collections comptent plus de cinq millions de spécimens qui sont à la disposition des scientifiques du monde entier. En outre, il publie des documents d'intérêt scientifique sur des sujets relatifs à ses collections.

Sept salles d'expositions permanentes ont été aménagées: «La Terre», «La Vie dans le temps», «Les Oiseaux du Canada», «Les Mammifères du Canada», «La Vie animale», «Les Animaux dans la nature» et «La Vie végétale». Elles présentent l'histoire naturelle grâce à des montages audio-visuels, des mécanismes de démonstration à bouton poussoir, des dessins, des maquettes et des milliers de spécimens provenant des collections du Musée. Diverses expositions temporaires organisées par le Musée ou prêtées par d'autres établissements sont présentées dans une salle spéciale.

Le Canadian, construit par Stanley Williamson, de Gananoque (Ont.). Cette œuvre fait partie de la collection d'art populaire du Musée de l'Homme.

Les conférences, projections de films et programmes spéciaux d'animation offerts par le Musée gagnent de plus en plus la faveur des écoliers et du grand public. Des ouvrages de vulgarisation, un service de prêt de documents éducatifs aux écoles et un programme d'expositions itinérantes mettent à la portée de tous les Canadiens leur patrimoine national.

Le Musée national des sciences et de la technologie. Ce musée reçoit chaque année plus d'un demi-million de visiteurs qui peuvent monter dans des véhicules et manipuler ou simplement admirer les montages animés qui mettent en valeur ses collections. De plus, 200,000 personnes visitent annuellement la Collection nationale de l'aéronautique à l'aéroport de Rockcliffe.

Les salles d'expositions du Musée présentent des maquettes de navires, des horloges, des appareils de communication, un ordinateur, une poussinière, des machines agricoles anciennes et modernes, des presses d'imprimerie et des objets relatant l'histoire de l'aviation au Canada. L'histoire des transports terrestres au pays est illustrée par divers engins, depuis les traîneaux et carrosses jusqu'aux locomotives à vapeur géantes et aux «premières automobiles». Jeunes et adultes s'en donnent à cœur joie dans la salle de physique qui présente des «illusions d'optique» et des instruments leur permettant de mettre leurs connaissances à l'épreuve. A l'observatoire du Musée, le plus grand télescope réfracteur du Canada sert à l'observation des étoiles dans le cadre de programmes éducatifs présentés en soirée.

Des guides assurent la réalisation de programmes éducatifs sur des sujets généraux ou particuliers à l'intention de tous les groupes d'âge. En été, un train à vapeur qui fait l'aller-retour entre Ottawa et Wakefield, au Québec, rappelle les voyages d'antan.

Le Musée conçoit et réalise des expositions qui traversent parfois tout le Canada; de plus, il effectue des échanges d'objets avec d'autres musées canadien et étranger.

La Collection nationale de l'aéronautique compte une centaine d'appareils qui témoignent des progrès de l'aviation depuis ses débuts, et de l'importance de la machine volante dans la découverte et le développement au Canada.

Bibliothèques et archives

Bibliothèques

Au Canada il existe des bibliothèques depuis le début du XVIIIe siècle. Avant 1850, il s'agissait de bibliothèques juridiques, théologiques et universitaires; après cette date sont apparues celles spécialisées dans le domaine des affaires et de l'industrie. En 1882, la Loi de l'Ontario concernant les bibliothèques «gratuites» marquait l'avènement des bibliothèques publiques financées par les pouvoirs. Le plus grand essor des différents genres de bibliothèque s'est produit après 1950, et aujourd'hui la plupart des Canadiens ont accès à des services de bibliothèque.

En général, les bibliothèques assument deux fonctions principales: transmettre notre patrimoine culturel, et le préserver. Elles accordent plus d'importance à l'une ou l'autre de ces fonctions selon les besoins de leurs clientèles.

Les quelque 10,000 bibliothèques scolaires du Canada ont pour tâche première de transmettre des connaissances en mettant du matériel didactique à la disposition des élèves. Aux imprimés utilisés traditionnellement se sont ajoutées de nombreuses autres sources d'information, par exemple: microfilms, enregistrements, diapositives et ensembles éducatifs. Les bibliothèques scolaires sont en fait devenues des «centres de ressources» multi-médias.

Les bibliothèques de collège s'occupent surtout de rassembler des documents didactiques. Elles sont reconnues pour leurs collections de documents audio-visuels et pour servir aussi bien les diplômés de l'école secondaire que les personnes âgées pouvant s'intéresser à la technique automobile comme à l'équitation. Celles d'université ont aussi pour tâche de fournir aux étudiants et aux professeurs des articles didactiques et documentaires mais doivent jouer un rôle important dans la préservation de notre patrimoine de manuscrits et d'imprimés. Elles possèdent les fonds les plus volumineux et de vastes collections spécialisées, notamment de manuscrits littéraires ou d'ouvrages canadiens rares. Il arrive souvent qu'elles manquent d'espace et de fonds suffisants pour faire face aux prix croissants et conserver tout leur personnel. Elles ont trouvé diverses solutions à ces problèmes: utilisation de microformes pour économiser l'espace et assurer la préservation des originaux; automatisation des activités de bibliothèque, notamment le catalogage, pour pouvoir accomplir plus rapidement leurs diverses tâches; création de réseaux pour favoriser l'échange des données bibliographiques, et participation à la mise en commun des ressources.

Il y a environ 1,500 bibliothèques spécialisées au service d'entreprises, d'organismes gouvernementaux, d'associations et autres entités semblables. Leurs ressources propres se composent de documents spécialisés, de banques de données et de spécialistes. Elles sont petites, sauf celles des assemblées législatives qui possèdent souvent d'importantes collections de documents provinciaux.

Les bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur et spécialisées réservent leurs services aux membres des établissements qu'elles servent. Toutefois, les bibliothèques publiques canadiennes ont des documents imprimés ou non imprimés mis à la disposition du grand public qui s'en sert pour se distraire, se renseigner ou parfaire ses connaissances et elles contribuent souvent à la préservation de documents historiques locaux. Outre des services de prêt et de référence, elles offrent une vaste gamme de programmes et de services et fournissent aussi des renseignements d'intérêt communautaire. Un nombre croissant d'entre elles voient à faire bénéficier de leurs services les personnes qui ne fréquentent pas les bibliothèques ou ne peuvent s'y rendre: personnes âgées, malades, handicapés physiques, prisonniers et personnes indigentes. Enfin, maintes bibliothèques offrent

La Bibliothèque du Parlement, à Ottawa (Ont.)

des documents en langue étrangère aux personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, ainsi que des livres spéciaux aux aveugles.

Comme les bibliothèques relèvent des administrations provinciales, le Canada n'a pas de réseau national unifié de bibliothèques. Les bibliothèques spécialisées sont financées par les organismes qu'elles servent, et les bibliothèques d'établissements d'enseignement par une combinaison de fonds locaux, provinciaux et, à un moindre degré, fédéraux, ou par des fonds de dotation. Les réseaux de bibliothèques publiques, sauf dans les Territoires, sont financés au moyen de fonds locaux et provinciaux et coordonnés par les organismes provinciaux chargés des bibliothèques.

Deux bibliothèques financées par le gouvernement fédéral ont pour mandat de servir tout le pays. La bibliothèque ressource dans le domaine des sciences, de la technique, de la médecine et de l'industrie est l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST). Les services automatisés qu'il offre comprennent l'accès en direct à la documentation scientifique et technique disséminée à travers le monde, l'accès à des données ayant fait l'objet d'une évaluation critique et un système d'informations personnalisées. A cela s'ajoute un service de prêt et de photocopie des ouvrages qui composent l'excellente collection de l'Institut.

La Bibliothèque nationale du Canada, créée en 1953, est un centre de documentation portant sur les sciences humaines et sociales, et on y trouve en particulier tous les genres de publications canadiennes récentes. Elle administre le règlement sur le dépôt légal, publie la bibliographie nationale *Canadiana* et tient des catalogues collectifs qui permettent aux bibliothèques et aux chercheurs de savoir dans quels établissements canadiens se trouvent les ouvrages qu'ils cherchent. Elle encourage la création de réseaux bibliographiques nationaux pour favoriser le partage des ressources et s'emploie à mettre en place un réseau fédéral de bibliothèques. Elle collabore aussi à des programmes internationaux permettant à

La bibliothèque de l'Université de la Colombie-Britannique.

divers pays d'échanger entre eux des publications et des informations nationales, par des moyens traditionnels ou nouveaux.

Au Canada, les bibliothécaires sont formés dans les universités. Sept établissements d'enseignement supérieur décernent des maîtrises en bibliothéconomie, et deux décernent aussi des doctorats. La formation de bibliotechnicien s'acquiert au niveau postsecondaire dans des collèges de nombreuses régions du pays.

Archives publiques

Les Archives publiques du Canada ont pour rôle d'acquérir, de conserver et de mettre à la disposition du public tous les documents portant sur les divers aspects de la vie canadienne et le développement du pays.

A une certaine époque, les chercheurs s'intéressaient presque exclusivement aux documents manuscrits. Aujourd'hui on reconnaît une égale importance aux documents de toute espèce en tant que source d'information. Outre leur propre bibliothèque, les Archives publiques comptent maintenant des divisions distinctes pour les manuscrits, cartes et plans, tableaux, dessins et estampes, photographies, films, enregistrements télévisuels et sonores, et archives ordinolingues.

Les Archives exercent des fonctions également importantes en gestion des documents publics. La Direction de la gestion des documents aide les ministères et organismes fédéraux à établir et administrer dans leurs services mêmes des programmes efficaces de gestion et d'élimination des documents. Ici encore les microfilms et les documents ordinolingues jouent un grand rôle. Le Service central du microfilm de la Direction de l'administration exécute des travaux de microfilmage au prix coûtant pour la plupart des organismes fédéraux.

La maison Laurier, ancienne résidence à Ottawa des premiers ministres Sir Wilfrid Laurier et William Lyon Mackenzie King, est administrée par les Archives publiques. Des collections de tableaux, de porcelaines et d'argenterie ajoutent au charme de cette demeure, qui accueille chaque année plus de 25,000 visiteurs.

Les Archives ont aussi mis en œuvre un vaste programme d'expositions destinées à faire mieux connaître leurs nombreuses collections et activités. Ainsi, la Direction des archives doit présenter une série d'expositions et de publications relatives à l'histoire du Canada. La première exposition, ouverte en décembre 1981, met l'accent sur les documents historiques antérieurs à 1700.

Les pouvoirs publics et la politique culturelle

Responsabilités privée et publique

Tous les Canadiens vivent leurs cultures, mais très peu en parlent. Lorsqu'ils en discutent, ils considèrent d'ordinaire la culture comme une affaire essentiellement personnelle. Bien que certaines formes d'aide publique soient les bienvenues, toute tentative par quelque administration publique que ce soit de déterminer le contenu de la vie culturelle se révélerait incompatible avec les valeurs canadiennes.

Néanmoins, le public exige des gouvernants certaines catégories de services culturels. Il semble y avoir un intérêt croissant pour diverses formes d'expression culturelle qui définissent le Canada et les Canadiens. En l'espèce, les problèmes se trouvent compliqués par la diversité culturelle de la population, la décentralisation de l'autorité publique et l'ouverture du Canada aux influences de l'Europe, des États-Unis et d'autres parties du monde. Les ressources provenant du marché et du mécénat sont importantes, mais insuffisantes; on s'accorde donc à reconnaître que les pouvoirs publics doivent également apporter leur contribution.

L'hôtel de ville de Kingston (Ont.).

Les politiques culturelles du Canada se caractérisent donc par la recherche de moyens permettant aux autorités gouvernementales d'aider le développement culturel, la production artistique et la jouissance des arts, sans toutefois imposer de valeurs, de contrôle ou de censure officiels.

A la suite de la décision du fédéral d'entreprendre un vaste examen de sa politique culturelle, le ministre des Communications annonçait en août 1980 la création d'un comité d'étude de la politique culturelle fédérale, chargé d'analyser les lignes de conduite et programmes de l'État en matière de culture, de scruter les besoins et les perspectives et de recommander des orientations pour l'avenir.

En décembre 1980, le comité, présidé par Louis Applebaum et Jacques Hébert, publiait un guide de discussion intitulé *Parlons de notre culture*; il y proposait diverses questions de principe à traiter, invitait les intéressés à lui présenter des mémoires et précisait le calendrier des audiences publiques projetées. Par la suite, il a reçu 1,300 mémoires représentant les vues de nombreux particuliers, de multiples organisations artistiques et culturelles, de différents ministères et des organismes culturels fédéraux. Les audiences ont eu lieu dans 18 villes, et dans chaque province et Territoire, d'avril 1981 à juillet 1981.

En janvier 1982, le comité présentait au ministre des Communications le *Compte rendu officiel des mémoires et des audiences publiques* qui résume, sans conclusions ni recommandations de la part du comité, les questions soulevées dans les présentations écrites et orales qu'on lui a faites. Le comité a rédigé récemment un rapport final accompagné de ses recommandations.

Les pouvoirs publics et le patrimoine culture

Soit par accident historique, soit par décision réfléchie, les administrations publiques sont propriétaires de nombreux éléments du patrimoine culturel des Canadiens, depuis des monuments nationaux comme les édifices du Parlement jusqu'aux registres d'obscurs prêtres de paroisse du XIXe siècle, en passant par les collections les plus représentatives de la peinture canadienne. Ce rôle a donné lieu à la création d'institutions importantes telles que les archives fédérales et provinciales, les services des lieux et monuments historiques et les galeries d'art et musées administrés par les trois paliers de gouvernement. Bref, les administrations publiques sont les plus grands collectionneurs et exposants du pays.

Les dirigeants assument leurs fonctions de propriétaire patrimonial de multiples façons. Les collections sont régulièrement agrandies et diversifiées, et les installations et services de présentation font sans cesse l'objet de perfectionnements afin que les biens publics deviennent plus faciles d'accès et plus significatifs pour le public. L'État a entrepris de construire dans la région de la capitale nationale de nouveaux locaux permanents pour la Galerie nationale et le Musée national de l'Homme, qui y exposeront leurs importantes collections dans l'intérêt de tous les Canadiens.

En ce qui concerne la construction des immeubles publics, les trois ordres de gouvernement se sont attachés aussi bien à l'esthétique qu'au fonctionnel, qu'il s'agisse de l'architecture ou de l'utilisation d'œuvres d'art à l'extérieur comme à l'intérieur des immeubles. Récemment, les autorités ont manifesté un intérêt nouveau pour la rénovation d'édifices faisant partie du patrimoine culturel, soit en considération de leur valeur historique comme dans le cas de l'Hôtel de ville de Kingston, soit à des fins utilitaires comme dans le cas de la transformation d'immeubles anciens en nouveaux bureaux d'administration publique.

A titre de propriétaires, les autorités gouvernementales sont disposées à construire et à exploiter des aménagements destinés à des expositions et spectacles. Au cours des 15 dernières années, nombre de nouveaux théâtres et salles de concert ont été

L'heure de fréquentation de la bibliothèque, dans une école d'Eskimo Point (T.N.-O.).

construits. Presque toutes les grandes villes, et de nombreuses localités plus restreintes sont désormais assez bien pourvues à ce chapitre.

Il est intéressant de constater que les immobilisations en biens et en aménagements culturels destinés au public ne sont pas le fait d'un seul niveau de gouvernement. Les municipalités aussi bien que les administrations fédérale et provinciales possèdent et mettent à la disposition du public des bibliothèques, salles de concert, collections d'œuvres d'art et édifices patrimoniaux. Nombre d'ententes intergouvernementales ont été élaborées en vue d'améliorer les services publics d'intérêt culturel et d'en faciliter le financement, surtout du côté des immobilisations. Depuis 1980, le gouvernement fédéral, par le biais du programme spécial d'initiatives culturelles du ministère des Communications, verse aux institutions culturelles canadiennes des subventions provenant d'une entente fédérale-provinciale sur les loteries; une bonne part de ces subventions sert à des projets d'immobilisations financés conjointement avec le gouvernement provincial. Les subventions fédérales aux provinces et aux municipalités revêtent une importance particulière, notamment pour la construction de lieux d'expositions et de spectacles; les subventions provinciales aux municipalités sont essentielles pour la construction et l'exploitation de bibliothèques publiques, de centres culturels et de nombreux programmes à vocation locale. Dans certaines provinces, de fortes sommes provenant des loteries sont versées aux municipalités pour la mise sur pied d'installations culturelles et récréatives.

Soutien des artistes

Jusqu'au milieu du siècle, les administrations publiques tenaient pour acquis que les artistes feraient leur chemin seuls, et se contentaient d'acheter de leurs œuvres afin de grossir les collections patrimoniales ou à d'autres fins publiques. Aucune somme

importante n'était régulièrement affectée par l'État au soutien des artistes, à part l'achat d'une partie de leur production.

En 1949, le rapport de la Commission Massey-Lévesque a marqué un tournant en faisant ressortir qu'une vie culturelle florissante au Canada ne pouvait être soutenue uniquement par les recettes du marché, par le bénévolat et par des artistes vivant dans la pauvreté. Depuis lors, les autorités gouvernementales ont reconnu, non sans hésitation, qu'il y a lieu d'employer des deniers publics pour subventionner peintres, danseurs, musiciens et autres artistes, ainsi que les institutions pour lesquelles ils travaillent. Même aujourd'hui, peu d'artistes professionnels gagnent des revenus proches des paliers tenus pour normaux dans les autres professions, mais le niveau actuel d'expression artistique au Canada est dans une certaine mesure le reflet de l'aide gouvernementale.

Les pouvoirs recourent à plusieurs moyens pour octroyer des fonds publics aux artistes, sans contraindre ou tenter de contrôler l'orientation de leurs travaux. Certains conseils des arts ont été établis en dehors de la structure gouvernementale normale. Le Conseil des Arts du Canada, instrument que s'est choisi le gouvernement fédéral, est une fondation ou trust public sans but lucratif. Le ministre des Communications donne au Conseil des directives générales touchant la politique, les priorités et le cadre fiscal prévus par le gouvernement canadien, mais il n'intervient pas dans les décisions du Conseil visant le mérite artistique.

Le Conseil des Arts du Canada s'en remet à des professionnels reconnus dans une discipline donnée pour déterminer la meilleure façon d'y affecter les fonds disponibles. Rarement, dispose-t-il d'assez de fonds pour satisfaire tous les besoins, ce qui l'accule à des choix très difficiles; l'objet du système est donc de reconnaître l'excellence le plus objectivement possible. Plusieurs provinces puisent ce modèle général en y apportant des modifications selon les priorités et les besoins des régions.

L'Université Memorial, à St. John's (T.-N.)

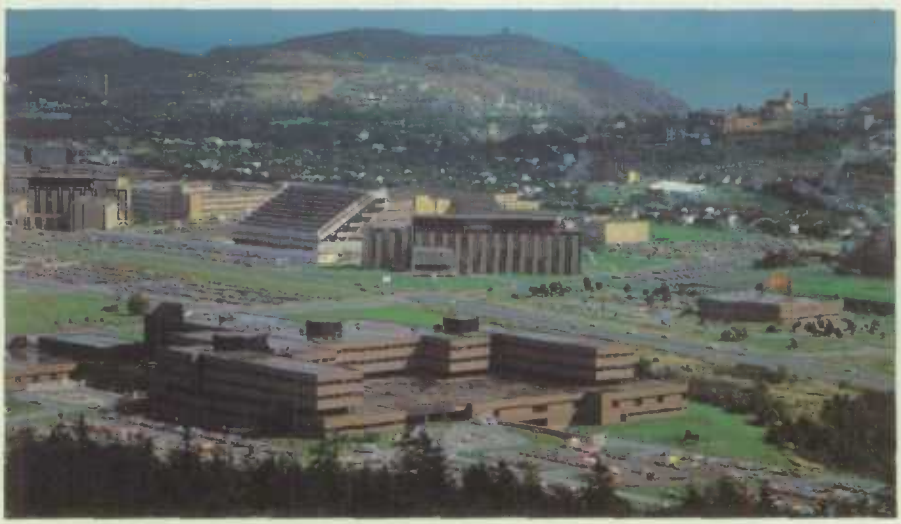

Façade de l'Université d'Ottawa

Les pouvoirs publics et l'éducation

Au sens large, toute politique d'éducation est une politique culturelle. Les écoles sont les plus importantes institutions culturelles de la société canadienne. Matière de compétence provinciale, l'éducation est administrée en grande partie au niveau municipal. En raison de sa portée locale et de sa diversité, le sujet est donc très complexe, de sorte que les paragraphes qui suivent ne peuvent en présenter que quelques aspects généraux.

Au Canada, les programmes scolaires ont toujours attaché de l'importance aux arts en tant qu'élément de formation générale. Depuis leur tout début, nos écoles enseignent la littérature, et dans bon nombre de provinces la tendance actuelle consiste à mettre l'accent sur les œuvres contemporaines, en particulier sur les œuvres canadiennes. La musique fait également partie de l'enseignement, et de nombreuses écoles offrent des programmes d'arts visuels.

Ces dernières années, les arts de la scène, la télévision et le cinéma semblent susciter un intérêt croissant, que reflètent à la fois les politiques de l'enseignement et l'attitude des élèves. On a découvert que la télévision pouvait servir aussi bien de matériel pédagogique que de sujet d'étude, et de nombreuses innovations captivantes et utiles ont été faites en ce qui concerne l'utilisation par les élèves de la technique vidéo comme moyen d'expression culturelle.

En collaboration avec les conseils scolaires, et souvent grâce au support financier d'autres pouvoirs publics, nombre de troupes montent des spectacles dans les écoles et associent des troupes étudiantes à leurs principales réalisations. De plus, diverses troupes professionnelles et groupes communautaires présentent des pièces à l'intention des jeunes hors du cadre scolaire.

Les pouvoirs publics et la réglementation

Se conformant à l'opinion publique, les pouvoirs se sont généralement abstenus d'intervenir dans le domaine des arts et dans la vie culturelle de la population, traitant les artistes comme de simples citoyens et les organisations culturelles comme des entreprises. Néanmoins, d'importantes réglementations ont été établies dans quelques sphères bien déterminées. En voici deux ou trois exemples.

Les pouvoirs publics fournissent un cadre juridique pour la création et l'exploitation des produits culturels (sous forme de lois sur le droit d'auteur et d'autres droits, par exemple). La Loi sur le droit d'auteur fait présentement l'objet d'une révision qui devrait aboutir à l'adoption d'un nouveau texte en 1983-84. La politique fiscale vise à favoriser les arts et autres activités culturelles au moyen d'exemptions d'impôt sur les dons privés aux organisations artistiques. Parfois, les pouvoirs étaient même disposés à intervenir pour contrebalancer le désavantage économique des producteurs canadiens face à des concurrents étrangers capables d'opérer à des coûts unitaires très bas en raison de leur accès à de vastes marchés internationaux.

Récemment, bon nombre de provinces et de municipalités ont manifesté un vif intérêt pour les lois ou règlements visant à empêcher qu'on démolisse ou défigure des immeubles privés ou des quartiers anciens d'intérêt historique. Là encore, la réglementation s'accompagne souvent d'une aide destinée à encourager la restauration et la réanimation de l'héritage culturel légué par les générations antérieures.

Les pouvoirs publics et la production artistique

A quelques exceptions près, par exemple le cas de l'Orchestre du Centre national des Arts, les pouvoirs publics ont toujours préféré se tenir à l'écart de la gestion, même indirecte, des spectacles artistiques ou de la production d'œuvres d'art; le travail de l'artiste ou de la troupe, bien que souvent destiné au public, relève du secteur privé. Là où la présence gouvernementale existe, elle se veut discrète, utile et neutre.

Font notoirement exception à cette règle la radio et la télévision, domaines où l'évolution de la technologie, l'économie de l'industrie et le caractère et l'étendue du pays ont nécessité la création par le Parlement d'un système de gestion à la fois publique et privée. Toutefois, même dans le secteur public de cette industrie, l'État a choisi délibérément d'agir par l'entremise de sociétés spécialement constituées, de façon à ne pas influer sur le contenu des programmes; les secteurs public et privé de la radiotélévision sont tous deux réglementés par un tribunal administratif indépendant qui n'exerce aucun rôle au niveau de l'exploitation.

En tant qu'institutions culturelles, les entreprises de radiodiffusion et de télévision figurent au deuxième rang après les écoles, et certains les placent même au premier rang. On ne saurait surestimer l'importance culturelle des réseaux de radio et de télévision de Radio-Canada, qui appartiennent au gouvernement et qui desservent presque tout le Canada en français et en anglais. De plus, une importante innovation dans le secteur public de la diffusion a consisté dans la création de services provinciaux de télévision éducative; ceux-ci sont en général exploités par des sociétés spécialement constituées et viennent compléter les services de Radio-Canada et des chaînes privées par une programmation conçue à l'intention des écoliers, des enfants d'âge préscolaire et des étudiants adultes.

Pour conclure, on peut dire que les politiques culturelles des pouvoirs publics du Canada sont probablement un reflet assez fidèle des caractéristiques culturelles, des aspirations et des priorités de la population canadienne. Comme il s'agit d'une population diversifiée, dispersée et pluraliste, les politiques en question sont également diversifiées, et parfois peut-être contradictoires. Comme le pays lui-même, la politique culturelle est une mosaïque, non un creuset.

Saskatoon (Sask.), avec le campus de l'Université de la Saskatchewan à l'avant-plan.

Éducation

Responsabilité constitutionnelle

Lorsque les quatre premières provinces du Canada s'unirent en 1867, le pouvoir en matière d'éducation fut conféré aux gouvernements provinciaux et non au fédéral. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), qui fait partie de la constitution actuelle du Canada, a donc été formulée de façon à donner aux provinces la compétence exclusive en cette matière et à protéger les systèmes d'enseignement existants. A mesure que d'autres provinces se sont jointes au Canada, les dispositions de l'AANB (article 93) concernant l'éducation ont été réaffirmées.

Officiellement, l'AANB n'autorise aucune intervention du fédéral dans l'enseignement. Toutefois, il lui accorde des pouvoirs directs à l'égard des personnes qui ne relèvent pas des autorités provinciales (autochtones, membres des Forces armées et personnes à leur charge au Canada et à l'étranger, et détenus des établissements fédéraux). En outre, à mesure que l'enseignement s'est développé, la participation indirecte du gouvernement fédéral s'est accrue par le biais d'une aide financière pour la construction d'écoles de formation professionnelle et technique, de contributions au financement de l'enseignement supérieur et d'une assistance aux provinces pour encourager le bilinguisme.

Administration provinciale

Étant donné que l'organisation et l'administration de l'enseignement relèvent des provinces et territoires, il n'existe pas de système scolaire uniforme au Canada. L'autonomie provinciale a engendré des régimes d'éducation distincts qui reflètent les traditions historiques et culturelles et les conditions socio-économiques propres à chaque province. Chacun des systèmes est unique à certains égards (organisation locale, structure par années d'études, financement, programme des matières, examens).

Chaque province possède un ministère de l'Éducation relevant d'un ministre comptable à l'Assemblée législative. Le ministère est administré par un sous-ministre, qui conseille le ministre et veille à la stabilité des orientations choisies. Dans certaines provinces, des ministères distincts s'occupent de l'enseignement postsecondaire et des questions de main-d'œuvre connexes. La réglementation des universités et collèges varie d'une province à l'autre.

Administration locale

Bien que les Assemblées législatives provinciales et les ministères de l'Éducation fournissent le cadre juridique nécessaire; le fonctionnement même des écoles est délégué en majeure partie à des conseils scolaires locaux composés de membres élus ou nommés, dont les fonctions sont déterminées par les lois provinciales et les règlements ministériels. Leurs attributions varient d'une province à l'autre, mais elles comprennent en général la construction des écoles, le transport des élèves, l'embauche des enseignants et la fixation des taux des impôts scolaires. Leurs budgets sont toujours soumis aux ministères de l'Éducation.

La structure locale de l'éducation s'est modifiée avec le temps. Dans deux provinces il existe depuis très longtemps de grands districts scolaires (en Alberta depuis 1937 et en Colombie-Britannique depuis 1945), mais dans les autres provinces les districts ont toujours été plus restreints; depuis quelques années, tous font l'objet de regroupements progressifs en de grandes divisions administratives.

Organisation scolaire

Les différences d'organisation de l'enseignement primaire et secondaire sont telles qu'il n'existe pas de modèle commun.

Dans toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec, l'enseignement primaire s'échelonne sur 12 années. Récemment, Terre-Neuve a changé son système de 11 années pour un système de 12 années; l'année additionnelle a commencé de s'appliquer aux élèves qui sont entrés en 10e en septembre 1981.

Jusqu'à un certain point, la démarcation entre le primaire et le secondaire est arbitraire. Le primaire va de la 1re à la 6e année d'études, ou de la 1re à la 8e. Dans ce dernier cas, les classes de 7e-8e ou de 7e-9e peuvent être considérées comme une étape intermédiaire distincte, appelée études secondaires de 1er cycle. Le secondaire s'échelonne de la 9e à la 12e année, ou de la 10e à la 12e quand l'étape intermédiaire comporte une 9e année.

L'Ontario est dotée d'un système de 13 années d'études qui conduit à l'université. Les écoles ontariennes décernent aussi, à la fin de la 12e année, un certificat d'études secondaires qui, toutefois, ne donne pas directement accès à l'université.

Au Québec, le système comprend 11 années d'études primaires et secondaires,

Enfants inuit dans une école de Repulse Bay, (T.N.-O.)

auxquelles s'ajoute un programme de deux ou trois ans dispensé dans les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP). Les élèves désireux d'accéder à l'université doivent suivre le programme de deux ans des CEGEPS.

L'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick n'offrent pas de programmes d'école maternelle. En Nouvelle-Écosse, la maternelle est obligatoire et, dans les autres provinces, elle est facultative mais existe presque partout.

Les écoles des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sont organisées suivant le système de 12 années d'études. Les maternelles se multiplient dans les localités de ces régions où la demande le justifie.

Enseignement primaire et secondaire

Au niveau primaire, on dispense un enseignement général de base, tandis qu'au secondaire les élèves peuvent choisir, dans les limites d'un certain éventail, des cours qui répondent à leurs besoins particuliers.

A une certaine époque, les écoles secondaires dispensaient un enseignement surtout théorique qui préparait aux études universitaires; la formation professionnelle se donnait dans des établissements distincts à l'intention surtout des jeunes qui ne désiraient pas faire d'études postsecondaires. Aujourd'hui, bien qu'il existe encore des écoles secondaires techniques et commerciales, la plupart des écoles secondaires sont des polyvalentes offrant des programmes intégrés de tous genres.

Écoles indépendantes

Dans toutes les provinces il existe, en dehors du réseau d'écoles publiques, un certain nombre d'écoles primaires et secondaires indépendantes ou privées qui sont

Mise en liberté de jeunes bernaches du Canada, que l'on a transportées dans un nouveau marais pendant le tournage du film Greenwing, en Alberta.

confessionnelles ou non confessionnelles. Il existe aussi des maternelles et des prématernelles pour les enfants d'âge préscolaire.

Écoles séparées

Dans cinq provinces, des dispositions prévoient la création d'écoles confessionnelles à l'intérieur du réseau d'écoles financées par les pouvoirs publics.

A Terre-Neuve, les écoles publiques ont toujours eu un caractère confessionnel. Vers le milieu des années 60, les principales confessions protestantes (Église anglicane, Église unie et Armée du salut) ont fusionné leurs écoles et leurs conseils scolaires. Les écoles catholiques, qui desservent le plus nombreux groupe religieux, sont organisées en districts scolaires. Deux autres confessions religieuses, les Assemblées pentecostales et les Adventistes du septième jour, possèdent aussi leurs propres écoles.

Au Québec, il existe deux systèmes, un pour les catholiques et un pour les non-catholiques. Dans les années 1970, la distinction fondée sur la religion a été remplacée dans une certaine mesure par une distinction fondée sur la langue d'enseignement. Les deux systèmes sont subventionnés.

En Ontario, en Saskatchewan et en Alberta, la loi permet la création de districts scolaires séparés. Dans ces trois provinces, les districts catholiques séparés administrent nombre d'écoles, et il y existe aussi quelques districts scolaires protestants séparés. En Saskatchewan et en Alberta, les écoles catholiques séparées offrent la totalité de l'enseignement primaire et secondaire, tandis qu'en Ontario, où elles ne

1. Effectifs des écoles primaires et secondaires, 1980-81[1]

Province ou territoire	Publiques[2]	Privées	Fédérales[3]	Total
Canada	4,859,575	206,213	34,457	5,103,761[4]
Terre-Neuve	148,648	274	—	148,922
Île-du-Prince-Édouard	26,866	52	32	26,950
Nouvelle-Écosse	186,154	1,455	832	188,441
Nouveau-Brunswick	152,803	1,035	837	154,675
Québec	1,133,394	85,572	3,196	1,222,162
Ontario	1,836,595	74,292	7,189	1,918,076
Manitoba	204,552	8,446	9,059	222,057
Saskatchewan	205,085	2,286	6,461	213,832
Alberta	438,011	6,487	4,095	448,593
Colombie-Britannique	509,970	26,314	2,756	539,040
Yukon	4,925	—	—	4,925
Territoires du Nord-Ouest	12,572	—	—	12,572

[1] Données provisoires [2] Comprend les écoles provinciales pour les aveugles et les sourds et les écoles du ministère de la Défense nationale au Canada. [3] Écoles pour les autochtones administrées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord. [4] Comprend 3,516 élèves dans les écoles du ministère de la Défense nationale en Europe. — Néant ou zéro.

Présentation, par des jeunes, de Casse-noisettes au Queen Elizabeth Theatre de Vancouver (C.-B.)

2. Effectifs à temps plein des établissements postsecondaires, 1980-81[1]

Province	Collèges communautaires et établissements connexes		Établissements décernant des grades et collèges affiliés		
	Programmes de formation technique	Programmes de passage à l'université	1er cycle	2e et 3e cycles	Total
Canada	182,438	78,389	339,726	42,828	643,381
Terre-Neuve	2,225	—	6,338	403	8,966
Île-du-Prince-Édouard	820	—	1,321	—	2,141
Nouvelle-Écosse	2,742	177	16,553	1,649	21,121
Nouveau-Brunswick	1,888	—	10,744	508	13,140
Québec	67,089	68,316	77,598	13,334	226,337
Ontario	75,846	—	142,591	17,565	236,002
Manitoba	3,459	—	14,968	1,594	20,021
Saskatchewan	2,412	—	13,807	777	16,996
Alberta	15,476	2,424	27,997	3,223	49,120
Colombie-Britannique	10,481	7,472	27,809	3,775	49,537

[1] Données provisoires. — Néant ou zéro.

L'Université Acadia, à Wolfville (N.-É.).

3. Dépenses au titre de l'enseignement, selon le niveau et la provenance des fonds, Canada, 1972-73 et 1980-81

(millions de dollars)

Niveau d'enseignement	Fédérale[1]	Provinciale[1]	Municipale	Droits et autres sources	Total
1972-73					
Primaire-secondaire					
Public[2]	153.8	3,445.1	1,756.3	97.2	5,452.4
Privé	—	33.6	16.0	123.0	172.6
Total partiel	153.8	3,478.7	1,772.3	220.2	5,625.0
Postsecondaire					
Non universitaire	53.1	454.6	12.5	64.2	584.4
Universitaire	267.5	1,233.4	0.6	366.3	1,867.8
Total partiel	320.6	1,688.0	13.1	430.5	2,452.2
Formation professionnelle	469.7	85.0	—	43.7	598.4
Total	944.1	5,251.7	1,785.4	694.4	8,675.6
Répartition en pourcentage	10.9	60.5	20.6	8.0	100.0
1980-81[3]					
Primaire-secondaire					
Public[2]	422.2	10,014.4	4,096.6	277.7	14,810.8
Privé	2.9	178.8	16.3	319.9	517.9
Total partiel	425.1	10,193.2	4,112.9	597.6	15,328.7
Postsecondaire					
Non universitaire	58.3	1,538.2	—	224.6	1,821.1
Universitaire	493.2	3,109.6	0.7	838.4	4,442.0
Total partiel	551.5	4,648.0	0.7	1,063.0	6,263.1
Formation professionnelle	920.0	295.6	—	72.3	1,287.9
Total	1,896.6	15,136.8	4,113.6	1,732.8	22,879.7
Répartition en pourcentage	8.3	66.1	18.0	7.6	100.0

[1] Les transferts fédéraux aux administrations provinciales ($1,101.7 millions en 1972-73 et $3,214.8 millions en 1980-81) sont inclus dans les contributions provinciales. [2] Comprend les écoles fédérales.
[3] Chiffres estimatifs. — Néant ou zéro.

reçoivent pas d'impôts scolaires au-delà des classes de 10e, elles fonctionnent généralement en liaison avec les écoles privées dont l'enseignement va de la 11e à la 13e.

Enseignement postsecondaire

Dans les années 60 et 70, il s'est produit une croissance extraordinaire des programmes et des moyens d'enseignement au-delà du secondaire. Autrefois, les universités étaient presque seules à dispenser un enseignement postsecondaire, mais

aujourd'hui toutes les provinces ont des collèges communautaires et des instituts de technologie publics.

Établissements décernant des grades

Au Canada, plusieurs types d'établissements décernent des grades.

La plupart des universités offrent des programmes menant à des grades en arts et en sciences. Les grands établissements décernent des grades allant jusqu'au doctorat dans différentes disciplines. En 1980-81, le Canada comptait 46 universités.

Les collèges d'arts libéraux sont des établissements de moindre envergure dont les programmes mènent à des grades en arts seulement. En 1980-81, ces collèges étaient au nombre de trois.

Les collèges de théologie défèrent des grades exclusivement en sciences religieuses et en théologie. En 1980-81, il existait 12 collèges de théologie indépendants décernant des grades. Il y en avait sept autres qui, affiliés à des universités, conféraient leurs propres grades en théologie. D'autres collèges spécialisés (quatre en 1980-81) offrent des programmes conduisant à des grades dans une seule discipline, par exemple l'ingéniérie, les arts ou l'éducation.

Le ministère de la Défense nationale finance et administre trois établissements où l'enseignement est gratuit: le Royal Military College à Kingston (Ont.), le Royal Roads à Victoria (C.-B.) et le Collège militaire royal de Saint-Jean (Qué.), affilié à l'Université de Sherbrooke.

Pour entrer à l'université, il faut normalement un diplôme d'études secondaires et avoir obtenu en certaines matières des notes suffisantes. Cependant, la plupart des universités acceptent des «étudiants d'âge mûr» même s'ils ne satisfont pas à toutes les exigences habituelles.

Selon la province, il faut de trois à quatre années d'études pour obtenir un baccalauréat général en arts ou en sciences. Les candidats aux grades professionnels en droit, médecine, art dentaire, génie et autres disciplines analogues doivent normalement avoir satisfait en tout ou en partie aux conditions requises pour le baccalauréat. La plupart des universités offrent des baccalauréats généraux et des baccalauréats spécialisés; ceux-ci nécessitent une année d'études de plus avec cours supplémentaires dans le domaine de spécialisation choisi.

Pour être admis à un programme de maîtrise, il faut normalement détenir un baccalauréat spécialisé ou l'équivalent. La plupart des programmes de maîtrise prévoient une ou deux années d'études supplémentaires, plus la soutenance d'une thèse. Pour postuler un doctorat, il faut avoir une maîtrise pertinente abordée.

Les frais de scolarité des universités varient à l'intérieur des provinces et d'une province à l'autre. A l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario et en Alberta, ils sont différents pour les étudiants non canadiens.

Collèges communautaires

Pour la formation postsecondaire hors des universités, toutes les provinces se sont dotées d'établissements non universitaires publics: collèges régionaux en Colombie-Britannique, instituts de technologie et autres collèges publics en Alberta; instituts d'arts et de sciences appliqués en Saskatchewan; collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) et collèges de technologie agricole (CTA) en Ontario; collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) au Québec. Il existe aussi d'autres collèges postsecondaires offrant des cours dans des domaines spécialisés comme les pêches, les technologies marines et les technologies paramédicales. Dans la plupart

L'Université McGill, à Montréal (Qué.)

des provinces, les cours de sciences infirmières sont aujourd'hui dispensés exclusivement par les collèges communautaires et non plus par les écoles hospitalières comme autrefois.

Pour être admis dans les collèges communautaires publics il faut normalement un diplôme d'études secondaires, mais le «statut d'élève d'âge mûr» en ouvre aussi les portes. De plus, certains établissements offrent des programmes de rattrapage aux candidats dont le niveau d'études secondaires ne suffit pas.

En 1980-81, il existait au Canada 195 collèges dont: 31 dans les provinces de l'Atlantique, 84 au Québec, 30 en Ontario, 29 dans les provinces des Prairies et 21 en Colombie-Britannique.

Formation des enseignants

Pendant longtemps la formation des enseignants s'est donnée dans des écoles normales indépendantes des réseaux universitaires. Tous ces établissements, sauf le Teachers' College de la Nouvelle-Écosse, sont devenus des facultés de l'éducation des universités ou ont été convertis en établissements offrant des programmes menant à des grades en éducation. Le Teachers' College de la Nouvelle-Écosse travaille en étroite collaboration avec les universités de la province afin que ses diplômés puissent continuer leurs études en vue d'obtenir un grade.

Formation technique et professionnelle

La formation technique et l'enseignement des métiers varient d'une province à l'autre, et souvent à l'intérieur d'une même province. Diverses écoles secondaires offrent des programmes de formation professionnelle et technique mais cette formation peut s'acquérir aussi dans les écoles de métiers et les écoles commerciales publiques et privées, les divisions commerciales des collèges communautaires et d'établissements assimilés. Des cours de métiers se donnent aussi dans le cadre de programmes d'apprentissage et de formation dans l'industrie.

Éducation permanente

Les programmes d'enseignement à l'intention des adultes prennent de plus en plus d'importance au Canada. Conseils scolaires, collèges communautaires et universités offrent aux adultes de nombreux cours dans le cadre de programmes à temps partiel en vue du développement personnel ou de l'obtention d'un grade. D'autres programmes sont dispensés par des associations professionnelles, des organisations communautaires, des églises, des bibliothèques publiques, des ministères, des entreprises et des industries. Il existe également des cours par correspondance.

Principaux faits statistiques

En 1980-81, l'éducation était l'activité principale de 6,084,000 Canadiens, soit environ 25% de la population totale. Sur ce nombre, 334,000 étaient des enseignants à temps plein et 5,750,000 des étudiants à temps plein, dans 15,900 établissements d'enseignement. Les dépenses au chapitre de l'enseignement pour 1980-81 ont atteint $22.7 milliards ou 7.8% du produit national brut.

La dénatalité et le ralentissement de l'immigration ont provoqué une baisse des effectifs dans les écoles primaires et secondaires qui sans doute persistera dans les années 80. Cette tendance aura bientôt des répercussions au niveau postsecondaire.

Les effectifs au primaire-secondaire s'établissaient à 5,100,000 en 1980-81, soit un recul de 2% sur 1979-80 et de 14% par rapport au sommet de 5,900,000 atteint en 1970-71. Au primaire les effectifs ont diminué de 19%, passant de 3,844,000 en 1968 à 3,100,000 en 1980. Cette tendance à la baisse, qui se poursuivra, prévoit-on, jusqu'au milieu des années 1980, devrait ensuite se stabiliser pour plusieurs années. L'évolution des effectifs du secondaire ressemble à celle des effectifs du primaire, mais présente un décalage de sept ou huit ans. Au secondaire, le recul va probablement continuer jusqu'au début des années 1990.

En 1980-81, les effectifs à temps plein au postsecondaire s'établissaient à 643,400, soit une augmentation de 3% sur 1979-80. Les étudiants des universités formaient 59% du total, mais ces 10 dernières années le taux d'augmentation de cette catégorie a été inférieur à celui des collèges communautaires, dont l'effectif à temps plein s'est accru de 57% passant de 166,100 en 1970-71 à 260,800 en 1980-81. Simultanément, les effectifs des universités sont passés de 309,500 à 382,600 (+ 24%).

En 1980, 293,000 élèves ont reçu un diplôme d'études secondaires, soit une hausse de 1% sur 1979. Environ 55% des diplômés du secondaire s'inscrivent d'habitude dans des établissements postsecondaires.

En 1980, les universités ont conféré 86,200 baccalauréats et premiers grades professionnels, 12,400 maîtrises et 1,700 doctorats acquis. En outre, les collèges communautaires ont décerné 64,500 diplômes.

Les dépenses d'enseignement de la maternelle aux études supérieures ont atteint $22.9 milliards en 1980-81 et, selon les estimations provisoires, elles totaliseraient environ $25.9 milliards en 1981-82. Sur le total de 1980-81, le primaire-secondaire a absorbé à peu près $15.3 milliards; les universités, $4.4 milliards; les collèges communautaires, $1.8 milliard, et la formation professionnelle, $1.3 milliard.

Les dépenses par habitant au titre de l'éducation ont grimpé de $315 qu'elles étaient en 1969 à $953 en 1980, et par personne active, de $808 à $1,981. Néanmoins, d'autres indicateurs révèlent qu'il se produit une baisse relative des dépenses d'éducation. En 1970, année où les effectifs à temps plein atteignaient un sommet, le coût de l'enseignement équivalait à 9.0% du PNB et représentait 22% des dépenses publiques, soit une proportion plus élevée que pour tout autre grand secteur. En 1980, les dépenses d'éducation ne représentaient plus que 7.8% du PNB, et le bien-être social absorbait la plus grande proportion dés ressources de l'État.

Le Canadarm, bras télémanipulateur de la navette spatiale Columbia, construit par le Conseil national de recherches subissait son premier essai en vol en novembre 1981.

Science et Technologie

Tout comme les États-Unis, la France et le Japon, le Canada accorde, depuis un certain nombre d'années, une priorité croissante au soutien financier des sciences et de la technologie. A partir de 1979, ses dépenses en recherche et développement se sont accrues au rythme annuel moyen de 19% environ, soit plus qu'à tout autre moment depuis le milieu de la décennie 60.

En 1981, les dépenses brutes du Canada au titre de la R-D s'élevaient à quelque $3.7 milliards, c'est-à-dire 1.13% du produit national brut (PNB). Ce chiffre marque un net progrès sur les dernières années, mais il est encore faible comparé à celui des autres pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). L'intensification de la R-D demeure une priorité nationale, et le Canada se rapproche peu à peu de son objectif consistant à porter le ratio entre les dépenses brutes de R-D et le PNB à 1.5%. Pour atteindre ce but il lui faudra toutefois continuer d'accroître les dépenses et les effectifs dans le domaine scientifique, et l'industrie demeurera le principal artisan de cette expansion.

En 1979, environ 22,000 scientifiques et ingénieurs effectuaient de la R-D dans les services de l'État, dans les entreprises et dans les universités, en gros, les entreprises occupaient la moitié de ce personnel, dont le reste était assez également partagé entre le secteur public et les universités.

Politique scientifique

L'OCDE affirmait en 1963, dans une de ses publications, qu'un pays a besoin d'une politique globale et cohérente s'il veut encourager et stimuler la science, car il existe plus de possibilités de faire avancer la science et la technologie qu'il n'y a de ressources pour les exploiter. Les pouvoirs publics, qui sont constamment sollicités par l'industrie, les universités, les organismes scientifiques, les hommes de science, les étudiants et les organisations scientifiques internationales, ainsi que par les utilisateurs de la science au sein même des divers ministères et organismes publics, ont besoin d'être guidés dans la répartition de leurs fonds et de leur personnel spécialisé. L'objet d'une politique scientifique nationale est précisément de servir de guide.

Ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie

Créé en 1971, le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, encourage le développement et l'utilisation des sciences et de la technologie à l'appui des objectifs nationaux par l'élaboration et la formulation de politiques pertinentes. Le Canada a besoin de politiques scientifiques pour se doter de tous les moyens nécessaires. Les subventions à la recherche octroyées par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences humaines reflètent une politique scientifique qui vise à créer et à maintenir une activité de recherche à l'échelle nationale.

Il faut également des politiques régissant l'utilisation des outils scientifiques afin d'aider le Canada à atteindre des buts non scientifiques. La présence de laboratoires de recherche dans les ministères à base scientifique (Énergie, Mines et Ressources, Santé et Bien-être, Agriculture et Environnement) ainsi que la politique d'impartition découle de cette nécessité.

L'intégration des sciences dans l'établissement des politiques gouvernementales est une innovation et constitue le troisième élément de la politique scientifique. Pour en arriver à insérer les sciences dans ses orientations, le gouvernement du Canada recrute des spécialistes des sciences naturelles et sociales en vue de les affecter comme fonctionnaires à l'élaboration des politiques désirées, et a recours à des mécanismes de consultation pour obtenir l'avis du milieu scientifique.

Le Conseil des Sciences du Canada

Le Conseil des Sciences du Canada, organisme de recherche en politiques scientifiques, a pour mission de fournir au gouvernement et à la population des avis sur les problèmes à résoudre et les occasions à saisir dans le domaine de la science et de la technologie. Une fois connus, les résultats de ses recherches dans les secteurs clés de la politique du Canada en matière de sciences et de technologie sont communiqués aux technocrates, à l'industrie, aux responsables de l'enseignement, et, de plus en plus, au grand public par la voie des médias. Le Conseil comprend 30 personnalités éminentes – pour la plupart des industriels ou des savants – nommés par décret du conseil, qui se réunissent quatre fois l'an afin de planifier, évaluer et approuver l'essentiel du programme du Conseil, dont l'exécution relève d'un personnel en poste à Ottawa. Jusqu'ici le Conseil a publié 33 exposés de principes, y compris ses plus récentes prises de position concernant l'impact de la microtechnologie sur la société et la contribution scientifique et technologique que le Canada pourrait fournir en vue de l'approvisionnement alimentaire du Tiers Monde. Ses études de fond s'élèvent au nombre de 47, dont des communications récentes touchant le rôle du Canada dans l'activité scientifique internationale et l'aide alimentaire, plus

Fabrique d'appareils électroniques, à Waterloo (Ont.)

des exposés sur les besoins de l'industrie manufacturière canadienne. Bientôt, le Conseil publiera des études importantes sur les systèmes de transport canadiens et les liens entre la science et le processus judiciaire; en outre, il poursuit des travaux sur la politique industrielle, la biotechnologie et l'enseignement des sciences. On peut se procurer un catalogue des textes du Conseil en s'adressant à son bureau de publications, 100, rue Metcalfe, Ottawa, K1P 5M1.

Science et technologie dans l'administration publique

Les dépenses du gouvernement du Canada au chapitre des sciences naturelles et humaines devaient atteindre $2.9 milliards en 1982-83, en hausse de 13% sur l'année précédente. Les sciences humaines ont absorbé près de 20% de cette somme, et les sciences naturelles le reste. Le Conseil national de recherches (CNR) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie sont intervenus pour la plus large part, soit 20% du budget fédéral affecté aux sciences, suivis d'Énergie, Mines et Ressources et Environnement (9% chacun).

Environ 39% de ces montants devaient être dépensés extra-muros, soit $483 millions dans l'industrie et $441 millions dans les universités. Ces dépenses représentent des augmentations respectives de 15.8% et 13.0% par rapport à 1981-82.

Science et technologie dans l'industrie canadienne

Il s'est produit une forte augmentation des dépenses en R-D dans l'industrie canadienne. De 1979 à 1981, ces dépenses se sont accrues à la cadence annuelle

moyenne de 24%. Sa part des dépenses totales de R-D a aussi augmenté (de 32.4% en 1971 à 41.6% en 1981), de même que sa part du pourcentage de R-D exécutée au Canada (de 41.4% en 1971 à 51.1% en 1981). Malgré ces progrès, les efforts de l'industrie canadienne en R-D n'équivalent pas encore ceux des autres grands pays industriels. Dans la plupart de ces pays, le secteur des entreprises absorbe entre 40 et 50% des fonds de R-D et exécute entre 50 et 65% des travaux.

Les gouvernements fédéral et provinciaux sont d'avis que, si l'industrie canadienne veut contribuer comme il se doit à la croissance économique et exploiter les possibilités offertes dans les nombreux domaines nouveaux ouverts par la science, son aptitude à innover grâce à la recherche et au développement doit être élargie et consolidée. Vu cette nécessité, ils se sont engagés à collaborer beaucoup plus étroitement en matière de politique scientifique et technologique, surtout afin de promouvoir la R-D industrielle en fonction des objectifs régionaux et nationaux.

La réponse aux incitations fiscales instaurées par l'État en 1978 a été très favorable. Outre le dégrèvement de 100% prévu au titre des dépenses courantes et des immobilisations en R-D, les entreprises peuvent déduire dans le calcul de leur impôt 50% de l'accroissement de leurs dépenses en R-D sur une période de trois ans. Elles bénéficient également d'un crédit d'impôt à l'investissement dans la R-D, qui varie de 10% à 20% selon le lieu d'implantation. En impôts sacrifiés, ces incitations fiscales représentent environ $100 millions. Bien qu'il n'ait pas adopté de nouveaux programmes d'encouragement le fédéral a amélioré ceux déjà en vigueur et a fourni un appui spécial notamment au microélectronique et à la recherche spatiale.

Recherche universitaire

L'aide fédérale à l'activité scientifique dans les universités canadiennes devait s'élever à $441 millions pour l'année financière terminée le 31 mars 1983. Sur ce total, l'activité rattachée aux sciences figurait pour $48 millions et le financement de la recherche et du développement dans les universités pour $394 millions, soit une augmentation de 13% sur 1981-82. En tout, $351 millions ont été affectés aux sciences naturelles et $42 millions aux sciences humaines. L'aide fédérale versée aux universités à des fins d'activités scientifiques connexes s'établissait à $28 millions pour les sciences naturelles et à $19 millions pour les sciences humaines.

Pour 1982-83, les trois Conseils qui soutiennent la recherche universitaire, soit le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences humaines, comptent distribuer 89% des subventions fédérales prévues au titre de la recherche universitaire. Le reste, $40 millions, devant être distribué par d'autres ministères et organismes fédéraux. Afin de répondre à l'intention du gouvernement d'accroître le soutien de la recherche universitaire, les trois Conseils en cause ont établi des plans quinquennaux et, depuis trois ans, le gouvernement propose de fortes augmentations de leurs budgets dans son exposé budgétaire au Parlement. En 1982-83, le budget du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie s'est chiffré à $277 millions: celui du Conseil de recherches médicales à $113 millions et celui du Conseil de recherches en sciences humaines à $58 millions, soit pour les trois années considérées une augmentation globale de 74.8% sur 1979-80.

Le Conseil national de recherches du Canada

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) est un organisme indépendant créé par le Parlement en vue de promouvoir les recherches scientifiques et techniques propres à favoriser le développement du Canada. Les activités du

Laboratoire de recherches, à Arvida (Qué.).

Conseil portent sur: la recherche fondamentale et exploratrice en sciences naturelles; l'étude de problèmes d'intérêt national permanent tels que l'énergie, l'alimentation, les transports, le bâtiment et la construction en général; la recherche destinée à soutenir l'innovation et l'expansion dans l'industrie; la recherche axée sur le soutien technologique de certains objectifs sociaux; l'aménagement et la gestion de grandes installations nationales; enfin, la recherche et les services indispensables en matière de normalisation. Le Conseil exerce ces activités dans le cadre de programmes d'origine interne et d'origine externe (demandes de l'industrie) qu'il exécute dans ses propres établissements; en outre, il passe des contrats d'impartition de recherches avec l'industrie et les universités; il fournit de l'aide financière aux laboratoires de recherches industrielles et assure un service d'information technique à l'industrie canadienne. L'Institut canadien de l'information scientifique et technique joue un rôle clé dans la facilitation de l'emploi des données scientifiques et techniques par les pouvoirs publics et la population en général.

Dans le domaine énergétique, le Canada a pour tâche de coordonner toutes les activités fédérales touchant les énergies renouvelables: solaire, éolienne, biomassique, hydraulique et géothermique. De plus, il est chargé de mettre en œuvre des programmes de recherche sur l'économie de l'énergie dans les bâtiments, sur la conversion et l'emmagasinage de l'énergie, sur la création de pompes à chaleur «éconergiques» et sur les aspects fondamentaux de la fusion nucléaire; il est responsable aussi d'un certain nombre de sous-programmes.

Le premier vol du bras canadien à bord du véhicule orbital Columbia de la NASA a marqué une étape importante du programme spatial du CNR. Le dispositif canadien de $100 millions constitue l'apport du Canada au programme de la navette spatiale des États-Unis. En contrepartie, le Canada obtiendra une part spéciale dans les futures charges utiles de la navette; la NASA a par ailleurs signé avec *Spar Aerospace Ltd*, le fabricant du bras canadien, un contrat pour la fabrication de trois autres bras.

Activité scientifique

Recherche agricole et alimentaire

Plus de 50% de la recherche agricole au Canada est encore exécutée par Agriculture Canada, qui emploie quelque 900 scientifiques dans presque 50 établissements

répartis dans tout le pays. Les départements d'agriculture des universités constituent le deuxième grand groupe de recherche. Le secteur privé participe de plus en plus à la recherche agricole par le biais des contrats et des programmes fédéraux d'encouragement, tandis que les ministères provinciaux financent une part grandissante de cette recherche ou se dotent eux-mêmes de moyens de recherche.

C'est sur les grands secteurs traditionnels, soit la culture et l'élevage, y compris leur protection et les sols, que porte surtout la recherche, mais on s'intéresse de plus en plus au conditionnement des aliments et à la consommation d'énergie. En outre, les scientifiques font des recherches sur la protection de l'environnement, souvent de concert avec d'autres organismes provinciaux, fédéraux et internationaux.

La recherche en phytogénétique est très active. Chaque année d'autres variétés sont choisies pour les avantages qu'elles offrent: rendement supérieur, meilleure qualité, résistance accrue à la maladie et aux insectes, et croissance plus rapide. En 1980-81, trois nouvelles variétés de blé dur roux de printemps ont été homologuées: Le Katepwa, adapté au secteur est des Prairies, qui résiste plus à la rouille que le Neepawa et se prête mieux au battage; le Leader, un cultivar qui allie pour la première fois la résistance à la mouche à scie et à l'humidité au moment des récoltes (en outre, il convient mieux aux marchés extérieurs); le Columbus, qui résiste bien à la germination et aux intempéries lors des récoltes. Le Gordon, nouvelle variété de blé d'hiver, offre un rendement de 7% supérieur à celui des cultivars standard.

Le colza est la principale culture oléagineuse du Canada et les variétés de type Canola y sont les plus répandues. Une nouvelle variété de Canola à graine jaune, le

Silo automatisé d'entreposage du grain, mis en service à Lyalta (Alb.) en septembre 1982.

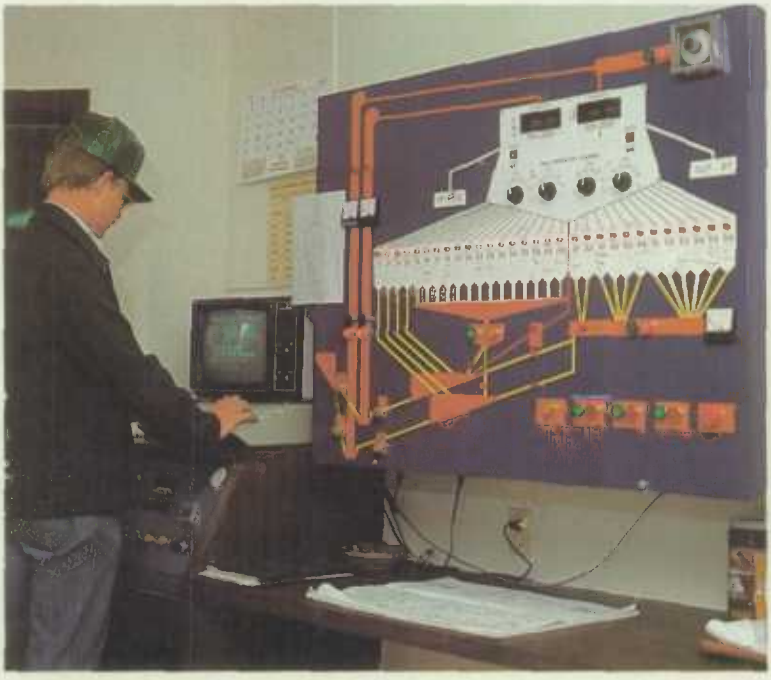

La moisson, au sud de Regina (Sask.).

Tobin, a été homologué en 1980-81. Le Tobin ressemble au Canola mais présente un rendement de 7% supérieur et une teneur en huile de 1% plus élevée. L'Ochre, premier cultivar public de moutarde jaune, qui peut être utilisé dans le commerce des semences et des condiments, a aussi été homologué. Un nouveau cultivar de lin tardiflore, le McGregor, se prête bien aux sols noirs du Manitoba et de la Saskatchewan et aux sols noirs et gris de l'Alberta. La culture du soya hâtif a accompli un progrès important grâce à l'homologation du cultivar Maple Amber, bien adapté à diverses régions du Manitoba, du Canada central et des Maritimes. La qualité supérieure du Maple Amber se traduit par une teneur protéique très élevée.

Quant aux fourrages, 12 établissements ont poursuivi des programmes de culture expérimentale et d'évaluation d'herbages et légumes du point de vue de leur adaptation à l'environnement canadien et de leur rendement. Heinrichs, un nouveau cultivar de luzerne homologué en 1981 est une plante de pleine terre qui tolère la sécheresse et offre un rendement de 10% supérieur à celui du Rambler.

L'autre principale activité de recherche sur les cultures vise la protection contre les insectes, les maladies et les mauvaises herbes. Les pesticides chimiques sont l'un des principaux moyens de protéger les plantes, mais les scientifiques ont réduit le nombre de pulvérisations nécessaires en déterminant les périodes où le produit est le plus efficace. On a aussi mis au point des méthodes biologiques qui font appel à l'utilisation d'insectes pour lutter contre d'autres insectes et les mauvaises herbes, ainsi qu'aux phéromones et à la stérilisation des mâles pour empêcher la

Agriculture Canada poursuit au Québec des recherches en génétique et des travaux de croisement depuis 1965, en vue d'obtenir des ovins supérieurs. On a récemment importé de France des sujets de la race Romanov, très prolifique, dont les mâles sont féconds dès l'âge de trois ou quatre mois. A la naissance, les agnelets Romanov sont de couleur noire.

reproduction. L'intégration des moyens chimiques et biologiques abaisse les coûts et les risques inhérents à la pollution. De plus, les spécialistes ont mis au point des pulvérisateurs qui réduisent la dispersion du produit et permettent une application plus efficace.

En 1980-81 les recherches visant à améliorer le conditionnement des aliments ont porté sur les produits céréaliers et laitiers, les viandes, les fruits et les légumes. On a conçu une méthode de concassage du grain d'avoine; on a aussi obtenu de nouveaux produits à partir de viandes reconstituées, et on a développé un procédé pour prévenir la séparation des granules d'amidon lors de la dessiccation des pommes de terre, afin de satisfaire aux exigences du marché extérieur.

A Winnipeg, le Laboratoire de recherche du Conseil canadien des grains évalue et contrôle la qualité des céréales et des oléagineux produits et vendus au Canada, et effectue des recherches sur la qualité des grains.

En élevage, Agriculture Canada effectue la plus grande part des expériences de croisement des moutons, porcs, volailles et bovins. Le ministère fait aussi des études sur l'alimentation et la gestion du bétail pour améliorer la production unitaire de viande, de lait ou d'œufs et accroître ainsi la rentabilité des exploitations.

L'interdépendance entre l'alimentation de l'animal et la qualité des produits qu'on en tire font aussi l'objet de recherches particulières. Le goût, le rapport muscle-graisse des viandes, la résistance des coquilles des œufs, la durée de conservation des produits conditionnés et les effets du conditionnement sont pris en compte dans des travaux continus de recherche qui permettent d'augmenter l'acceptabilité des produits animaux auprès du consommateur.

On recourt également à la recherche sur la physiologie de la reproduction pour améliorer la productivité des élevages; diverses possibilités de découverte ont été cernées et les chercheurs accomplissent des progrès en ce qui touche les facteurs physiologiques et environnementaux qui influent sur la reproduction du bétail.

Des recherches sur les maladies des animaux sont effectuées par la Division de la pathologie vétérinaire de la Direction générale de la production et de l'inspection d'Agriculture Canada, avec l'appui des scientifiques des trois collèges canadiens de sciences vétérinaires. Ces recherches visent à améliorer les techniques actuelles ou à mettre au point de nouvelles méthodes de diagnostic rapide et précis des maladies animales (indigènes ou étrangères) et pour déterminer la salubrité et la qualité des viandes et de leurs produits. Entre autres, des études se poursuivent en vue d'établir des méthodes d'analyses plus précises pour diagnostiquer la paratuberculose et la brucellose chez les bovins, la fièvre catarrhale maligne chez les bovins et les moutons, la présence de métaux lourds dans les tissus des bovins, porcs et volailles, ainsi que des méthodes pour réduire l'incidence de la salmonelle aviaire et la contamination des carcasses de volaille.

La recherche sur les sols comprend des travaux de base sur les caractéristiques physiques des sols et les méthodes d'enraiement de leur dégradation. Les études sur les aptitudes des sols prennent de plus en plus d'importance par suite de l'expansion urbaine, qui s'approprie les meilleures terres agricoles, et de la menace d'une famine mondiale. Le ministère a conçu des méthodes d'évaluation du sol qui utilisent des techniques informatiques pour déterminer la valeur relative de différentes étendues de terre en prévision d'objectifs nationaux secondaires de production.

L'assainissement du milieu constitue un nouvel objectif de la recherche agricole. Les scientifiques surveillent les cours d'eau et les lacs afin de dépister toute pollution causée par les fertilisants, les déchets animaux et les pesticides chimiques. Ils analysent soigneusement les produits alimentaires pour s'assurer qu'ils sont exempts de résidus chimiques. Le perfectionnement de la méthodologie analytique indispensable à ces contrôles se poursuit sans cesse.

Les recherches en économie de l'agriculture visent à cerner les problèmes économiques du secteur et à faciliter l'élaboration de programmes et politiques

La production de volailles et d'œufs a atteint, ces dernières années, un haut degré de spécialisation surtout en ce qui concerne les œufs, le poulet de gril et le dindon.

susceptibles de les résoudre. On effectue aussi des études sur l'utilisation des ressources pouvant servir à la gestion des fermes, de même que sur le revenu agricole, la structure des marchés et la productivité agricole pour évaluer l'effet de facteurs évolutifs tels les prix, la dynamique du commerce et la technologie sur l'agriculture et l'économie. Des modèles économiques servent à évaluer certains programmes visant les céréales, les oléagineux, les bovins, les porcs et les produits laitiers. En outre, on a établi des modèles de planification de la gestion des exploitations adaptés à toutes les régions et types de fermes du Canada.

La recherche environnementale

Le Service de la conservation de l'environnement (SCE) veille à l'utilisation judicieuse et avisée de la faune, de l'eau et des terres du Canada, et met de l'avant le potentiel économique de la gestion et de la valorisation des ressources renouvelables. Le Service se compose de trois directions générales décentralisées au niveau régional: Eaux intérieures, Faune et Terres. Une autre direction générale, Élaboration des politiques et des programmes, est responsable de la planification et de l'élaboration de politiques pour tout le Service; elle gère également plusieurs programmes nationaux auxquels participent plus d'un des secteurs opérationnels. Le SCE prend largement part à la recherche et à la surveillance relatives aux substances toxiques, élabore des plans d'aménagement des zones côtières avec les provinces, fournit des renseignements de base sur les grandes installations énergétiques et sur les effets des précipitations acides sur les environnements aquatiques et terrestres et la faune.

Champ de pommes de terre à l'Île-du-Prince-Édouard. Les provinces Maritimes sont la principale région de culture de ce légume.

Expérimentation de divers herbages, en vue de donner une couverture végétale aux anciennes mines de charbon à ciel ouvert de la Colombie-Britannique.

Le Service canadien des forêts (SCForêts) administre des programmes de gestion et de conservation des ressources forestières et joue le rôle de leader fédéral en matière de foresterie. En plus de l'administration centrale, où on s'occupe surtout de politiques et d'économie, le Service compte deux instituts nationaux et six centres de recherche adaptés aux diverses possibilités régionales et axés sur les objectifs nationaux. Les principales recherches du SCForêts portent sur la régénération, y compris la reproduction des arbres, la compilation et l'analyse de données forestières nationales, la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, diverses techniques visant à tirer de l'énergie de la biomasse forestière, les substances toxiques, en particulier les insecticides chimiques, le transport à distance de polluants atmosphériques et la mise au point de méthodes de lutte biologique contre les ravageurs forestiers. Le SCForêts insiste sur l'application des résultats de la recherche et s'intéresse beaucoup aux effets sur l'environnement des pratiques d'exploitation forestière. Il poursuit en outre des programmes avec Emploi et Immigration, Expansion économique régionale et différents organismes provinciaux en vue d'établir des pratiques de gestion intensive des forêts.

Le Service canadien de la faune (SCFaune) administre des programmes de portée nationale et internationale de gestion et de protection des oiseaux migrateurs et de leurs habitats. L'intensification des activités économiques qui menacent les habitats, et l'intérêt grandissant du public pour la faune posent des défis à l'exercice des responsabilités fédérales concernant ces oiseaux. Le SCFaune surveille et réglemente la chasse aux oiseaux aquatiques en sol canadien et s'occupe de la conservation des populations d'oiseaux non considérées comme «gibier», tels les oiseaux de mer, les oiseaux de rivage et les oiseaux chanteurs. Ses programmes récents comprennent:

efforts accrus de recherche sur les oiseaux de mer des côtes de l'Atlantique et du Pacifique; études sur les oiseaux de rivage, en collaboration avec des pays de l'Amérique latine; inventaires et recherche concernant le grand héron et le cormoran à aigrettes du Québec; études de l'impact des pluies acides sur la faune de l'Est canadien et élaboration d'un plan national de gestion des oiseaux aquatiques. Afin de protéger les habitats des oiseaux migrateurs, le SCFaune a établi à travers le Canada 39 réserves nationales de faune et 82 sanctuaires d'oiseaux migrateurs, et il projette d'en créer d'autres.

De plus, le SCFaune exécute des recherches sur d'autres animaux sauvages d'intérêt national; il s'emploie aussi à préserver les habitats essentiels et assiste les provinces et les Territoires dans leurs efforts de conservation de la faune. Ses travaux portent notamment sur l'identification et la protection des espèces rares et menacées; sur le commerce international des espèces en danger; sur la faune des terres fédérales (parcs nationaux), de même que sur la santé des animaux sauvages, y compris leur vulnérabilité aux substances toxiques. Parmi les projets récents du Service mentionnons: le rétablissement du faucon pèlerin dans l'Est canadien; l'examen des effets de certaines pratiques de gestion forestière sur la faune; l'étude de la cohabitation du loup et du bison dans les parcs nationaux de l'Ouest canadien; la reconstitution du peuplement de grues blanches d'Amérique, et certaines recherches conjointes sur les troupeaux de caribou dans le Nord, accompagnées de négociations en vue d'accords sur la gestion de ce cervidé.

Le SCFaune exploite cinq centres d'interprétation faunique au Canada, où les visiteurs peuvent observer de près la faune et son environnement.

Le programme de recherche de la *Direction générale des eaux intérieures* (DGEI) est surtout exécuté par l'Institut national de recherche sur les eaux à Burlington (Ont.), et par l'Institut national de recherche en hydrologie dans la région de la capitale nationale. De petits groupes de recherche travaillent également à Winnipeg, Calgary et Vancouver.

La recherche sur la qualité de l'eau sert de base à l'établissement des objectifs à cet égard et permet de fixer des mesures pour la gestion du milieu aquatique au Canada. Les projets portent entre autres sur le mouvement des contaminants toxiques, les changements écologiques découlant de l'activité humaine (par exemple, les pluies acides), la compréhension des mécanismes à l'origine de ces changements, et le rôle des sédiments dans le contrôle de la qualité de l'eau.

La recherche quantitative a pour objet d'aider à résoudre des problèmes pratiques de gestion de l'eau qui exigent une compréhension et une quantification des processus concernant l'hydrologie des eaux de surface, des neiges et des glaces, le transport des sédiments, et l'hydrogéologie.

La DGEI a créé des modèles de prédiction de l'écoulement qui peuvent être manipulés en vue d'expériences sur divers processus hydrologiques comme l'évapotranspiration, la fonte des neiges et des glaciers, l'humidité du sol et la mécanique du mouvement des eaux souterraines. Ses recherches actuelles portent sur l'hydrologie des environnements du Nord et les effets de l'activité humaine comme la construction de pipelines et de routes, le rôle des glaciers en tant que réservoirs naturels et variables d'eau, et les processus hydrogéologiques qui déterminent le mouvement des contaminants souterrains provenant, par exemple, des remblais, des sels routiers et des déchets radioactifs.

La Direction générale des terres (DGT) est le principal conseiller du gouvernement fédéral en matière de politique d'utilisation des terres. A cette fin, elle étudie tous les problèmes touchant le patrimoine foncier. Elle évalue aussi l'impact des programmes fédéraux sur l'utilisation des terres, y compris les effets des politiques, des programmes de planification et des règlements en vigueur. De plus, elle représente

Dawson, au Yukon, et le fleuve Yukon.

Environnement Canada au comité consultatif du Conseil du Trésor sur la gestion des terres fédérales.

La DGT effectue des recherches concernant les caractéristiques écologiques et le potentiel des terres, de même que les utilisations effectives de cette ressource. Ses travaux comprennent l'inventaire des terres du Canada, l'élaboration d'une banque de données nationales sur les écosystèmes régionaux, ainsi que la gestion du programme canadien de surveillance de l'emploi des terres et du programme d'information cartographique sur l'utilisation des terres nordiques.

La DGT examine aussi les grands problèmes nationaux et régionaux concernant les terres, afin de renseigner le public et les décideurs sur les causes de ces problèmes, sur leur importance pour la nation et sur les moyens de les résoudre. Elle procède en outre à des analyses touchant les pertes de terres agricoles, la préservation des terres de premier choix et le rôle du fédéral en ce qui regarde les problèmes d'utilisation des terres et leur solution. La DGT contribue également à la planification des terres dans le cadre du processus fédéral d'examen et d'évaluation de l'environnement, et elle assiste les organismes chargés de résoudre certains problèmes relatifs aux terres.

La DGT tient à jour une banque automatisée de données, sur les terres du Canada, qui enregistre, traite et fournit des données d'ordre social, économique et écologique sur les terres, à l'échelle nationale, provinciale, régionale et municipale.

Le Service de l'environnement atmosphérique (SEA) s'occupe surtout de météorologie, science des phénomènes atmosphériques. Il fournit un service national de météorologie et de climatologie à l'intention du public et d'utilisateurs particuliers. En outre, il établit des prévisions glaciologiques pour aider la navigation dans les eaux intérieures, les eaux côtières et l'archipel arctique. Il effectue aussi des recherches sur la météorologie, la climatologie, les effets des polluants atmosphériques et le design

d'instruments. Le SEA compte 68 bureaux météorologiques et de nombreux petits postes de service à travers le Canada.

Les tendances et les variations climatiques peuvent avoir de graves répercussions sur la production agricole et énergétique, sur les ressources en eau et sur d'autres aspects écologiques d'importance pour les Canadiens. Le SEA a entrepris d'élaborer un programme climatologique canadien en vue d'accélérer la production des prévisions climatiques et la diffusion de l'information sur les conséquences de l'augmentation de la teneur en anhydride carbonique dans l'atmosphère. Il s'efforce aussi d'améliorer les méthodes de diffusion de l'information et des données climatiques, les méthodes d'adaptation de ces données aux besoins de l'agriculture, de l'industrie et du transport.

La recherche porte surtout sur les polluants atmosphériques susceptibles de nuire à la santé de l'homme, des animaux et des plantes. Les propriétés chimiques et dispersives des substances toxiques contenues dans la basse atmosphère, près du sol, sont actuellement étudiées par le SEA, de même que d'autres éléments, comme les fréons, qui ont des incidences sur la stratosphère, en particulier sur la couche d'ozone. Le Service exerce une surveillance continue des composantes majeures de la stratosphère et il dresse des modèles du comportement stratosphérique. Ces modèles indiquent déjà que les effets éventuels de la pollution ne sont pas à négliger.

La mise au point d'un système global de prédictions environnementales à l'appui de nombreuses activités dans l'Arctique, notamment des forages pétroliers dans la mer de Beaufort et les zones côtières se poursuit. De nouvelles techniques d'assimilation des données et de prédiction numérique sont mises en application, et d'autres sont en voie d'élaboration au Centre canadien de météorologie. Grâce à des méthodes perfectionnées de traitement automatique des données fournies par satellite, le SEA obtient des photographies des systèmes météorologiques de très haute qualité, qu'utilisent les principaux centres de météorologie du Canada.

Un important programme du ministère vise à établir les causes et les effets des précipitations acidiques dans l'Est du Canada; d'après certaines études, l'emploi de combustibles fossiles est l'une des principales sources de pollution. On en évalue donc les répercussions possibles sur l'écosystème des lacs et des forêts du Canada. Des négociations se poursuivent avec les États-Unis en vue d'une atténuation du problème des précipitations acidiques.

Le Service de la protection de l'environnement (SPE) s'occupe de la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau; de la gestion des produits chimiques toxiques; des substances contaminantes, des éco-urgences et de la gestion des déchets, ainsi que de l'élaboration des politiques, de la planification et de l'évaluation des activités dans son secteur. Il assure aussi la liaison avec l'industrie, ses homologues provinciaux et le public pour toutes les questions de protection de l'environnement.

La Direction générale de la lutte contre la pollution des eaux préconise et applique des programmes qui ont pour objets de maintenir la qualité de l'eau de manière à protéger la santé humaine et la vie aquatique, et de permettre l'utilisation maximale de cette ressource. A ces fins, elle s'emploie à limiter le déversement des polluants à la source. De plus en plus, elle oriente ses efforts vers l'analyse des eaux usées afin d'en déterminer la teneur en toxiques et d'appliquer des mesures d'assainissement.

Cette Direction se charge notamment de ce qui suit: exécution de la Loi sur l'immersion des déchets en mer; application des règlements relatifs à la concentration du phosphore dans les détergents, que prévoit la Loi sur les ressources en eau du Canada; formation des techniciens d'usine d'épuration, de concert avec la Fédération pour la lutte contre la pollution des eaux; lutte antipollution dans les régions côtières, pour la protection des ressources halieutiques dans le cadre de la Loi sur les pêcheries; développement, démonstration et transfert de techniques dans les domaines qui lui

De grandes quantités d'ordures de toutes sortes déboulent à Terre-Neuve.

sont propres; enfin, maintien d'un centre d'information et de consultation sur l'épuration des eaux usées et l'élimination de boues.

En vertu de la Loi sur les pêcheries, la Direction s'attache à mettre au point des méthodes de traitement des eaux usées adaptées aux besoins locaux. Le Centre technique des eaux usées, à Burlington (Ont.), joue un rôle clef dans la conception et l'amélioration des méthodes d'épuration des eaux usées, dans le développement de techniques et d'équipements canadiens nouveaux et dans l'adaptation au Canada de techniques éprouvées à l'étranger.

La Direction générale de l'assainissement de l'air est responsable, pour l'ensemble du pays, de la gestion de l'air en tant que ressource, et a pour mission d'éliminer les émissions toxiques à la source grâce aux techniques de contrôle de la pollution atmosphérique. Son programme comporte quatre volets principaux: le transport à distance des polluants atmosphériques (pluies acides); les produits chimiques toxiques dans l'atmosphère, les oxydants; l'énergie et l'environnement. Elle s'occupe en particulier de l'application des règlements de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique; du réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique, qui recueille des données sur la qualité de l'air dans plus de 150 centres pour fins d'analyse, de détection des problèmes et d'évaluation du programme; de la formulation de directives aux industries concernant les niveaux acceptables d'émissions toxiques en provenance de sources fixes ou de véhicules en mouvement; de l'essai des voitures neuves pour vérifier si leurs émissions restent dans les limites permises, et de l'essai de l'essence sans plomb et de l'essence avec plomb pour s'assurer que leur teneur respective en plomb est conforme aux normes prescrites.

La Direction générale du contrôle des incidences environnementales administre trois programmes nationaux ayant pour objet respectif le contrôle des contaminants, les interventions d'urgence et la gestion des déchets. Elle veille aussi au respect des mesures de protection de l'environnement dans le cas de tous les programmes mis en œuvre ou financés par le gouvernement fédéral, ou relevant de sa compétence.

Le programme du contrôle des contaminants a pour fonction d'évaluer les produits chimiques nouveaux ou déjà sur le marché, afin de déterminer si leur utilisation présente un danger pour l'homme ou l'environnement. En vertu de la Loi sur les contaminants de l'environnement, il peut restreindre ou interdire l'usage d'un produit chimique. Entrent aussi dans le cadre de ce programme l'examen des pesticides et des programmes de lutte contre les ravageurs, avant leur inscription en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires du ministère de l'Agriculture, ainsi que la prestation de conseils au ministère des Transports pour la réglementation du transport des matières dangereuses.

Le programme d'intervention d'urgence a pour objet de proposer des mesures pour la prévention des déversements d'hydrocarbures et d'autres substances dangereuses; de prévoir le déroulement des opérations en cas d'urgence et de développer des techniques de nettoyage. Le maintien du réseau national d'alerte, qui garantit une intervention rapide en cas d'éco-urgence, fait aussi partie de ce programme.

Dans le cadre du programme de gestion des déchets, on s'emploie à établir, avec les provinces, l'industrie et le public, un programme national de transport et d'élimination des déchets dangereux et non dangereux. On y donne la priorité à un programme de récupération des ressources et de l'énergie à partir des déchets.

Le programme de gestion des produits chimiques toxiques vise à prévenir ou à diminuer le danger que présente pour la santé et pour l'environnement le déversement des produits chimiques toxiques. On a créé, en juin 1980, un centre de gestion des toxiques chimiques pour établir les priorités concernant la détermination des effets des produits chimiques sur l'environnement, l'inventaire de ces produits et les recherches qu'ils nécessitent, et pour préparer l'adoption de mesures correctives.

La Direction générale de la politique, de la planification et de l'évaluation est responsable des analyses socio-économiques, de l'évaluation des programmes fédéraux, de la planification des programmes requis et de l'élaboration des politiques pertinentes. Elle procède à l'analyse préalable des répercussions socio-économiques de toute réglementation importante que le fédéral envisage d'adopter. Elle doit aussi s'assurer que les règlements du SPE profitent vraiment à la société canadienne, compte tenu de tous les facteurs économiques et sociaux en cause. L'objectif du programme d'évaluation des activités fédérales est de promouvoir et de coordonner le développement et l'adoption de mesures de protection de l'environnement partout où se trouvent des installations fédérales, et dans des domaines comme la prospection et l'extraction du pétrole et du gaz au large des côtes, le transport maritime, les pipelines, les installations linéaires (routes, lignes de transmission, chemins de fer, etc.), les mines, les ports et les installations côtières. Le secteur nucléaire du programme s'occupe des questions concernant l'élimination des déchets radioactifs, et de la préparation de documents destinés à des enquêtes et commissions royales; il fournit des conseils techniques et scientifiques, et coordonne les activités de radioprotection.

Énergie, Mines et Ressources

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est le principal organe fédéral chargé de formuler des politiques et de faire des recherches sur les ressources énergétiques et minérales. A ces activités se greffent les levés et la cartographie, la télédétection des terres et des eaux canadiennes au moyen d'aéronefs et de satellites,

La raffinerie de Sarnia (Ont.) produit une grande variété de carburants et de substances chimiques.

et les efforts visant à protéger l'environnement, ainsi que la santé et la sécurité des Canadiens qui travaillent dans les mines et domaines connexes.

Les travaux du ministère sont répartis entre quatre secteurs: Politique énergétique, Politique minérale, Recherche et technologie, et Sciences de la terre. Les deux premiers secteurs s'occupent surtout d'études, d'analyses et de recommandations en matière de politiques dans leurs domaines respectifs; les deux autres, où certaines directions existent depuis des dizaines d'années, s'occupent surtout de recherche scientifique et technique ainsi que de levés et de cartographie.

Depuis la crise internationale du pétrole survenue en 1973-74, les programmes énergétiques du ministère ont pour objectif national la sécurité des approvisionnements en énergie. Le Programme énergétique national (PEN), annoncé en octobre 1980, comporte des mesures qui tendent vers cet objectif, y compris deux buts secondaires: l'accroissement de la participation canadienne dans l'industrie pétrolière, et l'équité dans la fixation des prix et la répartition des revenus entre les pouvoirs publics et le secteur privé. Le PEN a été mis en œuvre sans délai.

Les accords sur l'énergie conclus à l'automne de 1981 avec les provinces productrices fixent les prix et les tarifs de l'impôt pour d'ici à 1986. Ils prévoient une augmentation progressive du prix du pétrole et de ses produits selon un système de taux combinés qui permettra de maintenir les prix canadiens à la consommation au-dessous des niveaux internationaux; ils prévoient aussi des prix généreux s'approchant des prix internationaux, sans les dépasser, pour le pétrole nouvellement découvert dans des régions pétrolifères traditionnelles, pour le pétrole synthétique, le pétrole tiré des terres fédérales et le pétrole obtenu par des techniques améliorées de récupération. On maintiendra les prix de gros du gaz naturel à un niveau bien inférieur à celui des prix du pétrole, pour encourager le remplacement du pétrole par d'autres énergies. Le PEN a donné lieu aux mesures suivantes: création de nouveaux programmes d'économies d'énergie dans le secteur des transports et ceux de l'habitation, du commerce et de l'industrie; incitation des consommateurs à se servir du gaz naturel ou de l'électricité au lieu du pétrole; prolongement des gazoducs de

manière à approvisionner l'Est du Québec et les provinces Maritimes en gaz naturel; promotion de la R-D en matière d'énergies traditionnelles et d'énergies de substitution. La Loi sur le pétrole et le gaz canadiens, adoptée en 1981, prévoit une participation accrue de Petro-Canada et d'autres sociétés canadiennes dans la prospection sur les terres fédérales et établit une réglementation plus rigoureuse de travaux d'exploration et d'exploitation dans les régions frontalières prometteuses. En outre, le PEN comporte une échelle mobile de primes d'encouragement à l'exploration et à l'exploitation, applicables surtout aux sociétés d'obédience canadienne et autres investisseurs canadiens. L'Agence de surveillance du secteur pétrolier surveille la propriété et le contrôle canadiens des sociétés pétrolières, leurs frais de production, leur rentabilité ainsi que leurs activités de recherche et de développement, pour en faire rapport au ministère. C'est l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie qui élabore les plans de répartition d'urgence des produits pétroliers.

Par son travail d'orientation et de coordination, le Secteur de la politique minérale s'efforce, en harmonie avec les gouvernements provinciaux et les entreprises, d'aider l'industrie minière canadienne à s'adapter à l'évolution de l'économie mondiale. Les analyses de politiques du Secteur portent notamment sur les marchés internationaux; le climat de l'investissement intérieur; la situation de certains groupes au sein de l'industrie, entre autre celle des petites sociétés minières; l'emploi, et la qualité de la vie au travail. Ce secteur doit aussi se tenir au courant des recherches effectuées dans le domaine minier, de la fiscalité pertinente, des mesures de protection de l'environnement, de la sécurité des approvisionnements canadiens en minéraux et des besoins des entreprises de transformation des matières minérales. Le Secteur s'intéresse tout particulièrement aux activités prometteuses liées à l'exportation des ressources, par exemple la fabrication d'outillages miniers. De plus, il cherche constamment à appliquer des politiques susceptibles de contribuer à la découverte et à la mise en valeur de nouveaux gisements ainsi qu'à la création d'emplois. Récemment, il a passé en revue la politique minière du Canada, afin de déterminer quelles seront les possibilités et les limitations de notre industrie minière dans les prochaines années. Cette étude a été rendue publique au début de 1982.

Le Secteur de la recherche et de la technologie englobe les directions suivantes: Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET), Centre canadien de télédétection, Direction des explosifs et Bureau de recherche et de développement énergétiques. Le Secteur des sciences de la terre comprend la Commission géologique du Canada, la Direction de la physique du globe, la Direction des levés et de la cartographie et les services d'Étude du plateau continental de la région polaire.

CANMET effectue des études sur la technologie minérale et énergétique dans les laboratoires situés dans la région d'Ottawa ainsi qu'à Elliot Lake, Calgary, Edmonton et Sydney. Son activité, qui comprend de la recherche fondamentale et appliquée, des travaux de développement et de démonstration ainsi que le transfert de techniques éprouvées au secteur industriel, tend à la mise en œuvre de méthodes plus sûres, moins polluantes et plus efficaces d'extraction, de traitement et d'utilisation des ressources minérales du pays. Ces dernières années, il a accordé une attention particulière au charbon, aux sables bitumineux et aux pétroles lourds. Il a fait breveter un procédé d'amélioration du pétrole lourd, dont l'usage devrait être commercialisé d'ici à 1984. Par ailleurs, CANMET a accompli des progrès dans ses études concernant la combustion du charbon sur lit fluidisé, ainsi que la gazéification et la liquéfaction du charbon. Soucieux de protéger la santé des mineurs et d'accroître leur sécurité, CANMET a mis en route des projets visant à réduire les dangers que présentent les poussières, la radiation, les fumées d'échappement diesel, le bruit et les vibrations. De plus, il s'emploie à créer de nouvelles méthodes permettant de

déterminer la tension du sol et la stabilité des mines. Dans ses recherches sur le traitement et l'utilisation des minéraux, CANMET s'efforce de concevoir des méthodes nouvelles ou perfectionnées d'extraction des minéraux du minerai, et d'améliorer les propriétés physiques des métaux et d'autres matières ainsi obtenus.

Le Centre canadien de télédétection a pour fonction de mettre au point et de faire la démonstration de systèmes, de méthodes et d'instruments d'acquisition, d'analyse et de diffusion des données de télédétection obtenues par aéronef et satellite, et de contribuer à l'élaboration de systèmes efficaces de gestion des ressources et de communication de données ayant trait au sol et aux océans canadiens. A cet égard, les applications sont nombreuses: agriculture, exploitation forestière, géologie, océanographie, ingénierie, gestion des ressources hydrauliques et détection des glaces. Sous l'égide du Comité interorganismes de télédétection du gouvernement fédéral, le Centre dessert les ministères et organismes fédéraux et provinciaux, les organismes régionaux, l'industrie, les universités et le grand public. De plus, par l'entremise du Comité consultatif canadien sur la télédétection, le Centre coordonne les travaux de télédétection dans tout le pays. Il encourage aussi la coopération internationale pour l'utilisation de la technologie spatiale à des fins pacifiques.

Pour la sécurité de la population, la Direction des explosifs contrôle la fabrication, l'importation, la vente, l'achat, la possession et l'entreposage des explosifs au Canada, ainsi que le transport terrestre des explosifs autrement que par chemin de fer.

Le Bureau de recherche et de développement énergétiques a pour rôle principal de coordonner tous les travaux de recherche et de développement énergétiques qui s'effectuent au niveau fédéral, et d'en promouvoir une meilleure gestion.

La Commission géologique s'occupe surtout d'évaluer les ressources minérales et énergétiques du pays, au moyen d'études scientifiques. Elle se livre à des travaux sur le terrain dans la plupart des régions canadiennes, mais plus particulièrement dans le Nord et au large des côtes. En plus de leurs recherches permettant de mieux comprendre l'évolution et la composition de la croûte terrestre en sol canadien, les géologues de la Commission ont entrepris d'évaluer le potentiel pétrolier et gazier du Canada, en tenant compte des coûts éventuels d'exploitation. La Commission a publié un important rapport sur les roches canadiennes de la fin du Précambrien, qui jouent un rôle majeur dans la recherche des minéraux métalliques. Elle a procédé à une étude minéralogique de vastes régions septentrionales du Canada, surtout celles proposées comme parcs nationaux; ses travaux ont permis d'établir les plus récentes estimations concernant les réserves de gaz et de pétrole brut naturels du Canada. L'avenir des sciences de la terre est fonction du recrutement d'une nouvelle classe de spécialistes; à ce sujet, le Conseil géoscientifique du Canada a publié récemment les résultats de son étude sur l'enseignement de la géologie et de la géophysique.

Les spécialistes de la Direction de la physique du globe effectuent des recherches sur les particularités sismiques, géothermiques, géomagnétiques, gravitationnelles et géodynamiques de la masse terrestre et des zones océaniques du Canada. Ils surveillent constamment l'activité sismique et les déformations tectoniques à plus long terme, ainsi que le champ géomagnétique. La Direction publie une carte des risques sismiques du Canada quand le besoin s'en fait sentir, ainsi qu'une carte gravimétrique révisée du Canada tous les dix ans et un diagramme indiquant la déclinaison et le taux de variation du champ magnétique tous les cinq ans.

D'autres études portent sur les caractéristiques, la répartition et l'épaisseur du pergélisol, ainsi que sur les dangers que comporte ce phénomène pour le transport et le forage. La Direction effectue aussi sur la terre ferme et au large des côtes des études multidisciplinaires concernant la structure des couches profondes, qui permettent de mieux comprendre l'évolution, la configuration et la composition de la terre. En outre, elle fait des recherches en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatche-

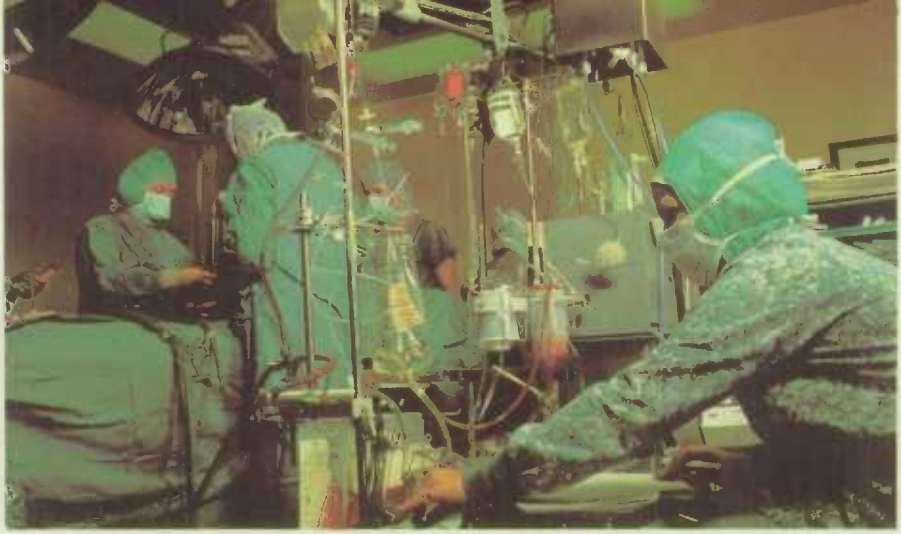

Chirurgie à cœur ouvert, à l'hôpital Civic d'Ottawa (Ont.)

wan et dans les Maritimes pour déterminer le potentiel d'énergie géothermique de ces régions.

La Direction des levés et de la cartographie dresse, imprime et distribue des cartes topographiques, aéronautiques et spécialisées, par exemple des cartes de circonscriptions électorales et des limites territoriales, et des cartes d'intérêt général. Elle établit et maintient les grilles de levés de contrôle géodésique fondamental, gère et réglemente l'arpentage des terres de la Couronne, et collabore avec les États-Unis au maintien de la frontière internationale. Elle produit des répertoires de noms géographiques et l'Atlas du Canada.

L'Étude du plateau continental polaire assure, en matière de communications et d'hébergement, le soutien logistique indispensable aux recherches et levés dans le haut Arctique. Ces dernières années, elle a mis à l'épreuve le milieu arctique, pour connaître sa réaction probable à l'activité industrielle, telle que l'exploration pétrolière et la construction de pipelines.

Recherches médicales et sanitaires

Au Canada, la recherche biomédicale s'effectue surtout dans les laboratoires des universités et dans les hôpitaux qui leur sont affiliés. Le gouvernement fédéral assume une bonne part des dépenses directes de cette recherche, en accordant diverses formes de subventions aux chercheurs. Le Conseil de recherches médicales du Canada, qui subventionne des projets de recherche en sciences sanitaires fondamentales, appliquées et cliniques, ainsi que les essais cliniques servant à évaluer et à valider les méthodes de diagnostic et de traitement, met en œuvre les programmes d'aide suivants: subventions de recherche; subventions pour l'achat d'appareils; subventions de programmes spéciaux; subventions de développement; subventions de développement suivant le sujet de recherche; subventions de programmes; groupes; bourses de recherche; bourses du Centenaire; aide salariale aux chercheurs; bourses de stagiaires en recherche; bourses de professeurs invités; bourses de chercheurs invités; bourses de chercheurs de carrière; programmes de chercheurs boursiers; bourses de formation; bourses de professorat de recherche; symposiums; subventions de voyage et Fonds du président.

D'autres chercheurs en sciences sanitaires sont appuyés par un autre grand organisme fédéral, le Programme national de recherche et de développement en

matière de santé, du ministère de la Santé nationale, ou par des organismes bénévoles comme l'Institut national du cancer du Canada, les fondations des maladies du cœur, la Société d'arthrite, ainsi que par les gouvernements provinciaux, qui s'intéressent de plus en plus à la recherche et aux soins sanitaires. Le secteur privé apporte également son concours, surtout dans le domaine des produits pharmaceutiques.

Recherche sur le Nord

Depuis longtemps le Canada reconnaît la contribution des recherches au développement socio-économique du Nord. En outre, cette région présente des caractéristiques d'un intérêt particulier pour la communauté scientifique.

Cela étant, le ministère des Affaires indiennes et du Nord a conçu diverses mesures à long terme pour encourager et soutenir la recherche dans le Nord. Il subventionne la formation de certains étudiants du deuxième cycle. De plus, dans le cadre de son Programme de centres de ressources scientifiques du Nord, il exploite le Centre de ressources scientifiques de l'Ouest de l'Arctique à Inuvik, ainsi que celui de l'Est de l'Arctique à Igloolik, afin d'y accueillir des scientifiques venant des services gouvernementaux, des universités et de l'industrie. Il projette de créer un institut des sciences dans le Nord, qui répondrait mieux aux besoins des septentrionaux.

Toutefois, ces initiatives ne sauraient combler les besoins du ministère sur le plan des recherches indispensables à ses programmes d'expansion nordique, ni sur le plan des données nécessaires à l'exercice de son mandat comme organisme d'administration et de réglementation. A ces fins, il a adopté d'importants programmes de recherches appliquées: programme de recherche sur l'utilisation des terres de l'Arctique; programme socio-environnemental; études du milieu marin de l'Est de l'Arctique; programme concernant les pipelines dans le Nord; projet de la mer de Beaufort; études sur les fuites de pétrole; études sur l'élimination des déchets; et études socio-économiques régionales. Le ministère participe également à des programmes interministériels comme celui qui porte sur les fuites de pétrole dans la région de l'île Baffin, et à une série d'études minières.

Base d'approvisionnement sur les rives de la mer Beaufort, à Tuktoyaktuk (T.N.-O.).

Communications

Révolution de l'information

Grâce à la convergence des techniques de l'informatique et des télécommunications, les innovations dans le domaine de l'information se produisent à un rythme si rapide qu'elles constituent une véritable «révolution de l'information», qui bouleverse notre vie économique et sociale.

Le Canada, qui se situe à l'avant-garde dans le domaine des installations de télécommunications est bien placé pour tirer profit de cette révolution. Toutes les parties du pays sont reliées par un vaste réseau de télécommunications, constitué de câbles souterrains, sous-marins et terrestres, de pylônes à hyperfréquences et d'une série de satellites sur orbite. Ces éléments relient les Canadiens à presque tous les postes téléphoniques, tant à l'intérieur du pays qu'à l'échelle du monde, et permettent l'accès à toute une gamme d'installations radiophoniques, télévisuelles et informatiques. Presque tous les Canadiens disposent d'au moins un téléphone, un poste de radio et un téléviseur.

Grâce à sa politique et à ses programmes nationaux, ainsi qu'aux recherches qu'il entreprend et parraine, le ministère fédéral des Communications s'emploie à renforcer la position d'avant-garde que détient le Canada dans le domaine de la conception, de la fabrication et de l'application des nouvelles techniques de télécommunications et dans celui du développement de la programmation et des contenus.

En 1978, le ministère lançait Télidon, le système vidéotex canadien qui illustre bien la compatibilité entre l'informatique et les techniques de communications. Ce système interactif de télécommunications visuelles, facile à utiliser, a été créé au Centre de recherches sur les communications, en banlieue d'Ottawa. Au moyen d'un adaptateur branché ou incorporé à leur téléviseur, les utilisateurs de Télidon peuvent faire appel à divers services d'information à partir d'un réseau de banques de données et recevoir sur leur petit écran des renseignements textuels et graphiques. Télidon est considéré comme techniquement supérieur aux autres systèmes vidéotex en raison de ses capacités graphiques d'une très grande netteté. Compatible avec presque tous les modes de transmission de signaux, tels que la transmission téléphonique, la câblodistribution, la radiodiffusion, les fibres optiques ou la télécommunication par satellite, le système Télidon est déjà admis comme la norme vidéotex dans de nombreux pays.

Vers la fin de 1981, le quotidien montréalais *La Presse* lançait le premier journal électronique au Canada. A l'aide de la technologie Télidon et des services de rédaction du journal, un canal de télévision par câble diffuse les dernières nouvelles et diverses informations 24 heures sur 24. Il s'agit du plus important service de langue française de ce genre dans le monde.

Le Programme de stimulation des investissements industriels (Télidon), programme de partage des frais entre le gouvernement et l'industrie, a commencé au début de 1982, avec 52 projets. Il vise à financer un réseau de systèmes et de bases de données Télidon qui jouera un rôle important dans la vie des Canadiens. Ce programme devrait permettre de réduire considérablement le coût des appareils Télidon et de créer de nouveaux emplois. Le Groupe de travail, Service au public, du gouvernement fédéral, utilise le système Télidon dans le cadre d'un programme national ayant pour but de permettre à la population d'accéder plus facilement aux informations et aux services offerts par l'État.

Au début de 1982, le Canada a également lancé un système informatique d'information musicale très perfectionné et comportant une base de données qui

Le Télidon, système vidéotex canadien, offre divers genres d'informations que l'usager peut obtenir dans son salon ou à son bureau en pressant un simple bouton; de nombreux pays du monde adoptent peu à peu ce système comme norme vidéotex officielle.

permet d'effectuer des recherches complètes; il suffit à l'utilisateur de signaler le code approprié pour obtenir des précisions sur n'importe quel enregistrement. Ce catalogue bilingue des enregistrements canadiens, fondé sur le système Télidon, contient 10,000 inscriptions touchant 80 domaines d'informations sur les enregistrements canadiens. D'abord utilisé par les détaillants et les diffuseurs, ce «phonologue» permettra un jour aux consommateurs de recevoir à domicile la musique de leur choix par transmission numérique.

Dans un proche avenir, les progrès techniques dans le domaine des microordinateurs, des fibres optiques et des satellites de télécommunications pourront mettre à notre portée des téléviseurs d'une capacité de 200 canaux, ainsi que le courrier électronique, les vidéophones et toute une gamme de services domestiques de nature commerciale et récréative.

La nouvelle génération des petits ordinateurs peu coûteux permet aujourd'hui de transmettre par voie numérique, moins chère, plus rapide et plus précise, les signaux de téléphone, d'images et de données auparavant acheminés en mode analogique.

Les effets de la révolution de l'information se font également sentir dans les bureaux, qui emploient la moitié de la population active du Canada. On a procédé récemment à des essais en service réel de systèmes intégrés de bureautique dans le cadre du Programme de la bureautique du ministère des Communications. Celui-ci collabore avec des sociétés canadiennes en vue de la conception, de la fabrication et de l'essai de nouveaux produits pour le bureau de l'avenir.

Les fibres optiques permettront aux télécommunicateurs d'accroître considérablement leur capacité de transmission à un prix nettement inférieur. Cette technique

utilise des impulsions lumineuses de haute fréquence injectées dans des fibres de verre de la grosseur d'un cheveu. On peut ainsi transmettre mille fois plus de données qu'au moyen des câbles téléphoniques ordinaires en cuivre.

Les premiers essais effectués en conditions réelles au Canada ont débuté en 1977-78, à Toronto et à Montréal. En 1981, s'est déroulée à Elie et à St-Eustache (Manitoba), une expérience pilote, parrainée par le gouvernement fédéral et le secteur privé intéressé, pendant laquelle on a utilisé, pour la première fois au monde, un système intégré de transmission par fibres optiques pour distribuer divers services de télécommunications. C'est ainsi que 150 foyers ont reçu simultanément des signaux de téléphone par ligne individuelle, ainsi que des signaux de télé, de radio MF stéréo et de Télidon.

En janvier 1982, la *Saskatchewan Telecommunications* a commencé à exploiter une liaison, longue de 200 kilomètres, par fibres optiques entre Regina et Yorkton. Il s'agit de la première étape d'un projet évalué à 60 millions de dollars et visant à relier 52 localités par un réseau de fibres optiques de 3 200 kilomètres, le plus long du monde. On espère terminer ce projet en 1985.

Les satellites prennent de plus en plus d'importance dans les télécommunications. Tels des pylônes à hyperfréquences placés sur orbite autour de la terre, ils nous relient au reste du monde et assurent l'acheminement de signaux téléphoniques, d'images et de données sur grandes distances. Le Canada est le plus important utilisateur, par habitant, des télécommunications spatiales. Il est un chef de file de la technologie des satellites depuis 1962, date du lancement d'Alouette I.

Destinés à étudier l'ionosphère, les satellites Alouette et ISIS ont été suivis de ceux dits commerciaux de télécommunications de la série Anik A. Le satellite technologique de télécommunications, *Hermès* a été lancé en 1976. Précurseur des satellites de radiodiffusion directe, il a été conçu et fabriqué au Canada et lancé par les États-Unis. Utilisé par le Canada et les États-Unis à raison d'un jour sur deux chacun, *Hermès* a donné lieu à de multiples expériences d'ordre social et technique.

Lancé en 1978, Anik B, a été le premier satellite hybride de Télésat Canada. Ses canaux se situent dans les bandes 14/12 GHz et 6/4 GHz. Ce satellite remplit des fonctions à la fois commerciales et scientifiques. En effet, Télésat Canada a loué au ministère fédéral des Communications tous les canaux 14/12 GHz d'Anik B en vue d'une vaste gamme de projets pilotes. L'un d'eux consiste à assurer un service de radiodiffusion directe à des foyers et à des petites localités situés dans des régions éloignées. Les signaux de TVO sont transmis à environ 50 petites stations terrestres établies en Ontario. Anik B transmet également des signaux pour la SRC et la BCTV dans une cinquantaine d'endroits en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le gouvernement et l'industrie font l'essai de fréquences radio plus élevées qui trouveront leur application dans la télémédecine, le téléenseignement, les télécommunications commerciales et celles des autochtones et la radiodiffusion directe par satellite. C'est au Canada, en 1980, qu'a été inauguré le premier service commercial au monde à exploiter ces très hautes fréquences, lorsqu'un groupe d'entreprises en télédistribution a commencé à diffuser des émissions françaises à une quarantaine de stations terrestres au Québec.

En 1981, au Centre de recherches sur les communications à Ottawa, le Laboratoire David Florida a été agrandi pour permettre le montage et l'essai de gros satellites de télécommunications. Il offre à l'industrie canadienne un ensemble d'installations de calibre international qui l'aideront à maintenir, tant au Canada qu'à l'étranger, une position concurrentielle sur le marché des satellites et des sous-systèmes aérospatiaux.

Deux nouvelles séries de satellites, Anik C et Anik D, seront lancées entre 1982 et 1985. Ils poursuivront et développeront les services fournis par les premiers Anik.

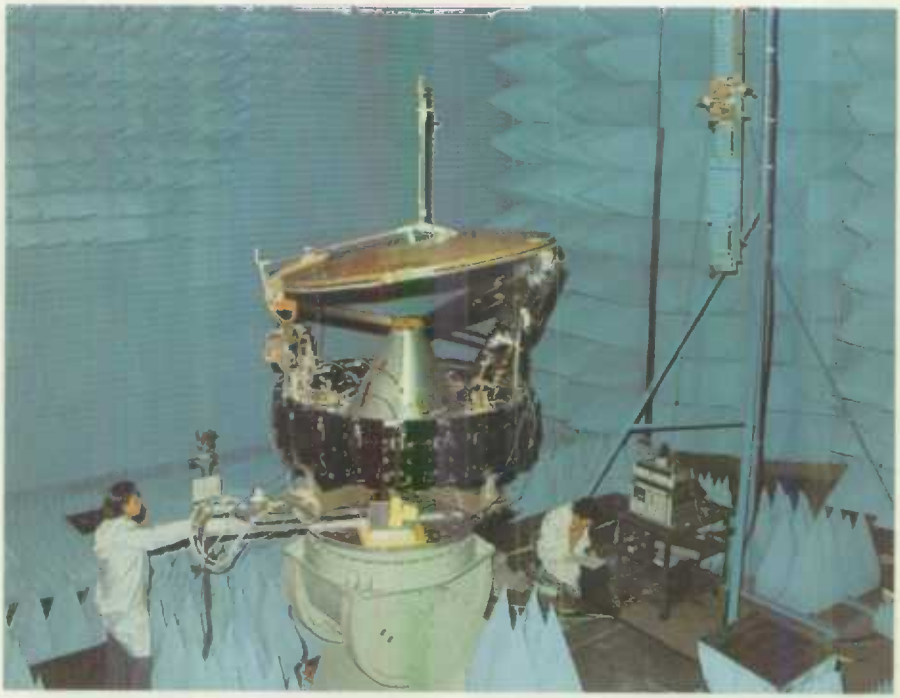

On prépare un Anik D à des essais dans la vaste chambre anéchoïque du laboratoire David Florida, qui fait partie du Centre de recherches sur les communications, près d'Ottawa. Cette chambre est exempte d'échos et de réverbérations.

Règlements et services du gouvernement fédéral

Créé en 1969, le ministère des Communications est chargé d'assurer à tous les Canadiens, pour un coût raisonnable, le meilleur accès possible à une vaste gamme de services de télécommunications. La Loi précise que le ministre doit «faciliter l'adaptation des systèmes et installations de communications du Canada à l'évolution des conditions sur le plan intérieur et international». Il lui incombe donc de veiller à l'adoption, au développement et à la surveillance des nouvelles techniques d'information, particulièrement du point de vue de leur incidence sur l'économie, sur les valeurs sociales et culturelles et sur la qualité de la vie au Canada.

Étant donné les rapports de plus en plus étroits qui existent entre la production du contenu culturel et de ses moyens de communication, on a élargi le mandat du ministère des Communications, en juillet 1980, pour y inclure les programmes culturels du gouvernement canadien. Le secteur des arts et de la culture du Secrétariat d'État a été transféré au ministère des Communications, lequel a maintenant la charge de formuler la politique culturelle et d'administrer les programmes culturels.

Outre ses services de gestion financière, le ministère comporte cinq grands secteurs: politiques, programme spatial, recherche, arts et culture, gestion du spectre et télécommunications gouvernementales.

Secteur des politiques

Le secteur des politiques s'intéresse aux effets à long terme de la révolution de l'information. Il formule des lignes de conduite, des règlements et des plans d'action pour le développement, la promotion et le contrôle des services et installations de radiodiffusion et de télécommunications; il effectue des études économiques, sociales, culturelles et techniques pour déterminer les besoins du public en télécommunications et la capacité qu'exige la satisfaction de ces besoins; il répond aux besoins en télécommunications fédérales-provinciales et internationales.

Parmi les questions que le secteur étudie présentement ou qu'il a étudiées récemment, mentionnons la propriété de stations terriennes et la délivrance de licences visant des systèmes à micro-ondes; les services par satellites canadiens et américains; la révision des politiques relatives à la radiodiffusion; l'extension des services aux régions mal desservies et aux handicapés; l'introduction de la télévision payante; le renforcement de l'industrie privée canadienne d'émissions de radio et de télévision; les effets des nouvelles techniques sur l'industrie canadienne et le lieu de travail; la structure et le rôle des sociétés de télécommunications, de câblodistribution, de radiodiffusion et aux autres éléments du réseau des télécommunications.

En outre, le secteur des politiques défend les intérêts du Canada dans les affaires internationales, lors des négociations avec des organismes tels que l'Union internationale des télécommunications (UIT), organisme des Nations Unies, et avec d'autres organisations multilatérales. Il s'occupe de la circulation des données et d'autres services transfrontaliers par satellite, de l'appui aux initiatives de commercialisation outre-mer et des propositions destinées aux conférences administratives mondiales et régionales des radiocommunications.

Secteur du programme spatial

Ce secteur exploite des satellites scientifiques; met en œuvre des programmes tels que *Hermès* et celui de la série Anik B, qui ont eu beaucoup de succès; effectue des travaux de recherche et de développement; parraine le transfert de la technologie à l'industrie et fournit de l'aide technique à l'industrie spatiale canadienne pour ses activités de commercialisation internationale. Par le biais du Laboratoire David Florida situé près d'Ottawa, il veille aussi à l'intégration, aux essais et aux évaluations de fiabilité des composantes et des sous-systèmes spatiaux et d'engins spatiaux.

Le secteur du programme spatial étudie des systèmes à satellites susceptibles de fournir des services de radio mobiles, de télévision et de radiodiffusion. Il collabore à la réalisation d'un programme international visant à mettre au point et à évaluer un système de recherche et de sauvetage (SARSAT) exploité à l'aide d'un satellite; participe au programme d'études générales de l'Agence spatiale européenne et au développement de son grand satellite L-SAT; étudie la possibilité d'introduire un satellite pour le service mobile (M-SAT) qui fournirait des services mobiles de télécommunications à l'échelle nationale.

Secteur de la recherche

Ce secteur se consacre à la recherche dans de nombreux domaines des télécommunications, soit directement, soit en adjugeant des contrats aux universités. Il favorise la création de nouveaux systèmes de communications et fournit au ministère des conseils scientifiques. Son principal établissement est le Centre de recherches sur les communications, situé en banlieue d'Ottawa. C'est là qu'a été mis au point Télidon, le système canadien perfectionné de télévision bilatérale. Ces dernières années, ce secteur a effectué des recherches dans les domaines suivants:

moyens de transmission et de distribution; systèmes radar; utilisation du spectre des fréquences radioélectriques; communications optiques; programmes spatiaux; télécommunications rurales et à grande distance; télécommunications dans le Nord et nouveaux services résidentiels et commerciaux. En 1980-81, le secteur a procédé à des études sur l'interconnexion de systèmes ouverts pour permettre à des utilisateurs canadiens de recourir aux réseaux nationaux et internationaux. En outre, il effectue divers travaux pour la Défense nationale et fournit des services consultatifs à d'autres ministères et organismes de l'État.

Secteur des arts et de la culture

Ce secteur conseille le ministre sur la politique nationale dans le domaine, y compris sur une stratégie culturelle qui s'appliquera jusqu'à la fin du siècle. Il s'attache aussi à promouvoir la coopération entre les divers organismes culturels fédéraux afin qu'ils recherchent des objectifs communs et coordonnent des programmes pour les secteurs public et privé. La corrélation entre la technologie et la culture suscite de nouvelles possibilités et de nouveaux défis. La culture n'est pas seulement une question de création et d'appréciation artistiques, c'est une activité économique qui a fait naître une industrie dont le chiffre d'affaires atteint plusieurs milliards de dollars par an.

Parmi les questions qui ont intéressé récemment ce secteur, mentionnons l'édition des livres et des périodiques, l'industrie du cinéma, la production des émissions de radio et de télévision, le droit d'auteur, l'industrie de l'enregistrement sonore et la protection des biens culturels.

Gestion du spectre et de télécommunications gouvernementales

Bien que les ondes soient traversées d'innombrables signaux radioélectriques, il n'existe en fait qu'un nombre limité de fréquences pour les télécommunications. Pour faire face à l'encombrement croissant du spectre des fréquences, le ministère doit, en vertu de la Loi sur la radio, l'administrer efficacement. Un nouveau tableau des attributions de fréquences a été publié en 1980.

Le Service de la réglementation des télécommunications planifie et applique des règlements relatifs au spectre des fréquences radioélectriques, délivre les licences des stations radio (autres que les stations de radiodiffusion); organise et fait passer les examens à l'intention des opérateurs radio; réglemente l'utilisation des fréquences radioélectriques et élabore des normes visant à réduire le brouillage de la réception de la radio et de la télévision. Le service vérifie et homologue le matériel de télécommunications employé au Canada. Il délivre aux stations de radiodiffusion les certificats techniques de construction et de fonctionnement. Le ministère compte à cette fin cinq bureaux régionaux.

L'Agence des télécommunications gouvernementales est chargée de coordonner et de planifier les services communs de télécommunications à l'usage du gouvernement fédéral et de ses organismes.

Services internationaux

Téléglobe Canada, société de la Couronne, fournit aux Canadiens une gamme complète de services de télécommunications à l'étranger: téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision, circuits loués et téléinformatique. Elle utilise un réseau mondial de télécommunications, y compris des câbles sous-marins transocéaniques et des circuits de transmission par satellite. Téléglobe assure la coordination des services canadiens de télécommunications à l'étranger avec ceux d'autres pays.

Réglementation de la radiodiffusion et des télécommunications

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) veille à la réglementation et au contrôle du réseau canadien de la radiodiffusion, de la télévision et de la câblodistribution, en vertu de la Loi sur la radiodiffusion. Il délivre des licences de radiodiffusion et tient des audiences publiques afin d'étudier les demandes d'exploitation d'entreprises de radiodiffusion et les questions de politiques et de réglementation. A l'occasion de ces audiences, le public est invité à présenter des observations ou à intervenir à propos de demandes ou de questions précises. Le CRTC réglemente aussi les télécommunicateurs canadiens assujettis à l'autorité fédérale.

Statistiques des communications

Télécommunicateurs

Les télécommunicateurs canadiens exploitent un vaste réseau en pleine expansion. En 1980, cette industrie avait déjà investi $19.5 milliards en installations et matériel et il se développe au rythme de plus de $2 milliards par année.

Les installations d'appel direct augmentent au point que 80% des abonnés devraient pouvoir établir eux-mêmes leurs communications transocéaniques d'ici à 1984: 90% des appels internationaux seront alors acheminés automatiquement.

A la fin de 1981, le Programme fédéral d'aide aux télécommunications dans le Nord, amorcé en 1977, était en passe d'atteindre son objectif, à savoir: fournir à chaque localité des Territoires du Nord-Ouest, dès 1982, un service de base local et interurbain. Depuis 1981, 59 communautés bénéficiaient déjà d'un tel service. Bell Canada sert l'est des Territoires du Nord-Ouest jusqu'au cercle arctique, ainsi que le nord du Québec. En février 1980, elle a mis en service à Broughton Island, petit village près du cercle arctique, un système de commutation numérique entièrement électronique. Dans l'ouest de l'Arctique, 99.9% des abonnés de Northwest Tel, filiale du Canadien National, peuvent faire des appels interurbains directs. A la fin de 1981, Northwest Tel avait installé 52 centrals téléphoniques, dont un central numérique, et 42,000 téléphones dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, à l'ouest de la longitude 102 (sont inclus également trois centres de consultation médicale situés à l'est du 102e) et dans le nord de la Colombie-Britannique.

Données générales

Téléphone. De 1979 à 1980, le nombre d'appareils en service est passé de 15.8 millions à 16.5 millions, atteignant une proportion de 68.6 appareils pour 100 personnes. Plus de 11.5 millions de ces appareils étaient de type résidentiel et environ 5.0 millions servaient à des fins commerciales. Pour le nombre d'appareils par habitant, l'Alberta venait en tête, avec 80.9 appareils pour 100 personnes, suivie de l'Ontario et de la Colombie-Britannique où la proportion était respectivement de 71.9 et de 71.1. En 1980, au Canada, il y a eu une moyenne de 1,114 appels par personne. Les recettes des compagnies de téléphone ont plus que doublé entre 1975 et 1980, passant en gros de 3.0 milliards à 6.2 milliards de dollars. La valeur nette des installations est passée de 8.5 milliards à 14.1 milliards de dollars. Le nombre d'employés à plein temps s'est accru, passant de 82,866 à 101,000. En 1980, il y avait 183 compagnies de téléphone. Presque tous les appareils téléphoniques au Canada pouvaient servir à des appels directs et près de la moitié étaient capables d'acheminer des appels transocéaniques directs.

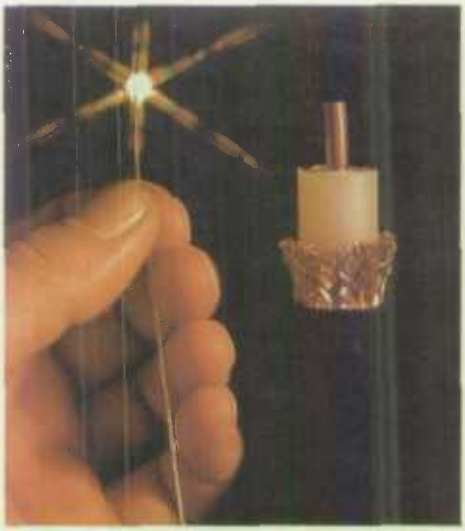

La fibre optique est l'outil d'une toute technologie nouvelle des communications. Elle offre la possibilité de couvrir des distances considérables et de distribuer des services de télécommunication multiples.

Télécommunications. Les recettes annuelles d'exploitation des services, autres que téléphoniques, offerts par le CN, le CP, Téléglobe, Télésat et d'autres télécommunicateurs, sont passées de $230 millions en 1974 à $412 millions en 1979. Le nombre de télégrammes acheminés annuellement a diminué de 3.8 millions qu'il atteignait en 1974 à 2.1 millions en 1979. Par contre, le nombre de câblogrammes, y compris les messages radio et les messages télex transatlantiques, a augmenté, passant de 7.3 millions en 1974 à 10.1 millions en 1979. En 1980-81, Téléglobe Canada a acheminé plus de 5.7 millions de messages outre-mer par télex et par téléscripteur à commutation automatique (TWX). Télex, le premier service de téléscripteur automatique offert en Amérique du Nord, a été lancé au Canada en 1956 par les Télécommunications du CNCP. En 1982, il reliait environ 50,000 appareils au Canada et quelque 1.3 million dans le monde entier. Le Service de téléscripteur à commutation automatique (TWX) du Réseau téléphonique transcanadien, compte environ 5,000 abonnés, qui peuvent communiquer avec 121,300 utilisateurs du TWX et du télex aux États-Unis.

Radiocommunications. La délivrance des licences radio, autres que de radiodiffusion, et toutes les questions techniques du domaine de la radio, y compris la télévision, sont régies par la Loi sur la radio. Elle assujettit les stations radio composant une entreprise de radiodiffusion (radio MA et MF et télévision) à une attestation d'acceptabilité technique, mais leur exploitation et celle des systèmes de câblodistribution sont autorisées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), en vertu de la Loi sur la radiodiffusion.

La Loi sur la marine marchande du Canada et la Loi sur l'aéronautique autorisent, le ministre des Transports à faire des règlements radio concernant la sécurité des navires et des aéronefs.

A la fin de mars 1981, le nombre des licences radio en vigueur se chiffrait à 1,157,256, soit 11% de moins que l'année précédente. Cette baisse est surtout attribuable à une diminution de 22% des licences du Service radio général (SRG) et à la suppression de certaines classes de certificats d'immatriculation pour les Américains qui apportent

Un technicien vérifie le système transmetteur de liaison à hyperfréquences, dans un central téléphonique de St. John's (T.-N.).

du matériel radio au Canada. Pour les autres catégories de licences, il y a une augmentation globale de 11.8%. Les stations mobiles, exceptées les stations d'aéronefs, ont beaucoup augmenté, passant de 334,617 en 1980 à 376,693 en mars 1981. Montréal, Toronto, Vancouver et les régions pétrolières connaissent le plus grand essor dans ce secteur. Des licences radio sont délivrées aux stations exploitées par des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, à celles qui sont installées à bord des navires ou d'aéronefs immatriculés au Canada et des véhicules terrestres à fins utilitaires ou privées, ainsi qu'aux stations du SRG. Le nombre de licences délivrées aux stations terriennes, a doublé, atteignant 232 à la fin de mars 1981.

Radiodiffusion. Les Canadiens sont de grands amateurs de radio et de télévision. En mai 1981, environ 98.7% des foyers avaient un appareil de radio, et 89% une radio MF. Près de 98% des foyers comptent au moins un téléviseur, 53% plus d'un téléviseur, 86% un téléviseur couleur et 39.3% plus d'un téléviseur couleur. Au-delà de 80% des Canadiens regardent la télévision au moins une fois par jour. En moyenne, les Canadiens passent 24 heures par semaine à regarder la télévision et 19 heures à écouter la radio tandis que 89% possèdent des autoradios, et 31% des autoradios MF. En mars 1981, les Canadiens écoutaient les émissions de 740 stations MA autorisées et de 568 stations MF et ils regardaient les émissions de 1,191 stations de télévision (stations réémettrices comprises). Ils étaient reliés à 562 réseaux de télévision par câble et à 32 réseaux de radio et de télévision.

La Société Radio-Canada offre la radio MA à l'échelle nationale, en français et en anglais, et les émissions de ses réseaux MF sont distribuées, dans les deux langues, presque partout au pays. Aucun réseau MA ou MF d'entreprise commerciale privée n'est exploité à plein temps, bien que 84 stations privées, dont une station multilingue, soient associées au réseau français ou anglais de Radio-Canada. Beaucoup de réseaux régionaux à temps partiel sont constitués de stations privées qui offrent des émissions particulières telles que le reportage détaillé de grandes rencontres sportives.

Les réseaux de télévision sont plus répandus. Ainsi, Radio-Canada exploite deux chaînes nationales: l'une en anglais, l'autre en français. Il existe en outre deux grands réseaux commerciaux: le réseau CTV, qui diffuse des émissions de langue anglaise

d'un bout à l'autre du Canada, et le réseau de télévision TVA, qui diffuse en français dans tout le Québec. La chaîne privée Global Communications Ltd. sert le sud de l'Ontario. Par ailleurs, les gouvernements de l'Ontario, du Québec et de l'Alberta exploitent aussi leur propre réseau de télévision éducative.

En 1977, environ 73% des Canadiens avaient accès à au moins un canal américain de télévision, et cette proportion n'a guère varié depuis. Malgré les règlements du CRTC au sujet de la télévision par câble et de la présentation d'émissions canadiennes, l'accessibilité des canaux américains a amené les Canadiens à regarder un très grand nombre d'émissions venant des États-Unis. En 1981, environ 70% de toutes les émissions anglaises regardées au Canada étaient produites à l'étranger. Pour ce qui est des émissions de variétés et des émissions sportives, le pourcentage était de 86.5. Environ 40% de la programmation francophone étaient d'origine étrangère.

La télévision par câble a pris beaucoup d'ampleur depuis 1970. Cette année-là, le câble était accessible à 45.1% des foyers au Canada, mais seulement 21.9% étaient abonnés. En 1979, il était accessible à 78.3% des foyers et 55.6% y étaient abonnés. En janvier 1980, 58% des Canadiens recevaient la télévision par câble, faisant du réseau de câblodiffusion l'un des plus vastes du monde. En janvier 1981, on trouvait des convertisseurs dans 19% des foyers canadiens.

Radio-Canada International (RCI), service transocéanique à ondes courtes de Radio-Canada, dont le siège social se trouve à Montréal, diffuse chaque jour dans 11 langues et distribue gratuitement des enregistrements d'émissions canadiennes à des radiodiffuseurs de divers pays. RCI essaie de faire le reportage objectif des nouvelles canadiennes et internationales et présente la position du Canada sur diverses questions d'intérêt national et international. En 1974-75, 74,646 disques et bandes ont été envoyés dans le monde entier; en 1980-81, ce nombre s'élevait à 142,623. Radio-Canada estime que le service à ondes courtes de RCI atteint 10 millions d'auditeurs par semaine, en URSS, aux États-Unis, en Afrique, en Europe et en Amérique latine.

La nouvelle tour de la société Québec-téléphone, à Sept-Îles, permet aux localités du nord de la Gaspésie de recevoir les émissions de la seconde chaîne française de télévision.

La Société Radio-Canada

Radio-Canada est une société d'État créée par la Loi sur la radiodiffusion dans le but d'offrir un service national de radiotélévision au Canada. Fondée en novembre 1936, la Société Radio-Canada relève du Parlement, auquel elle rend compte chaque année de son exploitation par l'entremise du ministre des Communications. Les administrateurs et dirigeants de Radio-Canada sont responsables des politiques et des programmes de la Société. Elle est financée principalement par des crédits publics votés chaque année par le Parlement, auxquels s'ajoutent les recettes de la publicité commerciale présentée à la télévision, la radio de Radio-Canada ne comportant pour ainsi dire pas de publicité.

Radio-Canada a son siège social à Ottawa. Le centre d'exploitation du réseau anglais est situé à Toronto, et plusieurs centres régionaux de production anglaise sont disséminés dans tout le pays. L'exploitation des services français est centralisée à Montréal et comporte des stations locales francophones dans d'autres villes du Québec ainsi que dans la plupart des autres provinces.

Les installations de Radio-Canada s'étendent de l'Atlantique au Pacifique, et jusque dans le cercle arctique. Elles desservent les réseaux français et anglais de télévision et les chaînes radiophoniques MA et MF stéréo de la Société. Un service radio spécialement consacré au Grand Nord présente des émissions en anglais, en français, en diverses langues amérindiennes et en inuktitut, la langue des Inuit; la télévision du Nord a également commencé à présenter des émissions en inuktitut.

Le Temps d'une Paix, dans le cadre de l'émission Les Beaux Dimanches, *à la télévision française de* Radio-Canada.

Une scène de Horse Flies, *feuilleton présenté à la chaîne de télévision anglaise de Radio-Canada.*

Tant pour la radio que pour la télévision, les réseaux de Radio-Canada se composent des stations appartenant à Radio-Canada et exploitées par elle, qui diffusent le programme national complet, et des stations affiliées privées, qui présentent un nombre convenu d'émissions de Radio-Canada. Dans de nombreuses petites localités et dans les régions isolées, des réémetteurs assurent le relais du programme national, mais ne disposent pas de personnel ni de studios pour réaliser des émissions locales. Les divers moyens, qu'utilise la Société comprennent la location de canaux du satellite canadien Anik.

Radio-Canada International, le service d'ondes courtes de Radio-Canada, diffuse tous les jours en 11 langues et distribue gratuitement des émissions enregistrées aux radiodiffuseurs du monde entier. Sur le plan international, Radio-Canada vend également de ses émissions à d'autres pays, remporte souvent des prix internationaux, et fait partie de plusieurs organismes internationaux de radiodiffusion. Elle a des bureaux à Londres, Paris, New York et Washington, et des services d'informations en Extrême-Orient, à Moscou et à Bruxelles.

Les horaires d'émissions sont variés et reflètent ainsi les principes exposés dans la Loi sur la radiodiffusion selon lesquels «le service national de radiodiffusion devrait être un service équilibré qui renseigne, éclaire et divertisse des personnes de tous âges, aux intérêts et aux goûts divers, et qui offre une répartition équitable de toute la gamme de la programmation». La teneur des émissions est en grande partie canadienne: environ 70% à la télévision et plus de 80% à la radio.

Radio-Canada ne cesse d'encourager les artistes et interprètes canadiens en diffusant des œuvres canadiennes de musique, de théâtre et de poésie, en commandant certaines œuvres, de même qu'en parrainant des concours artistiques et en présentant des films canadiens. A partir de certaines émissions, la Société prépare

des livres, des enregistrements, des bandes sonores et des films qui sont mis à la disposition du milieu éducatif.

Le service postal

La Société canadienne des Postes est chargée d'assurer la levée, le tri, le transport et la livraison d'environ 25 millions d'envois par jour ouvrable. Pour y arriver, elle fait appel à 53,400 employés à plein temps et exploite environ 8,200 établissements postaux d'un océan à l'autre. Les livraisons sont effectuées à 7.9 millions de points de remise et dans 159 pays.

Les installations de la Société varient en importance, depuis les bureaux de poste des petites localités qui se comptent par centaines au Canada aux établissements de traitement hautement mécanisés des grands centres. Le transport étant son ossature, la poste utilise tous les moyens pour offrir aux usagers un service rapide et fiable: avion (vol régulier ou affrété), train, bateau et autobus. De plus, elle exploite en propre un des plus gros parcs de camions du gouvernement.

La Société offre toute une gamme de services: livraison de lettres, de revues et de colis ainsi que courrier recommandé, poste certifiée, livraison de paquets d'argent, poste prioritaire et courrier électronique. La poste prioritaire est un service de livraison programmé qui dessert tous les grands centres d'affaires et industriels du pays et certaines villes à l'étranger. Dans la catégorie du courrier électronique sont inclus Telepost et Intelpost. Telepost associe la rapidité de la transmission électronique à la livraison prioritaire. Le service Intelpost est un courrier fac-similé qui permet de transmettre des messages par satellite entre le Canada et divers autres pays, et par faisceaux hertziens d'un océan à l'autre au Canada même.

Le Service philatélique offre aux collectionneurs une variété de timbres qu'ils peuvent se procurer à la valeur nominale, soit au comptoir philatélique de certains bureaux de poste ou au Service lui-même.

La Société canadienne des Postes assure le fonctionnement du Musée national des Postes que des milliers de personnes visitent chaque année. La bibliothèque de recherche du musée est ouverte au philatélistes, aux historiens et aux écrivains.

Des opératrices lisent le code postal écrit à la main sur les enveloppes, en vue de l'acheminement des lettres vers les trieuses automatiques.

Le Carnaval de la ville de Québec.

Loisirs

Au Canada l'industrialisation et les conquêtes de la technologie se sont traduites par une semaine de travail plus courte, des vacances payées plus longues, une retraite plus précoce et un temps accru pour les loisirs et les divertissements.

Les définitions des loisirs sont nombreuses et reflètent tout un éventail de points de vue. Par loisirs, on peut tout simplement entendre les diverses activités possibles «hors travail». On a également assimilé les loisirs à l'ensemble des activités auxquelles une personne s'adonne de son plein gré; il peut s'agir de se reposer, de s'amuser, de parfaire ses connaissances ou ses aptitudes, d'améliorer sa santé physique et mentale par la pratique des sports et l'exercice d'activités culturelles, ou encore d'œuvrer bénévolement dans l'intérêt commun. Toutefois, de nombreuses définitions des loisirs excluent des activités comme le sommeil, le manger, les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, les travaux ménagers et les soins personnels. On peut percevoir les programmes officiels d'éducation permanente comme un épanouissement personnel ou un besoin, de la même manière que le sommeil ou le manger, de sorte qu'il est possible de les exclure aussi des loisirs. On peut prétendre par ailleurs que l'emploi du temps en dehors du travail est laissé à la discrétion de chacun et que tout ce temps libre peut être consacré aux loisirs. Néanmoins, la majorité des gens s'accorderont à dire que le sommeil, le manger et les

soins personnels demandent un minimum de temps qui ne peut en aucun cas être considéré comme disponible pour les loisirs.

On ne s'entend donc pas toujours sur ce que recouvre le terme «loisirs», mais on s'accorde volontiers pour y rattacher certaines activités, nommément celles qui procurent un plaisir à celui qui les exerce, par exemple jouer au tennis ou écouter des disques. Il arrive que d'ingrats travaux ménagers deviennent parfois une source de divertissement, par exemple tondre la pelouse, cuisiner, coudre ou repeindre la maison. Récréation et loisirs sont donc des termes qualitatifs dont la nuance diffère selon les goûts et les penchants de chacun. Ceux-ci peuvent varier d'une personne à l'autre, et aussi selon les circonstances pour une même personne.

Travail et loisirs présentent un lien de réciprocité. Quand le travail augmente, les loisirs diminuent. Lorsque la durée du premier s'allonge, le revenu augmente, mais un accroissement de la durée des loisirs se traduit habituellement par une augmentation des dépenses. Théoriquement, le partage du temps entre travail et loisirs est une question de choix. Toutefois, dans la pratique, la plupart des salariés ne peuvent personnellement déterminer que dans une certaine mesure quelle sera la durée de leur travail. Au Canada, les jours ouvrables et les jours chômés sont habituellement fixés par les employeurs ou dans le cadre de la négociation collective conformément aux lois en vigueur et aux normes adoptées; par conséquent, les travailleurs canadiens sont le plus souvent tenus de travailler un nombre fixe d'heures par jour et de jours par semaine.

La semaine normale de travail au Canada compte entre 35 et 40 heures, réparties sur cinq jours de travail. La plupart des salariés ont droit à au moins 10 jours fériés par an ainsi qu'à un congé annuel de deux semaines, ou de trois, quatre semaines ou plus après un certain nombre d'années au service d'un même employeur. Compte tenu des week-ends, des jours fériés et des congés annuels, la majorité des salariés canadiens disposent d'au moins 124 jours libres de travail par an. Le temps libre à la disposition des Canadiens dépend aussi du pourcentage de la population qui fait partie de la population active et de la répartition de ce pourcentage entre occupés et chômeurs en quête de travail. Par définition, les inactifs ne travaillent pas et ont donc plus de temps libre à leur disposition. C'est le cas des gens qui ont pris une retraite précoce et des personnes âgées.

Manifestations et attractions

Chaque année, manifestations et attractions dans toutes les régions du Canada attirent un grand nombre de vacanciers et de touristes en quête de divertissements, de sensations fortes ou de repos. Des manifestations comme le Carnaval de Québec et le Stampede de Calgary sont centrées sur des faits historiques, sociaux ou culturels. Par ailleurs, les attractions peuvent être soit des éléments naturels soit des créations de l'homme qui présentent un caractère permanent et se distinguent par des traits architecturaux ou géographiques ou par l'usage récréatif ou culturel auxquels ils se prêtent. Les musées, les parcs, les montagnes et la vie nocturne des villes font partie de cette catégorie. Par exemple, on peut citer un phénomène naturel comme les chutes du Niagara ou une réalisation humaine comme Lower Fort Garry à Selkirk (Man.).

Des manifestations marquantes ont lieu dans chaque province et territoire. Parmi les plus anciens événements sportifs en Amérique du Nord figurent les régates annuelles à St. John's (T.-N.). Charlottetown, capitale de l'Île-du-Prince-Édouard, organise les Journées paysannes et la Semaine du Bon Vieux Temps, offrant au programme de la musique, des expositions agricoles et artisanales, des courses d'attelages et des parades. En Nouvelle-Écosse ont lieu les Jeux écossais dans les villes du Cap-Breton, et au Nouveau-Brunswick diverses réjouissances sont organisées en

Cours de natation à Dalhousie (N.-B.).

rapport avec les activités de pêche dans la province, comme par exemple le Festival du Homard à Shediac et le Festival du Saumon à Campbellton.

Au Québec, il y a Terre des Hommes, l'exposition culturelle et ethnique permanente de Montréal, et le Festival des Cantons à Sherbrooke, dont le programme comprend des spectacles québécois, des concours de traction de chevaux, des soirées et de la cuisine gastronomique. En Ontario, il existe notamment les festivals d'art dramatique de Stratford et de Niagara-on-the-Lake.

Dans l'Ouest canadien, les manifestations reflètent la diversité culturelle de cette région et l'héritage que les pionniers y ont laissé. A mentionner le Festival national des Ukrainiens à Dauphin (Man.), un «Oktoberfest» à Vancouver (C.-B.), le Stampede de Calgary (Alb.) et les réjouissances des Journées de la colonisation à Saskatoon (Sask.).

Des activités spéciales ont lieu chaque été dans le Nord. A Yellowknife (T.N.-O.), un Tournoi de golf «nocturne» est organisé chaque année, à la fin de juin. A Dawson City, au Yukon, la découverte d'or en 1896 est célébrée le Jour de la Découverte, en août, par des courses de radeaux sur la rivière Klondike et par des danses, événements sportifs et divertissements d'époque.

Récréation

La nature des activités de loisir auxquelles les gens s'adonnent est fonction de l'âge, du sexe, du revenu et de la profession. Les activités récréatives physiques et sportives les plus répandues comprennent: la natation, le patinage sur glace, le tennis, le golf et le hockey sur glace. Depuis quelques années, le ski de fond est de plus en plus pratiqué par les adultes et les familles dans de nombreuses régions du Canada.

Les activités les plus populaires comprennent l'écoute de la télévision et de la radio, l'audition d'enregistrements sur bande magnétique ou sur disque, et la lecture des journaux et revues. Citons également la fréquentation des librairies, des bibliothèques, des cinémas et des spectacles sportifs.

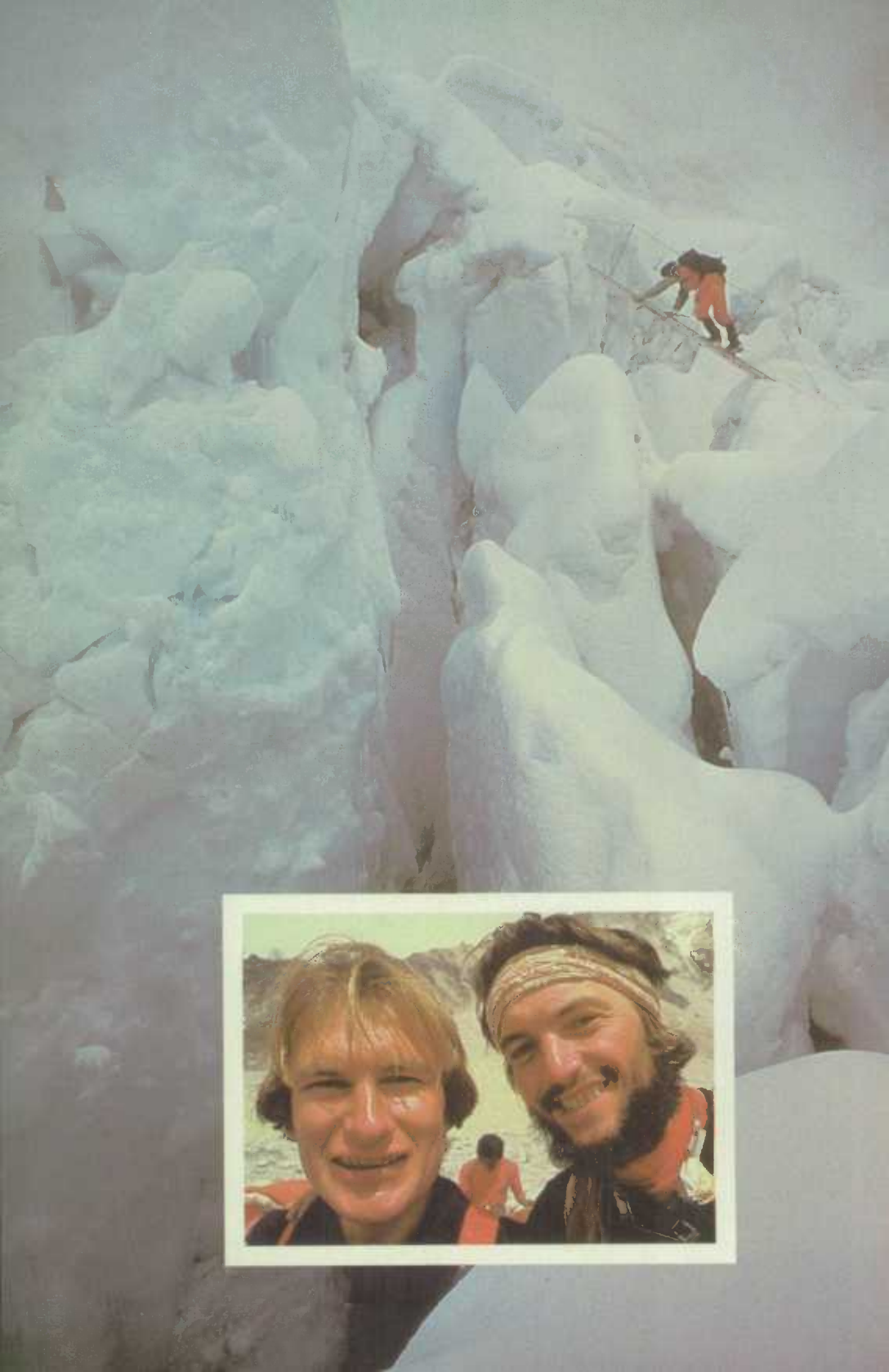

1

2

3

◁ **Alpiniste franchissant une crevasse de la cascade de glace Khumbu.**

Premiers Canadiens à atteindre le sommet de l'Everest—Laurie Skreslet (à gauche) et Patrick Morrow.

1. Steve Podborski (au centre) célébrant sa victoire à la Coupe du monde.

2. Rick Hansen, du Canada, remporte sa deuxième médaille d'or à la finale du 400 mètres des VIIe Jeux panaméricains en fauteuil roulant, à Halifax (N.-É.).

3. Gerry Sorensen à Grindelwald, en Suisse, après sa deuxième victoire en 24 heures aux épreuves de descente de la Coupe du monde.

4. Wayne Gretzky, des Oilers d'Edmonton, battait en 1981-1982 le record de la LNH pour le nombre de buts marqués en une même saison, enfilant ses 77e, 78e et 79e buts contre les Sabres de Buffalo.

4

Sculptures sur glace, au Bal de neige d'Ottawa.

Programmes des administrations publiques

Tous les échelons de l'administration publique cherchent à enrichir les loisirs des Canadiens. Plusieurs organismes fédéraux ont établi des programmes importants à cette fin, notamment la Direction générale de la condition physique et du sport amateur du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette dernière s'occupe surtout des activités récréatives et du conditionnement physique et exécute un certain nombre de programmes visant à encourager les Canadiens à participer, quel que soit leur âge, à des activités de conditionnement physique; elle aide financièrement et conseille des organismes récréatifs comme le YMCA, les clubs de garçonnets et de fillettes, les scouts, les guides et les auberges de jeunesse; elle aide aussi les autochtones du Canada à participer davantage aux sports et aux activités récréatives. L'Office de tourisme du Canada soutient la publicité, au Canada et à l'extérieur, concernant les manifestations et attractions. Les Musées nationaux du Canada stimulent l'intérêt et la prise de conscience à l'égard du patrimoine canadien et de la diversité régionale par l'entremise des musées nationaux, des musées associés et des programmes d'aide aux musées. Le mandat de Pêches et Océans Canada et d'Environnement Canada comprend des programmes récréatifs portant sur la pêche sportive, la protection des oiseaux migrateurs, la mise en place de centres d'information sur la faune et la construction et l'entretien de quais pour petits bateaux de plaisance.

Dans la région d'Ottawa–Hull, la Commission de la capitale nationale joue un rôle important de conservation et d'aménagement dans le domaine des loisirs de plein air. Les aménagements qu'elle offre comprennent le parc de la Gatineau, qui s'étend sur 357 km^2 (kilomètres carrés) et se compare aisément à un parc national ou provincial, un réseau de promenades panoramiques et de pistes cyclables et une zone de verdure en demi-cercle au sud d'Ottawa où tous peuvent s'ébattre; l'hiver, la Commission entretient la plus longue patinoire extérieure au monde sur le canal Rideau, et l'été elle loue des lopins de terre pour le jardinage dans la zone de verdure.

Reflet d'un grandiose paysage dans les eaux cristallines d'un lac au Parc national de Banff (Alb.).

Parcs Canada

Parcs nationaux

Le réseau des parcs nationaux du Canada a commencé avec une réserve de terres de 26 km² autour des sources thermales dans ce qui est aujourd'hui le parc national de Banff. De ce petit noyau, le réseau est passé à 28 parcs nationaux qui préservent plus de 129 500 km² de régions naturelles du Canada.

Les parcs nationaux du Canada reflètent l'étonnante diversité géographique du pays. Le programme s'étend actuellement du parc national de Terra Nova, situé sur la côte est accidentée de Terre-Neuve, au parc national de Pacific Rim, où les vagues frappent la magnifique Long Beach sur la côte ouest de l'île Vancouver; de Pointe Pelée, point le plus au sud de la partie continentale du Canada, au parc national d'Auyuittuq dans l'île Baffin.

Il existe au moins un parc national dans chaque province et territoire. Les parcs de montagne de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, parmi les plus anciens du réseau, sont connus pour leurs cimes pointues, leurs lacs et prés alpins, leurs glaciers et sources thermales.

Dans le parc national des lacs Waterton, qui forme avec le parc américain Glacier un parc international, les montagnes s'élèvent brusquement au-dessus de la plaine, sans la transition habituelle. Les forêts de peupliers et d'épinettes font contraste avec les prairies avoisinantes du parc national d'Elk Island, en Alberta. Le parc national Prince-Albert (Sask.), renferme trois zones de végétation: la forêt boréale, la savane-parc où pousse le tremble et la prairie; on y trouve en plus des centaines de lacs, ruisseaux, étangs et marais. Dans le parc national du Mont Riding, au sommet de l'escarpement manitobain, les forêts de l'est et du nord et les prés de l'ouest forment un paysage diversifié qui abrite toute une gamme d'essences végétales et d'animaux.

L'Ontario compte quatre parcs nationaux: les îles de la baie Georgienne, Pointe Pelée, les Îles du Saint-Laurent et Pukaskwa. La Mauricie, dans les Laurentides, et Forillon, dans la péninsule historique de Gaspé, sont situés au Québec.

Sept parcs nationaux des provinces de l'Atlantique préservent des régions de forêt acadienne et boréale, des zones de la côte accidentée, des plages sablonneuses et la zone parsemée de lacs à l'intérieur de la Nouvelle-Écosse.

Il existe actuellement quatre parcs nationaux situés partiellement ou entièrement au nord du 60e parallèle. Le parc national de Wood Buffalo chevauche les limites de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest, et sert d'habitat au plus grand troupeau de bisons du continent. Kluane, au Yukon, renferme le mont Logan, la plus haute cime du Canada, tandis que dans le parc national de Nahanni (T.N.-O.), les spectaculaires chutes Virginia de la rivière Nahanni-Sud plongent dans la vallée située à 90 m (mètres) plus bas. Dans l'île Baffin, Auyuittuq, qui signifie en inuit «l'endroit qui ne fond pas», est le premier parc national au-delà du cercle arctique.

Les paysages magnifiques et les nombreuses possibilités de loisirs qu'offrent les parcs nationaux attirent des visiteurs toute l'année, que ce soit pour faire du camping, des excursions à pied, de l'alpinisme, de la natation, de la pêche, du ski ou de la raquette. Des programmes d'interprétation, qui comprennent des visites commentées, des expositions, des films et des brochures, expliquent l'histoire naturelle des diverses régions.

Parcs et lieux historiques nationaux

Afin de préserver le passé du Canada, la Direction des parcs et lieux historiques de Parcs Canada perpétue le souvenir de personnes, événements et lieux historiques qui ont joué un rôle important dans l'évolution du pays. Depuis 1917, date à laquelle Fort Anne, en Nouvelle-Écosse, est devenu le premier parc historique national, 55 parcs et lieux importants et plus de 700 plaques et monuments sont venus marquer un moment d'histoire. Environ 30 nouveaux lieux sont en voie d'aménagement.

Les lieux sont choisis pour leur importance culturelle, sociale, politique, économique, militaire ou architecturale et englobent des grandes découvertes archéologiques, dont le cimetière indien de Port aux Choix et la colonie scandinave de l'Anse aux Meadows, à Terre-Neuve, établie vers l'an 1000. Le parc historique national l'Anse aux Meadows à été désigné Site du patrimoine mondial en 1980.

Bon nombre de lieux et parcs historiques rappellent les débuts de l'exploration du Canada et les combats pour sa possession. Le parc Cartier-Brébeuf à Québec marque l'endroit où Jacques Cartier passa son premier hiver dans le Nouveau Monde, ainsi que l'emplacement de la première résidence des Jésuites au Canada.

Le 150e anniversaire de l'ouverture du canal Rideau était célébré en 1982.

La recherche de fourrures a conduit à une exploration poussée du Canada et à la construction de nombreux postes et forts en vue d'étendre et de protéger la traite des pelleteries. Ces postes comprennent Port-Royal, la plus ancienne colonie française au nord de la Floride; le fort Témiscamingue, poste de traite stratégique dans la partie supérieure de la vallée de l'Outaouais; et le fort Prince-de-Galles, le fort de pierre le plus septentrional en Amérique du Nord. Lower Fort Garry, près de Winnipeg, a été restauré pour recréer un poste du XIXe siècle de la Compagnie de la Baie d'Hudson; on peut y voir des femmes qui cuisent le pain et qui tissent dans la «grande maison», un forgeron à l'œuvre dans son atelier, et des fourrures, autrefois le pilier de l'économie canadienne, qui pendent dans le grenier du magasin général bien garni, centre d'activité du fort.

Les fortifications militaires protégées à titre de lieux historiques nationaux comprennent d'abord la solide forteresse de Louisbourg dans l'île du Cap-Breton, construite par les Français au XVIIIe siècle pour protéger leurs possessions coloniales en danger, puis une série de postes français et anglais le long du Richelieu et du Saint-Laurent, pour se terminer par le fort Rodd Hill dans l'île Vancouver, emplacement de trois postes de défense côtière britanniques de la fin du XIXe siècle.

Les postes de traite des fourrures de Rocky Mountain House en Alberta, le fort St. James dans le nord de la Colombie-Britannique et le fort Langley (C.-B.), où a commencé l'industrie d'exportation du saumon de la province, rappellent l'expansion du commerce et la colonisation de l'Ouest. Cette dernière s'est effectuée pacifiquement grâce entre autres à la Police montée du Nord-Ouest, qui est commémorée à Fort Walsh (Sask.), premier quartier général de ce corps.

La principale voie de la ruée vers l'or du Klondike est marquée et protégée par le parc historique international du même nom. A Dawson City, ville qui a connu un essor extraordinaire en 1898, le Palace Grand Theatre, la hutte du poète Robert Service et le bateau à roue à aubes *S.S. Keno* ont été restaurés, et d'autres bâtiments sont en voie de l'être.

Province House, lieu historique national situé à Charlottetown (Î.-P.-É.), continue d'abriter les assemblées législatives de la province. Les maisons d'enfance de deux premiers ministres canadiens, Sir Wilfrid Laurier et William Lyon Mackenzie King, sont également des lieux protégés. Le parc historique national de la villa Bellevue à Kingston, superbe exemple du style architectural toscan, fut autrefois occupée par Sir John A. Macdonald.

Accords sur la récréation et la conservation

Les accords sur la récréation et la conservation (ARC), ont été inaugurés par Parcs Canada en 1972 pour répondre aux demandes croissantes de conservation des lieux historiques et d'aménagement de loisirs en plein air. Le programme repose sur le principe de concertation fédérale-provinciale en matière de planification, d'aménagement, d'exploitation et de gestion des zones renfermant des ressources patrimoniales importantes.

L'ARC comprend trois volets: canaux patrimoniaux, zones coopératives patrimoniales et le réseau proposé de rivières d'intérêt pour le patrimoine canadien.

Canaux anciens. Au Canada, les canaux ont été construits pour les besoins de la défense ou du commerce afin de desservir un pays nouveau. A la Confédération, ils sont passés sous l'autorité du gouvernement fédéral en raison de leur importance pour le réseau de transports du pays.

Certains de ces canaux, dont l'utilité commerciale avait diminué, relèvent maintenant de Parcs Canada. L'État exploite et entretient les canaux du Canada en tant qu'exemples de la technogénie des premiers temps de notre histoire. Ces canaux servent aussi à illustrer comment l'homme a adapté terres et cours d'eau à ses besoins en fait de transport et de communication. De plus, ils offrent des occasions exceptionnelles d'utiliser, à des fins de loisirs, d'importants ouvrages anciens conservés et protégés pour les générations actuelles et futures.

Le canal Rideau, qui sert maintenant à la navigation de plaisance, fut construit il y a 150 ans, en 1832, pour relier Ottawa à Kingston. Il compte sur son trajet plusieurs endroits intéressants, notamment le blockhaus à Kingston Mills, l'atelier de maréchalerie à Jones Falls et la fonderie à Merrickville.

Zones patrimoniales coopératives. On appelle zone patrimoniale une région qui renferme des ressources naturelles ou culturelles importantes pour le pays, à cause de leur qualité ou de leur nombre. Lorsque divers organismes possèdent, dirigent et entretiennent pareilles ressources collectivement en vertu d'un ARC, la région devient une zone patrimoniale coopérative. Cette concertation permet d'établir des programmes complets de protection, de présentation et d'utilisation récréative du patrimoine qui seraient hors de la portée d'un seul organisme agissant de manière unilatérale. Grâce au concours des autorités provinciales et d'autres pouvoirs publics, ressources et savoir-faire peuvent être combinés en vue de la mise sur pied de programmes plus vastes et plus efficaces aboutissant à la présentation intégrale d'une zone donnée.

Les zones patrimoniales coopératives peuvent prendre plusieurs formes. Parfois, il peut s'agir de ressources naturelles et culturelles diverses concentrées dans un même lieu, et dont l'ensemble revêt une certaine importance pour la nation. En d'autres cas, il peut s'agir d'un type particulier de ressources patrimoniales d'importance nationale

Présentation de spécimens de la faune dans le cadre du Festival du Parlement de Madaquac, au **Nouveau-Brunswick.**

(par exemple les voies terrestres ou fluviales historiques des paysages ruraux évocateurs du passé) dont la préservation exige une action concertée. Pour le moment, «zone patrimoniale historique» est un terme général qui s'applique à toute zone dont la protection et la présentation des ressources exigent une action concertée.

Cours d'eau historiques. Le fédéral propose d'établir un réseau de cours d'eau historiques à travers le pays. Le Canada est doté de multiples voies fluviales qui constituent une partie importante de son patrimoine naturel et culturel dont certains exemples méritent d'être protégés. La direction des ARC consulte actuellement les provinces et les territoires afin de mettre en place les rouages qui permettront à Parcs Canada d'entreprendre un programme commun d'établissement de semblable réseau. La nature du réseau à l'étude est un système conjoint en vertu duquel la sélection et l'aménagement des cours d'eau choisis resteraient entièrement à la charge du palier de gouvernement responsable, selon la Constitution, de la ressource en question (e.g. le provincial pour les cours d'eau provinciaux; le fédéral dans les parcs nationaux; et le fédéral, de concert avec les administrations territoriales du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, pour les cours d'eau des Territoires).

Parcs provinciaux

La plupart des provinces ont soustrait à l'emprise de la civilisation de vastes étendues où elles veillent à conserver l'environnement naturel pour le plaisir des Canadiens et des touristes. Ensemble, la superficie des parcs provinciaux (environ 298 600 km^2) et celle des parcs nationaux offrent plus de 1.6 ha (hectare) par résident du Canada.

Parmi les premiers parcs du Canada, certains ont été créés par les provinces. En 1895, le souci du gouvernement québécois d'assurer la survivance du caribou a entraîné la création du parc des Laurentides, qui jouxte la ville de Québec au nord à une distance d'à peine 48 km. En Ontario, le premier parc a été le parc Algonquin, établi en 1897. D'une superficie de 7 540 km^2, il s'étend jusqu'en deçà de 240 km des limites des villes de Toronto et d'Ottawa. A l'instar de nombreux autres parcs de l'Ontario et d'ailleurs, il se prête au camping, au canotage et à la pêche sportive.

Les gouvernements provinciaux assurent en outre une gamme de programmes récréatifs, gèrent les ressources naturelles, la chasse et la pêche et mettent en place des aménagements, soit directement, soit par le biais de programmes municipaux.

Tourisme

Le tourisme influence la vie de tous les Canadiens. Il se répercute sur notre mode de vie et nous soulage du rythme imposé par les pressions sociales contemporaines. Il contribue également à l'unité nationale en favorisant une meilleure compréhension entre les habitants des différentes régions du pays.

Le tourisme constitue pour le Canada une source importante de devises, en même temps qu'il stimule la dépense intérieure. Ses répercussions sur la consommation, l'investissement et l'emploi sont considérables, et il représente une importante source de recettes fiscales. Les avantages qui en découlent profitent à l'ensemble du Canada ainsi joue-t-il un rôle de premier plan dans la réduction des disparités socio-économiques régionales.

Selon l'Organisation mondiale du Tourisme (montants exprimés en dollars américains), le tourisme en 1981 enregistrait au total 290.0 millions d'arrivées internationales (4.3% de plus qu'en 1980), et ces voyageurs ont dépensé environ $106.1 milliards dans les pays visités (11.3% de plus qu'en 1980). Dans le contexte mondial, le Canada se classait au neuvième rang en 1980 pour les recettes provenant des voyages internationaux et au neuvième rang pour les dépenses de ses résidents au titre des voyages internationaux. Le tourisme a rapporté au Canada $16.5 milliards en 1981, ce qui représente plus de 5% du produit national brut. Les dépenses des Canadiens voyageant au Canada ont totalisé près de $12.8 milliards. Les $3.7 milliards restants, provenant des dépenses des visiteurs étrangers au Canada, constituaient la septième source de devises après les automobiles et leurs pièces, le bois d'œuvre, le papier journal, la pâte de bois, le gaz naturel et le pétrole brut.

Exploration du Yukon

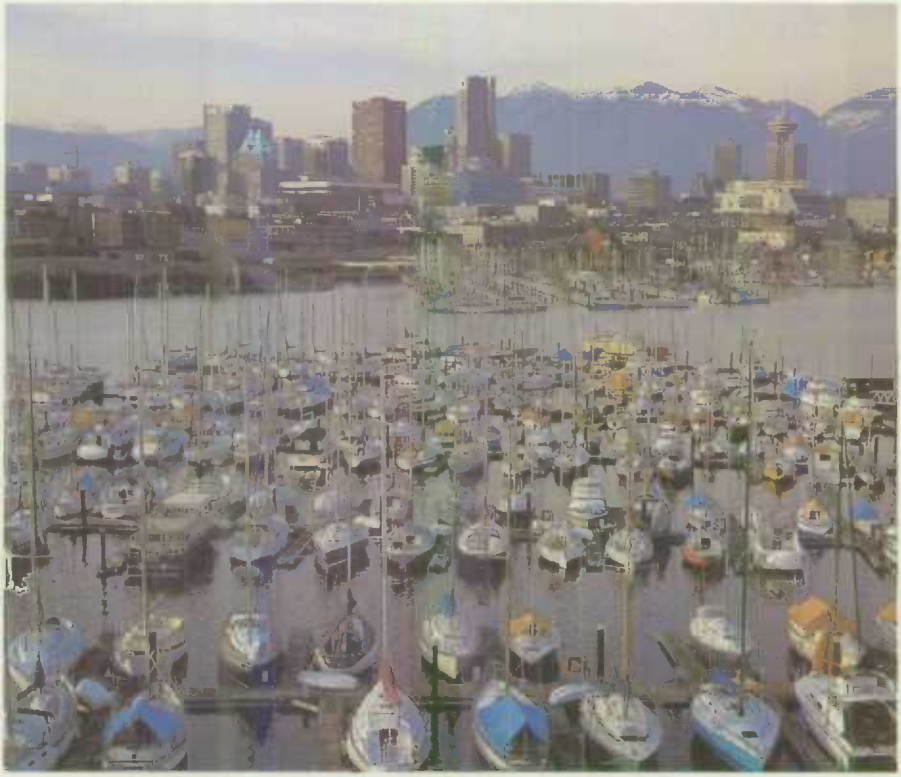

La marina de False Creek et silhouette de Vancouver (C.-B.)

Recettes et dépenses au titre des voyages entre le Canada et les autres pays, 1976-81

Pays	1976	1977	1978	1979	1980	1981
			(millions de dollars)			
États-Unis						
Recettes	1,346	1,525	1,650	1,881	2,121	2,491
Dépenses	1,956	2,280	2,553	2,457	2,920	3,208
Solde	−610	−755	−903	−576	−799	−717
Autres pays						
Recettes	584	500	728	1,006	1,228	1,252
Dépenses	1,165	1,386	1,531	1,498	1,657	1,676
Solde	−581	−886	−803	−492	−429	−424
Ensemble des pays						
Recettes	1,930	2,025	2,378	2,887	3,349	3,731
Dépenses	3,121	3,666	4,084	3,955	4,577	4,889
Solde	−1,191	−1,641	−1,706	−1,068	−1,228	−1,158

En 1981, le nombre de visiteurs en provenance des États-Unis s'est établi à 39.8 millions, soit 3.3% de plus qu'en 1980. Le nombre de visiteurs en provenance de pays autres que les États-Unis s'est élevé à 2.1 millions, soit 0.8% de moins qu'en 1980. Sur ce nombre, 1,350,651 venaient d'Europe et 540,588 du Royaume-Uni, principale source touristique après les États-Unis. Parmi les visiteurs en provenance des autres pays, 241,024 venaient de la République fédérale d'Allemagne, 146,461 du Japon, 136,871 de la France, 87,910 des Pays-Bas, 64,651 de l'Australie et 65,783 de l'Italie.

La valeur des dépenses touristiques au Canada ne doit cependant pas être estimée uniquement en fonction des $16.5 milliards imputés directement aux dépenses de voyage. Des flux de dépenses secondaires se ramifient dans toute l'économie et engendrent des activités additionnelles.

Par exemple, lorsqu'un voyageur loue une chambre d'hôtel, il contribue en premier lieu au bénéfice brut du propriétaire de l'hôtel. Une partie de ce bénéfice sert à rémunérer les employés. Ces salaires sont ensuite dépensés et profitent peut-être au dépanneur, puis au grossiste qui lui fournit les marchandises, et enfin au manufacturier canadien qui à son tour achète probablement ses matières premières à une autre société canadienne, et ainsi de suite. Compte tenu de cet effet «multiplicateur», il se peut que les $16.5 milliards engendrés par le tourisme en 1981 aient atteint quelque $28.2 milliards.

Le tourisme a aussi créé l'équivalent de 1.1 million d'emplois dans l'ensemble du Canada en 1981, ou occupé environ 9.7% de la population active. Il fait appel à tous les pouvoirs publics et à plus de 100,000 entreprises privées de toutes sortes: sociétés de transport, services d'hébergement, restaurants, grossistes et voyagistes, agents de voyage, organisateurs d'activités et d'attractions et associations commerciales.

Un autre aspect important de la consommation touristique au Canada est la faible part qu'y prennent les importations. Étant donné la prédominance des services dans

Une station de ski dans les monts Purcell, en Colombie-Britannique.

L'allée des attractions, à l'Exposition nationale de Toronto (Ont.).

le tourisme, les dépenses de voyage portent surtout sur des biens et services dans lesquels le contenu de main-d'œuvre canadienne est assez prononcé. De plus, les biens qu'achètent les touristes sont généralement fabriqués au pays, exemple les aliments et boissons produits par les agriculteurs et conditionneurs canadiens et les souvenirs, par les artisans canadiens.

L'essor du tourisme au Canada n'est pas un effet du hasard. Le Canada possède de nombreux avantages touristiques. Sis au carrefour de l'hémisphère nord et à proximité du marché touristique le plus prospère du monde, il jouit d'une situation enviable. Il regorge d'espaces libres qui seront de plus en plus recherchés à l'échelle mondiale. Ses territoires nordiques constituent l'une des rares zones excentriques qui subsistent au monde. Il possède d'immenses réserves d'une ressource récréative des plus précieuses – l'eau – et d'une ressource des plus prometteuses – la neige. Sa faune se compare avantageusement avec celle de n'importe quel pays du point de vue de la variété, de la quantité et de la qualité. La diversité de son paysage, de sa culture et de son ethnie ajoute à ses attraits touristiques, tout comme ses bâtiments historiques et les attractions qui se multiplient sans cesse dans les grandes villes.

Le principal attrait du Canada demeure cependant l'amabilité et l'hospitalité qu'on y trouve et qui lui ont valu une renommée mondiale. L'essor touristique reflète également les efforts déployés par les 10 ministères du Tourisme des provinces et les deux ministères du Tourisme des territoires, les services et le travail de promotion de milliers d'entreprises intéressées par le tourisme canadien, et l'activité de l'Office de tourisme du Canada.

L'économie

Performance économique du Canada, 1981-82

L'économie canadienne a commencé l'année 1981 avec assez d'entrain, après une baisse cyclique au premier semestre de 1980. Mais le redressement a été de courte durée, car au semestre suivant de 1981, l'économie a subi une nouvelle récession, la seconde en deux ans. Selon les premières estimations de Statistique Canada, le produit national brut (PNB) s'est accru de 3.0% dans l'ensemble de 1981. Toutefois cette croissance s'est produite entièrement au premier semestre; dans les six derniers mois de 1981, l'activité économique réelle a décliné de près de 1.5%.

Pour l'ensemble de l'année, les dépenses des entreprises en installations ont été remarquablement fortes. Les dépenses publiques en biens et services ont augmenté plus modérément, mais moins encore que les dépenses de consommation. Le secteur du commerce international a exercé, globalement, une influence négative sur l'activité économique canadienne en 1981; la croissance des importations a dépassé celle des exportations, et le déficit du Canada au titre du commerce des biens et des services (mesuré en dollars constants de 1971) s'est élargi considérablement.

L'effet des taux records d'intérêt a commencé à se faire sentir au troisième trimestre, et l'activité économique a alors chuté. Entre le deuxième et le quatrième trimestre, les

← *Vancouver (C.-B.)*

dépenses réelles en biens et services de consommation ont baissé de près de 1%, et la formation fixe de capital des entreprises a reculé de presque 3.0%. Les exportations ont également régressé, mais les importations davantage encore, ce qui a réduit le déficit commercial au cours du second semestre par rapport au premier.

L'examen des divers secteurs de l'économie, laisse voir, qu'en termes réels les dépenses de consommation ont enregistré une légère hausse de 1.7% en 1981, après une croissance quasi nulle l'année précédente. Toute cette croissance s'est manifestée au cours du premier semestre. Après l'anorexie de 1980, les dépenses de consommation n'ont jamais vraiment repris d'allant, car elles étaient bridées par une croissance trop modeste du revenu réel, les poussées inflationnistes pendant presque toute l'année et des taux d'intérêt très élevés. Ce sont les secteurs sensibles aux taux d'intérêt qui s'en sont le moins bien sortis, les dépenses de consommation en biens durables n'ayant progressé que de 0.5% à cause d'un recul de 1% dans les dépenses en automobiles. La croissance des dépenses en biens non durables a aussi été inférieure à la moyenne, car les consommateurs tenaient compte des coûts élevés de l'énergie et des aliments; par contre, les dépenses en services et en biens semi-durables ont augmenté à des taux dépassant 2%.

La construction résidentielle s'est également ressentie de la faible croissance du revenu et des taux d'intérêt élevés. Du début de 1981 à la fin 182,000 logements ont été mis en chantier, soit une hausse de plus de 14% sur 1980, mais qui était loin de répondre aux besoins de la population. Là encore, la tendance n'a pas été uniforme

Edmonton (Alb.).

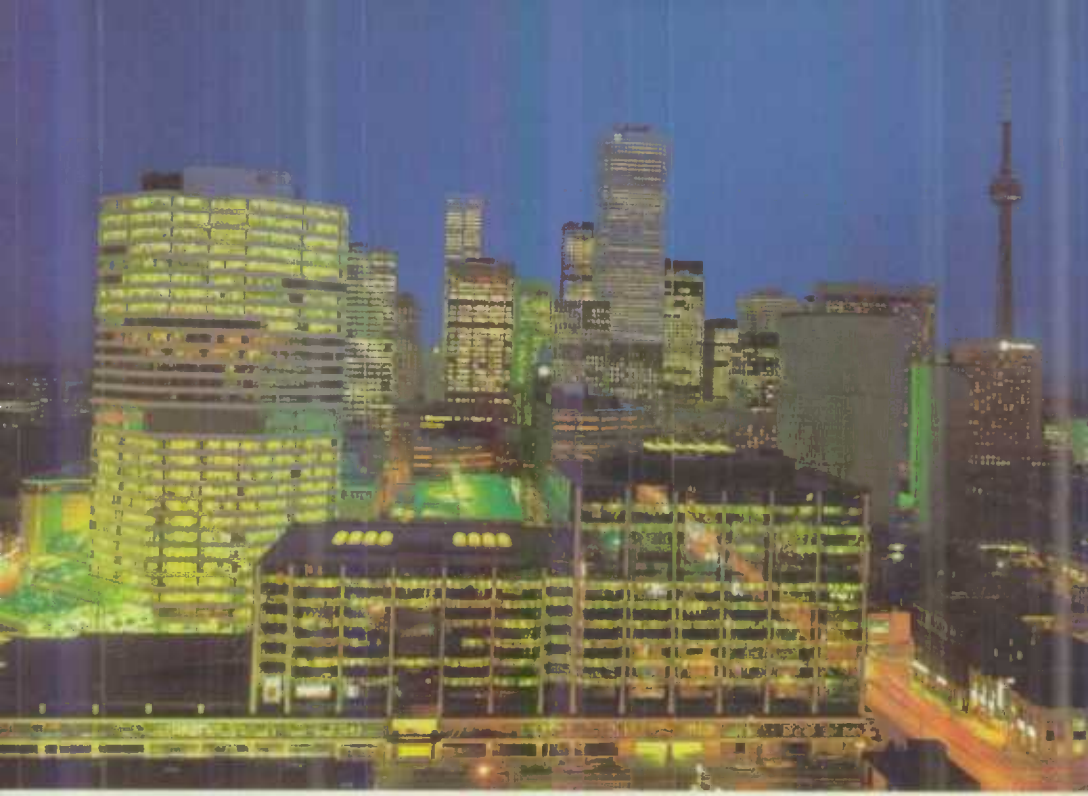

Toronto (Ont.)

d'un bout à l'autre de l'année: le marché, relativement actif au premier semestre, s'est effondré au second, car la récession a commencé à sévir. En fait, les mises en chantier ont diminué de plus de 20% au troisième trimestre, période au cours de laquelle les taux d'intérêt hypothécaire dépassaient 20%. Elles ont régressé encore de 23% dans les trois derniers mois de l'année.

Il semble que 1981 a marqué le terme de la progression rapide des dépenses en capital des entreprises, qui avait commencé à la fin de 1978. En 1981, ces dépenses ont dépassé de loin celles des autres secteurs de l'économie, les dépenses en construction non résidentielle ayant grimpé de 8.4%, et les achats de nouveaux matériel et machines de 5.6%.

La vigueur qui a caractérisé la formation de capital des entreprises de 1979 à 1981 est attribuable à deux facteurs distincts. Premièrement, le redressement de la rentabilité du secteur des entreprises, qui s'était amorcé en 1978, et l'amélioration des taux d'exploitation ont déclenché une vague d'expansion dans les usines. Vers le milieu de 1981, la courbe était de nouveau à la baisse. Les bénéfices ont diminué, l'utilisation de la capacité a baissé par suite de la récession, et les taux d'intérêt élevés ont découragé de nouveaux investissements. Deuxièmement, de même que cette poussée générale des dépenses en capital des entreprises, il y a eu une forte relance des investissements dans le secteur énergétique; mais bon nombre des projets qui ont contribué à cette relance sont très avancés ou presque achevés. Comme la situation mondiale de l'énergie et d'autres facteurs, notamment le milieu politique, ont changé, la viabilité des prochains projets énergétiques est pour l'instant incertaine, ce qui laisse prévoir une forte baisse des investissements dans ce secteur.

La performance des exportations canadiennes est due en grande partie à l'évolution de l'économie américaine, qui de façon générale n'est pas favorable depuis 1979. En 1981, les exportations de marchandises ont gagné 3.2% en termes réels, un affaiblissement étant visible, toutefois, dans les produits forestiers, qui ont été touchés par la faible demande américaine de bois d'œuvre. Les importations de marchandises ont progressé de 2.3%, par suite d'une meilleure balance du commerce des marchandises en valeur réelle.

Mais cette croissance est freinée par deux facteurs. Premièrement, les termes de l'échange ont joué contre le Canada, ce qui a entraîné une baisse de l'excédent du commerce des marchandises mesuré en dollars courants. Deuxièmement, le déficit du Canada au titre du commerce des services est monté en flèche pour atteindre presque $15 milliards. Cette situation est essentiellement due à une augmentation de 18% des intérêts et des dividendes versés à l'étranger, par suite de gros emprunts à court terme lancés à l'étranger et de l'augmentation marquée des frais de service de cette dette. C'est ainsi que le déficit au compte courant de la balance des paiements du Canada s'est élargi pour dépasser $6.5 milliards, alors qu'il était en moyenne de $4 à $5 milliards au cours de la dernière période des années 1970.

Enfin, les dépenses du gouvernement en biens et services ont grimpé de 2.0% en termes réels en 1981. Cette hausse continue la tendance observée depuis le milieu des années 1970, où les dépenses du gouvernement en biens et services finals ont laissé voir une croissance modeste, mais la progression était un peu plus marquée en 1981 que les années précédentes. Au total, le secteur public était déficitaire, l'excédent collectif d'environ $2 milliards au niveau provincial et local contrebalançant en partie le déficit fédéral de $7.5 milliards dans les comptes nationaux.

C'est en 1981 que le dernier cycle inflationniste a atteint son apogée au Canada. Les prix à la consommation ont grimpé de façon soutenue de 1977 à 1981, où ils ont

Regina (Sask.).

Montréal (Qué.)

augmenté de 12.5% sur l'année précédente d'après l'indice des prix à la consommation (IPC). La montée en flèche des prix à la consommation en 1981 est surtout attribuable à la hausse d'environ 30% des prix de l'énergie au Canada, car d'après d'autres mesures, l'inflation n'était pas aussi élevée. De plus, les prix commençaient petit à petit à se stabiliser. En fait, vers la fin de l'année les variations mensuelles dans l'IPC ne dépassaient pas 10% aux taux annuels. Ce ralentissement de l'inflation s'est poursuivi dans les premiers mois de 1982.

Après un début de modération, l'inflation a repris sous l'effet d'une forte détérioration du marché du travail, attribuable aux premières ondes de choc de la récession sur l'économie. Au premier semestre de 1981, le taux de chômage était en moyenne inférieur à 7.5%. En septembre, il a dépassé 8% pour s'établir ensuite au-delà de 10%. Entre l'été 1981 et le printemps 1982, plus de 300,000 personnes ont perdu leur emploi, et le taux de chômage serait maintenant plus élevé si le taux d'activité de la population active n'avait pas baissé parce que des travailleurs potentiels quittaient le marché du travail par découragement. Ainsi, à partir de l'automne dernier une tendance à la baisse a remplacé la croissance rapide de l'emploi qui avait eu lieu entre 1979 et le milieu de 1981.

Au début de 1982, il n'y avait guère de signes d'une fin prochaine de la récession. Les indicateurs laissaient prévoir un autre ralentissement de l'activité économique au premier trimestre. Bien que les taux d'intérêt aient quelque peu baissé après avoir atteint leur apogée vers le milieu de 1981, ils sont restés très élevés aux États-Unis et au Canada. Mais au printemps il y avait des signes de relance aux États-Unis. Aucun observateur n'espérait un redressement rapide et, de plus, tout le monde reconnaissait que l'économie nord-américaine restait fragile et vulnérable à cause de la persistance des taux d'intérêt très élevés. Cependant, la perspective d'une reprise aux États-Unis, si modeste soit-elle, laisse entrevoir la possibilité d'une fin de la récession au Canada dans un avenir prévisible.

St. John's (T.-N.).

Certes, un redressement de l'économie américaine aiderait l'économie canadienne, mais il ne résoudrait d'aucune manière toutes les difficultés actuelles de celle-ci. La reprise au Canada, quand elle se manifestera, se fera de façon plus lente et plus hésitante qu'aux États-Unis pour plusieurs raisons. Premièrement, l'inflation a ralenti beaucoup moins au Canada qu'aux États-Unis. L'industrie canadienne est devenue moins compétitive sur le marché international à cause des taux d'inflation par les prix et par les coûts plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. Deuxièmement, les perspectives de la relance des dépenses de consommation au Canada seront assombries par la nouvelle vague d'épargne chez les particuliers, qui atteint un nouveau record. Les consommateurs canadiens sont devenus très économes devant l'incertitude économique et surveillent de près leurs dépenses. Enfin, même si la baisse des taux d'intérêt aux États-Unis entraîne la même tendance au Canada, les coûts des emprunts resteront probablement assez élevés ici à cause de la faiblesse de la balance des paiements et, par conséquent, du dollar canadien.

En résumé, au printemps 1982 tout semblait indiquer une légère reprise de l'économie canadienne vers la fin de l'année. Le redressement sera très progressif, sans véritable relance avant 1983. Pour l'ensemble de 1982, l'activité économique restera faible, le léger redressement attendu vers la fin de l'année ne servant qu'à neutraliser l'anorexie observée depuis l'été 1981.

Pour 1983, les perspectives sont peut-être meilleures, mais l'avenir reste incertain. Dans l'ensemble, l'économie demeure fragile, et dans le cas où nous subirions de nouveaux chocs, comme une autre flambée des taux d'intérêt aux États-Unis, nous risquerions de connaître un autre recul en 1983.

CHARLES A. BARRETT

Richesses naturelles

Agriculture

Revenu, dépenses et investissement agricoles

Bien que l'agriculture se pratique dans toutes les provinces, 80% des terres agricoles du Canada sont dans les Prairies et, en 1981, 63% de l'ensemble du revenu agricole net sont allés aux provinces des Prairies. En 1981, le revenu agricole net total s'est chiffré à environ $4,855 millions, soit: Colombie-Britannique, $127 millions; provinces des Prairies, $3,035 millions; Ontario, $843 millions; Québec, $646 millions; et provinces Maritimes, $203 millions.

Terres agricoles, près de Regina (Sask.). Les céréales, les fourrages et les oléagineux sont les principales grandes cultures du Canada et y occupent environ 75% de toutes les surfaces ensemencées.

Les recettes monétaires provenant de la vente de cultures ont atteint $8.6 milliards en 1981, soit à peu près 47% du total des recettes monétaires agricoles. Le blé reste la culture qui a la plus grande valeur économique, les recettes au titre de cette céréale et les paiements de la Commission du blé ayant atteint une valeur estimative de $4.2 milliards en 1981.

Pour ce qui est des dépenses agricoles, les frais d'amortissement constituent le poste le plus important suivi de près par les achats de provendes; les achats d'engrais, les achats de produits pétroliers, et les réparations et pièces de machines; les salaires de la main-d'œuvre agricole représentent l'autre grand poste de dépenses agricoles.

Alors que le nombre de fermes régresse lentement, l'augmentation de la taille moyenne des fermes et la mécanisation ont fait passer les immobilisations agricoles de $24 milliards en 1971 à plus de $99 milliards en 1980. La valeur totale moyenne en capital par ferme en 1980 était de $301,287, dont $226,200 en terres et bâtiments, $45,152 en machines et matériel et $29,935 en bétail et volaille.

Grandes cultures

Les céréales, les fourrages et les oléagineux sont les principales grandes cultures pratiquées au Canada (75% de l'ensemble des superficies exploitées). Ces cultures représentent un vaste apport dans l'économie nationale, puisque chaque année elles fournissent des millions de tonnes de récoltes qui sont transformées au pays même en

Swan Lake (Man.).

Ranch dans les contreforts du sud de l'Alberta.

aliments et en provendes, ou bien exportées. D'habitude, les céréales et les oléagineux forment les trois quarts de la valeur de toutes les exportations canadiennes de produits agricoles et constituent une importante source de devises.

En terme d'emblavures, de volume et de valeur à la production comme à l'exportation, le blé domine. La variété de printemps se cultive dans toutes les régions agricoles des Prairies, surtout en Saskatchewan où le blé assure 65% des recettes monétaires agricoles. La variété d'hiver, qui intervient pour 5% de la production totale de blé, est exploitée surtout dans le Sud ontarien; l'Alberta est la seule autre importante région productrice de blé d'hiver. En 1981, le Canada a recolté un volume record de blé, soit 24 419 400 t (tonnes), dont 2 560 271 t ont été transformées dans les meuneries canadiennes et 12 600 000 t exportées.

La production de céréales fourragères, notamment d'avoine et d'orge dans les Prairies et de maïs grain en Ontario, est essentielle à l'industrie de l'élevage canadienne. Pendant la campagne agricole terminée le 31 juillet 1981, au-delà de 13 millions de tonnes d'avoine, d'orge et de maïs grain ont servi à l'alimentation du bétail. Les agriculteurs des Prairies produisent plus de 85% de la récolte nationale d'avoine et d'orge, tandis que ceux de l'Ontario fournissent environ 80% de la récolte totale de maïs grain, à laquelle le Québec et le Manitoba contribuent également. La production de maïs grain s'est beaucoup accrue et approvisionne une bonne part du marché de l'Est canadien, tout en devenant compétitive sur les marchés extérieurs.

Les principaux oléagineux — le colza de type Canola, le lin, le soya et la graine de tournesol — forment un groupe majeur de denrées. La production de Canola, de lin et de graine de tournesol se concentre dans les Prairies, tandis que le colza est cultivé dans le Sud ontarien. Les oléagineux comptent pour beaucoup dans l'économie canadienne. En général, quelque 30% de la récolte de Canola et 50% de celle de lin vont à l'étranger. En 1981, les oléagineux et leurs produits ont rapporté $827,786,000 en exportations. Sur le marché intérieur, les oléagineux sont transformés en produits alimentaires et industriels et en tourteaux fortement protéiques pour l'alimentation du bétail. Depuis quelques années, on cultive au Canada une nouvelle variété de colza, le Canola, qui possède d'excellentes propriétés tant pour la consommation humaine qu'animale; cette variété représente déjà une forte proportion de la récolte annuelle de colza. La demande globale de colza a beaucoup augmenté ces cinq dernières années; plus de 1 million de tonnes ont été broyées au Canada en 1981.

En dehors des Prairies, l'importance des élevages amène les agriculteurs à consacrer une plus grande proportion des sols arables aux fourrages. Les principales cultures fourragères sont le maïs de provende et le foin. La production annuelle de maïs de provende atteint quelque 9 millions de tonnes en Ontario et 3.5 millions de tonnes au Québec. Ces deux provinces produisent aussi beaucoup de foin cultivé.

Bien que restreinte en superficie totale, la culture commerciale du tabac engendre de fortes recettes monétaires agricoles ($380,540.000 en 1981). Le gros de la production au Canada est concentré dans l'Ontario; on en produit aussi un certain volume au Québec et de faibles quantités dans les Maritimes.

1. Superficie et production des grandes cultures du Canada, 1979 et 1980

Détail	Superficie		Production	
	1979	1980	1979	1980
	(milliers d'hectares)		*(milliers de tonnes)*	
Blé d'hiver	299.0	275.0	864.9	888.4
Blé de printemps	9 056.9	9 567.7	14 520.7	16 326.8
Blé durum	1 133.0	1 255.0	1 798.9	1 943.2
Total	10 488.9	11 097.7	17 184.5	19 158.4
Avoine de provende	1 541.1	1 514.7	2 977.9	3 027.6
Orge de provende	3 724.3	4 634.3	8 460.1	11 258.6
Total	330.0	309.9	524.7	448.1
Graine de lin	931.0	575.0	815.4	464.8
Graine de colza	3 406.0	2 080.0	3 411.1	2 483.4
Maïs de provende	892.6	958.2	4 983.0	5 433.9
Soya	283.0	283.0	670.9	713.2
Graine de moutarde	64.0	93.0	49.9	90.7
Graine de tournesol	161.3	136.3	217.8	166.1
Foin cultivé	5 522.0	5 477.0	26 506.1	23 749.2
Maïs de fourrage	485.0	487.3	14 612.7	14 286.9

Exploitation agricole, près de High River (Alb.).

Horticulture

Les fruits et légumes constituent une part importante de l'agriculture canadienne. Le Canada cultive commercialement plus de 30 sortes de fruits et de légumes, qui ont représenté une valeur à la production de plus de $441 millions en 1979 et $464 millions en 1980. La pomme demeure le fruit le plus répandu. Deux variétés populaires sont la McIntosh et la Delicious, qui représentent respectivement 42% et 28% de la production totale de 1980. Il y a des pommeraies dans tout l'Est canadien et en Colombie-Britannique. Les pêches, les cerises et le raisin ne se cultivent qu'au sein de la région du Niagara dans le sud de l'Ontario, et dans la vallée de l'Okanagan en Colombie-Britannique. Ces dernières années, la culture de baies – fraises, bleuets et framboises – a augmenté graduellement. On en trouve des plantations commerciales dans les Maritimes, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique.

La pomme de terre est le plus important légume du Canada; en 1979, la valeur de sa production a atteint $167 millions, 38% de l'ensemble du revenu agricole provenant des ventes de légumes. Les provinces Maritimes sont la principale région canadienne de culture de la pomme de terre. La production nationale en 1980 a été de 2 477 507 t ($357 millions).

L'industrie canadienne des champignons s'élargit. La production nationale a été de 24.8 millions de kilogrammes en 1979 et 29.1 millions de kilogrammes en 1980. On prévoit que la production va continuer de s'accroître pendant quelques années.

L'industrie du conditionnement des aliments consomme d'immenses quantités de fruits et de légumes, surtout pour la mise en conserve et la congélation. Les pois, le maïs, les haricots et les tomates sont les principaux légumes préparés, tandis que les principaux fruits préparés sont les pommes, le raisin et les baies. Bon nombre des produits sont cultivés sous contrat pour le compte d'entreprises de conditionnement, mais la proportion cultivée selon ce régime diminue.

En 1979, 1,617 serres cultivaient des produits de floriculture et des légumes au Canada. Malgré l'augmentation du coût des intrants et la persistance d'un niveau

élevé d'importations, les ventes des serres ont atteint un record de $200.7 millions. Les roses, les chrysanthèmes et les œillets demeurent les fleurs coupées les plus en demande chez les Canadiens. Les ventes des 599 pépinières ont atteint un sommet de $176.6 millions en 1979. En Ontario, qui a toujours été le premier producteur, on exploitait 56.5% des 23 539 ha consacrés aux pépinières.

Environ 70% de la production mondiale de sirop d'érable provient de quatre provinces canadiennes (Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick). Le Québec, particulièrement dans les Cantons de l'est et la Beauce, a les meilleures érablières du monde, favorisées par un climat avantageux. Ces dernières années, les tubes de plastique et les pompes aspirantes ont remplacé les seaux traditionnels pour la cueillette de l'eau d'érable sur environ 25% des arbres entaillés. Le nouveau système exige une mise de fonds importante, mais il est efficace, plus hygiénique, coûte moins cher en main-d'œuvre et augmente les rendements sans ralentir la croissance des

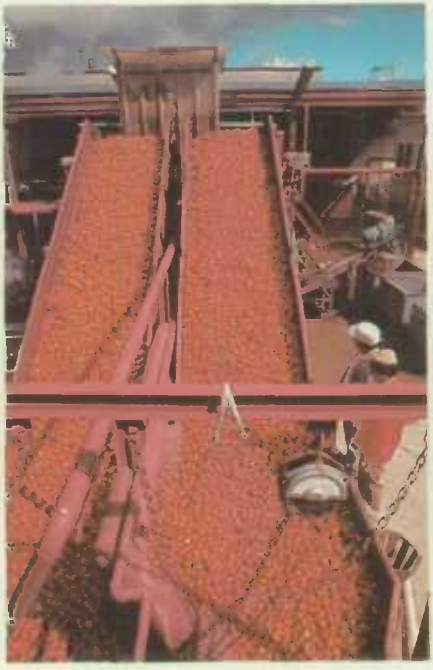

La récolte des champignons et des tomates, en Ontario.

arbres. L'eau d'érable ramassée entre dans la production de divers produits, dont le sirop, le sucre, la tire et le beurre d'érable. Le Canada exporte d'importants volumes de ces produits, surtout vers les États-Unis.

Avec 29 235 t de miel en 1979, le Canada se classe parmi les 10 premiers pays apiculteurs du monde. On produit du miel commercialement dans toutes les provinces sauf Terre-Neuve, mais le gros de la récolte vient des trois provinces des Prairies. Le nombre d'apiculteurs continue à augmenter, sous la poussée de la demande tant intérieure qu'extérieure.

Bétail

Au 1er janvier 1982, on estimait à 12,520,000 (contre 12,468,000 au 1er janvier 1981) le nombre total de gros bovins et de veaux dans les fermes au Canada (sans Terre-Neuve, qui en avait 6,600 au 1er juillet 1981). Le nombre de gros bovins abattus dans des établissements inspectés en 1981 s'est élevé à 3,196,887, soit 4% de plus qu'en 1980, tandis que le nombre de veaux abattus a été de 365,760 en 1981, en hausse de 8%. Le poids chaud moyen par carcasse d'animal abattu était de 271.1 kg en 1981, par rapport à 272.4 kg en 1980. Le prix moyen pondéré par 100 kg des bouvillons A1 et A2 pesant 453.6 kg et plus à Toronto était de $176.37 en 1981 ($178.00 en 1980). Les exportations de bovins pour l'abattage aux États-Unis en 1981 se sont chiffrées à 120,952, en baisse de 36% sur 1980 (190,051). Les importations ont manifesté une tendance différente, ayant atteint le chiffre de 152,998 en 1981, soit une augmentation sensible sur les 51,769 en 1980.

Le 1er janvier 1982, il y avait 9,261,000 porcs au Canada (sans Terre-Neuve, qui en avait 18,000 au 1er juillet 1981), soit 3% de moins qu'au 1er janvier 1981. Le nombre de porcs abattus dans des établissements inspectés par le gouvernement fédéral en 1981 a été de 12,844,300, soit à peine moins qu'en 1980 (12,927,452). Le poids chaud moyen par carcasse en 1981 était de 77.2 kg, soit un peu plus qu'en 1980 (76.9 kg). Le prix pondéré moyen à Toronto pour les porcs d'indice 100 est passé de $130.25 les 100 kg en 1980 à $154.35 en 1981. Les importations de porcs en 1981 se sont chiffrées à 19 823 000 kg, soit 13% de plus qu'en 1980, tandis que les exportations ont atteint 128 998 000 kg, soit 9% de plus qu'en 1980.

2. Production et disparition estimatives de viandes, 1980 et 1981

Animal	Année	Animaux abattus	Production	Importations	Exportations	Disparition intérieure
			t	t	t	t
Bœuf	1980	3,528,500	939 536	77 946	65 004	952 047
	1981	3,697,800	979 872	78 304	79 232	990 458
Veau	1980	522,300	31 385	2 507	443	33 574
	1981	562,500	35 564	1 876	21	37 770
Porc	1980	14,311,400	876 786	17 514	117 940	773 805
	1981	14,152,100	869 255	19 756	128 998	762 465
Mouton et agneau	1980	240,500	4 526	13 954	93	18 955
	1981	333,100	5 969	10 043	396	16 701

Le nombre de moutons au Canada a légèrement augmenté, passant du chiffre estimatif de 488,100 le 1er janvier 1981 à 499,300 le 1er janvier 1982, soit 2% de plus. Terre-Neuve, qui n'était pas comprise au 1er janvier 1982, avait 8,200 moutons et agneaux au 1er juillet 1981. En 1981, 175,868 moutons et agneaux ont été abattus dans des établissements inspectés par le gouvernement fédéral, en hausse de 53% sur 1980. Cela a fait baisser le prix à Toronto des agneaux pesant 36.3 kg et plus à $164.82 les 100 kg en 1981 contre $179.77 en 1980. En 1981, 34,557 moutons et agneaux ont été importés, soit 58% de plus qu'en 1980, et les importations de viande de mouton et d'agneau se sont chiffrées à 10 043 000 kg en 1981, soit 28% de moins qu'en 1980.

Production laitière

En 1981, les fermes ont vendu 7 361 984 kL (kilolitres) de lait, dont 74% en Ontario et au Québec. Trente-cinq pour cent de ce lait ont été consommés nature, tandis que 65% ont été transformés en produits laitiers divers. La valeur à la production du lait vendu par les fermes en 1981, y compris les paiements supplémentaires, a été de $2,655 millions en hausse de 14% sur 1980. Lors du recensement de 1976, 96,900 fermes ont déclaré des vaches laitières, comparativement à 145,300 en 1971. Sur ce nombre 91,300 ont eu des revenus de plus de $1,200 en 1976, à comparer à 129,800 en 1971.

Volaille et œufs

L'aviculture se caractérise aujourd'hui par un degré élevé de spécialisation et de concentration, notamment pour ce qui est des œufs, du poulet de gril et du dindon

Exploitation agricole, près de Alcove (Qué.).

Paysage automnale, près de Johnville (N.-B.).

3. Inventaire de certaines catégories de bétail élevé dans les fermes du Canada, 1er janvier 1976-82[1]

Année	Total, toutes catégories	Vaches et génisses laitières[2]	Vaches et génisses de boucherie[2]	Porcs, total	Moutons, total
			(milliers)		
1976	14,048.0	2,541.4	5,576.7	5,692.1	458.3
1977	13,709.5	2,455.1	5,467.0	6,154.5	410.1
1978	12,869.5	2,410.3	5,019.3	6,652.8	388.9
1979	12,328.0	2,334.4	4,827.7	8,074.0r	430.0
1980	12,403.0	2,350.2	4,849.6	9,688.0r	480.8
1981	12,468.0	2,346.7	4,865.6	9,553.8	488.1
1982	12,520.0	2,398.2	4,858.1	9,261.0	499.3

[1] Terre-Neuve exceptée. [2] Sujets de 1 an et plus. [r] Chiffres rectifiés.

4. Lait et crème vendus à la ferme, par région, 1980 et 1981

Région	Année	Ventes à la ferme			
		Pour consommation	Pour transformation		Total des ventes à la ferme
			Livré comme lait	Livré comme crème[1]	
			(kilolitres)		
Maritimes	1980	195 297	164 199	24 631	384 127
	1981	192 072	185 727	21 318	399 117
Québec et Ontario	1980	1 619 740	3 609 421	89 663	5 318 824
	1981	1 629 831	3 707 474	90 997	5 428 302
Prairies	1980	462 243	428 371	125 202	1 015 816
	1981	472 709	477 202	109 921	1 059 832
Colombie-Britannique	1980	305 378	153 388	1 155	459 921
	1981	314 103	159 515	1 115	474 733
Total, Canada	1980	2 582 658	4 355 379	240 651	7 178 688
	1981	2 608 715	4 529 918	223 351	7 361 984

[1] Le lait écrémé à la ferme est exprimé en équivalent de lait.

dont les producteurs sont assujettis aux contraintes de programmes de gestion de l'offre administrés par les offices provinciaux de commercialisation. L'activité des producteurs d'œufs et de dindons au niveau provincial est coordonnée par des organismes nationaux (l'Office canadien de commercialisation des œufs, l'Office canadien de commercialisation du poulet et l'Office canadien de commercialisation des dindons) régis par des chartes fédérales.

Fourrures

On recueille et publie des statistiques annuelles sur les fourrures depuis 1920. La valeur des peaux d'animaux sauvages a été de $72,011,315 en 1980-81, soit 60% de la valeur de l'ensemble des peaux; la valeur des peaux provenant des fermes d'élevage a baissé de $48,039,708 à $47,379,066 pour la saison 1980-81. La production de fourrures d'animaux sauvages a atteint la valeur de $89,946,151 en 1979-80.

Consommation alimentaire par habitant

La consommation apparente totale de fruits au Canada a continué de s'accroître en 1979 et 1980, et s'est chiffrée respectivement à 100.3 et 101.6 kg par personne. L'augmentation la plus forte s'est produite au chapitre des fruits frais; soit de 1.1 kg de 1979 à 1980. Par contre, la consommation de fruits en conserve a diminué de 0.7 kg pendant la même période.

La consommation apparente de légumes a atteint 67.8 kilogrammes par personne en 1980, soit un peu plus qu'en 1979. Ce sont les légumes congelés qui ont enregistré la plus forte avance, 0.4 kg par personne de 1979 à 1980. Une baisse de la production de

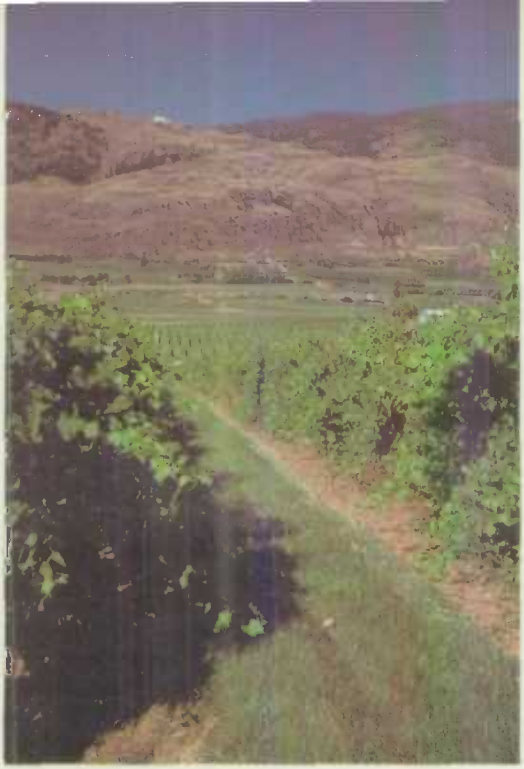

Vignoble en sol irrigué, près de Oliver (C.-B.).

pommes de terre blanches, d'environ 10% de 1979 à 1980, un recul de la consommation de ce légume qui est passée de 78.7 kg à 71.1 kg par personne par année.

Les consommateurs ont remplacé le bœuf par la volaille et le porc en 1978, car le cycle du bœuf a commencé sa phase de régression, ce qui explique la diminution des abattages de bovins. A 45.6 kg, la disparition de bœuf en était à son niveau le plus bas depuis 1974. L'expansion continue de l'industrie du porc a contribué à maintenir les approvisionnements de porc.

L'accroissement de 1.2 L de la disparition du lait de consommation partiellement écrémé en 1980 a été légèrement compensée par une baisse de la consommation apparente de lait entier. La disparition de lait écrémé de consommation et de boissons au chocolat n'a presque pas varié. Le lait de consommation partiellement écrémé a enregistré la consommation apparente la plus forte.

La disparition de fromage a de nouveau augmenté en 1980, par suite de l'accroissement de la demande de fromage cheddar, de fromages fondus et de fromages fins. La consommation apparente de cheddar a augmenté, passant de 1.47 kg en 1979 à 1.49 kg en 1980.

La disparition de café a légèrement augmenté de 1979 à 1980. La disparition de thé a un peu diminué en 1979 mais en 1980 elle est revenue à son niveau de 1978, soit environ 2.3 kg par personne. La consommation apparente de cacao a marqué la plus forte avance de 1979 à 1980 s'étant établie à 2.71 kg en 1979 et 3.18 kg en 1980.

Forêts

Les forêts canadiennes constituent les principales ressources renouvelables du pays. S'étendant d'un océan à l'autre sur une bande ininterrompue de 500 à 2 100 km de largeur, elles alimentent les grandes industries des sciages, des pâtes et papiers et du contre-plaqué, ainsi que les autres industries du bois, essentielles à l'économie du pays. Un emploi sur 10 au Canada dépend de cette ressource, qui intervenait pour plus de $10,448 millions dans la balance commerciale de 1979, au titre du bois, des produits du bois et du papier. La forêt régularise le ruissellement et empêche l'érosion, abrite et alimente la faune, et offre des possibilités sans pareil pour les loisirs.

Les terres forestières pouvant produire du bois utilisable s'étendent sur plus de 1 635 000 km^2 (kilomètres carrés). On estime à 17 230 millions de m^3 (mètres cubes) le volume total de bois qu'elles contiennent. Les conifères en constituent les quatre cinquièmes et les feuillus, le reste. Le Canada compte huit régions forestières: boréale, des Grands lacs et du Saint-Laurent, subalpine, acadienne, côtière, montagnarde, du Columbia et des feuillus.

La région boréale représente 75% de la superficie forestière productive du Canada; elle commence sur le littoral de l'Atlantique et se déroule en une large ceinture vers l'ouest, puis vers le nord-ouest jusqu'à l'Alaska. Dans cette zone, les conifères prédominent, les essences les plus répandues étant l'épinette, le sapin baumier et le pin. La forêt boréale compte aussi de nombreux feuillus, notamment le peuplier et le bouleau blanc.

Sapeurs-pompiers préparant un mélange ignifugeant pour les avions bombardiers d'eau, près de Castlegar, dans l'intérieur de la Colombie-Britannique.

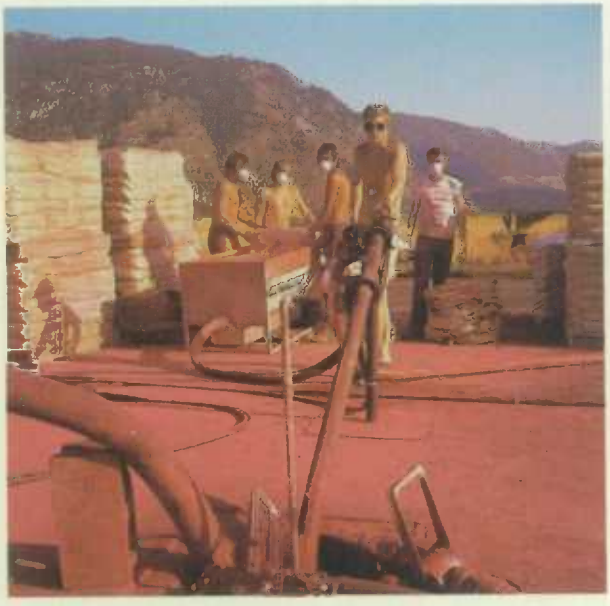

Train de bois sur la rivière Restigouche, près de Dalhousie (N.-B.).

La région des Grands Lacs et du Saint-Laurent ainsi que la région acadienne sont au sud de la région boréale. Les peuplements y sont mixtes et on y trouve de nombreuses essences. Les principaux conifères sont le pin blanc, le pin rouge, la pruche, l'épinette, le cèdre blanc (thuya) et le sapin; le bouleau jaune, l'érable, le chêne et le bois blanc dominent chez les feuillus.

La région côtière de la Colombie-Britannique présente un aspect totalement différent. Ses forêts se composent exclusivement de conifères et, en raison du climat doux et humide et des fortes précipitations, les arbres de très grande taille – 60 m de haut et plus de 2 m de diamètre – y abondent. Cette région représente moins de 2% de la superficie forestière du pays, mais produit presque le quart du bois abattu. Les principales essences sont le cèdre de l'Ouest, la pruche, l'épinette, le sapin et le sapin de Douglas.

Les forêts de conifères des régions montagnarde, subalpine et du Columbia de l'intérieur de la Colombie-Britannique et de l'Alberta sont mixtes; la répartition et les caractéristiques des essences dépendent du climat local, qui varie du sec au très humide. Par suite de l'implantation de nombreuses nouvelles usines de pâtes et papiers, la production dans cette région a pris une expansion rapide ces dernières années.

Les forêts canadiennes composées essentiellement de feuillus occupent une superficie assez restreinte dans l'extrême sud de l'Ontario, où l'agriculture prédomine.

Appartenance et administration des forêts

Quatre-vingt dix pour cent des forêts productives du Canada sont du domaine public. En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devenu Loi constitutionnelle, 1867, les gouvernements provinciaux jouissent du droit exclusif de

Tableau de commandes d'une bobineuse mécanique, dans une papeterie de Grand-Mère (Qué.)

légiférer en matière d'administration et de vente des terres publiques, forêts et bois compris, situées sur leur territoire. Dans les territoires nordiques, les forêts sont administrées par le gouvernement fédéral; elles ne couvrent que 5% des terres forestières productives du pays.

Pendant longtemps, les gouvernements fédéral et provinciaux ont eu pour politique de conserver au domaine public les terres non agricoles. Toutefois, dans certaines des premières régions peuplées, une forte proportion des terres sont de propriété privée, notamment dans les trois provinces Maritimes, où près de 64% des forêts productives appartiennent à des particuliers ou à des entreprises. L'administration et la protection de la majeure partie des régions forestières productives du Canada incombent donc aux divers gouvernements provinciaux, qui mettent les forêts à la disposition de l'industrie au moyen de baux à long terme ou selon d'autres modalités.

Industries forestières

Ce groupe d'industries comprend l'exploitation forestière, les industries de première transformation du bois et du papier, dont la matière première est surtout le bois rond, et les industries secondaires du bois et du papier, qui transforment le bois d'œuvre, la pâte de bois, le papier de base et d'autres matières en une foule de produits. Il figurait pour environ 16.9% de l'ensemble des exportations totales du Canada en 1980, contre 18.1% en 1979; la diminution est surtout attribuable à la baisse sensible de la quantité et de la valeur du bois d'œuvre exporté aux États-Unis. La valeur des exploitations de pâte de bois et de produits du papier a considérablement augmenté en 1980.

Exploitation forestière. La production de billes de sciage, de placages, de bois à pâte, de poteaux et d'autres produits en bois rond a baissé de 161 757 000 m^3 en 1979 à 156 167 000 m^3 en 1980. La production de billes de sciage et de placage est passée de 114 433 000 m^3 en 1979 à 109 957 000 m^3 en 1980; pendant la même période, on a observé un déclin de la production de bois à pâte à l'est des Rocheuses, qui est passée de 41 029 000 m^3 à 39 570 000 m^3. La Colombie-Britannique a connu la plus faible baisse de la production globale (76 195 000 m^3 en 1979 à 74 654 000 m^3 en 1980).

La valeur des exportations de bois rond a progressé d'environ 24%, passant de $92 millions en 1979 à $114 millions en 1980. Les exportations de billes de sciage, de billes et de billots ont monté de 37% en quantité et 16% en valeur en 1980.

La valeur des expéditions de l'industrie de l'exploitation forestière en 1980 a été de $4,559 millions, contre $4,222 millions l'année précédente, en raison de l'augmentation des valeurs unitaires; les quantités expédiées ont diminué de 108 980 000 m^3 qu'elles étaient en 1979 à 107 727 000 m^3 en 1980.

En 1980, l'exploitation forestière occupait 45,826 personnes, soit environ 5% de moins qu'en 1979; la masse salariale en 1980 atteignait $964 millions, contre $927 millions en 1979.

Expédition du bois, dans le port de Vancouver (C.-B.).

Scieries et ateliers de rabotage. Cette industrie est particulièrement sensible à la conjoncture économique du pays et à l'état des marchés étrangers, notamment du marché américain. Grâce à la grande vigueur de la construction résidentielle au Canada, et particulièrement aux États-Unis, le marché du bois d'œuvre a progressé de façon soutenue pendant 1977, 1978 et 1979. La production canadienne de bois d'œuvre s'est accrue de 22% pour s'établir à 46 700 026 m^3 en 1979, contre 36 821 843 m^3 en 1977. Les exportations ont progressé de 10%, passant de 29 058 766 m^3 en 1977 à 31 919 466 m^3 en 1979. Toutefois, une baisse dans la construction résidentielle en 1980 et 1981 a entraîné un fléchissement de la production de bois d'œuvre. On a estimé celle-ci à 39 670 435 m^3 en 1981, soit un recul de 15% sur 1979. Les exportations étaient de 27 509 207 m^3 en 1981.

En 1980, les scieries occupaient 55,902 personnes, pour une masse salariale de $1,132 millions. La tendance à long terme vers l'agrandissement et l'automatisation des scieries se poursuit, surtout à l'intérieur de la Colombie-Britannique, où l'industrie des sciages s'intègre de plus en plus à celle des pâtes et papiers.

Pâtes et papiers. La fabrication des pâtes et papiers est la première industrie du Canada en ce qui concerne la valeur des expéditions. Elle conserve toujours le premier rang pour ce qui est de l'emploi, des traitements et salaires et de la valeur ajoutée par l'activité manufacturière. La valeur ajoutée par cette seule industrie en 1980 représentait près de 2.0% du PNB total du Canada aux prix du marché ($290 milliards), intervenant pour 8.3% dans la valeur totale des exportations canadiennes (11.1% en 1979). Le Canada est le deuxième producteur de pâte de bois au monde (20 687 000 t en 1980), après les États-Unis et le premier exportateur. Il est de loin le plus grand producteur de papier journal (8 368 166 t en 1980, soit près de 33% de la production mondiale).

L'industrie des pâtes et papiers fabrique surtout des pâtes de bois et des papiers et cartons de base, mais elle produit également des papiers et cartons façonnés et même des produits chimiques, de l'alcool et d'autres sous-produits. Environ 60% des pâtes

5. Statistiques principales de l'industrie des pâtes et papiers, 1977-80

Détail		1977	1978	1979	1980
Établissements	*nombre*	145	144	146	144
Effectifs	*nombre*	84,533	85,601	87,055	86,872
Traitements et salaires	*$ milliers*	1,541,355	1,696,769	1,847,179	2,049,743
Valeur des expéditions de produits de propre fabrication	*$ milliers*	6,636,533	7,648,960	9,282,403	10,920,200
Valeur ajoutée-activité manufacturière	*$milliers*	3,056,481	3,503,545	4,539,127	5,362,325
Pâte expédiée	*milliers de t*	7 066	8 021	8 089	8 165
	$ milliers	2,270,938	2,461,919	3,287,581	4,140,647
Papier et carton expédiés	*milliers de t*	11 880	13 167	13 333	13 140
	$ milliers	3,964,571	4,729,638	5,490,606	8,205,489
Papier journal exporté	*milliers de t*	7 266	7 868	7 778	7 707
	$ milliers	2,381,265	2,886,214	3,221,678	3,676,468

Trieuse automatisée, dans une scierie près d'Arnprior (Ont.).

fabriquées en 1980 ont été transformées au Canada en d'autres produits, surtout en papier journal et 90% du reste ont été exportés.

Le Québec domine l'industrie des pâtes et papiers du Canada; en 1980, on lui attribuait 31% de la valeur totale de la production. Il est suivi de la Colombie-Britannique (28%) et de l'Ontario (21%).

Industries de la transformation du papier. Ce groupe comprend les fabricants de papier-toiture asphalté, de boîtes et sacs en papier et d'autres produits de la transformation du papier. En 1980, il comptait 644 établissements (586 en 1979), employait 43,437 personnes (41,863 en 1979) et a versé $734 millions en traitements et salaires ($644 millions en 1979); la valeur des expéditions a atteint un nouveau sommet de $3,595 millions ($3,004 millions en 1979). Contrairement à l'industrie des pâtes et papiers de base, les industries de la transformation du papier sont essentiellement tributaires du marché intérieur.

Autres industries du bois. Ce groupe comprend les usines de bardeaux, de placages et contre-plaqués et de panneaux de particules avec ou sans placage qui, comme les scieries et les usines de pâtes et papiers, comptent parmi les industries de première transformation du bois. Il englobe également les industries secondaires du bois qui transforment le bois d'œuvre, le contre-plaqué et les panneaux de particules en planchers avec ou sans placage, portes, châssis, produits lamellaires, éléments de cuisine, bâtiments préfabriqués, caisses, tonneaux, charpentes de toitures, cercueils et ustensiles. En 1980, ce groupe d'industries occupait 42,937 personnes; la masse salariale était de $665,733 milliers. La valeur totale des livraisons de produits manufacturés s'élevait à $3,119 millions.

Mise en conserve des sardines, à Blacks Harbour (N.-B.).

Pêches

Les prises de poisson au Canada en 1981 ont manifesté à peu près la même tendance que l'année précédente. L'industrie a toutefois connu des difficultés de commercialisation, surtout pour les poissons de fond de l'Atlantique, nécessitant ainsi des programmes d'aide du gouvernement fédéral.

En 1981, les débarquements au Canada se sont chiffrés à 1 355 500 t, contre 1 340 314 t en 1980. La valeur au débarquement s'est élevée à $805 millions, soit $67 millions de plus que l'année précédente.

La valeur des exportations canadiennes de produits de la pêche a continué à progresser pour s'établir à $1.53 milliard en 1981, soit $250 millions de plus qu'en 1980.

Senneur pêchant le hareng, près de la Colombie-Britannique.

Villages de Terre-Neuve

1. **Port De Grave**
2. **Hibbs Cove**
3. **Dildo**

Suivant la tendance des années précédentes, environ 52% des exportations canadiennes sont allées aux États-Unis et 32% aux pays d'Europe.

Le Canada a continué à jouer un rôle important dans les négociations sur le droit de la mer aux Nations Unies, cherchant à rallier d'autres pays aux principes de conservation et au projet de modification du droit international de la mer. Les débarquements sur la côte de l'Atlantique se sont chiffrés en 1981 à 1 157 300 t, en légère hausse par rapport à l'année précédente. La valeur au débarquement sur cette côte s'est établie à $541.2 millions, soit $31 millions de plus qu'en 1980. Sur la côte du Pacifique, les prises de saumon ont considérablement augmenté alors que les prises de poissons de fond ont diminué. Les 148 200 t débarquées en 1981, soit 18 274 t de plus que l'année précédente, ont représenté une augmentation de $25 millions de la valeur au débarquement pour les pêcheurs de la côte du Pacifique, pour un total de $217.8 millions. La valeur marchande de l'ensemble des produits de la pêche du Canada en 1981 était estimée à $1,885 millions ($280 millions de plus qu'en 1980).

Il y avait environ 81,000 pêcheurs commerciaux au Canada, dont 67% sur la côte de l'Atlantique et 25% sur la côte du Pacifique; les autres pêchaient dans les eaux intérieures. La flottille de pêche maritime comptait environ 41,000 bateaux.

Cabanes de pêche sur les eaux gelées de la rivière Ste-Anne, près de La Pérade (Qué.)

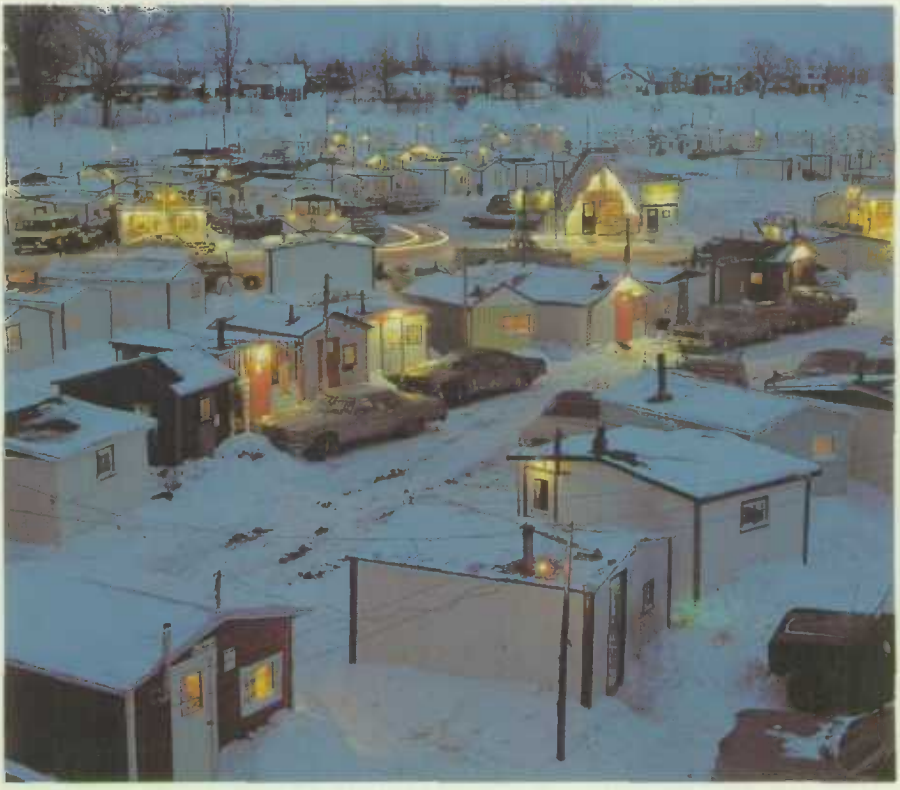

Usine de traitement du gaz naturel, près de Morley (Alb.)

Minéraux et énergie

Minéraux

La valeur de la production minérale au Canada a atteint $31.8 milliards en 1980, contre $26.1 milliards en 1979. En 1980, les minéraux métalliques représentaient 30.5% de cette valeur. Les principaux sont, par ordre d'importance, le cuivre, le minerai de fer, le nickel, l'or, le zinc, l'argent et l'uranium. Les combustibles minéraux, pétrole brut et gaz naturel en tête, figuraient pour 56.4% de la valeur totale de la production, et les minéraux non métalliques et les matériaux de construction pour 13.1%. Les principaux matériaux de construction sont le ciment, le sable et le gravier, et la pierre; dans le groupe des minéraux non métalliques, la potasse domine, suivie de l'amiante. En 1980, la principale production minérale a été celle du pétrole brut, dont la valeur a totalisé $9.0 milliards contre $7.1 milliards en 1979 et $423 millions en 1960.

En 1980, la production de nickel au Canada s'est chiffrée à 184 802 t d'une valeur de $1,497 millions, en hausse sur les 126 482 t d'une valeur de $829 millions produites en 1979. La majeure partie provenait des mines exploitées dans la région de Sudbury (Ont.) par l'INCO Limited et la Falconbridge Nickel Mines Limited.

La production de cuivre en 1980 s'est élevée à 716 363 t d'une valeur de $1,860 millions; les chiffres correspondants de 1979 étaient 636 383 t et $1,511 millions. Les principales provinces productrices ont été la Colombie-Britannique (264 675 t), l'Ontario (259 349 t) et le Québec (97 728 t).

6. Valeur de la production minérale par catégorie, 1971-80

Année	Métaux	Minéraux non métalliques	Combustibles fossiles	Matériaux de construction	Total
			(millions de dollars)		
1971	2,940	501	2,014	507	5,963
1972	2,956	513	2,368	571	6,408
1973	3,850	615	3,227	678	8,370
1974	4,821	896	5,202	835	11,753
1975	4,795	939	6,653	959	13,347
1976	5,315	1,162	8,109	1,107	15,693
1977	5,988	1,362	9,873	1,249	18,473
1978	5,698	1,478	11,578	1,508	20,263
1979[r]	7,951	1,868	14,617	1,648	26,081
1980	9,697	2,532	17,944	1,669	31,842

[r] Chiffres rectifiés. Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme des éléments.

Coulage de l'or dans une mine aurifère, près de Yellowknife (T.N.-O.).

Sables bitumineux, près de Fort McMurray (Alb.).

La production de minerai de fer en 1980 a atteint 49 068 000 t ($1,701 millions); en 1979, elle était de 59 617 000 t ($1,807 millions). La production de zinc se chiffrait à 883 697 t ($858 millions) en 1980 contre 1 100 000 t ($1,060 millions) en 1979.

La production d'amiante s'est chiffrée en 1980 à 1 323 000 t d'une valeur d'environ $618 millions. Le Québec figurait pour 87% de cette production, le reste provenant de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve. Le Canada est le deuxième producteur d'amiante, fournissant à peu près 30% de la production mondiale.

Le ciment est le principal matériau de construction produit au Canada; environ 60% de cette production vient de l'Ontario et du Québec.

La potasse, le molybdène et le charbon comptent parmi les minéraux auparavant de moindre importance mais dont la production s'est beaucoup accrue au cours de ces dernières années.

La valeur de la production canadienne de potasse est passée de moins de $1 million en 1960 à $1,021 millions en 1980, plusieurs mines ayant été ouvertes en Saskatchewan entre 1962 et 1970. Environ 95% de la potasse produite dans le monde sert d'engrais.

Le Canada n'est surclassé que par les États-Unis comme producteur de molybdène. La valeur de sa production est passée de $1 million en 1960 à $299 millions en 1980. Plus de 90% de cette production canadienne vient de la Colombie-Britannique.

La production de soufre élémentaire a augmenté, passant de 6 314 000 t en 1979 à 7 656 000 t en 1980 ($444 millions contre $160 millions). Le gaz naturel étant la principale source de soufre élémentaire au Canada, la production de ce minéral est directement liée à celle du gaz naturel quel que soit le prix du soufre. Presque tout le

soufre est transformé en acide sulfurique, dont la moitié sert à la fabrication de nombreux engrais.

Bien que la production d'or ait diminué pour s'établir à 50 620 kg en 1980 (51 142 kg en 1979), sa valeur a atteint $1,165 millions contre $591 millions en 1979 par suite d'une hausse des prix mondiaux.

Pétrole et gaz naturel

En raison de la hausse constante des prix des produits énergétiques, il est manifeste que l'on perçoit de plus en plus le secteur de l'énergie comme un facteur déterminant du bien-être économique. Le Canada est privilégié parmi les pays industrialisés du fait qu'il possède d'importantes réserves de la plupart des formes d'énergie bien que ses réserves prouvées d'hydrocarbures ne représentent que relativement peu d'années de production de pétrole et de gaz.

En 1980, l'industrie pétrolière a extrait des hydrocarbures pour une valeur d'environ $16,603 millions, soit une avance de 24.0% sur 1979. L'accroissement de la valeur provient surtout de la hausse des prix, puisque la production de pétrole brut a diminué de 3.9% pour s'établir à 83 428 800 m^3 (mètres cubes) et celle de gaz naturel de 7.3% pour s'établir à 69 834 600 000 m^3. La production de gaz liquéfié a baissé de 2.4% pour se chiffrer à 19 172 200 m^3.

7. Production minérale, par province, 1978-80

Province ou territoire	1978		1979[r]		1980[1]	
	Valeur		Valeur		Valeur	
	$ milliers	*%*	*$ milliers*	*%*	*$ milliers*	*%*
Terre-Neuve	675,028	3.3	1,124,520	4.3	1,035,653	3.3
Île-du-Prince-Édouard	2,068	--	1,994	--	2,340	--
Nouvelle-Écosse	210,659	1.0	209,607	0.8	246,738	0.8
Nouveau-Brunswick	339,610	1.7	479,627	1.8	372,522	1.2
Québec	1,796,050	8.9	2,164,546	8.3	2,466,795	7.7
Ontario	2,697,852	13.3	3,264,533	12.5	4,640,453	14.6
Manitoba	459,636	2.3	652,730	2.5	802,575	2.5
Saskatchewan	1,581,850	7.8	1,873,772	7.2	2,314,616	7.3
Alberta	10,087,206	49.8	12,899,068	49.5	16,378,970	51.4
Colombie-Britannique	1,882,652	9.3	2,720,552	10.5	2,795,338	8.8
Yukon	218,804	1.1	299,244	1.1	361,257	1.1
Territoires du Nord-Ouest	309,639	1.5	391,163	1.5	424,501	1.3
Total	20,261,053	100.0	26,081,356	100.0	31,841,758	100.0

[r] Chiffres rectifiés [1] Estimations provisoires. -- Nombres infimes. Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme des éléments.

Navire de forage dans la mer de Beaufort.

Les ventes intérieures de produits pétroliers raffinés ont atteint 100 611 733 m^3 en 1980: 38 474 789 m^3 d'essence à moteur, 30 338 977 m^3 de distillats moyens, 15 117 567 m^3 de mazout lourd et 16 680 400 m^3 d'autres produits.

En 1980, $7,019 millions ont été investis pour la mise en valeur de nouvelles réserves en remplacement des gîtes en voie de tarir. Sur ce montant, 72% ont été dépensés en Alberta, ce qui reflète l'activité croissante de l'industrie dans les zones frontalières. L'Alberta figurait pour 90% de la valeur de production du pétrole brut, du gaz naturel et des sous-produits du gaz naturel. Outre ses réserves de brut, le Canada possède un volume considérable de sables bitumineux. Selon une évaluation récente les réserves récupérables de pétrole brut synthétique de tous les dépôts bitumineux de l'Alberta s'élèvent à 50 milliards de mètres cubes, dont 5 milliards environ jugés récupérables au moyen de procédés analogues à ceux qu'utilisent les deux usines situées près de Fort McMurray. Pour le reste, il faudra employer d'autres techniques.

8. Production minérale, par genre, 1978-80

Minéraux	Unité	1978	1979[r]	1980[1]
			(milliers)	
Métalliques				
Antimoine	kg	[2]	[2]	[2]
Argent	kg	1 267	1 147	1 070
Bismuth	kg	145	137	149
Cadmium	kg	1 151	1 209	1 033
Calcium	kg	575	456	531
Cobalt	kg	1 234	1 640	2 118
Columbium (Cb_2O_5)	kg	2 473	2 513	2 463
Cuivre	kg	659 380	636 383	716 363
Étain	kg	360	337	243
Fer refondu	t	..	..	..
Indium	kg	4	[2]	[2]
Magnésium	kg	8 309	9 015	9 252
Minerai de fer	t	42 931	59 617	49 068
Molybdène	kg	13 943	11 175	11 889
Nickel	kg	128 310	126 482	184 802
Or	kg	54	51	51
Platinides	kg	11	6	13
Plomb	kg	319 809	310 745	251 627
Sélénium	kg	122	218	279
Tantale (Ta_2O_5)	kg	[2]	159	115
Tellure	kg	31	42	15
Tungstène (WO_3)	kg	2 886	3 254	4 007
Uranium (U_3O_8)	kg	8 211	6 530	6 739
Zinc	kg	1 066 902	1 099 926	883 697
Non métalliques				
Amiante	t	1 422	1 493	1 323
Azote	m^3	..	..	..
Barytine	t	[2]	[2]	[2]
Bioxyde de titane, etc	t	..	[2]	[2]
Dolomie et brucite	t	..	..	..
Gypse	t	8 074	8 098	7 336
Pierre gemme	kg	..	..	..
Potasse (K_2O)	t	6 344	7 074	7 201
Pyrite, pyrrhotine	t	9	31	32
Quartz	t	2 165	2 368	2 252
Sel	t	6 452	6 861	7 423
Soufre, gaz de fonderie	t	676	667	895
Soufre élémentaire	t	5 752	6 314	7 656
Stéatite, talc, pyrophyllite	t	62	90	92
Sulfate de sodium	t	377	443	481
Syénite néphélinique	t	599	606	600
Tourbe mousseuse	t	435	480	466
Combustibles				
Gaz naturel	m^3	88 610 000	94 426 000	87 108 000
Houille	t	30 477	33 200	36 688
Pétrole brut	m^3	76 348	86 910	83 477
Sous-produits du gaz naturel	m^3	16 313	19 644	19 147

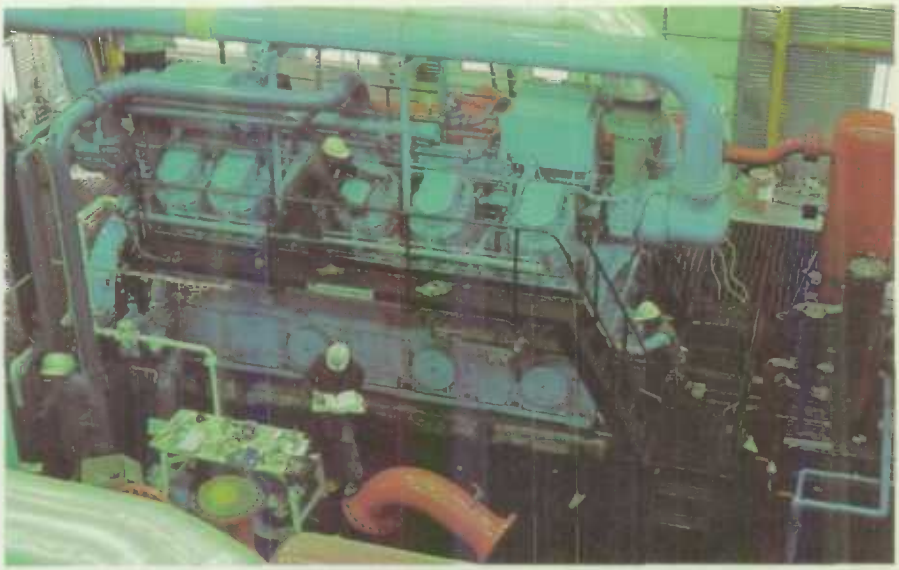

Groupe compresseur de 2 000 HP servant à la distribution du gaz naturel à partir d'un gisement situé près d'Edmonton (Alb.).

8. Production minérale, par genre, 1978-80 (fin)

Minéraux	Unité	1978	1979[r]	1980[1]
			(milliers)	
Matériaux de construction				
Chaux	t	2 034	1 859	2 554
Ciment	t	10 558	11 765	10 274
Pierre	t	122 144	109 708	103 366
Produits argileux (briques, tuiles, etc.)		..	..	..
Sable et gravier	t	272 092	285 221	276 452

[r] Chiffres rectifiés. [1] Estimations provisoires. [2]Chiffres confidentiels. .. Chiffres non connus.

Houille

La production houillère du Canada est passée de 33.2 millions de tonnes en 1979 à 36.7 millions en 1980. La valeur de la production en 1980 a atteint $932 millions contre $860 millions en 1979. Les exportations vers 18 pays se sont établies à 15 279 658 t. Nos principaux clients ont été le Japon (73%), la Corée du Sud (8%), le Brésil (4%) et la République fédérale d'Allemagne (4%).

Extraction du charbon à ciel ouvert, dans le sud de la Colombie-Britannique.

9. Production de houille, par province, 1978-80

Province	Genre de houille	1978	1979	1980
			(milliers de tonnes)	
Nouvelle-Écosse	Bitumineux	2 650	2 157	2 726
Nouveau-Brunswick	Bitumineux	315	310	439
Saskatchewan	Lignite	5 058	5 013	5 971
Alberta	Houille maigre	8 278	9 575	10 544
	Bitumineux	5 115	5 529	6 852
	Total, Alberta	13 393	15 104	17 396
Colombie-Britannique	Bitumineux	9 061	10 616	10 158
Total		30 477	33 200	36 688

Électricité

Au Canada, la capacité de production totale est passée d'à peine 133 MW (mégawatts) en 1900 aux environs de 81 999 MW en 1980.

Bien que l'énergie hydraulique ait été de tout temps la principale source d'électricité du Canada, et le demeure, les ressources thermiques voient leur importance s'accroître, et on prévoit que cette tendance persistera. Le choix entre l'implantation d'une usine hydroélectrique et la construction d'une centrale thermique doit s'appuyer sur un certain nombre de considérations complexes, dont les plus importantes sont d'ordre économique. Il est vrai que la construction d'une centrale hydroélectrique exige des investissements très élevés, mais en revanche les frais d'entretien et d'exploitation sont de beaucoup inférieurs à ceux d'une centrale thermique. La longue durée de la centrale hydroélectrique ainsi que la sécurité et la souplesse de son fonctionnement militent également en sa faveur, sans compter que l'eau est une ressource renouvelable; par contre, la centrale thermique peut être construite près de la région cliente, ce qui réduit les frais de transport de l'électricité; on s'inquiète cependant des problèmes de pollution que pose ce type de centrale.

La tendance marquée vers la construction de centrales thermiques qui s'est dessinée dans les années 50 provient dans une certaine mesure du fait que dans bien

Le barrage W.A.C. Bennett, près de Hudson's Hope (C.-B.).

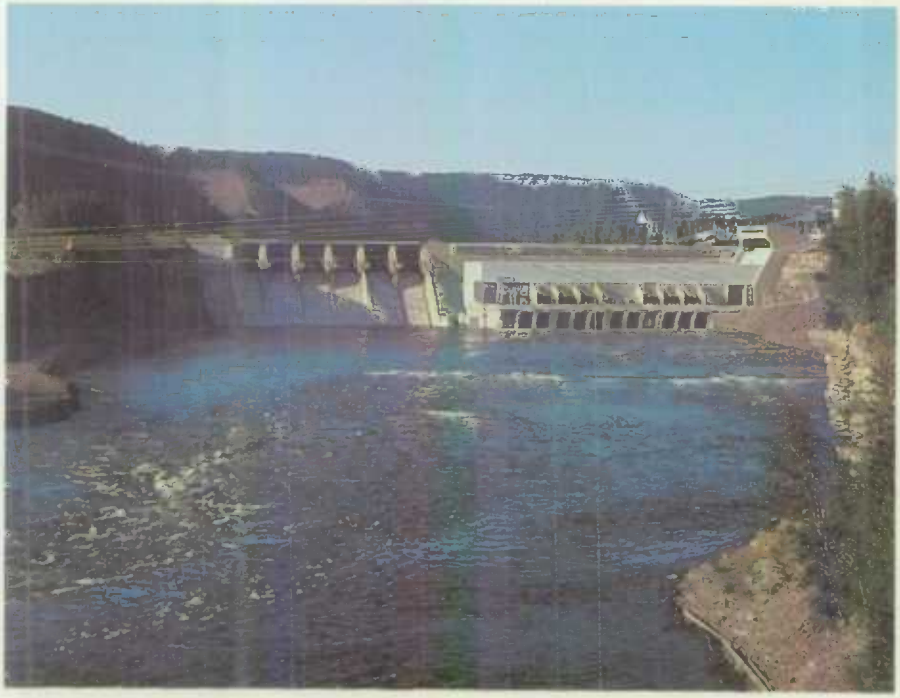

des régions du Canada, et pour des raisons d'économie, la plupart des emplacements hydroélectriques assez rapprochés des centres de distribution étant déjà aménagés, les promoteurs ont dû trouver d'autres sources d'énergie électrique. Bien que les progrès récents des techniques de transport à très haute tension aient encouragé la construction d'usines hydroélectriques à des endroits considérés auparavant comme trop éloignés, l'avenir appartient probablement aux centrales thermiques.

Ressources et aménagements hydrauliques. Les ressources hydrauliques sont exploitées dans toutes les provinces sauf l'Île-du-Prince-Édouard, où il n'existe pas de grands cours d'eau. La centrale hydroélectrique des chutes Churchill au Labrador, dotée d'une puissance installée de 5 225 MW, est la plus grande centrale au monde. Cependant, la province de Québec est la mieux pourvue en ressources hydrauliques avec plus de 40% du total national, et possède la plus forte puissance installée. Les projets d'aménagement de certaines rivières se déversant dans la baie James se concrétiseront; en 1980 on a ajouté quatre groupes électrogènes à la «LG-2». Des travaux futurs pourraient engendrer un supplément de 7 000 MW.

Énergie thermique classique. L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest dépendent surtout des centrales thermiques pour leur approvisionnement en énergie. L'abondance des ressources hydrauliques du Québec a jusqu'ici limité à des fins locales l'utilisation de l'énergie thermique, et l'aménagement de la baie James maintiendra la puissance hydroélectrique au premier rang. Le Manitoba et la Colombie-Britannique disposent d'une puissance thermique appréciable, mais l'accent porte encore sur les installations hydroélectriques.

La centrale hydroélectrique de Chute-à-Caron, sur le Saguenay, dans le Québec.

Techniciens effectuant des travaux courants de maintenance sur la partie avant du réacteur de la centrale nucléaire de Pickering, près de Toronto (Ont.).

Énergie thermonucléaire. La production commerciale d'énergie électrique à l'aide des centrales utilisant la chaleur produite par réaction nucléaire constitue l'un des principaux apports du Canada à la technologie des ressources énergétiques. L'expérience s'est concentrée sur le réacteur CANDU alimenté à l'uranium naturel et ralenti à l'eau lourde; l'utilisation de l'eau lourde comme modérateur assure un rendement énergétique élevé et facilite le contrôle du combustible consommé. Le premier réacteur expérimental, d'une puissance de 20 MW, a été mis en service en 1962 à Rolphton (Ont.). Depuis, on a entrepris la construction de quatre grandes centrales nucléaires. La première centrale nucléaire pleine grandeur se trouve à Douglas Point, sur les rives du lac Huron; achevée en 1967, elle comprend un seul groupe de 220 MW. La deuxième, construite à Pickering, à l'est de Toronto, comprend quatre groupes d'une puissance globale de 2 160 MW mis en service de 1971 à 1973. Les centrales de Douglas Point et de Pickering utilisent toutes deux l'eau lourde comme caloporteur. La troisième centrale nucléaire est celle de Gentilly (Qué.); formée d'un seul groupe de 250 MW, elle utilise l'eau légère bouillante comme caloporteur. La quatrième centrale nucléaire, la centrale Bruce, en Ontario, d'une puissance de 3 200 MW, a démarré en 1978.

Production et consommation d'énergie. En 1980, les centrales du Canada ont produit 367 305 670 MWh (mégawattheures) d'énergie électrique, dont 70% au moyen d'installations hydroélectriques. Les exportations vers les États-Unis ont dépassé les importations de 27 237 237 MWh, ce qui laissait aux consommateurs canadiens un total de 340 068 433 MWh. La consommation domestique et agricole moyenne continue d'augmenter: en 1980, elle était de 10 742 kWh (kilowattheures), variant entre 5 975 kWh dans l'Île-du-Prince-Édouard et 13 795 kWh au Québec. Le coût annuel moyen par consommateur domestique et agricole s'élevait à $363.87.

Terminal océanique à Halifax (N.-E.)

Emploi

La population active

En 1981, la population active au Canada se chiffrait en moyenne à 11,830,000 personnes, soit 64.7% de la population âgée de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires des institutions, des membres à temps plein des Forces armées canadiennes, des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et des résidents des réserves indiennes); sur ce nombre, 10,933,000 travaillaient et 898,000 étaient en chômage. Le tableau 1 indique l'accroissement de la population active au cours de la période 1970-81. De 1970 à 1981, cet accroissement provenait de l'augmentation de la population âgée de 15 ans et plus ainsi que de la hausse du taux d'activité. (Le taux d'activité représente le pourcentage de la population qui, en âge de travailler, fait partie de la population active.) La principale cause d'augmentation du taux d'activité global demeure la hausse du taux chez les femmes de tous âges.

1. Caractéristiques de la population active, moyennes annuelles, 1970-81

Année	Population[1]	Population active	Personnes occupées	Chômeurs	Taux d'activité	Taux de chômage
		(milliers)			*(pourcentage)*	
1970	14,528	8,395	7,919	476	57.8	5.7
1971	14,872	8,639	8,104	535	58.1	6.2
1972	15,186	8,897	8,344	553	58.6	6.2
1973	15,526	9,276	8,761	515	59.7	5.5
1974	15,924	9,639	9,125	514	60.5	5.3
1975	16,323	9,974	9,284	690	61.1	6.9
1976	16,706	10,206	9,479	727	61.1	7.1
1977	17,057	10,498	9,648	850	61.5	8.1
1978	17,381	10,882	9,972	911	62.6	8.4
1979	17,691	11,207	10,369	838	63.3	7.5
1980	18,004	11,522	10,655	867	64.0	7.5
1981	18,295	11,830	10,933	898	64.7	7.6

[1] Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'institutions, des membres à temps plein des Forces armées canadiennes, des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et des résidents des réserves indiennes.

2. Personnes occupées, selon l'âge et le sexe, moyennes annuelles, 1975-81

Age et sexe	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
				(milliers)			
Toutes personnes occupées	9,284	9,479	9,648	9,972	10,369	10,655	10,933
Hommes	5,903	5,965	6,031	6,148	6,347	6,430	6,522
Femmes	3,381	3,515	3,617	3,824	4,022	4,225	4,411
Personnes occupées, 15-24 ans	2,376	2,393	2,417	2,493	2,632	2,675	2,683
Hommes	1,299	1,299	1,317	1,352	1,428	1,438	1,436
Femmes	1,077	1,094	1,100	1,141	1,204	1,237	1,247
Personnes occupées, 25 ans +	6,908	7,086	7,231	7,479	7,737	7,981	8,250
Hommes	4,605	4,666	4,714	4,796	4,919	4,993	5,086
Femmes	2,304	2,421	2,517	2,683	2,818	2,988	3,164

Le tableau 2 montre qu'entre 1979 et 1981 le nombre de personnes occupées a augmenté de 564,000. Entre 1979 et 1981, les personnes âgées de 15 à 24 ans, intervenaient au nombre de 51,000, ou pour 9% dans l'augmentation totale, contre une part correspondante de 35% entre 1978 et 1979. L'augmentation de 1979 à 1981, chez les personnes âgées de 25 ans et plus, était de 513,000 ou 91%.

Le tableau 3 indique la répartition du chômage par principaux groupes d'âge et par sexe pour 1970 et 1981 et la redistribution proportionnelle du chômage global des hommes adultes par rapport aux femmes adultes et aux personnes âgées de 15 à 24 ans. Plus précisément, les hommes âgés de 25 ans et plus représentaient 37% des chômeurs en 1970, mais seulement 29% en 1981, alors que la proportion pour les femmes du même groupe d'âge est passée de 18% à 25% et pour les personnes âgées de 15 à 24 ans, de 45% à 46%. Le tableau 3 montre également que l'intervalle de variation des taux de chômage provinciaux s'est accru entre 1970 et 1981.

3. Chômeurs, selon l'âge et le sexe et par province, moyennes annuelles, 1970 et 1981

Age et sexe	Nombre de chômeurs		Province	Taux de chômage	
	1970	1981		1970	1981
	(milliers)			*(pourcentage)*	
Ensemble des chômeurs	476	898	T.-N.	7.3	14.1
Hommes	312	497	Î.-P.-É.	- -	11.4
Femmes	164	401	N.-É.	5.3	10.2
			N.-B.	6.3	11.7
Chômeurs, 15-24 ans	214	412	Qué.	7.0	10.4
Hommes	133	239	Ont.	4.4	6.6
Femmes	81	174	Man.	5.3	6.0
Chômeurs, 25 ans +	262	486	Sask.	4.2	4.6
Hommes	178	260	Alb.	5.1	3.8
Femmes	84	226	C.-B.	7.7	6.7

- - Nombres infimes.

Gains et durée du travail

Statistique Canada recueille des renseignements sur les gains hebdomadaires moyens, la durée moyenne de la semaine de travail et les gains horaires moyens dans le cadre de son enquête mensuelle sur l'emploi, la rémunération et les heures-personnes. L'enquête est menée auprès d'entreprises comptant 20 salariés ou plus pendant un mois quelconque de l'année; ces entreprises figurent pour près de 75% de l'emploi dans le secteur commercial non agricole au Canada.

Gains hebdomadaires moyens. Les gains hebdomadaires moyens des travailleurs de l'ensemble des branches d'activité observées s'élevaient à $355.30 en 1981, soit une augmentation de 11.9% sur 1980. Les hausses se situaient entre 10.1% dans le commerce et 16.2% dans le secteur finances, assurances et affaires immobilières. Au niveau provincial, elles s'échelonnaient de 8.7% (Île-du-Prince-Édouard) à 14.2% (Alberta).

4. Gains hebdomadaires moyens des salariés dans certaines branches d'activité et dans l'ensemble des branches[1], moyennes annuelles, 1961, 1980 et 1981

Branche et province	Gains hebdomadaires moyens			Taux d'augmentation	
	1961	1980	1981	1961 à 1981	1980 à 1981
Branche	$	$	$	%	%
Forêts	79.02	404.87	452.58	472.7	11.8
Mines, broyage compris	95.57	468.60	534.43	459.2	14.0
Industries manufacturières	81.55	342.19	383.83	370.7	12.2
Bien durables	88.22	364.99	408.83	363.4	12.0
Biens non durables	76.17	320.65	360.29	373.0	12.4
Construction	86.93	461.59	520.95	499.3	12.9
Transports, communications et autres services publics	82.47	381.17	427.49	418.4	12.2
Commerce	64.54	238.53	262.56	306.8	10.1
Finances, assurances et affaires immobilières	72.82	304.37	353.78	385.8	16.2
Services	57.87	211.17	234.86	305.8	11.2
Ensemble des branches[1]	78.24	317.39	355.30	354.1	11.9
Ensemble des branches par province					
Terre-Neuve	71.06	288.90	328.12	361.8	13.6
Île-du-Prince-Édouard	54.91	230.03	250.10	355.5	8.7
Nouvelle-Écosse	63.72	265.95	296.44	365.2	11.5
Nouveau-Brunswick	63.62	284.36	313.43	392.7	10.2
Québec	75.67	315.36	351.57	364.6	11.5
Ontario	81.30	311.45	347.94	328.0	11.7
Manitoba	73.66	283.20	314.31	326.7	11.0
Saskatchewan	74.38	303.71	336.82	352.8	10.9
Alberta	80.29	341.93	390.41	386.2	14.2
Colombie-Britannique	84.99	363.51	407.06	379.0	12.0

[1] «L'ensemble des branches» comprend toutes les activités sauf l'agriculture, la pêche et le piégeage, l'enseignement et les services annexes, les services sanitaires et sociaux, les organisations religieuses, les ménages, et l'administration publique et la défense. Toutes les statistiques sont établies d'après les déclarations d'entreprises employant 20 personnes ou plus pendant un mois quelconque de l'année.

Gains horaires moyens[1]. En 1981, les gains horaires moyens ont augmenté de 13.2% dans les industries minières, 12.0% dans les industries manufacturières et 13.0% dans la construction. Au niveau provincial, les augmentations dans le secteur manufacturier oscillaient entre 11.8% en Ontario et au Manitoba et 16.5% à Terre-Neuve.

Durée moyenne de la semaine de travail[1]. De 1980 à 1981 la durée moyenne de la semaine de travail a diminué dans toutes les industries sauf le secteur manufacturier. La moyenne des heures travaillées dans l'industrie manufacturière s'est accrue à Terre-Neuve, en Ontario et au Manitoba et a baissé dans les autres provinces.

[1]Les chiffres sur les gains horaires moyens et la durée moyenne de la semaine de travail ne visent que les salariés pour lesquels on dispose de données sur les heures de travail.

5. Gains horaires moyens et durée moyenne de la semaine de travail des salariés rémunérés à l'heure, moyennes annuelles, 1961, 1980 et 1981

Branche et province	Gains horaires moyens (GHM)			Durée moyenne de la semaine de travail (DMST)			Augmentation des GHM		Variation de la DMST	
	1961	1980	1981	1961	1980	1981	1961 à 1981	1980 à 1981	1961 à 1981	1980 à 1981
	$	$	$		(heures)		%	%	%	%
Branche	2.13	10.80	12.23	41.8	40.8	40.4	474.2	13.2	−3.3	−1.0
Mines, broyage compris										
Industries manufacturières	1.83	8.19	9.17	40.6	38.5	38.5	501.1	12.0	−5.2	–
Biens durables	2.00	8.72	9.74	40.9	39.2	39.3	387.0	11.7	−3.9	+0.3
Biens non durables	1.69	7.82	8.58	40.3	37.8	37.8	407.7	12.6	−6.2	–
Construction	2.06	12.11	13.69	40.9	39.0	38.8	564.6	13.0	−5.1	−0.5
Bâtiment	2.16	12.48	14.04	38.9	37.6	37.6	550.0	12.5	−3.3	–
Travaux de génie	1.90	11.42	12.99	44.8	41.9	41.9	583.7	13.7	−6.5	–
Industries manufacturières par province[1]										
Terre-Neuve	1.69	7.38	8.60	40.5	35.9	36.1	408.9	16.5	−10.9	+0.6
Nouvelle-Écosse	1.58	7.25	8.16	40.3	38.2	37.7	416.5	12.6	−6.5	−1.3
Nouveau-Brunswick	1.55	7.42	8.46	40.9	39.0	38.6	445.8	14.0	−5.6	−1.0
Québec	1.65	7.54	8.48	41.5	38.9	38.8	413.9	12.5	−6.5	−0.3
Ontario	1.94	8.17	9.13	40.5	39.0	39.1	370.6	11.8	−3.5	+0.3
Manitoba	1.67	7.20	8.05	39.7	37.6	37.8	382.0	11.8	−4.8	+0.5
Saskatchewan	1.98	8.79	10.13	39.0	37.0	36.9	411.6	15.2	−5.4	−0.3
Alberta	1.96	9.21	10.49	39.7	37.9	38.2	435.2	13.9	−3.8	−0.8
Colombie-Britannique	2.23	10.82	12.19	37.7	36.2	35.5	446.6	12.7	−5.8	−1.9

[1] Les données concernant l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas connues. – Néant ou zéro.

La Commission de la Fonction publique

La Commission de la Fonction publique est un organisme indépendant, responsable devant le Parlement, qui a le droit exclusif de procéder à des nominations à et au sein de la Fonction publique. En plus d'être habilitée à administrer les programmes de formation et de perfectionnement du personnel et à aider les sous-ministres à les réaliser, la Commission, depuis 1972, est chargée d'enquêter sur les divers cas de discrimination présumée, aux termes de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. La Commission peut créer des comités pour statuer sur les appels interjetés contre certaines décisions en matière de dotation ainsi que sur les allégations de favoritisme politique.

Elle est autorisée à déléguer aux sous-ministres tous ses pouvoirs sauf ceux concernant les appels et les enquêtes. Elle les a délégués en ce qui regarde les catégories de l'exploitation et du soutien administratif. Quant aux catégories de l'administration et du service extérieur, des techniciens et des scientifiques et

Techniciens posant des bagues de mesure des lentilles, dans une fabrique d'appareils photographiques de Midland (Ont.).

spécialistes, la Commission a délégué certains pouvoirs tout en demeurant le principal organisme de recrutement de la Fonction publique.

La Commission joue le rôle de gardienne du principe du mérite dans la dotation des postes de la Fonction publique. Aussi veille-t-elle à ce que des normes élevées de compétence soient maintenues dans les services de l'État, tout en s'assurant que les deux groupes linguistiques officiels y sont adéquatement représentés; que le niveau de bilinguisme prescrit par le gouvernement y est respecté; qu'on y offre à tous les mêmes chances d'emploi et d'avancement indépendamment du sexe, de la race, de l'origine nationale ou de la religion; et qu'on y en encourage l'embauche de personnes handicapées ou appartenant à des groupes sous-représentés.

En plus d'offrir des cours interministériels d'administration publique, de formation professionnelle et de perfectionnement des cadres, la Commission remplit auprès des sous-ministres le rôle de conseil et met à la disposition des employés divers services de formation et de perfectionnement afin de les préparer à des tâches spécialisées ou à des postes supérieurs dans l'administration et la gestion.

La Commission s'assure que les fonctionnaires répondent aux exigences linguistiques de leur poste et que les titulaires ou candidats choisis qui n'y satisfont pas reçoivent une formation dans leur langue officielle seconde. Il lui incombe aussi d'établir la méthode d'évaluation des connaissances linguistiques et de déterminer le niveau de connaissance ou de compétence linguistique des candidats.

Organisations de travailleurs

L'effectif des organisations de travailleurs au Canada en 1980 était de 3,396,721, dont 68.5% environ appartenaient à des syndicats affiliés au Congrès du travail du Canada

(CTC), 5.5% à des syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), 1.3% à des syndicats affiliés à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et 0.8% à des syndicats affiliés à la Confédération des syndicats canadiens (CSC); les 23.8% restants étaient membres de syndicats nationaux et internationaux non affiliés et d'organisations locales indépendantes.

Sur l'effectif total, 46.3% appartenaient à des syndicats internationaux, dont les sièges sociaux se trouvent aux États-Unis.

Seize syndicats ont déclaré un effectif d'au moins 50,000 en 1980. Les cinq principaux étaient: le Syndicat canadien de la Fonction publique (257,180); les Métallurgistes unis d'Amérique (203,000); le Syndicat national des fonctionnaires provinciaux (195,754); l'Alliance de la Fonction publique du Canada (155,731); et le Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aéronautique et de l'astronautique et des instruments aratoires d'Amérique (130,000).

Assurance-chômage

La Loi sur l'assurance-chômage a été adoptée en 1940. Depuis, la structure fondamentale de la Loi n'a pas changé, mais par suite de diverses modifications le régime a été étendu à de nouvelles catégories de travailleurs, et les taux des cotisations et des prestations ont été haussés suivant l'évolution de l'économie.

En 1968, lorsque le Parlement a approuvé une hausse des cotisations et des prestations et élargi le champ d'application du régime, la Commission d'assurance-chômage (maintenant la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada) a été chargée de procéder à un examen complet du programme et de recommander tout changement susceptible d'en améliorer les principes directeurs et la structure. La Loi sur l'assurance-chômage de 1971 a été le fruit d'études approfondies. Elle vise à aider les travailleurs dont le chômage, y compris celui consécutif à la maladie, vient tarir les gains, et à ménager une collaboration avec d'autres organismes s'occupant de promotion sociale. En 1981, les prestations versées sous l'empire de cette Loi se chiffraient à $4,828 millions.

Depuis 1972, le régime s'applique à presque tous les travailleurs salariés, ainsi qu'aux membres des Forces armées qui sont couverts par le régime. En sont exclues, les personnes travaillant moins de 15 heures par semaine, ou gagnant moins de 20% du minimum hebdomadaire assurable ($63.00 par semaine en 1981) et les personnes âgées de 65 ans et plus. La protection et le régime de cotisations et de prestations cessent de s'appliquer dès que l'assuré atteint l'âge de 65 ans. En décembre 1981, on estimait à 10.5 millions le nombre de personnes assurées.

Employeurs et salariés assument les frais d'administration du régime, de même que le coût des prestations ordinaires initiales, plus le coût des prestations de prolongation fondées sur la durée de l'emploi. Ils défraient aussi la totalité des prestations spéciales (maladie, maternité et retraite). Le gouvernement fédéral prend charge des prestations complémentaires fondées sur le taux régional de chômage, des prestations aux pêcheurs autonomes et des indemnités versées aux prestataires inscrits à des programmes officiels de formation et de création d'emplois. Il n'existe pas de caisse, et les cotisations des employeurs et des salariés sont rajustées tous les ans. En 1981, la cotisation maximale des salariés s'établissait à $5.67. L'employeur acquitte 1.4 fois le taux applicable aux salariés.

Selon le nouveau programme, la durée des prestations n'est pas uniquement fonction de la durée de l'emploi. Un prestataire peut toucher une indemnité pendant 50 semaines au maximum, selon ses antécédents de travail et la conjoncture économique, à condition 1) d'avoir fourni au moins 10 à 14 semaines de cotisations au cours des 52 dernières semaines et 2) d'être disponible, capable de travailler et à la

Transport des billes en Colombie-Britannique.

recherche d'un emploi. Les personnes dites «prestataires de la première catégorie», c'est-à-dire comptant 20 semaines ou plus de gains assurés ont droit à un éventail plus large d'indemnités, y compris des prestations lorsque la perte des gains est causée par la maladie ou la grossesse, et trois semaines de prestations de retraite dans le cas des travailleurs âgés. Un requérant ne peut pas recevoir de prestations avant la fin d'un délai de carence de deux semaines commençant par une semaine de chômage pour laquelle une prestation serait autrement payable.

Les prestataires de la première catégorie dont les gains ont été interrompus à cause d'une maladie, d'un accident ou d'une mise en quarantaine (à l'exclusion des travailleurs indemnisés par la Commission des accidents du travail) peuvent toucher des prestations de maladie pendant au plus 15 semaines. Les prestations de grossesse sont versées pendant au plus 15 semaines aux femmes de la première catégorie; celles-ci doivent avoir été actives pendant au moins 10 des 20 semaines précédant la 30e semaine précédant la date prévue de l'accouchement.

Les prestations de retraite sont payables pour trois semaines. Elles sont versées en un montant global aux prestataires de la première catégorie âgés de 65 ans. Les personnes qui ont plus de 65 ans doivent faire leur demande dans les 32 semaines qui suivent leur 65e anniversaire de naissance, car les semaines d'emploi ne comptent plus après cette date. Les prestations sont versées sans délai de carence et sans égard aux gains ou à la disponibilité.

Le taux des prestations est dans tous les cas égal à 60% de la moyenne des gains assurés durant la période de référence, le maximum en 1981 étant de $189 par semaine. Les gains assurables maximaux, et les prestations maximales, font l'objet d'un rajustement annuel fondé sur un indice établi d'après la masse salariale des Canadiens. En 1981, le maximum des gains hebdomadaires assurables était de $315.

Tout revenu du travail dépassant 25% du taux des prestations est déduit des prestations à verser. Dans le cas d'une maladie ou d'une grossesse, on déduit l'indemnisation pour perte de salaire des prestations de chômage après le délai de carence. Tout revenu lié au travail est porté en déduction durant et après ce délai.

Quais de chargement à New Westminster (C.-B.).

Industrie

Croissance et évolution de l'industrie

Au Canada, la longue phase d'expansion du produit intérieur brut en prix constants qui avait caractérisé les années 60 s'est infléchie au début des années 70 pour prendre fin en 1974. De 1974 à 1975, il n'y a eu pratiquement aucune augmentation de la production. Une certaine reprise s'est amorcée dans la seconde moitié de 1975, et s'est poursuivie jusqu'en 1976. A partir du milieu de 1976, la reprise a perdu de sa vigueur, et la croissance a ralenti jusqu'à la fin de 1981.

La période 1961-71

L'expansion des années 60 a été manifeste dans la plupart des grands secteurs de l'économie. Le produit intérieur brut s'est accru de 74% entre 1961 et 1971, mais les industries primaires (à l'exclusion des mines), la construction, le commerce de détail, les administrations locales et l'administration fédérale n'ont pu égaler ce taux de croissance. La progression de 79% du côté des mines, carrières et puits de pétrole provenait des fortes avances de la production de minerai de fer, de pétrole brut et de gaz naturel. Les gains des industries manufacturières ont haussé de 84% le taux global de croissance dans ce secteur par rapport à 1961, les gains les plus importants ayant été observés au chapitre du matériel de transport (en particulier des véhicules automobiles), des produits chimiques, des produits en métal et des machines. Un large éventail de services ont connu des taux de croissance de la production supérieurs au

taux d'accroissement global du produit intérieur brut. Les transports aériens et les transports ferroviaires ont enregistré des avances respectives de 253% et 86%, tandis que l'enseignement progressait de 134%. Deux grandes divisions d'activité économique – qui interviennent pour plus du quart du produit intérieur brut, soit services socio-culturels, commerciaux et personnels, et finances, assurances et affaires immobilières – ont affiché respectivement des taux de croissance de 87% et 74%.

La croissance de l'activité économique de 1961 à 1971 doit être envisagée dans la perspective d'une évolution globale de l'économie. Certains changements sont à très long terme et permanents, d'autres sont à court terme et temporaires.

Le changement le plus fondamental, qui se produit d'ailleurs non seulement au Canada mais aussi dans nombre d'autres pays industrialisés, est probablement le passage d'une économie de biens à une économie de services. En 1949, par exemple, 53% de la production intérieure provenait des industries de biens; en 1971, la proportion correspondante était de 40%.

La transition s'est effectuée pour une bonne part lorsque la contribution relative des industries primaires, en particulier l'agriculture, à la production intérieure totale a diminué. L'apport de ces industries (agriculture, exploitation forestière, pêche, piégeage, mines, carrières et puits de pétrole) à la production intérieure totale est tombé de moitié entre 1949 et 1971 pour passer de 16.6% à 8.1%. L'importance relative

Service de révision d'ordinateurs, à Toronto (Ont.)

des industries manufacturières a également baissé durant la même période, leur part ayant passé de 28% à 23%. Les industries de biens non durables ont subi une baisse considérable, tandis que les industries de biens durables ont affiché une augmentation résultant en partie de l'accroissement de la contribution des fabricants de pièces et accessoires d'automobile et des fabricants de produits électriques.

Le changement le plus marqué au niveau structurel est attribuable à la croissance relative de l'enseignement et des services annexes. L'apport de ces activités au produit intérieur total a plus que quadruplé, passant de 1.6% en 1949 à 6.5% en 1971, par suite de la progression de l'enseignement postsecondaire.

Les services sanitaires et sociaux ont aussi connu une progression importante, leur part du produit intérieur total étant passée de 2.3% en 1949 à 5.3% en 1971. Dans le vaste secteur des finances, assurances et affaires immobilières, la proportion a grimpé de 9.1% en 1949 à 11.5% en 1971; les services informatiques ont également contribué à la croissance du secteur des services.

La période 1971-81

Cette période a débuté par une production record en agriculture et des niveaux très élevés de production dans la fabrication de matériel de transport, en particulier de véhicules automobiles. Toutefois, l'agriculture a sensiblement régressé en 1972 et ne s'est guère redressée en 1973, année où la production a atteint des niveaux élevés dans la plupart des autres secteurs de l'économie.

Mise en place d'un gazoduc à Ottawa (Ont.)

Construction des assises d'une sous-station électrique souterraine dans le centre-ville de Vancouver (C.-B.), avec la cathédrale historique Holy Rosary à l'arrière-plan.

Le fléchissement marqué de l'activité amorcé en 1974 était attribuable pour une part au ralentissement de la croissance dans le groupe des services, mais surtout aux fortes baisses enregistrées dans les industries de biens. Sur une période d'un an à partir du premier trimestre de 1974, le taux de croissance des services est tombé de 6.4%, moyenne établie entre 1971 et 1974, à 2.9%; dans le cas des industries de biens, le taux de croissance (5.6%) des années 1971 à 1974 a cédé la place à une baisse de 5.8% durant les 12 mois considérés.

Ce n'est qu'au dernier trimestre de 1975 qu'on a constaté une reprise de l'économie; la relance vigoureuse des industries de biens devait alimenter cette reprise jusqu'en mai 1976. Entre octobre 1975 et mai 1976, les industries de biens, le secteur des services et le produit intérieur brut ont progressé de 7.4%, 3.5% et 5.0% respectivement.

Le ralentissement de la croissance entre mai 1976 et la fin de l'année provenait surtout d'une baisse dans la construction non résidentielle, bien qu'au cours de cette période un certain nombre d'autres industries, notamment les pâtes et papiers, la fonte et l'affinage et la construction résidentielle aient aussi régressé et contribué au ralentissement observé.

Par ailleurs, les services ont en général manifesté une croissance vigoureuse durant cette période. Le commerce de détail, les finances, assurances et affaires immobilières, et les services socio-culturels, commerciaux et personnels, qui interviennent ensemble pour 40% du produit intérieur brut, ont connu une forte croissance entre mai et décembre 1976.

De 1976 à 1979, aucun secteur de l'économie ne s'est révélé particulièrement fort; la croissance du produit intérieur brut a ralenti dans cette période plus qu'au début des années 70. L'économie n'a guère progressé de 1979 à 1980; la variation d'une année sur l'autre n'a été que de 0.3%. Les industries de biens ont subi leur premier recul (1.5%) depuis 1975. Par contre, les services ont marqué une avance de 1.5%. Des signes de reprise de la croissance se sont manifestés au quatrième trimestre de 1980 et durant le premier trimestre de 1981, mais sans plus de vigueur le reste de l'année. En 1981, le produit intérieur brut a augmenté de 2.6%.

Machines d'insertion à l'imprimerie du Calgary Herald, où les sections spéciales sont insérées mécaniquement au centre du papier.

Winnipeg (Man.).

Dépenses d'investissement

La progression constante du revenu au Canada dépend, entre autres, de la capacité de production et de vente de biens et services. Cette capacité et son utilisation efficace sont elles-mêmes largement tributaires de l'importance de l'investissement «neuf» dans les mines, les usines, les magasins, les installations de production d'énergie, le matériel de communication et de transport, les hôpitaux, les écoles, les routes, les parcs, et de toutes autres formes de dépenses en biens d'équipement nécessaires à la production de biens et services dans l'avenir.

Chaque année, les investissements sont mesurés au moyen d'enquêtes périodiques et autres méthodes. Les résultats de ces mesures paraissent sous forme de statistiques sur les dépenses faites par les divers secteurs de l'économie au titre du logement, de la construction non résidentielle et des machines et du matériel. Une enquête sur les projets d'investissement est menée auprès d'environ 25,000 établissements, et en faisant les ajustements nécessaires pour tenir compte des établissements non enquêtés et non déclarants on assure la quasi-totalité de l'observation. Dans quelques domaines, par exemple agriculture, pêche et logement, on établit des estimations des dépenses de façon indépendante en se fondant sur les tendances courantes et sur l'opinion d'experts.

L'information sur les dépenses d'investissement permet de connaître la situation du marché tant dans l'ensemble de l'économie que dans des secteurs particuliers. Comme ces dépenses interviennent pour une proportion importante et assez variable de la dépense nationale brute, l'ampleur et la nature du programme d'investissement

1. Résumé des dépenses d'investissement et de réparation, par secteur, 1981 et 1982[1]

Secteur		Investissement			Investissement et réparation		
		Construction	Machines et matériel	Total partiel	Construction	Machines et matériel	Total
		(millions de dollars)					
Agriculture et pêche	1981	1,308.0	3,421.6	4,729.6	1,627.6	4,478.4	6,106.0
	1982	1,364.1	3,625.1	4,989.2	1,712.7	4,833.3	6,546.0
Forêts	1981	126.7	170.2	296.9	202.6	434.1	636.7
	1982	151.7	159.9	311.6	237.7	470.5	708.2
Mines, carrières et puits de pétrole	1981	7,553.4	1,883.6	9,437.0	8,342.4	3,637.1	11,979.5
	1982	9,228.1	2,226.1	11,454.2	10,116.8	4,104.1	14,220.9
Construction	1981	206.3	1,083.9	1,290.2	235.0	1,911.9	2,146.9
	1982	234.0	1,230.2	1,464.2	266.5	2,170.0	2,436.5
Industries manufacturières	1981	2,839.7	9,591.9	12,431.6	3,668.8	13,714.6	17,383.4
	1982	3,122.8	10,737.4	13,860.2	4,073.6	15,448.6	19,522.2
Services publics	1981	8,835.2	7,474.2	16,309.4	10,280.8	11,057.3	21,338.1
	1982	11,181.0	8,040.3	19,221.3	12,805.0	12,228.0	25,033.0
Commerce	1981	560.3	1,429.7	1,990.0	741.7	1,684.9	2,426.6
	1982	602.3	1,323.9	1,926.2	797.7	1,592.2	2,389.9
Finances, assurances et affaires immobilières	1981	4,087.9	485.5	4,573.4	4,336.4	581.2	4,917.6
	1982	4,512.1	560.7	5,072.8	4,784.7	666.8	5,451.5
Services commerciaux	1981	766.8	3,544.6	4,311.4	886.5	3,980.9	4,867.4
	1982	732.2	4,101.5	4,833.7	856.9	4,602.7	5,459.6
Institutions	1981	1,781.2	580.3	2,361.5	2,167.7	709.7	2,877.4
	1982	2,007.1	629.6	2,636.7	2,392.2	767.8	3,160.0
Ministères	1981	6,594.9	1,046.9	7,641.8	8,105.2	1,311.4	9,416.6
	1982	7,405.7	1,177.5	8,583.2	9,114.8	1,491.0	10,605.8
Logement	1981	13,139.6	—	13,139.6	16,359.9	—	16,359.9
	1982	12,818.7	—	12,818.7	16,396.6	—	16,396.6
Total	1981	47,800.0	30,712.4	78,512.4	56,954.6	43,501.5	100,456.1
	1982	53,359.8	33,812.2	87,172.0	63,555.2	48,375.0	111,930.2

[1] Chiffres réels provisoires de 1981 et dépenses projetées pour 1982. — Néant ou zéro.

permettent de prévoir les pressions auxquelles seront soumises les capacités de production de l'économie pendant la période visée par l'enquête. En outre, les données sur l'ampleur relative du programme d'investissement projeté, tant pour l'ensemble des activités économiques que pour chacune d'elles, révèlent la façon dont les chefs d'entreprise envisagent la demande future par rapport à la capacité de production. Les dépenses de réparation non capitalisées au chapitre des constructions, des machines et du matériel sont également indiquées, mais séparément. En totalisant les dépenses de réparation non capitalisées et les immobilisations on obtient une idée plus précise des ressources humaines et matérielles indispensables au maintien de la capacité actuelle de production et à son accroissement.

Dépenses provinciales

Les dépenses indiquées pour chaque province ou territoire représentent la valeur des travaux de construction et des machines et du matériel acquis en vue d'être utilisés dans la province ou le territoire. Ces dépenses représentent un apport brut à l'équipement de la province ou du territoire, et reflètent l'activité économique de la région. Toutefois, il peut arriver que leur principal effet d'accroissement de l'emploi et du revenu s'exerce dans d'autres régions. Par exemple, l'investissement de millions de dollars en usines et biens d'équipement dans l'Ouest canadien peut donner lieu à une

2. Résumé des dépenses d'investissement et de réparation, par province, 1981 et 1982[1]

Province ou territoire		Investissement			Investissement et réparation		
		Construction	Machines et matériel	Total partiel	Construction	Machines et matériel	Total
		(millions de dollars)					
Région de l'Atlantique							
Terre-Neuve	1981	811.9	339.3	1,151.2	951.1	645.8	1,596.9
	1982	958.6	406.4	1,365.0	1,114.2	745.1	1,859.3
Île-du-Prince-Édouard	1981	109.0	65.4	174.4	151.5	96.6	248.1
	1982	122.0	71.2	193.2	167.7	105.8	273.5
Nouvelle-Écosse	1981	1,199.9	740.9	1,940.8	1,499.9	1,035.2	2,535.1
	1982	1,567.2	999.7	2,566.9	1,899.5	1,330.7	3,230.2
Nouveau-Brunswick	1981	792.3	721.9	1,514.2	1,008.2	1,063.9	2,072.1
	1982	939.0	827.4	1,766.4	1,168.0	1,216.9	2,384.9
Total, région de l'Atlantique	1981	2,913.1	1,867.5	4,780.6	3,610.7	2,841.5	6,452.2
	1982	3,586.8	2,304.7	5,891.5	4,349.4	3,398.5	7,747.9
Québec	1981	8,608.8	5,436.0	14,044.8	10,678.6	8,027.5	18,706.1
	1982	8,866.7	5,910.4	14,777.1	11,106.4	8,804.9	19,911.3
Ontario	1981	11,743.0	11,044.7	22,787.7	14,567.7	15,405.5	29,973.2
	1982	12,956.3	12,439.4	25,395.7	16,087.2	17,447.3	33,534.5
Région des Prairies							
Manitoba	1981	1,227.9	1,054.2	2,282.1	1,580.7	1,625.3	3,206.0
	1982	1,230.1	1,076.9	2,307.0	1,610.0	1,736.0	3,346.0
Saskatchewan	1981	2,340.5	1,803.1	4,143.6	2,756.8	2,504.1	5,260.9
	1982	2,460.1	1,829.8	4,289.9	2,930.0	2,616.3	5,546.3
Alberta	1981	12,241.4	4,920.9	17,162.3	13,818.5	6,717.3	20,535.8
	1982	14,887.8	5,659.7	20,547.5	16,652.7	7,692.0	24,344.7
Total, région des Prairies	1981	15,809.8	7,778.2	23,588.0	18,156.0	10,846.7	29,002.7
	1982	18,578.0	8,566.4	27,144.4	21,192.7	12,044.3	33,237.0
Colombie-Britannique	1981	7,708.3	4,020.8	11,729.1	8,866.3	5,710.5	14,576.8
	1982	8,265.2	3,960.1	12,225.3	9,642.6	5,924.0	15,566.6
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	1981	1,017.0	565.2	1,582.2	1,075.3	669.8	1,745.1
	1982	1,106.8	631.2	1,738.0	1,176.9	756.0	1,932.9
Total, Canada	1981	47,800.0	30,712.4	78,512.4	56,954.6	43,501.5	100,456.1
	1982	53,359.8	33,812.2	87,172.0	63,555.2	48,375.0	111,930.2

[1] Chiffres réels provisoires de 1981 et dépenses projetées pour 1982.

Port Alberni (C.-B.)

activité intense, non seulement dans l'industrie de la construction de l'Ouest, mais aussi dans les industries de production de machines en Ontario et au Québec.

Il est difficile d'obtenir une répartition géographique précise des investissements antérieurs ou prévus, car bon nombre d'entreprises opérant dans plusieurs provinces ne déclarent ni ne planifient leurs dépenses d'investissement en fonction du facteur géographique. Par conséquent, il a fallu faire des répartitions approximatives dans bien des cas, par exemple pour les investissements dans le matériel roulant des sociétés ferroviaires, les navires, les aéronefs et certains autres éléments.

Habitation

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'organisme fédéral chargé d'appliquer la Loi nationale sur l'habitation. Société de la Couronne, cet organisme est une des plus grandes institutions financières au Canada. La SCHL s'occupe aussi d'administrer des subventions, des contributions et des subsides et de fournir des conseils au gouvernement à l'égard de la politique du logement et des questions connexes.

A titre d'institution financière, la Société a pour fonction primordiale d'assurer des prêts hypothécaires. Elle continue, cependant, à consentir des prêts hypothécaires directement, comme prêteur de dernier recours, à l'aide de fonds empruntés du gouvernement. En outre, elle administre un portefeuille de $10.3 milliards en prêts et placements et quelque 5,400 unités de logement qu'elle possède, en plus de l'actif du Fonds d'assurance hypothécaire. La Société a également charge de subsides, contributions et subventions totalisant un peu plus de $1 milliard par année, versés aux titres suivants: logement social; remise en état et préservation du parc de logements; développement communautaire; recherche, développement et démonstration, diffusion d'informations.

La SCHL accorde un volume restreint de prêts hypothécaires directs, aux taux d'intérêt du marché, dans les cas où les prêteurs hypothécaires s'en abstiennent. Comme prêteur de dernier recours, la Société n'a eu qu'une activité très restreinte en 1981, la totalité de ses engagements s'étant limitée à $8.2 millions visant 382 logements. En 1981, la Société a été autorisée à consentir des prêts hypothécaires et à faire des placements d'une valeur globale de $385.8 millions, ce qui équivaut à peu près au chiffre de l'année précédente. Les sommes qu'elle a engagées au cours de l'année se sont élevées à $325.8 millions et ont été affectées surtout au logement social et la remise en état de logements anciens.

La Société aide les personnes dont le revenu est insuffisant à se procurer un logement convenable. En 1981, elle s'est engagée à subventionner 31,080 logements à caractère social. Plus de 10% de ces logements ont été financés par des prêts directs de la SCHL. La construction de logements publics, dont les locataires payent un loyer proportionnel à leur revenu, a nécessité le partage des déficits d'exploitation avec les provinces pour environ 224,800 logements. Ce chiffre représente presque 65% de tous les logements déjà prévus dans les programmes de logements sociaux. Bien que l'on

Nouveau jardin d'habitations, à Yellowknife (T.N.-O.).

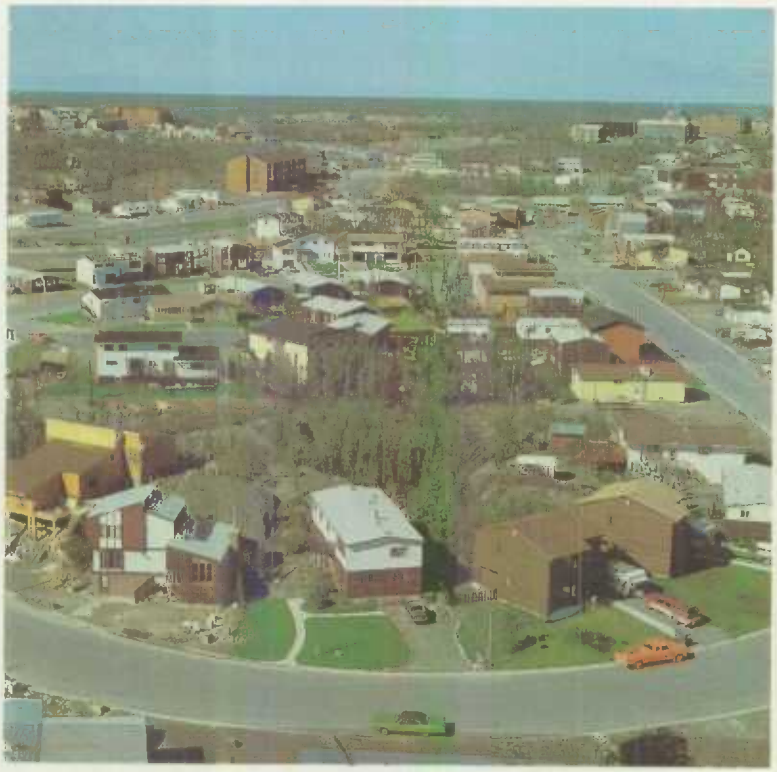

construise encore des logements en vertu des programmes de logements publics, surtout le Programme de supplément de loyer, la plupart des logements subventionnés font maintenant l'objet des programmes d'aide aux coopératives et aux organismes sans but lucratif. Ces deux derniers programmes sont financés par le gouvernement fédéral et prévoient le paiement de subventions calculées d'après les déficits d'exploitation des projets.

Les activités de la Société en matière de logement social comprennent l'aide aux autochtones et aux citoyens canadiens qui habitent des localités rurales de moins de 2,500 habitants. En 1981, le Programme de logements pour les ruraux et les autochtones a permis de procurer à ces groupes 18,166 logements neufs, acquis ou remis en état. La production et la remise en état de logements en vertu de ce programme ont été appuyées par des subventions, le financement de certains projets et diverses mesures de formation et d'aide qui permettent aux populations concernées de jouer un rôle actif dans la recherche d'une réponse à leurs propres besoins en logements. La Société a terminé une évaluation du programme et le gouvernement examine en ce moment les recommandations qu'elle lui a faites en vue d'y apporter des améliorations.

La principale activité de la Société dans le domaine du développement communautaire en 1981 a été la planification et l'aménagement de terrains qui font l'objet d'ententes fédérales-provinciales; ces travaux ont nécessité l'engagement de $10 millions. De plus, la vente d'environ 80 hectares de terrain viabilisé a rapporté $6.0

Lotissement résidentiel, près de Calgary (Alb.).

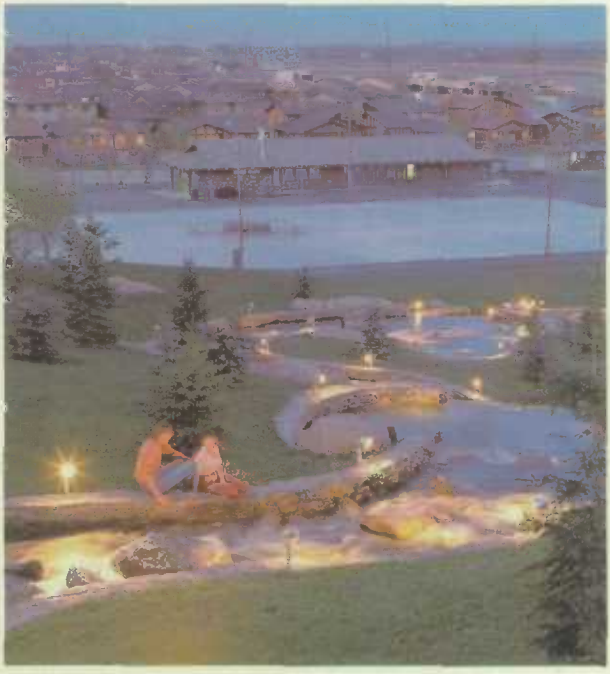

Saskatoon (Sask.)

millions au fédéral. La Société a versé des fonds en vertu d'un certain nombre de programmes maintenant abolis mais à l'égard desquels elle avait déjà pris des engagements. Les sommes versées en 1981 aux termes du Programme de contributions pour les équipements communautaires (PCEC), comprenaient $65 millions sur les $150 millions mis à la disposition des municipalités, par l'entremise des provinces, en 1979. De plus, sur les $250 millions attribués en 1980, $144 millions ont servi à rembourser aux municipalités les dépenses qu'elles avaient faites à l'égard des projets dont la réalisation, entre le 1er janvier 1980 et le 28 février 1984, est approuvée.

Par son Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), la Société réalise son objectif qui consiste à encourager et appuyer la remise en état et l'amélioration des logements de qualité inférieure. Au cours de 1981, des prêts et des subventions ont aidé à réparer et améliorer 37,546 logements et places dans des foyers. En vertu des changements apportés au PAREL en 1981, les personnes handicapées qui avaient besoin de faire modifier leur résidence pour la rendre mieux adaptée à leurs besoins, pouvaient recevoir de l'aide même si elles n'habitaient pas une zone désignée. Une aide financière de ce genre a aussi été étendue, en 1981, aux ensembles d'habitations plus anciens, réalisés par des groupes coopératifs et sans but lucratif. En 1981, la Société était autorisée à engager jusqu'à $146.6 millions pour la mise en œuvre de PAREL; le montant des engagements s'est élevé à $126.3 millions.

Le 1er avril 1981, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a assumé la pleine responsabilité du Programme d'isolation thermique des résidences canadien-

nes (PITRC) et du Programme d'isolation des habitations (PIH). Toutefois, la Société continue, en vertu d'un contrat, d'appliquer ces deux programmes au nom du Ministère. Un autre contrat charge aussi la Société d'administrer une partie du Programme canadien de remplacement du pétrole (PCRP) pour le compte d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

La Société appuie et entreprend des recherches sur l'habitation et les conditions de vie. Elle établit chaque année un programme de recherche afin de recueillir des renseignements qui servent de base aux conseils d'ordre politique et technique qu'elle donne au gouvernement sur l'habitation et les questions connexes.

En 1981, la Société a souscrit de l'assurance-prêt aux termes de la LNH pour 77,200 logements, contre 99,500 en 1980. C'est là une baisse absolue, mais la proportion des prêts assurés sous l'empire de la LNH, par rapport à tous les prêts assurés, a augmenté pour atteindre 55% en 1981. Le prêt hypothécaire à paiements égaux a continué d'être le type prédominant de prêt hypothécaire assuré en vertu de la LNH, tandis que le prêt hypothécaire à paiements progressifs représentait 10% du total assuré.

La réduction du volume de prêts hypothécaires assurés est directement attribuable à la hausse des intérêts. Les acheteurs de maisons unifamiliales ont versé des acomptes initiaux plus importants pour éviter de payer des taux d'intérêt élevés. Par ailleurs, les promoteurs de collectifs d'habitation ont été limités quant au montant des prêts assurés qu'ils pouvaient obtenir pour divers projets, et ce, à cause des taux de loyers qui ne suffisent pas à couvrir les coûts et de l'incapacité de la SCHL à souscrire le risque additionnel de prêts plus élevés vu la limitation actuelle des primes.

Le nombre de mises en chantier dans les diverses régions du Canada est passé de 158,601 logements en 1980 à 177,973 en 1981. Pendant la même période, le nombre d'achèvements a baissé pour s'établir à 174,996 contre 176,168 en 1980.

Co-propriété dans une station de ski, près d'Invermere (C.-B.).

Chaîne de montage de cabines de camions, dans une usine d'Oakville (Ont.).

Industries manufacturières

Les industries manufacturières forment le principal secteur de production de biens au Canada. Vu l'importance de leur contribution à la croissance de la productivité nationale, leur forte demande de biens d'équipement et leur apport aux exportations, elles jouent un rôle clé dans l'économie.

D'après l'estimation d'un sondage mensuel auprès des ménages, les industries manufacturières employaient 2,120,000 personnes en 1981, sur un total de 10,933,000 pour l'ensemble des branches d'activité. Cette enquête ménages donne une estimation un peu plus élevée que l'enquête mensuelle sur les salariés, qui indiquait une moyenne de 1,884,000 personnes pour 1981. (En partie, la différence semble provenir du fait qu'un certain nombre de salariés d'entreprises manufacturières ne travaillent pas dans des établissements classés parmi le secteur manufacturier par l'enquête auprès des employeurs.)

Les résultats provisoires d'une autre enquête mensuelle révèlent que les fabricants canadiens ont expédié en 1981 pour $188.2 milliards de leurs propres produits, soit 12% de plus qu'en 1980. (L'indice annuel moyen des prix de vente dans l'industrie manufacturière a progressé de 10.2% au cours de la même période, et l'indice annuel moyen de la production industrielle a augmenté de 1.7%.)

3. Industries manufacturières, certaines années entre 1920 à 1981

Année	Établissements	Effectifs	Traitements et salaires	Valeur ajoutée par l'activité manufacturière	Valeur des expéditions de produits de propre fabrication[1]
				(milliers de dollars)	
1920	22,532	598,893	717,494	1,621,273	3,706,545
1929	22,216	666,531	777,291	1,755,387	3,883,446
1933	23,780	468,658	436,248	919,671	1,954,076
1939	24,805	658,114	737,811	1,531,052	3,474,784
1944	28,483	1,222,882	2,029,621	4,015,776	9,073,693
1949	35,792	1,171,207	2,591,891	5,330,566	12,479,593
1953	38,107	1,327,451	3,957,018	7,993,069	17,785,417
1954	38,028	1,267,966	3,896,688	7,902,124	17,554,528
1955	38,182	1,298,461	4,142,410	8,753,450	19,513,934
1956	37,428	1,353,020	4,570,692	9,605,425	21,636,749
1957	33,551	1,340,948	4,778,040	. .	21,452,343
1958	32,446	1,272,686	4,758,614	9,454,954	21,434,615
1959	32,075	1,287,809	5,030,128	10,154,277	22,830,827
1960	32,852	1,275,476	5,150,503	10,371,284	23,279,804
1961	33,357	1,352,605	5,701,651	10,434,832	23,438,956
1962	33,414	1,389,516	6,096,174	11,429,644	25,790,087
1963	33,119	1,425,440	6,495,289	12,272,734	28,014,888
1964	33,630	1,491,257	7,080,939	13,535,991	30,856,099
1965	33,310	1,570,299	7,822,925	14,927,764	33,889,425
1966	33,377	1,646,024	8,695,890	16,351,740	37,303,455
1967	33,267	1,652,827	9,254,190	17,005,696	38,955,389
1968	32,643	1,642,352	9,905,504	18,332,204	42,061,555
1969	32,669	1,675,332	10,848,341	20,133,593	45,930,438
1970	31,928	1,637,001	11,363,712	20,047,801	46,380,935
1971	31,908	1,628,404	12,129,897	21,737,514	50,275,917
1972	31,553	1,676,130	13,414,609	24,264,829	56,190,740
1973	31,145	1,751,066	15,220,033	28,716,119	66,674,393
1974	31,535	1,785,977	17,556,982	35,084,752	82,455,109
1975	30,100	1,741,159	19,156,679	36,105,457	88,427,031
1976	29,053	1,743,047	21,799,733	39,921,910	98,280,777
1977	27,716	1,704,483	23,595,238	44,104,548	108,881,959
1978[2]	31,963	1,790,618	26,571,956	51,523,349	128,889,376
1979[2]	34,578	1,856,198	30,123,709	60,623,174	152,133,081
1980[3]	35,495	1,861,395	33,145,313	65,959,136	168,017,408
1981	. .	1,884,000[4]	37,415,600[4]	73,961,000[5]	188,238,000[6]

[1] Avant 1952, les données représentent la valeur brute de la production. [2] Accroissement du nombre des établissements attribuable à une meilleure couverture. [3] Chiffres provisoires. [4] D'après les enquêtes mensuelles sur l'emploi et les gains. [5] Estimation. [6] D'après les enquêtes mensuelles sur les expéditions des manufactures. . . Chiffres non connus.

Nota: A partir de 1957 les données ont été établies d'après l'édition révisée de la CAÉ et le nouveau concept d'établissement. Les effectifs à compter de 1961 ont été établis pour l'activité totale des industries manufacturières.

Atelier de pressage d'une fabrique de blue jeans, à Winnipeg (Man.)

Il n'existe pas de mesure exacte des exportations au niveau des manufactures, mais si l'on admet que les demi-produits et les produits finals constituent un équivalent approximatif des produits manufacturés, en 1981 les produits manufacturés au Canada représentaient environ $7 sur $10 d'exportations. Les exportations canadiennes de demi-produits se chiffraient à $31.5 milliards, et les exportations de produits finals à $27.6 milliards.

Toutefois, la valeur des produits finals – qui correspondent en gros aux biens ayant subi un haut degré de transformation, même s'ils comprennent certains produits non manufacturés – était 39.1 fois plus élevée qu'en 1961 ($706 millions), et la valeur des demi-produits était presque 11 fois plus élevée qu'en 1961 ($2,916 millions). Cet écart témoigne de la croissance des manufactures qui produisent des biens d'un plus haut degré de transformation. Pour diverses raisons, ces valeurs ne peuvent être rigoureusement comparées à la valeur globale des expéditions des industries manufacturières; elles donnent néanmoins une idée de l'ampleur des exportations exprimées sous forme d'expéditions. La production destinée à l'exportation serait relativement plus élevée s'il était possible d'utiliser une mesure de la valeur ajoutée exportée par les industries manufacturières canadiennes, du fait que les expéditions globales de ces dernières comportent nécessairement un élément de double compte en raison des échanges de matières entre fabricants.

La majeure partie de l'activité manufacturière au Canada est hautement mécanisée, de sorte que le secteur manufacturier constitue un important débouché pour les biens d'équipement. Cette situation provient notamment du fait que de nombreuses industries de transformation des ressources naturelles ne peuvent être que des

Vérification de l'épaisseur et de la largeur d'un lot de rouleaux de feuilles d'acier destiné à une importante entreprise de fabrication et de distribution de produits en métal de Montréal (Qué.).

industries de capital qui utilisent beaucoup plus de machines, de matériel et de bâtiments que de main-d'œuvre. Les industries produisant des biens d'un haut degré de fabrication comme les machines et les automobiles voient leur importance croître sans cesse. En outre, comme un niveau de vie élevé commande des salaires élevés, les entreprises cherchent à garder leurs effectifs au strict minimum, ce qui donne souvent lieu à un accroissement de la mécanisation.

D'après les résultats d'une enquête sur les intentions d'investissement, on prévoyait qu'en 1982 l'industrie manufacturière interviendrait pour 32% des investissements des entreprises et des administrations publiques dans les machines et matériels neufs. Il va sans dire que ces dépenses représentent non seulement un accroissement de la capacité de production, mais aussi une «intensification» du capital (augmentation de l'équipement par salarié ou par unité de produit).

La croissance du capital comme facteur de production explique sans doute au premier chef la hausse de la productivité du salarié dans l'industrie manufacturière. Entre 1961 et 1981, on a observé dans ce secteur un taux moyen d'accroissement du volume de la production de 3.6% par heure-personne travaillée.

La principale industrie manufacturière en 1981, si l'on considère la valeur des expéditions de ses propres produits, a été le raffinage du pétrole, dont la valeur totale des expéditions s'établissait à $18.9 milliards, soit environ $4.7 milliards de plus qu'en 1980; les prix ont augmenté de 36.3% durant l'année. Il s'est produit ces dernières années des hausses considérables des prix dans cette industrie désireuse de pratiquer les prix du marché mondial.

Au deuxième rang en 1981 venait l'industrie de l'automobile dont la valeur des expéditions, évaluée à $11.7 milliards, représentait une augmentation de $1.6 milliard

Chaîne de montage aux fuselages dans une avionnerie de Downsview (Ont.)

sur l'année précédente. Les prix ont augmenté de 12.2% par rapport à 1980 mais la production a fléchi à cause de la faiblesse de la demande intérieure et extérieure, jointe à la vente accrue de véhicules importés qui consomment plus efficacement l'essence. Les usines de pâtes et papiers occupaient le troisième rang avec des expéditions de $11.4 milliards, soit une augmentation d'environ $0.5 milliard sur 1980. Le produit intérieur réel de l'industrie a diminué de 3% par rapport à 1980, tandis que les prix s'accroissaient de 9.8% au cours de la même période. Un taux de change favorable a contribué à soutenir la demande extérieure de pâte et de papier journal canadiens malgré le ralentissement de l'économie américaine.

Dix autres industries ont réalisé en 1981 des expéditions d'une valeur dépassant $3 milliards; ce sont, par ordre décroissant: abattage et conditionnement de la viande, $7.6 milliards; sidérurgie, $6.8 milliards; fabricants de machines et matériel divers, $5.5 milliards; industrie laitière, $5.4 milliards; scieries et ateliers de rabotage, $5.0 milliards; pièces et accessoires pour véhicules automobiles, $4.3 milliards; emboutissage et matriçage des métaux, $3.3 milliards; fonte et affinage, $3.3 milliards; industries alimentaires diverses, $3.1 milliards; impression commerciale, $3.0 milliards. Trente-huit industries ont enregistré des expéditions se situant entre $1 et $3 milliards. Ces estimations provisoires de 1981 découlent d'une enquête mensuelle sur les expéditions, les stocks et les commandes des manufactures, et sont sujettes à révision d'après les résultats du recensement annuel des manufactures.

Une enquête trimestrielle sur les perspectives dans le monde des affaires menée par Statistique Canada permet de résoudre certains problèmes relatifs à la prévision des variations dans le secteur manufacturier en demandant à la direction des entreprises de fournir des évaluations qualitatives. Une récente enquête a révélé qu'en avril 1982, des répondants représentant 55% des expéditions de produits manufacturés prévoyaient pour les trois prochains mois un volume de production supérieur ou à peu près comparable à celui du trimestre précédent. Des répondants représentant 60%

des expéditions en cause ont signalé une baisse de nouvelles commandes. Par ailleurs la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de fonds de roulement demeuraient une source importante de difficultés de production pour 14% des répondants.

Les quatre principales entreprises ou principaux groupes d'entreprises à direction commune comptaient 90 établissements manufacturiers en 1978 et figuraient pour 9.4% de l'ensemble des expéditions des fabricants, 8.2% de la valeur ajoutée par l'activité manufacturière et 5.6% des effectifs. Les 16 principales entreprises justifiaient environ 24% des expéditions. (Ces chiffres ne paraissent pas tous les ans, contrairement à ceux sur la taille des établissements.) En 1980, l'établissement manufacturier moyen a expédié des produits de propre fabrication pour une valeur de $4.7 millions et employait environ 53 personnes. Ces moyennes sont toutefois affectées par le grand nombre de petits établissements exploités par des entrepreneurs locaux ou régionaux dans nombre d'industries. En fait, 50.0% de la main-d'œuvre totale des industries manufacturières se trouvait dans des établissements de 200 personnes ou plus et, en 1980, 148 établissements manufacturiers comptaient plus de 1,000 personnes à leur service.

La proximité des États-Unis, l'intérêt manifesté par les entreprises étrangères pour les demi-produits destinés à leur industrie et la rentabilité générale du secteur manufacturier canadien pendant nombre d'années ont amené les sociétés étrangères à investir des sommes considérables dans ce secteur. Une analyse spéciale faite dans le cadre du recensement des manufactures a cependant révélé qu'en 1978, les entreprises sous contrôle canadien employaient néanmoins 60.2% des travailleurs de l'industrie manufacturière; la proportion de la valeur manufacturière ajoutée était un peu moindre, soit 53.5%.

En 1981, les bénéfices des entreprises constituées en corporations dans le secteur manufacturier représentaient 6.9% des recettes totales, avant les impôts et certains postes extraordinaires. Selon une estimation provisoire de janvier 1982, les salaires et traitements hebdomadaires moyens dans les industries manufacturières canadiennes se chiffraient à $412.24.

Vérification du dispositif de sortie de lecture d'ordinateurs, à Toronto (Ont.).

Quartiers de bœuf dans la chambre frigorifique d'un abattoir de St-Boniface (Man.)

Commerce

Commerce intérieur

Les moyens par lesquels les biens et services passent du producteur à l'utilisateur final sont habituellement appelés canaux de distribution. Au Canada, ces canaux englobent trois secteurs distincts de l'économie intérieure: commerce de détail, commerce de gros et services commerciaux et personnels. De façon générale, l'exploitation commerciale s'exerce dans l'un ou l'autre de ces secteurs, mais il arrive qu'elle en recouvre deux et parfois trois (les coopératives, par exemple, peuvent pratiquer la vente de gros ou de détail ou les deux).

Les canaux de distribution évoluent constamment. Ces dernières années, le volume d'affaires des entreprises concessionnaires a augmenté rapidement surtout au chapitre de la restauration. Dans la vente au détail des aliments et marchandises diverses un nombre restreint d'entreprises prédominent toujours.

La croissance des centres commerciaux régionaux ralentit depuis quelques années par suite de la rareté des terrains propices, de leur cherté et des frais élevés de construction. Toutefois, on remarque une tendance croissante vers l'aménagement de

1. Statistique sommaire du commerce de détail, 1979 et 1980

Genre de commerce et province	1979			1980		
	Magasins à succursales	Magasins indépendants	Tous magasins	Magasins à succursales	Magasins indépendants	Tous magasins
	(millions de dollars)					
Genre de commerce						
Épicerie-boucherie	10,328	4,333	14,661	11,192	5,141	16,334
Épicerie, confiseries et articles divers	674	2,864	3,538	851	3,020	3,870
Tous autres magasins d'alimentation	111	1,184	1,295	114	1,238	1,352
Grands magasins	8,534	—	8,534	9,367	—	9,367
Marchandises diverses	1,429	362	1,791	1,531	386	1,916
Magasins généraux	435	959	1,394	531	1,013	1,544
Bazars	737	228	966	772	222	994
Marchands de véhicules automobiles	207	15,214	15,421	188	15,510	15,698
Marchands de voitures d'occasion	—	335	335	—	439	439
Stations-service	926	4,242	5,168	1,106	4,789	5,895
Garages	—	1,049	1,049	—	1,093	1,093
Pièces et accessoires d'automobile	184	1,387	1,571	158	1,582	1,741
Vêtements pour hommes	319	608	927	335	638	973
Vêtements pour femmes	753	652	1,405	873	710	1,584
Vêtements pour la famille	549	543	1,092	635	553	1,188
Chaussures particulières	45	49	94	49	60	109
Chaussures pour la famille	461	212	673	520	230	750
Quincailleries	[1]	[1]	756	[1]	[1]	792
Ameublement	171	958	1,128	229	992	1,221
Appareils ménagers	[1]	[1]	266	[1]	[1]	296
Meubles, téléviseurs, radios et appareils	107	444	551	134	414	548
Pharmacie, médicaments brevetés et produits de beauté	533	1,862	2,395	607	2,121	2,728
Librairies et papeteries	175	189	365	216	207	424
Fleuristes	11	271	281	15	305	320
Bijouteries	312	375	687	366	380	746
Articles et accessoires de sport	101	845	946	[1]	[1]	1,015
Accessoires personnels	284	777	1,062	339	868	1,207
Tous autres magasins	4,479	4,192	8,672	5,155	4,729	9,884
Total, tous magasins	32,014	45,012	77,025	35,535	48,492	84,027
Province						
Terre-Neuve	571	865	1,435	591	907	1,498
Île-du-Prince-Édouard	117	244	360	123	245	368
Nouvelle-Écosse	1,025	1,499	2,524	1,134	1,509	2,643
Nouveau-Brunswick	827	1,148	1,976	888	1,231	2,119
Québec	6,163	13,462	19,625	6,698	14,197	20,895
Ontario	13,100	14,414	27,514	14,544	15,122	29,666
Manitoba	1,364	1,572	2,936	1,492	1,671	3,164
Saskatchewan	1,119	2,084	3,202	1,253	2,200	3,453
Alberta	3,491	4,562	8,053	4,136	5,275	9,411
Colombie-Britannique	4,138	5,057	9,195	4,571	6,001	10,572
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	99	105	205	104	134	238

— Néant ou zéro. Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme des éléments. [1] Confidentiel.

Fabrique de bonbons, à Toronto (Ont.)

Confiserie, à Sherbrooke (Qué.)

nouveaux mails au cœur des quartiers d'affaires de plusieurs grands centres métropolitains, et vers la rénovation des centres existants dans les villes et banlieues. Bien que les détaillants indépendants semblent conserver leur part du marché, bon nombre se heurtent à la concurrence directe des grandes chaînes de magasins.

La gamme des produits et services offerts au détail se diversifie de plus en plus, et l'exploitation commerciale continue à gagner de nouveaux domaines et à prendre de nouvelles formes, mais d'une façon moins rapide que dans le passé.

Cette évolution s'accompagne d'une diversification croissante des genres d'entreprises et de services spécialisés et concurrents – dont certains n'existaient même pas il y a 10 ans – qui répondent aux besoins multiples de l'entreprise moderne. Le caractère de plus en plus spécialisé de la commercialisation a entraîné l'essor des services de traitement des données, des bureaux d'études de marché, des maisons de relations publiques, des services de listes d'adresses et d'autres entreprises-conseil en commercialisation et en gestion. Bien que tous les secteurs de l'économie soient en cause, c'est du côté des services que le mouvement est le plus marqué. L'accroissement du revenu et du loisir a contribué à l'augmentation considérable des ventes de services et de biens de nature récréative.

Commerce de détail

En 1980, les ventes au détail ont atteint $84,027 millions, soit une hausse de 9.0% par rapport à 1979. Les plus fortes hausses ont été observées en Alberta (17.0%), au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (16.0%) et en Colombie-Britannique (15.0%), tandis que l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse enregistraient les plus faibles avances: respectivement 2.2%, 4.4% et 4.7%. Dans les autres provinces les taux de croissance ont varié de 7.8 à 6.5%.

L'augmentation la plus considérable des ventes pour la période 1979-80, par genre de commerce, s'est produite dans le secteur des voitures d'occasion (31.0%), suivi des librairies et papeteries, et des chaussures spécialisées (16.0% chacun). Le secteur des stations-service, celui des fleuristes et celui des pharmacies ont connu chacun une progression de 14.0%. Ce sont les ventes des concessionnaires d'automobiles qui ont le moins augmenté (1.8%). Les seuls genres de commerce qui n'ont enregistré aucun accroissement des ventes sont les magasins de meubles, téléviseurs, radios et appareils ménagers.

La plus grande part du marché de détail en 1980 était détenue par le secteur de l'automobile-concessionnaires, marchands de voitures d'occasion, stations-service, garages et magasins de pièces et accessoires d'automobiles (29.6%); venaient ensuite les épiceries-boucheries, les épiceries, les magasins de confiseries et d'articles divers et tous les autres magasins d'alimentation (25.7%). Les ventes des grands magasins, des magasins de marchandises diverses, des magasins généraux et des bazars représentaient 16.4% de toutes les ventes des détaillants. A elles seules les ventes des grands magasins formaient 11.0% du marché total.

Le Festival annuel de l'artisanat de Mactaquac, près de Fredericton (N.-B.).

Au niveau du commerce de détail, les magasins à succursales (exploitations d'au moins quatre magasins de même genre et de même appartenance juridique) concurrencent les détaillants indépendants. La position commerciale des magasins à succursales a continué de s'améliorer. En 1979, ces magasins figuraient pour 41.6% du total des ventes au détail; en 1980, leur part a atteint 42.3%. Abstraction faite des grands magasins dans les ventes des magasins à succursales et dans l'ensemble des ventes au détail, la part de marché des magasins à succursales s'établit à 34.3% en 1979 et 35.0% en 1980.

Entre 1979 et 1980, la part de marché détenue par les magasins à succursales a augmenté dans 21 des 28 genres de commerces pour lesquels on dispose de données (tous autres magasins compris), et elle a diminué dans deux. En 1980, les magasins à succursales sont intervenus dans les proportions suivantes des ventes réparties selon le genre de commerce: magasins de marchandises diverses, 80.0%; bazars, 77.7%; magasins de chaussures pour la famille, 69.3%; épiceries-boucheries, 68.5%; magasins de vêtements pour femmes, 55.1%; le groupe tous autres magasins, 52.2% et magasins de chaussures spéciales, 45.0%. Tous les grands magasins sont automatiquement classés dans la catégorie des magasins à succursales multiples (100.0%).

Dans l'ensemble, les détaillants indépendants ont accru leurs ventes de 7.7% entre 1979 et 1980. Tous les genres de commerces sont intervenus, si peu soit-il, dans cette progression, sauf les bazars et les magasins de meubles, téléviseurs, radios et appareils ménagers. En 1980, les détaillants d'automobiles ont obtenu le plus fort pourcentage des ventes au détail, suivis des épiceries-boucheries et des stations-service.

Vente directe

Chaque année, d'importantes quantités de marchandises sont vendues au consommateur par d'autres voies que les magasins de détail, notamment la vente directe, les distributeurs automatiques et les librairies de campus. En 1980, le produit des ventes «hors magasin» s'est élevé à $2,689.0 millions. Sur ce total, les activités de vente directe des fabricants, des services de vente par correspondance, des éditeurs de livres, journaux et magazines et des autres services spécialisés ont répondu pour $2,179.0 millions, ce qui représente une hausse de 15% sur 1979. De plus, en 1980, les exploitants de distributeurs automatiques ont déclaré un chiffre de ventes global de $371.8 millions, et les librairies de campus un chiffre de $138.3 millions pour l'année scolaire 1980-81.

L'enquête de 1980 sur la vente directe au Canada révèle que la majeure partie (42%) des ventes «hors magasin» s'effectue par le porte-à-porte ($914.0 millions). Les marchandises ainsi vendues comprennent, dans une large mesure, des produits laitiers, des journaux, des cosmétiques et des bijoux de fantaisie.

Les achats des ménages par commande postale ($327.6 millions) ont formé 15% du total des ventes directes. La plus grosse part de ce chiffre d'affaires revenait aux livres, journaux et magazines.

Les achats effectués directement dans les salles de présentation ou les locaux des fabricants ou des producteurs primaires ont totalisé $523.9 millions et comprenaient entre autres des produits alimentaires, des services de réparation et de rembourrage

Usine de traitement de l'oxbile arctique, à Cambridge Bay (T.N.-O.)

2. Ventes estimées des grossistes, 1980 et 1981

Groupe de commerces	Ventes 1980	Ventes 1981	Taux de variation 1980-81
	(millions de dollars)		%
Total, tous genres[1]	79,889	87,993	10.1
Produits agricoles (sauf les grains)	518	431	−16.8
Papier et produits du papier	1,895	2,131	12.5
Produits alimentaires	16,610	18,660	12.3
Produits du tabac	1,515	1,689	11.5
Médicaments brevetés et articles de toilette	1,179	1,426	20.9
Habillement et mercerie	1,854	2,228	20.2
Meubles de maison et articles d'ameublement	1,399	1,415	1.1
Véhicules automobiles	2,883	3,783	31.2
Pièces, accessoires et fournitures d'automobiles	3,780	4,269	12.9
Machines électriques, matériel et fournitures compris	4,427	5,300	19.7
Machines agricoles et matériel connexe	5,167	5,923	14.6
Machines et matériel (non spécifiés ailleurs)	12,386	12,343	−0.3
Quincailleries	1,694	1,784	5.3
Matériel de plomberie et de chauffage, etc	1,938	2,287	18.0
Métaux et produits métalliques	2,359	2,617	10.9
Bois et matériaux de construction	8,475	8,496	0.2
Déchets et rebuts	957	874	−8.7
Grossistes (non spécifiés ailleurs)[2]	10,852	12,337	13.7

[1] Sauf les produits céréaliers et pétroliers. [2] Comprend aussi les marchandises diverses, le charbon et le coke.

de meubles, des appareils électroménagers et des produits de serre et de pépinière. Les consommateurs ont aussi acheté pour $413.0 millions de marchandises dans des «démonstrations de produits chez l'hôtesse», dans des kiosques en bordure de route et dans des expositions.

Entre 1979 et 1980, le taux de croissance du total des ventes directes au Canada (15%) a été largement dépassé par le taux de croissance des ventes directes de vêtements (47%), d'aspirateurs domestiques (39%), de journaux (24%), d'aliments congelés (17%) et de meubles, y compris services de rembourrage et de réparation (17%).

Commerce de gros

Le rôle principal des grossistes consiste à acheter des marchandises pour les revendre aux détaillants, aux exploitants agricoles en vue de la production agricole, aux industries, commerçants, institutions et spécialistes, ou à d'autres grossistes. Ils peuvent également servir d'agents ou de courtiers dans ces transactions, et recevoir une commission sur l'achat et la vente de biens pour le compte d'autrui.

Aux fins de la statistique, les grossistes sont classés en deux catégories, la plus nombreuse et la plus importante étant celle des marchands de gros; l'autre comprend les agents et courtiers. Font partie de la première catégorie les importateurs-exportateurs, les succursales de vente des fabricants, les grossistes en association volontaire et les grossistes spécialisés dans la vente au comptant sans livraison, l'expédition directe, la vente par correspondance, la distribution par camion et la vente au moyen d'étalage, qui tous achètent et vendent des marchandises pour leur compte propre.

Une enquête mensuelle auprès des grossistes permet d'estimer les ventes et les stocks, sur une base courante.

En 1981, les ventes totales des grossistes se sont chiffrées à $87,993 millions, soit un taux de croissance de 10% sur l'année précédente. Parmi les 18 groupes du tableau 2, les deux seuls à avoir subi des baisses sensibles par rapport à 1980 sont les produits agricoles (sauf les céréales) et les déchets et rebuts. Les hausses les plus importantes se sont produites dans les ventes de véhicules automobiles, qui ont atteint $3,783 millions (31% de plus qu'en 1980), suivies des ventes de médicaments brevetés et des

Installations de traitement de la pâte dans une boulangerie de Toronto (Ont.).

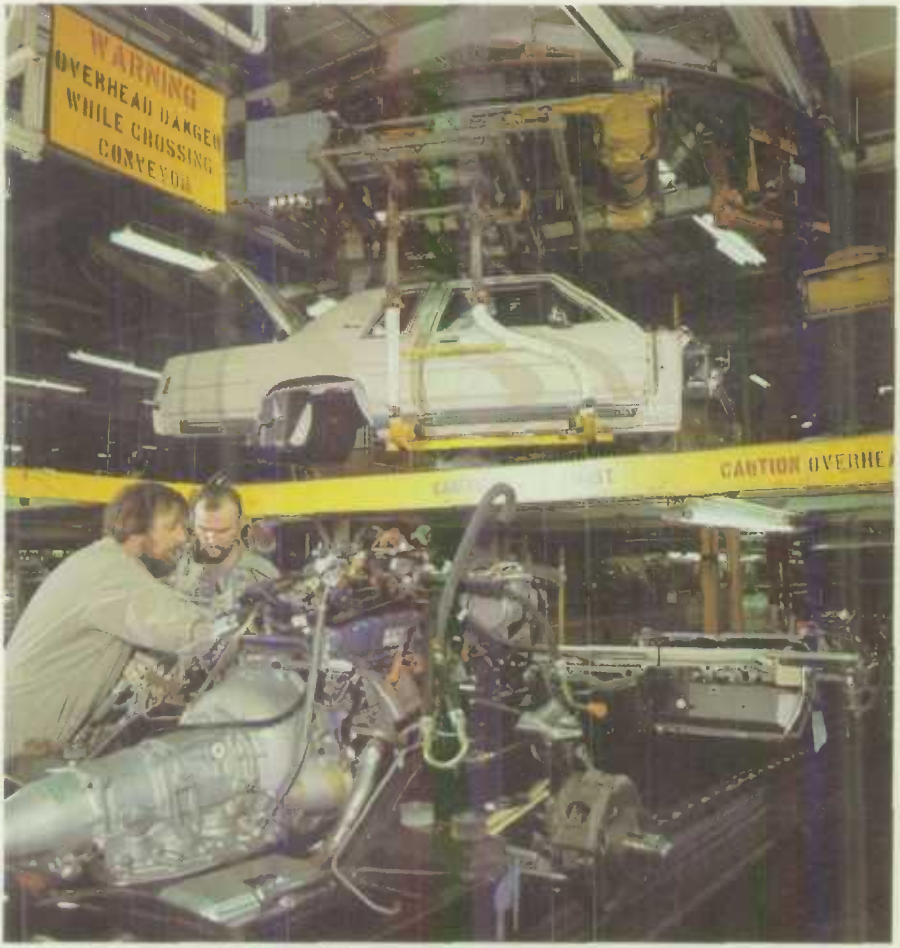

Usine d'automobiles, près de Toronto (Ont.)

articles de toilette, qui ont totalisé $1,426 millions, ou 21% de plus qu'en 1980. D'importants taux de croissance ont aussi été enregistrés dans le cas des groupes suivants: habillement et mercerie; machines électriques (matériel et fournitures compris) et matériel de plomberie et de chauffage.

Services

Le secteur des services englobe les services commerciaux et non commerciaux. Les services commerciaux comptent six groupes principaux: divertissements et loisirs; services personnels; services de restauration; services divers; services aux entreprises et services d'hébergement.

Un centre commercial de Calgary (Alb.).

Les enquêtes intercensitaires, qui couvrent une partie de ce vaste secteur, révèlent qu'en 1980 les recettes d'hébergement ont atteint $4,514 millions, dont $3,685 millions réalisés par les hôtels, soit une hausse de 11.6% sur 1979. Les recettes des restaurants, services de traiteur et tavernes se sont élevées en 1981 à $9,111 millions, soit une augmentation de 33.1% par rapport à 1978. Les recettes des cinémas et ciné-parcs ont totalisé $403 millions (taxes comprises) en 1980, soit 11.2% de plus qu'en 1979. D'autres enquêtes intercensitaires concernant les services en 1980 ont donné les résultats suivants: services informatiques, $1,930 millions; production cinématographique, $174 millions; et distribution de films (échange de films), $248 millions.

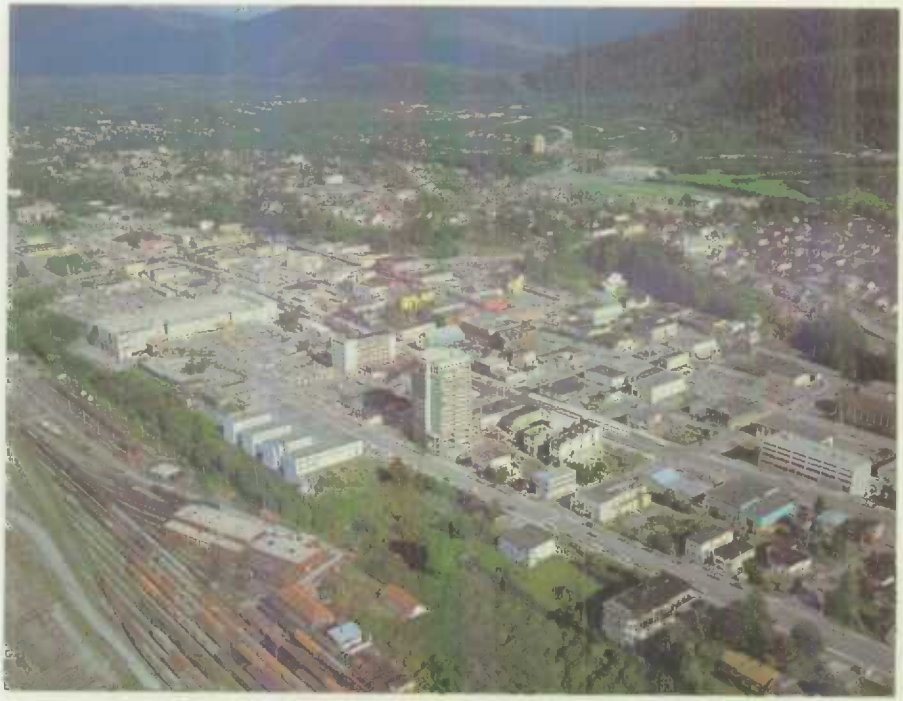

Prince Rupert (C.-B.)

Indice des prix à la consommation

Fondé sur des moyennes annuelles, l'indice des prix à la consommation (IPC) s'est accru de 10,1% en 1980 et plus fortement encore en 1981, soit de 12.5%. Ces deux hausses étaient sensiblement plus marquées que celle de 9.1% observée en 1979. Le bond de 12.5% de 1981 représentait l'augmentation la plus accentuée des prix à la consommation depuis l'avance de 14.2% enregistrée en 1948. En 1980 et 1981, l'indice du prix des aliments a grimpé respectivement de 10.7% et 11.4%. L'accélération de l'indice d'ensemble (sauf les aliments) s'est révélée encore plus rapide; passant de 10.0% en 1980 à 12.8% en 1981. Par suite de ces différences dans les accroissements relatifs de prix, l'avance des prix de l'alimentation est intervenue pour un peu moins du quart de la montée de l'indice global en 1980 et pour le cinquième en 1981.

Les fortes majorations de prix observées dans l'indice d'ensemble en 1980 et 1981 se sont également fait sentir dans le cas des biens et services. L'indice relatif aux biens a progressé de 11.4% en 1980 et de 13.1% en 1981, après s'être accru de 10.6% en 1979. De même, l'indice des services a avancé de 8.2% en 1980 et de 11.5% en 1981, comparativement à 7.0% en 1979.

Les indices des prix à la consommation pour les villes mesurent les variations des prix à la consommation dans les villes considérées. Ces indices ne peuvent servir à comparer les différences de niveaux de prix d'une ville à l'autre. En 1980, les hausses

de l'indice d'ensemble des villes ont varié de 9.4% à Vancouver à 11.7% à St. John's. En 1981, les hausses se sont échelonnées de 11.1% à Winnipeg à 14.3% à Vancouver.

Le pouvoir d'achat du dollar de 1971, qui s'établissait en moyenne à 52 cents en 1979, est tombé à 47 cents en 1980 et à 42 cents en 1981.

3. L'indice des prix à la consommation et ses principaux éléments, Canada — Taux de variation des indices moyens annuels

	1976/1975	1977/1976	1978/1977	1979/1978	1980/1979	1981/1980
Ensemble des éléments	7.5	8.0	9.0	9.1	10.1	12.5
Alimentation	2.7	8.4	15.5	13.2	10.7	11.4
Ensemble des éléments sauf alimentation	9.4	7.8	6.4	7.9	10.0	12.8
Habitation	11.1	9.4	7.5	7.0	8.2	12.4
Habillement	5.5	6.8	3.8	9.2	11.8	7.1
Transports	10.7	7.0	5.8	9.7	12.8	18.4
Hygiène et soins personnels	8.7	7.4	7.2	9.0	10.0	10.9
Loisirs, lecture et éducation	6.0	4.8	3.9	6.9	9.5	10.1
Tabacs et alcools	7.2	7.1	8.1	7.2	11.2	12.9

4. L'indice des prix à la consommation et ses principaux éléments, certaines villes — Taux de variation[1] entre 1980 et 1981

Villes	Ensemble des éléments	Alimentation	Habitation	Habillement	Transports	Hygiène et soins personnels	Loisirs, lecture et éducation	Tabacs et alcools
St. John's (T.-N.)	13.3	10.3	15.3	7.4	17.5	9.0	9.8	14.9
Charlottetown-Summerside (Î.-P.-É.)	13.5	11.4	14.4	7.7	19.9	12.5	9.9	18.5
Halifax (N.-É.)	11.8	12.1	12.0	7.0	15.3	12.3	9.6	10.3
Saint John (N.-B.)	12.8	12.0	15.0	6.4	14.5	10.7	9.4	13.9
Québec (Qué.)	12.2	13.3	11.3	5.3	17.9	10.3	8.7	12.5
Montréal (Qué.)	12.4	12.5	12.3	6.9	17.3	10.1	8.7	13.1
Ottawa (Ont.)	11.8	11.7	10.8	8.3	17.9	10.0	11.5	11.5
Toronto (Ont.)	12.5	11.1	12.2	6.8	18.8	11.5	10.9	12.4
Thunder Bay (Ont.)	11.7	10.0	11.0	7.6	18.2	10.7	10.3	13.8
Winnipeg (Man.)	11.1	10.0	10.4	7.3	18.5	8.9	8.3	11.6
Regina (Sask.)	11.7	10.7	11.5	7.5	16.5	10.8	9.7	11.7
Saskatoon (Sask.)	11.7	8.9	12.3	7.3	17.5	13.3	8.6	10.1
Edmonton (Alb.)	12.5	11.0	13.7	7.8	16.2	11.7	9.4	13.0
Calgary (Alb.)	13.3	10.6	15.3	8.6	17.3	11.8	9.4	13.8
Vancouver (C.-B.)	14.3	11.0	15.4	8.1	21.8	11.5	10.1	15.5

[1] D'après les indices moyens annuels.

Navires de commerce, à Port-Alfred (Qué.)

Commerce international

D'après la balance des paiements, les exportations et les importations de marchandises par le Canada ont progressé plus lentement en 1980 et 1981 qu'en 1979. L'avance des exportations a ralenti, passant de 23% en 1979 à 17% en 1980 et à 10% en 1981, année où elles ont atteint $84.1 milliards. Les importations ont augmenté de 25% en 1979, de 12% en 1980 et de 13% en 1981 pour s'établir alors à $77.5 milliards. L'excédent du commerce de marchandises se chiffrait, selon la balance des paiements, à $4.2 milliards en 1979, $7.8 milliards en 1980 et à $6.5 milliards en 1981.

Les chiffres établis sur une base douanière sont les totaux des ventilations du commerce de marchandises tirées des documents douaniers selon les procédures et concepts publiés dans «*Sommaire du commerce extérieur*». Les chiffres fondés sur la balance des paiements tiennent compte de certains ajustements que l'on a apportés aux totaux douaniers pour les rendre compatibles avec les définitions et concepts du système de comptabilité nationale. Les rectificiations en cause comprennent les ajustements de période visant les exportations de pétrole brut, de gaz naturel et de blé, les redressements visant les recettes et les paiements au titre des biens de production, la déduction des frais de transport inclus dans les déclarations douanières et la réduction opérée sur les valeurs d'importations calculées aux fins des droits de douane pour les ramener à des valeurs qui reflètent les prix des transactions.

Exportations (base douanière)

Les États-Unis ont été le principal destinataire des exportations canadiennes en 1981, absorbant $53,875 millions ou 66.3% du total. Parmi les autres clients importants figuraient le Japon, le Royaume-Uni et l'URSS, suivis de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas et de la République populaire de Chine. Par suite des

5. Exportations[1] par marchandise, 1979-81

Marchandise	1979	1980	1981
		(millions de dollars)	
Blé	2,180	3,796	3,723
Animaux et autres produits comestibles	4,134	4,419	5,713
Minerais et concentrés métalliques	3,895	4,209	4,083
Pétrole brut	2,405	2,899	2,505
Gaz naturel	2,889	3,984	4,370
Autres matières brutes	3,349	3,664	4,250
Bois d'oeuvre	3,901	3,353	2,990
Pâte de bois	3,083	3,870	3,820
Papier journal	3,222	3,682	4,326
Demi-produits en métal	5,808	8,662	8,352
Autres demi-produits	8,362	9,767	11,078
Véhicules automobiles et pièces (chiffre partiel)	11,900	10,819	13,072
Autres machines et matériel	7,296	8,489	9,964
Autres exportations canadiennes	1,893	2,646	2,982
Réexportations	1,324	1,705	2,470
Total, exportations	65,641	75,964	83,698

[1] D'après la douane.

6. Exportations canadiennes[1], par destinations principales, 1979-81[2]

Pays	1979	1980	1981
		(millions de dollars)	
États-Unis	43,521	46,829	53,875
Japon	4,083	4,364	4,485
Royaume-Uni	2,589	3,187	3,329
URSS	771	1,535	1,866
République fédérale d'Allemagne	1,368	1,640	1,286
Pays-Bas[3]	1,083	1,434	1,157
Chine	604	870	1,005
France	620	995	973
Italie	729	983	914
Belgique et Luxembourg[3]	668	989	827
Australie	558	664	777
Mexique	236	483	715
Brésil	422	893	678
Total partiel	57,252	64,866	71,887
Total des exportations canadiennes	64,317	74,259	81,228
Pourcentage des exportations canadiennes totales	89.0	87.0	89.0

[1] D'après la douane. [2] Les pays sont classés selon les valeurs de 1981. [3] En raison des transits via les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, le volume des marchandises à destination ou en provenance de ces pays tend à être surestimé, tandis que le volume des marchandises à destination ou en provenance de l'Allemagne, de la France et de quelques autres pays d'Europe est peut-être sous-estimé.

Embarquement du bois, à Duncan (C.-B.)

ventes accrues de blé à l'URSS et à la Chine, ces deux pays se sont classés au quatrième et au septième rang des clients de notre marché extérieur. La France, la Belgique, le Luxembourg, l'Australie, le Mexique et le Brésil comptaient aussi parmi les destinations importantes. Ces treize principaux pays ont acheté 89% environ du total des exportations canadiennes en 1981.

La part des exportations de produits de l'automobile s'est accrue légèrement, passant de 14.2% du total des exportations canadiennes en 1980 à 15.6% en 1981. Les ventes de blé ont quelque peu diminué en 1981, après avoir fortement augmenté (74%) en 1980. Les prix des métaux, sous forme de minerais et de demi-produits, se sont maintenus en 1980, mais ils ont fléchi en 1981, et la part des exportations de métaux est passée de 16.9% en 1980 à 14.9% en 1981. La croissance des exportations de produits forestiers — bois de construction, pâte de bois et papier journal — a ralenti, pour s'établir à 7% en 1980 et 2% en 1981. La part des exportations de ces produits a régressé de 15.9% qu'elle était en 1979 à 13.7% du total canadien en 1981. Les exportations de pétrole brut et de gaz naturel sont intervenues pour 8.2% du total en 1981, de sorte que leur part était inférieure à celle de 9.1% observée en 1980. Les pourcentages de matières brutes, de demi-produits et de produits finals exportés en 1981 ont été essentiellement les mêmes qu'en 1979.

Importations (base douanière)

La part américaine du total des importations du Canada a régressé, passant de 70.1% ($48,473 millions) en 1980 à 68.9% ($54,311 millions) en 1981. Les produits de l'automobile constituaient une fraction non négligeable des importations en provenance des É.-U. mais cette fraction a diminué, passant de 32% du total d'origine américaine en 1979 à 26% en 1981.

Le Japon s'est classé au deuxième rang des pays d'origine des marchandises importées au Canada, augmentant sa part de 4.0% qu'elle était en 1980 à 5.1% en 1981. Le Venezuela et l'Arabie Saoudite occupaient respectivement le 3e et le 4e rang et ont surclassé le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne qui, en 1981, sont arrivés au 5e et 6e rang. L'augmentation rapide des importations en provenance du Mexique, surtout de pétrole brut, ont placé ce pays au 7e rang, la valeur de ses ventes au Canada étant passée de $208 millions en 1979 à $974 millions en 1981. Les autres sources importantes de marchandises importées au Canada comprenaient la France, Taïwan, l'Italie, Hong Kong, la Corée du Sud, l'Australie et la Suède. Ces 14 pays ont figuré pour 92% environ de nos importations totales en 1979, 1980 et 1981.

Les produits de l'automobile et les autres machines et matériel représentaient 48% des importations totales en 1980 et 49% en 1981. La part des véhicules automobiles et pièces a diminué passant de 24% en 1979 à 20% en 1980 et 1981, tandis que celle des autres machines et matériel s'est chiffrée à 27.3% en 1979, 28.5% en 1980 et 29.1% en 1981. Une ventilation des «autres machines et matériel» indique que les importations d'ordinateurs, d'avions, de moteurs d'avion et de pièces ont beaucoup progressé en 1980 et 1981. La valeur des arrivages de pétrole brut a fléchi de 54% qu'elle atteignait en 1980 à 13% en 1981, tandis que les importations de charbon en 1980 et 1981 ont baissé légèrement par rapport à 1979. Les importations de fruits et légumes ont augmenté de presque 3% en 1980 et de plus de 20% en 1981. Par contre, le volume des importations

7. Importations[1] par marchandise, 1979-81

Marchandise	1979	1980	1981
		(millions de dollars)	
Viande et poisson	668	662	689
Fruits et légumes	1,462	1,498	1,802
Animaux et autres produits comestibles	2,106	2,643	2,692
Charbon	865	811	834
Pétrole brut	4,497	6,919	7,840
Autres matières brutes	2,608	3,605	3,471
Textiles	1,391	1,275	1,426
Produits chimiques	3,240	3,354	3,814
Demi-produits en métal	3,835	4,250	4,759
Autres demi-produits	3,558	3,822	4,554
Véhicules automobiles et pièces (chiffre partiel)	15,161	13,479	15,956
Machines industrielles	5,691	6,751	7,295
Machines agricoles	2,115	2,092	2,396
Aéronefs, moteurs d'aéronefs et pièces	1,364	1,828	2,347
Ordinateurs électroniques	1,103	1,653	2,328
Autres machines et matériel	6,882	7,402	8,622
Autres importations	6,325	7,084	8,051
Total, importations	62,871	69,128	78,876

[1] D'après la douane.

8. Importations[1] par principaux pays, 1979-81[2]

Pays[3]	1979	1980	1981
		(millions de dollars)	
États-Unis	45,571	48,473	54,311
Japon	2,159	2,796	4,039
Venezuela	1,505	2,217	2,385
Arabie Saoudite	1,242	2,452	2,273
Royaume-Uni	1,928	1,974	2,235
République fédérale d'Allemagne	1,559	1,455	1,608
Mexique	208	345	974
France	779	772	849
Taïwan	522	558	729
Italie	636	610	696
Hong Kong	427	574	675
Corée du Sud	463	414	608
Australie	462	517	496
Suède	384	416	445
Total partiel	57,845	63,573	72,323
Total, importations	62,871	69,128	78,876
Pourcentage des importations totales	92.0	92.0	92.0

[1] D'après la douane. [2] Les pays sont classés selon les valeurs de 1981. [3] Cette liste de pays repose sur le volume des échanges; elle n'indique aucunement les vues du Canada concernant les questions internationales de reconnaissance, de souveraineté ou d'autorité.

de viande et de poisson n'a presque pas varié. Les importations de produits manufacturés sont intervenues pour 60.3% du total en 1980 et 61.4% en 1981. La part des importations de matériaux ouvrés s'est établie à environ 20% en 1980 et 1981, tandis que celle des matières brutes se chiffrait à 20% en 1980 et 19% en 1981.

Variations de prix et de volume

Sur une base annuelle de pondération fixe, l'indice des prix à l'exportation a grimpé de 23% en 1980 mais de seulement 9% en 1981. La décélération des prix à l'importation a été moindre, puisque l'avance de ces prix s'est chiffrée à 17.8% en 1980 contre 14.7% en 1981.

Le volume des exportations du Canada et celui de ses importations se sont accrus de 2.7% en 1981, à la suite d'un recul de 1.6% pour les exportations et de 5.4% pour les importations en 1980. Après le mouvement à la baisse de 1974-75, les années 1977 et 1978 ont été caractérisées, au chapitre des exportations, par une forte augmentation annuelle de 10%, accompagnée de hausses des prix à l'exportation modérées par rapport aux prix des importations, et d'un fléchissement de la valeur du dollar canadien vis-à-vis du dollar américain. A l'avenant, le volume des importations a crû moins vite que celui des exportations: 0.5% en 1977 et 3.2% en 1978.

Soufre de l'Alberta destiné au marché japonais.

Corporation commerciale canadienne

Établie par une loi du Parlement en 1946, cette corporation a pour objet «d'aider à l'expansion du commerce entre le Canada et d'autres pays». Elle fait rapport au Parlement par le canal du ministre d'État au commerce international (ministère des Affaires extérieures).

La principale activité de la Corporation consiste à passer, d'État à État, des marchés qui rattachent les besoins de gouvernements étrangers et d'agences internationales à la capacité de prestations des producteurs canadiens de biens et services. Pendant ses 35 années d'existence, la Corporation commerciale canadienne (CCC) a aidé plus de 500 établissements canadiens à exporter pour près de $10 milliards en biens et services à plus de 90 pays étrangers. Depuis 1978, la CCC met aussi ses services à la disposition des exportateurs canadiens de projets d'équipement, en vue de stimuler la participation canadienne au développement du commerce à l'extérieur.

Quand l'acheteur étranger et l'exportateur canadien préfèrent un arrangement entre gouvernements, la CCC assume le rôle de premier contractant et s'engage à livrer le produit, le service ou le projet, qu'à son tour une entreprise canadienne convient de fournir.

Le pont du port de Saint John, au Nouveau-Brunswick.

Finances

Finances publiques

Pouvoirs et attributions des divers paliers d'administration publique

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) de 1867, qui fait désormais partie de la constitution écrite du Canada, détermine en matière d'imposition le partage des pouvoirs et attributions entre le Parlement fédéral et les assemblées législatives provinciales. Aux termes de l'article 91, le Parlement peut prélever des deniers par tout mode d'imposition, tandis que l'article 92 stipule que les assemblées législatives peuvent recourir à l'imposition directe dans leur territoire respectif en vue d'obtenir un revenu pour des objets provinciaux. En outre, l'AANB autorise les provinces à établir des institutions municipales dans leur propre territoire. Ces dernières tirent donc leurs pouvoirs et attributions fiscales et financières des assemblées législatives provinciales qui les créent.

La principale forme de charge fiscale au Canada est l'impôt direct. On entend généralement par impôt direct un impôt qui est exigé de la personne même qui doit le payer, comme les impôts sur le revenu des particuliers et des corporations, les droits de succession, les cotisations à la sécurité sociale et divers impôts provinciaux de consommation. Le champ de l'imposition indirecte, occupé par le gouvernement fédéral, comprend les droits de douane, les droits d'accise, l'impôt sur certaines exportations et les taxes de vente prélevées auprès des fabricants. Le gouvernement

fédéral lève à la fois des impôts indirects et des impôts directs sur le revenu des particuliers et des corporations. Les gouvernements provinciaux ne lèvent que des impôts directs, entre autres les impôts sur le revenu et divers impôts sur les ventes au détail de biens et services. Les municipalités lèvent des impôts fonciers et des taxes sur les locaux d'affaires et sur certains services municipaux.

Organisation de l'administration publique

L'organisation de l'administration publique varie d'un palier à l'autre, et même à l'intérieur d'un même palier. Chaque administration gère ses affaires de la façon qu'elle juge la plus convenable, compte tenu de ses ressources et attributions. Il s'ensuit des différences qui rendent difficile toute comparaison au niveau des finances publiques. Toutefois, en consolidant les opérations des divers paliers pour former un seul univers, on peut évaluer l'effet d'ensemble de l'activité financière des

Construction routière, à Long River (Î.-P.-É.).

L'hôtel de ville de Toronto (Ont.)

administrations sur le grand public, comme le montrent les premières colonnes des tableaux 1 et 2.

Ententes fiscales entre administrations publiques

Les ententes fiscales entre les administrations fédérale, provinciales et territoriales prennent diverses formes et sont régies par une loi du Parlement ou par des accords officiels entre paliers d'administration. Les transferts entre administrations découlant de ces ententes sont résumés ci-dessous.

Un régime de subsides statutaires prévu dans l'AANB assure aux provinces des subventions annuelles fixes pour le soutien de leurs assemblées législatives, ainsi que des allocations annuelles calculées au prorata de la population. En vertu de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, l'administration fédérale remet aux provinces un certain pourcentage (établi périodiquement par une loi du Parlement) de l'impôt provenant des services privés de production ou de distribution d'électricité, de gaz et de vapeur.

Les relations fédérales-provinciales en matière de fiscalité, d'économie et de finance sont régies par la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis; cette loi est

renégociée tous les cinq ans. En vertu de la Loi de 1977, le gouvernement verse à une province, s'il y a lieu, des paiements de péréquation et de stabilisation, conclut avec les provinces des accords pour la perception des impôts et des accords de réciprocité concernant les impôts et droits provinciaux, effectue des paiements de garantie relativement aux recettes fiscales des provinces produites par l'impôt sur le revenu, transfert aux provinces 20% de l'impôt fondé sur le revenu en main non réparti de 1971, et contribue au financement des programmes établis. Les paiements de péréquation (les plus importants paiements en espèces effectués aux termes de la loi) se fondent sur le principe d'après lequel tous les citoyens canadiens ont droit à des services publics de niveau comparable dans les diverses régions du pays; ainsi, le fédéral utilise une partie des recettes fiscales fournies par l'ensemble des provinces pour aider celles dont le revenu est inférieur à la moyenne nationale.

Conformément à l'AANB, une administration publique ne lève pas d'impôt sur une autre administration publique; par exemple, lorsqu'un bien public ferait normalement l'objet d'une charge fiscale, une subvention est accordée à la municipalité, à la province ou à d'autres autorités locales en remplacement des impôts fonciers

Winnipeg (Man.), avec l'édifice du Parlement provincial au centre.

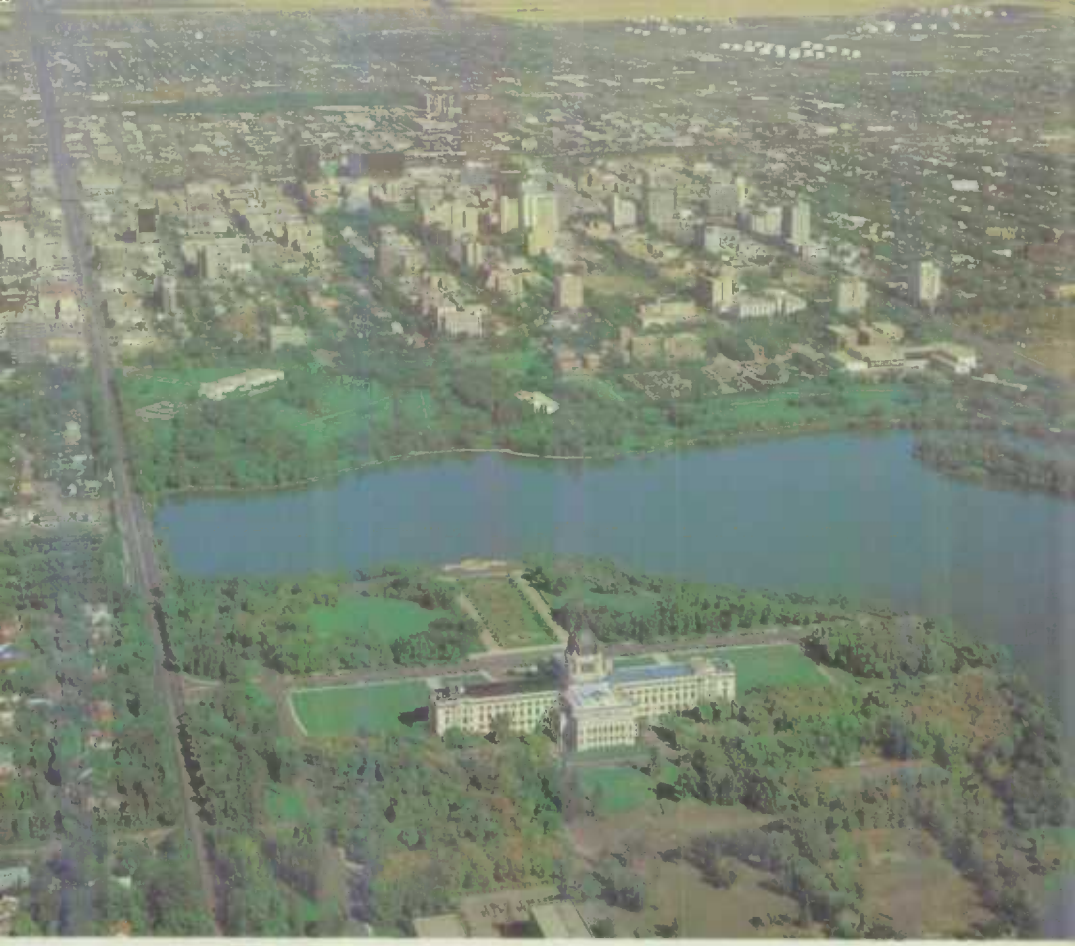

Regina (Sask.), avec l'édifice du Parlement provincial à l'avant-plan.

auxquels il leur faut renoncer en raison du statut d'exemption du bien en cause. Toutefois, vu la complexité croissante des transactions économiques et commerciales entre les administrations publiques, ces dispositions constitutionnelles sont de plus en plus difficiles à observer. Pour éliminer, ou du moins réduire au minimum, les incertitudes et les difficultés concernant le paiement des impôts de consommation d'une administration à l'autre, l'administration fédérale a conclu avec les provinces des accords de réciprocité au sujet des impôts et droits provinciaux. Ces accords sont explicités dans la Partie VIII de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le fédéral et le provincial et sur le financement des programmes établis.

Un autre élément nouveau de la Loi de 1977 concerne le financement des programmes établis, entre autres l'enseignement postsecondaire, l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie et les services complémentaires de santé. Les dispositions à cet égard figurent dans la Partie VI de la loi susdite et remplacent les dispositions relatives au partage des coûts de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques et de la Loi sur les soins médicaux; elles portent aussi sur les

Chemin de fer longeant le fleuve Fraser, en Colombie-Britannique.

ententes d'«affermage». Selon le nouveau régime de financement, l'administration fédérale transfère une partie de son champ d'imposition sur le revenu et effectue des paiements en espèces. Abstraction faite de la valeur des transferts fiscaux, ces paiements se chiffraient comme suit en 1980-81: assurance-hospitalisation, $2,482 millions; assurance-maladie, $860 millions; enseignement postsecondaire, $1,605 millions; et services complémentaires de santé, $640 millions.

La plupart des transferts provinciaux sont des transferts de nature spécifique aux administrations locales. Les contributions les plus importantes sont versées au titre de l'enseignement primaire et secondaire et constituent l'une des principales sources de financement pour les conseils scolaires locaux.

Opérations financières des divers paliers d'administration pour l'année financière terminée le plus près du 31 décembre 1978

Les tableaux 1 à 4 donnent les recettes, les dépenses, l'actif et le passif des divers paliers d'administration pour l'année financière terminée le plus près du 31 décembre 1978. La période visée s'étend du 1er avril 1978 au 31 mars 1979 pour les administrations fédérale et provinciales, et du 1er janvier 1978 au 31 décembre 1978 pour la plupart des administrations locales.

1. Recettes des administrations publiques fédérale, provinciales et locales

(année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1978)

Provenance des recettes	Toutes administrations	Administration fédérale		Administrations provinciales		Administrations locales	
	Recettes consolidées	Montant	Part des recettes totales	Montant	Part des recettes totales	Montant	Part des recettes totales
	$ milliers	*$ milliers*	*%*	*$ milliers*	*%*	*$ milliers*	*%*
Impôts sur							
Le revenu des particuliers	25,022,550	14,179,660	33.3	10,842,890	21.9	...	...
Le revenu des sociétés	8,807,122	6,261,694	14.7	2,545,428	5.1	...	...
Les paiements à des non-résidents	568,136	568,136	1.3	...	...	...	...
Total partiel — impôts sur le revenu	34,397,808	21,009,490	49.3	13,388,318	27.0	...	...
Impôts fonciers et connexes	8,102,985	...	...	110,406	0.2	7,992,579	37.1
Impôts de consommation							
Taxes de vente générales	9,251,801	4,729,371	11.1	4,509,571	9.1	12,859	--
Carburants	2,160,635	516,040	1.2	1,644,595	3.3	...	...
Boissons alcooliques et tabacs	1,944,669	1,286,366	3.0	658,303	1.3	...	...
Droits de douane	2,747,258	2,747,258	6.5	...	...	...	...
Autres	525,081	174,895	0.4	331,640	0.7	18,546	0.1
Total partiel — impôts de consommation	16,629,444	9,453,930	22.2	7,144,109	14.4	31,405	0.1
Cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance sociale	8,768,373	4,863,075	11.4	3,905,298	7.9	...	...
Impôts divers	1,639,912	640,251	1.5	873,829	1.8	125,832	0.6
Recettes tirées de ressources naturelles	5,485,306	37,832	0.1	5,447,474	11.0	...	...
Privilèges, licences et permis	1,599,483	57,228	0.1	1,400,290	2.8	141,965	0.7
Autres recettes de sources propres	15,460,525	6,553,884	15.4	6,639,839	13.4	2,768,645	12.8
Transferts à d'autres paliers d'administration							
De nature générale	...	...	...	3,263,234	6.6	1,532,719	7.1
De nature spécifique	...	...	...	7,400,642	14.9	8,965,735	41.6
Total partiel — transferts	...	...	...	10,663,876	21.5	10,498,454	48.7
Total des recettes	92,083,836	42,615,690	100.0	49,573,439	100.0	21,558,880	100.0

... Sans objet. -- Nombres infimes.

2. Dépenses des administrations publiques fédérale, provinciales et locales

(année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1978)

Fonctions des dépenses	Toutes administrations	Administration fédérale		Administrations provinciales		Administrations locales	
	Dépenses consolidées	Montant	Part des dépenses totales	Montant	Part des dépenses totales	Montant	Part des dépenses totales
	$ milliers	*$ milliers*	%	*$ milliers*	%	*$ milliers*	%
Administration générale	6,976,535	2,800,186	5.5	3,109,187	6.4	1,067,162	4.6
Protection des personnes et des biens	8,381,950	5,086,887	10.0	1,561,317	3.2	1,733,746	7.5
Transports et communications	8,570,200	3,079,814	6.1	2,810,780	5.8	2,679,606	11.6
Santé	12,039,173	299,627	0.6	11,494,309	23.7	245,237	1.1
Bien-être social	22,685,198	15,318,990	30.3	6,708,961	13.8	657,247	2.9
Éducation	14,951,249	639,951	1.3	4,590,066	9.5	9,721,232	42.0
Environnement	2,689,822	281,886	0.6	413,986	0.9	1,993,950	8.6
Autres dépenses	24,142,163	11,787,382	23.3	8,255,971	17.0	4,098,810	17.7
Ventes de biens et services entre administrations	...	155,323	0.3	346,520	0.7	...	...
Transferts à d'autres paliers d'administration							
De nature générale	...	3,493,475	6.9	1,381,577	2.8	...	...
De nature spécifique:							
Transports et communications	...	189,360	0.4	828,497	1.7	4,711	--
Santé	...	3,548,840	7.0	114,842	0.2	884,352	3.8
Bien-être social	...	1,619,601	3.2	372,299	0.8	23,797	0.1
Éducation	...	1,591,833	3.1	5,923,022	12.2	493	--
Autres	...	721,003	1.4	640,134	1.3	15,027	0.1
Total partiel — transferts de nature spécifique	...	7,670,637	15.1	7,878,794	16.2	928,380	4.0
Total partiel — transferts	...	11,164,112	22.0	9,260,371	19.0	928,380	4.0
Total des dépenses	100,436,290	50,614,158	100.0	46,551,468	100.0	23,125,370	100.0

... Sans objet. -- Nombres infimes.

3. Actif financier des administrations publiques fédérale, provinciales et locales

(année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1978)

Actif financier	Administration fédérale		Administrations provinciales		Administrations locales	
	Montant	Part de l'actif total	Montant	Part de l'actif total	Montant	Part de l'actif total
	$ milliers	%	*$ milliers*	%	*$ milliers*	%
Encaisse et dépôts	5,567,492	9.5	5,306,696	11.7	1,578,592	18.9
Sommes à recevoir	594,582	1.0	2,841,757	6.3	2,939,111	35.2
Prêts et avances	29,902,644	51.2	5,839,353	12.9	925,953	11.1
Placements						
Valeurs canadiennes	20,155,270	34.5	25,050,136	55.4	1,653,139	19.8
Valeurs étrangères	53,284	0.1	...	...	...	...
Total partiel-placements	20,208,554	34.6	25,050,136	55.4	1,653,139	19.8
Autres éléments d'actif financier	2,161,380	3.7	6,187,160	13.7	1,250,734	15.0
Total de l'actif	58,434,652	100.0	45,225,102	100.0	8,347,529	100.0

... Sans objet.

4. Passif financier des administrations publiques fédérale, provinciales et locales

(année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1978)

Passif financier	Administration fédérale		Administrations provinciales		Administrations locales	
	Montant	Part du passif total	Montant	Part du passif total	Montant	Part du passif total
	$ milliers	%	*$ milliers*	%	*$ milliers*	%
Emprunts auprès d'institutions financières	...	...	444,680	1.0	2,491,565	10.9
Sommes à payer	13,695,365	17.2	3,615,792	7.7	1,984,304	8.7
Prêts et avances	...	...	2,444,328	5.2	...	...
Bons du Trésor	9,600,508	12.1	532,613	1.1	...	...
Obligations						
Marché canadien	36,890,100	46.3	28,504,218	60.8	14,758,109	64.4
Marché étranger	2,976,681	3.7	9,242,226	19.7	3,045,471	13.3
Total partiel — obligations	39,866,781	50.0	37,746,444	80.5	17,803,580	77.7
Autres éléments de passif	16,453,152	20.7	2,098,119	4.5	631,947	2.7
Total du passif	79,615,806	100.0	46,881,976	100.0	22,911,396	100.0

... Sans objet.

Les données proviennent des états financiers des divers pouvoirs publics et de leurs organismes. Comme ces états reflètent en général l'organisation particulière à chaque administration publique et sont, de ce fait, mutuellement incompatibles, les données ont été réagencées conformément au cadre statistique de la gestion financière qui, classant les recettes par source et les dépenses par fonction, rend possibles les comparaisons d'un palier à l'autre.

Opérations de l'administration fédérale. En 1978-79, les recettes fédérales se sont établies à $42,615,690,000, et les dépenses à $50,614,158,000. L'impôt sur le revenu des particuliers figurait pour 33.3% des recettes fédérales, l'impôt sur le revenu des corporations pour 14.7%, et les taxes de vente générales pour 11.1%; ces trois sources constituaient 59.1% du total. Le bien-être social, les transferts à d'autres paliers d'administration (surtout aux provinces) et la protection des personnes et des biens (surtout la défense nationale) intervenaient respectivement pour 30.3, 22.0 et 10.0% ou 62.3% globalement des dépenses fédérales.

Le 31 mars 1979, l'actif financier de l'administration fédérale s'établissait à $58,434,652,000 et le passif à $79,615,806,000. Les prêts et les avances constituaient 51.2% de l'actif et les placements en valeurs mobilières 34.6%, tandis que les obligations et débentures figuraient pour 50.0% du passif, les sommes à payer pour 17.2%, et les bons du Trésor pour 12.1%.

Un jardin d'enfants, au Nouveau-Brunswick.

Victoria (C.-B.)

Opérations des administrations provinciales. Au cours de l'année financière 1978-79, les recettes globales des administrations provinciales se chiffraient à $49,573,439,000, et les dépenses à $48,551,468,000. Les primes d'assurance-sociale et d'assurance-maladie, les impôts sur le revenu des particuliers, les taxes de vente générales, l'impôt sur le carburant et l'impôt sur le revenu des corporations figuraient pour 7.9, 21.9, 9.1, 3.3 et 5.1% respectivement ou 47.3% collectivement des recettes totales. Les provinces ont aussi touché 21.5% de leurs recettes sous forme de transferts d'autres administrations (surtout de l'administration fédérale). La santé, les transferts à d'autres paliers d'administration, l'enseignement et le bien-être social figuraient respectivement pour 23.7, 19.0, 9.5 et 13.8% ou 66.0% des dépenses totales.

Le 31 mars 1979, l'actif financier des administrations provinciales totalisait $45,225,102,000 et le passif $46,881,976,000. Les placements en valeurs mobilières figuraient pour 55.4% de cet actif et les prêts et avances pour 12.9%, tandis que les obligations et débentures représentaient 80.5% du passif.

Opérations des administrations locales. Au cours de l'année financière terminée le plus près du 31 décembre 1978, les recettes des administrations locales se chiffraient à $21,558,880,000, et les dépenses à $23,125,370,000. Les impôts fonciers et les transferts d'autres paliers d'administration (surtout des administrations provinciales) intervenaient respectivement pour 37.1 et 48.7% des recettes totales. L'enseignement, les transports et communications, la protection des personnes et des biens et l'environnement figuraient respectivement pour 42.0, 11.6, 7.5 et 8.6% ou 69.7% collectivement du total des dépenses.

Fin de l'année financière 1978, l'actif total des administrations locales atteignait $8,347,529,000, et le passif $22,911,396,000. Les sommes à recevoir et les placements représentaient la plus grande part de l'actif (35.2 et 19.8% respectivement), tandis que les obligations et débentures constituaient le principal élément de passif (77.7%).

L'Université de Toronto.

Le port de Vancouver (C.-B.).

Balance des paiements internationaux

La balance canadienne des paiements internationaux résume les échanges entre les résidents du Canada et ceux du reste du monde. Les opérations internationales en biens, services, transferts et capitaux influent beaucoup sur l'économie et le système monétaire du pays; c'est pourquoi les comptes de la balance des paiements font partie intégrante du système des comptes nationaux. Les opérations en biens et services constituent aussi un élément déterminant du produit national brut (PNB), tandis que le compte de capital de la balance des paiements forme un secteur des comptes des flux financiers.

Les sources de données de la balance des paiements sont aussi variées que les opérations comprises dans chacun des comptes. Les enquêtes annuelles, trimestrielles et mensuelles menées par la Division de la balance des paiements de Statistique Canada fournissent une large part des chiffres utilisés. D'autres divisions de Statistique Canada, d'autres ministères, et la Banque du Canada, recueillent aussi des données sur les opérations entre les résidents du Canada et les non-résidents.

En 1981, le déficit du compte courant a atteint un total sans précédent de $6,576 millions, soit plus de trois fois le chiffre de 1980. Ce déficit s'est produit par suite d'une détérioration de l'excédent du commerce marchandises, qui est passé de $7,810 millions en 1980 à $6,636 millions en 1981, et d'une augmentation du déficit des invisibles, qui s'est accrue de $9,714 millions qu'il était en 1980 à $13,212 millions en 1981. L'accroissement du déficit des invisibles découle en grande partie d'une hausse des paiements nets en intérêts, dividendes et rémunération des placements divers.

En 1981, les mouvements de capitaux se sont soldés par une entrée nette de $16,230 millions, en hausse de $2,418 millions sur 1980. L'entrée nette de capitaux à long terme ($1,340 millions) n'a guère évolué par rapport à 1980. Parmi les composantes de ce

compte, il convient de signaler une entrée record de capitaux provenant de la vente de nouvelles obligations canadiennes à des non-résidents, en grande partie contrebalancée par des sorties records au chapitre des investissements directs.

Les mouvements de capitaux à court terme ont donné lieu à une entrée nette exceptionnelle de $14,890 millions, contre seulement $1,113 millions en 1980. L'augmentation s'explique plus qu'entièrement par l'apport nette qu'ont engendré les opérations sur devises des banques à charte, qui totalisaient près de $18 milliards. Toutefois, cet apport a été sensiblement contrebalancé par une forte sortie nette de capitaux liée à un accroissement des capitaux à court terme détenus à l'étranger par le secteur non bancaire.

En 1980 et 1981, le Fonds monétaire international a alloué de nouveaux droits de tirage spéciaux (DTS), et les parts du Canada ont respectivement atteint l'équivalent de $217 millions et $210 millions. Les erreurs et omissions nettes intervenues dans les estimations consignées au titre des transactions courantes et des transactions sur capitaux représentaient une sortie de $8,438 millions, contre seulement $2,011 millions l'année précédente. En 1981, les réserves officielles nettes ont augmenté de $1,426 millions, après une baisse nette à peu près équivalente en 1980. L'augmentation nette de 1981 comprenait un remboursement de $1,044 millions au chapitre des dettes monétaires et une hausse de $382 millions du côté des réserves officielles.

Au cours de 1981, la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain a beaucoup fluctué, passant d'un minimum presque sans précédent de 80.3¢ÉU en août à un maximum de 85¢ÉU en novembre. A la fin de l'année, la valeur externe du dollar s'établissait à 84.35¢ÉU, soit .58¢ de plus qu'à la fin de 1980. Vis-à-vis d'autres

L'aéroport international de Gander (T.-N.).

Chemin de fer près de Drumheller (Alb.)

monnaies majeures, le dollar canadien a beaucoup progressé en 1981 par suite, en grande partie, de l'affermissement du dollar américain sur les marchés mondiaux.

Endettement international net

Les estimations provisoires établies sur la base des données disponibles indiquent que l'endettement international net du Canada s'élevait à $90 milliards à la fin de 1981, cumparativement à $78 milliards l'année précédente. La valeur comptable des avoirs extérieurs bruts du Canada totalisait $83 milliards, tandis que les dettes extérieures brutes s'élevaient à $173 milliards fin 1981.

L'investissement canadien à long terme à l'étranger s'est accru de 18% pour totaliser $53 milliards, du fait que les placements directs canadiens à l'étranger ont représenté une sortie exceptionnelle de capitaux en 1981. Toutefois, les avoirs à court terme ont baissé, passant de $32 milliards fin 1980 à $30 milliards fin 1981.

Les dettes brutes du Canada envers des non-résidents sont passées de $155 milliards fin 1980 à $173 milliards fin 1981. L'investissement étranger à long terme au Canada s'est accru, en 1981, de $14 milliards pour s'établir à $140 milliards, pendant que les nouvelles émissions d'obligations canadiennes dépassaient les $13 milliards. La croissance des investissements directs étrangers a été ralentie par d'importants rachats de sociétés canadiennes opérant dans le secteur des ressources naturelles et qui appartenaient à des non-résidents. Les autres dettes à long terme, notamment la participation des non-résidents dans les actifs canadiens à l'étranger et les engagements officiels sous forme de DTS, se sont chiffrées à $9 milliards fin 1981, tandis que les créances à court terme détenues par des non-résidents ont augmenté de $3 milliards pour atteindre $24 milliards.

Monnaie et banques

La monnaie canadienne repose sur le système décimal: un dollar vaut 100 cents. La Banque du Canada a le droit exclusif d'émettre les billets destinés à circuler au Canada; ceux-ci, et les pièces frappées par la Monnaie royale canadienne, constituent la monnaie en circulation et servent de moyen de paiement dans les transactions effectuées au comptant.

Les transactions au comptant interviennent encore pour beaucoup dans le système de paiement, mais l'usage répandu des chèques et, plus récemment, des cartes de crédit, a diminué l'importance du rôle de la monnaie. Les avoirs monétaires du public sont, pour la majeure partie, déposés dans des comptes auprès d'institutions financières, et les paiements s'effectuent à même ces comptes. Les dépôts peuvent se faire dans des comptes de dépôt à vue portant ou non intérêt, ou dans des comptes d'épargne assortis du droit de tirage et productifs ou non d'intérêt.

Banque du Canada

La Banque du Canada est la banque centrale du pays et l'organisme directement chargé de la politique monétaire. Sa capacité d'influencer de façon générale la croissance de la masse monétaire et les taux d'intérêt au Canada, et partant le niveau

Halifax (N.-É.).

Numérotage des lingots d'or dans la chambre forte d'une mine, près de Yellowknife (T.N.-O.).

des dépenses et de l'activité économique, réside surtout dans le contrôle qu'elle exerce sur les réserves-encaisse mises à la disposition du réseau bancaire.

Par sa gestion des réserves-encaisse des banques à charte, la Banque du Canada s'efforce d'influer sur les taux d'intérêt de façon que la masse monétaire (numéraire et dépôts à vue des particuliers auprès des banques à charte) croisse à un taux conforme aux objectifs monétaires visés. En février 1981, la fourchette de croissance établie par la Banque pour la masse monétaire consistait en des taux d'accroissement allant de 4 à 8%, selon le niveau moyen observé pendant la période de trois mois centrée sur septembre 1980. Depuis 1975, la Banque du Canada a réduit à cinq reprises les taux-cibles d'expansion monétaire en vue de réaliser son objectif à long terme, qui est de réduire peu à peu l'accroissement de la masse monétaire jusqu'à un taux qui permettra à l'économie d'atteindre un rendement à la fois maximal et compatible avec la stabilité des prix souhaitée.

Chaque banque à charte est tenue d'avoir constamment en caisse des réserves équivalant à un pourcentage minimal donné de son passif-dépôts. Ces réserves peuvent être détenues sous forme de dépôts à la Banque du Canada (ou auprès d'une autre banque à charte si la Banque du Canada l'autorise), de billets de la Banque du Canada et de pièces de monnaie de $2 ou moins ayant cours légal en vertu de la Loi sur la monnaie et les changes. Le rapport entre le montant des réserves-encaisse dont dispose le système bancaire et le montant minimal prescrit influe sur le désir des banques à charte d'acheter des titres ou d'accorder des prêts et d'attirer de nouveaux dépôts. Lorsque les réserves-encaisse sont faibles relativement au montant prescrit, les banques se voient contraintes de vendre des titres, de restreindre le crédit et d'attirer de nouveaux dépôts afin d'accroître leurs réserves. Ces opérations ont généralement pour effet de faire monter les taux d'intérêt à court terme, de sorte qu'il devient plus onéreux pour le public de détenir des fonds en numéraire ou sous forme de dépôts dans des comptes non productifs d'intérêt. Par contre, une hausse des réserves-encaisse exerce des pressions à la baisse sur les taux d'intérêt, et, indirectement, incite le public à détenir davantage de numéraire. La Banque du

Canada utilise diverses techniques pour influencer le niveau des réserves-encaisse, mais les principales consistent à modifier son portefeuille de titres du gouvernement canadien et à transférer dans les banques à charte un certain pourcentage des dépôts que l'État lui confie.

La gestion des réserves-encaisse du système bancaire est le principal instrument, mais non pas le seul, dont la Banque peut se servir pour assurer l'application de sa politique. Elle peut aussi exiger que les banques à charte maintiennent des réserves secondaires, composées de l'excédent des réserves-encaisse, de bons du Trésor et de prêts au jour le jour aux négociants du marché monétaire. Elle peut consentir des avances à court terme aux banques à charte et modifier le taux d'escompte ou taux minimum auquel elle est disposée à consentir des avances. Les variations du taux d'escompte non seulement influent sur le niveau des taux d'intérêt, mais indiquent également l'orientation de la politique monétaire de la Banque. Bien que le taux officiel d'escompte soit en général administré directement par la Banque, il a été fixé à ¼% au-dessus du taux moyen hebdomadaire offert par les bons du Trésor à 91 jours durant la période allant du 1er novembre 1956 au 24 juin 1962 et la période commençant le 13 mars 1980. Sous un régime de taux d'escompte flottant, la Banque continue néanmoins de jouer un rôle important dans la détermination des taux d'intérêt à court terme par le biais de ses opérations sur le marché libre et de sa gestion des réserves du réseau bancaire.

Outre son rôle en matière de politique monétaire, la Banque fait fonction d'agent financier pour le gouvernement du Canada: elle gère la dette publique et le compte de dépôts dans lequel sont inscrites presque toutes les recettes et dépenses publiques, elle s'occupe des opérations de change pour le compte de l'État et conseille ce dernier sur diverses questions économiques et financières.

Banques à charte

Les banques à charte sont les plus grandes institutions de dépôts au Canada et l'une des principales sources de financement à court et à moyen terme. Elles occupent une place de choix sur le marché monétaire à court terme, et c'est surtout par leur entremise que la banque centrale, grâce à sa gestion de l'encaisse, exerce une influence sur le marché monétaire et sur le marché du crédit en général. A l'heure actuelle, elles administrent aussi le système national de compensation des chèques. (L'Association canadienne des paiements a été créée en décembre 1980 avec mission d'établir et de mettre en œuvre un système national de compensation et de règlement. Il est prévu qu'elle remplacera bientôt les banques à charte dans cette fonction.) Outre leurs opérations en dollars canadiens, elles effectuent un volume important d'opérations sur devises et ont des bureaux et des succursales dans les grands centres financiers du monde.

Les banques à charte sont régies par la Loi sur les banques, qui règle certains aspects internes des opérations bancaires, tels que les émissions d'actions, la constitution des réserves, etc. En vertu de la nouvelle Loi sur les banques, édictée en décembre 1980, les banques étrangères peuvent, par lettres patentes, obtenir le statut de banque pour leurs filiales. Au 28 février 1982, le système bancaire comprenait 11 banques canadiennes constituées en vertu de chartes octroyées par le Parlement et 47 banques étrangères constituées en vertu de lettres patentes.

En général, les banques canadiennes acceptent différents types de dépôts du public, y compris des dépôts à vue, des dépôts d'épargne avec ou sans droit de tirage par chèques et des dépôts à terme. En plus de détenir un portefeuille-titres, elles accordent habituellement des prêts, suivant des modalités très diverses, à des entreprises commerciales, industrielles ou agricoles; les prêts de ces institutions représentent une portion importante du crédit à la consommation. La plupart des prêts sont assortis

Il existe de nombreux établissements de devises dans toutes les grandes villes du Canada et d'ailleurs.

d'une échéance relativement courte, mais les banques accordent aussi des prêts à assez long terme aux entreprises et aux exploitants agricoles, en plus de consentir des prêts hypothécaires sur immeubles résidentiels et autres. En vertu de la nouvelle Loi sur les banques, ses dernières peuvent se livrer à certaines opérations de crédit-bail et d'affacturage par l'entremise de leurs filiales. Les banques effectuent également des opérations de change, reçoivent et délivrent des billets de banque, louent des coffrets de sûreté et offrent divers autres services.

Autres institutions financières

Outre les banques à charte, il existe toute une gamme d'institutions financières qui répondent aux différents besoins de la société. Ces établissements ont connu un essor particulièrement rapide au cours des deux ou trois dernières décennies, en raison surtout de l'expansion de l'économie canadienne et de la complexité croissante des marchés financiers. Même si les diverses institutions financières sont relativement spécialisées, elles se livrent néanmoins une vive concurrence. Parmi les plus importantes institutions de dépôts non bancaires figurent les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires, les coopératives de crédit, les caisses populaires, et les banques d'épargne du Québec. A mentionner aussi les sociétés de financement des ventes et de crédit à la consommation, les sociétés d'assurance-vie et différents types de sociétés de placement. Les agents de change et les courtiers en valeurs mobilières jouent également un rôle majeur sur les marchés financiers. Un certain nombre d'organismes, dont certaines institutions gouvernementales, s'appliquent à fournir des capitaux à moyen et à long terme aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux exportateurs, ou se spécialisent dans certains types de prêts comme le crédit-bail.

Au Canada, il existe actuellement environ 135 sociétés de fiducie ou de prêts hypothécaires, et la plupart possèdent un réseau de succursales. Elles font concurrence aux banques à charte pour ce qui concerne les dépôts, surtout par la vente de débentures à terme fixe et de certificats de placement, et sont les principaux

En cas de panne d'électricité, ce moteur diesel à 20 cylindres actionne un générateur de secours de 3,000 kW branché sur l'ordinateur central de la Banque de Montréal, à Scarborough (Ont.). Cette quantité d'énergie pourrait alimenter une ville de 100,000 habitants.

prêteurs sur le marché hypothécaire, une forte proportion de leurs avoirs étant sous forme d'hypothèques. Les sociétés de fiducie administrent également des fonds de pensions pour des particuliers ou des entreprises, ainsi que des successions, des sociétés en faillite, et agissent à titre d'agents financiers pour le compte de municipalités et de sociétés. Les sociétés de fiducie ou de prêt hypothécaire relèvent du Département fédéral des Assurances ou des autorités provinciales.

Les coopératives de crédit et les caisses populaires constituent elles aussi d'importants rouages du système financier. Elles reposent sur une communauté de lien entre les sociétaires, l'emploi par exemple, ou sont organisées sur une base communautaire; elles diffèrent des autres institutions financières par leur régime coopératif et leur caractère local. Elles vendent des parts aux sociétaires, mais leurs fonds proviennent en majeure partie de dépôts, et leurs avoirs sont surtout sous forme de prêts hypothécaires et de prêts personnels consentis aux membres. Ces établissements sont régis par des lois provinciales et appartiennent presque tous à une centrale qui exerce son activité dans la province.

Assurances

A la fin de 1980, les Canadiens détenaient des assurances sur la vie d'une valeur de plus de $440,000 millions, la valeur moyenne par ménage étant de $54,800. Les Canadiens sont bien assurés comparativement aux habitants d'autres pays. Le secteur canadien de l'assurance-vie groupe environ 250 compagnies et sociétés de secours mutuels, dont plus de la moitié détiennent une charte fédérale. Ce dernier groupe absorbe plus de 92% du marché de l'assurance et possède au Canada un actif de plus de $41,000 millions.

Outre l'assurance-vie, la plupart des compagnies vendent des polices qui couvrent les frais de maladie et dédommagent les assurés des pertes de salaire durant leur maladie; on peut souscrire une telle assurance en s'adressant à un agent autorisé ou en participant à un régime collectif offert par un employeur, une association professionnelle ou un syndicat. Environ 300 compagnies vendent de la protection couvrant les biens, les automobiles, la responsabilité civile et les risques divers. Parmi ces dernières, les compagnies à charte fédérale détiennent au Canada un actif de plus de $12,000 millions.

Transports

Les transports ont façonné l'histoire du Canada et contribuent aujourd'hui à modeler la vie de ses habitants. Avec les années, on est passé du canot de l'explorateur et du train du pionnier à l'automobile et à l'avion. En l'espace de deux générations, des changements radicaux se sont produits dans le transport des marchandises pour compte d'autrui. En 1930, les chemins de fer réalisaient environ 85% des recettes provenant du transport marchandises, mais en 1960 leur part avait diminué de plus de la moitié. Le camionnage pour compte d'autrui figurait pour 2% des recettes totales du transport marchandises en 1930, et pour 30% en 1960. En 1980, les recettes du camionnage, y compris celles des transporteurs ayant touché un revenu inférieur à $100,000, dépassaient de $1.4 milliard les recettes du transport marchandises par chemin de fer.

Transports aériens

Transports Canada réglemente et dessert l'aviation civile, assurant l'immatriculation et l'attribution des permis aux aéronefs et la délivrance des permis au personnel. Au 31 décembre 1981, 24,437 aéronefs civils étaient immatriculés au Canada. Le nombre de permis en vigueur détenus par les pilotes, navigateurs de bord, contrôleurs de la circulation aérienne et mécaniciens de bord et d'entretien s'élevait à 71,822 au 31

Base d'hydravions, à Watson Lake (Yukon).

Les données sur l'origine et la destination des vols passagers à horaire fixe (tableau 2) révèlent les tendances des déplacements à l'intérieur du pays. Chacune des dix principales paires de villes ont enregistré des chiffres records en 1979 et 1980. Dans le cas de Calgary-Toronto et Edmonton-Toronto, les chiffres de 1979 ont plus que doublé ceux de 1974.

Transports ferroviaires

Le chemin de fer a toujours joué un rôle capital dans l'intégration politique, le peuplement et le développement économique du pays. En 1850, l'Amérique du Nord britannique comptait 106 km (kilomètres) de voies ferrées; 80 ans plus tard, le Canada en possédait 91 065 km. A partir de 1930, la croissance a été lente, atteignant 96 958 km en 1974; en 1980, seulement 93 361 km de voies étaient en service. Deux grands chemins de fer, le Canadien National et le Canadien Pacifique, reliant l'Atlantique au Pacifique sur une distance de 7 000 km, à travers de vastes étendues de roches et de fondrières, de prairies et de montagnes, ont permis le peuplement de

Calgary (Alb.)

St. John's (T.-N.)

l'Ouest canadien. Aujourd'hui, ils offrent des services de transport multimodal (vrac et conteneurs) particulièrement rapides, bon marché et efficaces. Via Rail Canada assure de nombreux services interurbains. Les chemins de fer exploités par les provinces, dont le British Columbia Railway, les lignes de la British Columbia Hydro, l'Ontario Northland et le GO Transit, complètent le réseau ferroviaire du pays.

En 1979, le volume de marchandises payantes transportées par rail s'est établi à 257 100 000 t (tonnes), soit 7.7% de plus qu'en 1978 (238 800 000 t). Le nombre de passagers transportés en 1980 a diminué de 3% sur le chiffre de 23.7 millions atteint en 1979. L'effectif nécessaire pour transporter ces personnes et ces marchandises en 1980 a été de 110,994 employés, un peu moins qu'en 1979 (112,307).

Transports routiers

Le principal moyen de transport des personnes demeure l'automobile, qui consomme d'importants volumes de carburant. Le nombre total de tous les types de véhicules automobiles routiers immatriculés en 1980 s'établissait à 13.7 millions, dont 10.3 millions (75%) étaient des automobiles particulières. D'octobre 1979 à septembre 1980, l'emploi des voitures particulières a donné lieu à une consommation estimative de 18 trillions de litres pour un kilométrage dépassant les 100 milliards, selon les résultats provisoires de l'enquête sur la consommation de carburant d'autos.

4. Industrie des transports routiers, 1980

	Transport routier de marchandises[1]	Déménageurs[2]	Transports urbains	Transport interurbain de voyageurs par autobus	Autres services de transport de voyageurs par autobus[2]
Établissements déclarants (nombre)	4,320	402	76	54	1,694
Recettes d'exploitation ($ millions)	5,224	337	1,064	270	491
Dépenses d'exploitation ($ millions)	5,060	322	1,021	255	448
Nombre moyen d'employés y compris les propriétaires actifs (milliers)	99	9	33	6	29
Unité de matériel payant exploité (milliers)	142	6	13	2	25

[1] Sans les établissements ayant déclaré des recettes annuelles brutes inférieures à $100,000 pour l'année précédente. [2] Établissements exploitant des services de transport aux aéroports et aux gares, de visites touristiques, d'affrètement, d'excursion et de transport scolaire.

L'enquête annuelle sur les entreprises de camionnage couvre les établissements ayant déclaré des recettes d'au moins $100,000 l'année précédente. Les 4,700 transporteurs enquêtés en 1980, dont 400 déménageurs, ont totalisé des recettes de $5.6 milliards, soit 14% de plus que les $4.9 milliards déclarés en 1979 par 4,000 transporteurs. Les entreprises visées disposaient de 108,000 employés et 148,000 véhicules en 1980 (108,000 employés et 142,000 vehicules en 1979).

Les véhicules tout-terrain sont d'utiles moyens de transport dans les îles Belcher (T.N.-O.).

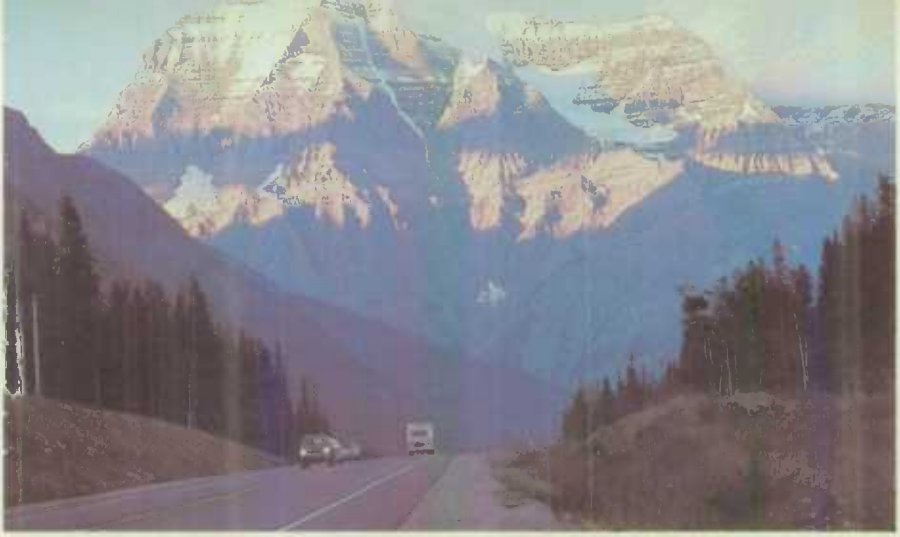

Route panoramique, en Colombie-Britannique.

Les transporteurs routiers exploitant des services passagers sont classés en trois divisions fondamentales suivant le service principal, bien qu'il soit possible qu'un même transporteur offre divers services. Sur les 1,824 enquêtés en 1980, 76 s'occupaient surtout de transport urbain, et leurs recettes d'exploitation figuraient pour $1,064.2 millions ou 58% du montant total de $1,825.5 millions. Les 54 exploitants de services d'autocars comptaient pour 15% des recettes. Les transporteurs offrant des services d'autobus scolaires, d'affrètement, de visites touristiques ainsi que la desserte des aéroports et des gares, au nombre de 1,694, figuraient pour 27% des recettes d'exploitation.

Les poids lourds s'insèrent malaisément dans les rues étroites du Vieux-Québec.

Transports par eau

En 1980, le transport par eau a rapporté à ses 308 exploitants canadiens $1,841 millions, soit 13.2% de plus que les $1,626 millions déclarés par 289 exploitants en 1979. Les chiffres de 1980 prennent en compte 49 transporteurs privés dont la principale activité n'était pas le transport par eau. Pour 1980, ces transporteurs ont enregistré un revenu global de $351 millions, contre $315 millions (47 transporteurs) en 1979. Au chapitre du transport marchandises, les recettes des exploitants ont atteint $1,112 millions en 1980, soit 11% de plus qu'en 1979 ($1,005 millions). Le remorquage a rapporté $214 millions en 1980 et $188 millions en 1979. Les subventions se sont chiffrées à $213 millions en 1980 ($193 millions en 1979). Les recettes de l'affrètement tous genres ont totalisé $182 millions en 1980 ($143 millions en 1979). Le transport des personnes a rapporté $57 millions en 1980 ($48 millions en 1979). Les autres recettes de navigation ont totalisé $63 millions en 1980 ($47 millions en 1979).

Le bassin de Port Hawkesbury, dans l'île du Cap-Breton (N.-É.).

La voie maritime du Saint-Laurent, à Sault-Ste-Marie (Ont.)

Les résultats provisoires de la saison de navigation de 1980 indiquent que les ports canadiens ont manutentionné 218 millions de tonnes de fret international. Sur ce total, 87 528 000 tonnes ont été embarquées ou débarquées dans les ports du Québec et 58 779 000 tonnes dans ceux de la Colombie-Britannique. Plus de la moitié du total national, soit 117 596 000 tonnes ont été manutentionnées dans les ports de Vancouver, Montréal, Québec, Lévis et Port-Alfred, et dans les ports de Sept-Îles, Pointe Noire et Halifax. Quant au mouvement des navires en service international, les ports du Pacifique ont été les plus actifs, avec 19,623 arrivées et départs, soit 35% du total national (56,463).

Dans le domaine du cabotage, 75,600 arrivées et départs de navires ont été signalés pendant la saison de 1980. Le volume de marchandises transportées a atteint 82 761 000 tonnes. La Colombie-Britannique s'est classée au premier rang, avec 30,100 arrivées et départs et un total de 33 838 000 tonnes manutentionnées.

Les pouvoirs publics et leurs services

Le gouvernement

Le Canada est un État fédératif, créé en 1867. Cette année-là, à la demande de trois colonies distinctes (le Canada, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick), le Parlement britannique adopta l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), qui les unissait toutes trois en une «Union Fédérale» pour ne former «. . . qu'une seule et même Puissance (*Dominion*) sous le nom de Canada». A part une modification prévoyant la nomination de sénateurs supplémentaires pour rompre une impasse entre les deux Chambres du Parlement, l'Acte ne faisait qu'entériner les décisions auxquelles les délégués des colonies, les «Pères de la Confédération», en étaient eux-mêmes arrivés.

Au début, la fédération comprenait quatre provinces: la «province du Canada» d'alors avait été scindée pour former les deux provinces du Québec et de l'Ontario, tandis que la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick conservaient leurs frontières. En 1870, le Parlement du Canada créait le Manitoba; l'année suivante, la Colombie-Britannique devenait membre de la fédération et l'île du Prince-Édouard lui emboîtait le pas en 1873. En 1905, le Parlement du Canada érigeait la Saskatchewan et l'Alberta en provinces et ce n'est qu'en 1949 que Terre-Neuve devait se joindre aux neuf autres provinces.

←—*Ottawa (Ont.), la capitale du Canada.*

Avant même la Confédération, les Canadiens avaient acquis leur autonomie dans la conduite des affaires internes du pays et, dans le cadre du nouvel État, cette autonomie s'est étendue graduellement à tous les domaines des affaires extérieures. En principe, le Canada est devenu un État pleinement souverain en 1926, mais ce n'est qu'avec la proclamation de la Loi constitutionnelle de 1982 qu'il a vu disparaître les derniers vestiges officiels de son ancien statut de colonie.

L'AANB, connu maintenant sous le nom de Loi constitutionnelle de 1867, investit le Parlement du Canada du pouvoir de «faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets par le présent acte exclusivement assignés aux législatures des provinces». La Loi ajoutait une liste d'exemples de ce pouvoir général qui comprenait entre autres celui de légiférer à propos de la défense du pays, du prélèvement de deniers par tous modes de taxation, de la réglementation des échanges et du commerce, de la navigation et des bâtiments ou navires, des pêcheries, du cours monétaire et des banques, de l'insolvabilité et de la faillite, de l'intérêt de l'argent, des brevets d'invention et des droits d'auteur, du mariage et du divorce, du droit criminel et des procédures en matière criminelle, des pénitenciers, des lignes de bateaux à vapeur interprovinciales et internationales, des services de bacs, des chemins de fer, des canaux et des télégraphes ainsi que de tous «travaux» situés dans une province et déclarés par le Parlement, exécutés «pour l'avantage général du Canada». Une modification apportée à la loi en 1940 ajoutait l'assurance-chômage aux sujets relevant de la compétence fédérale.

L'Acte de 1867 conférait au Parlement canadien et aux législatures provinciales des pouvoirs communs en matière d'agriculture et d'immigration, la loi fédérale devant primer en cas de conflit. Des modifications apportées depuis attribuent aux deux paliers de gouvernement une compétence commune en matière de pensions, mais donnent à cet égard priorité aux lois provinciales en cas de conflit.

La Loi constitutionnelle de 1982 confère au français et à l'anglais un statut égal dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ainsi que dans les institutions de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Au Québec et au Manitoba le français et l'anglais peuvent être utilisés dans les débats des législatures et devant les tribunaux, et doivent être utilisés dans les comptes rendus et journaux des législatures de ces provinces.

Outre les droits linguistiques susmentionnés, la Constitution du Canada garantit aux minorités francophones ou anglophones de chaque province ou territoire des droits à l'instruction dans la langue officielle de leur choix. Elle énonce des droits particuliers à l'instruction pour certains groupes confessionnels et affirme et reconnaît les droits des peuples autochtones du Canada. De plus, la Charte canadienne des droits et libertés protège les libertés fondamentales, les droits démocratiques, la liberté de circulation, les garanties juridiques et les droits à l'égalité de tous les Canadiens.

Chaque législature provinciale a compétence exclusive en ce qui concerne: l'amendement de la Constitution provinciale (sauf les dispositions relatives à la charge de lieutenant-gouverneur, chef de droit du pouvoir exécutif de la province); les ressources naturelles; la taxation pour des fins provinciales; les prisons; les hôpitaux; les asiles et établissements de charité; les institutions municipales; les licences ou permis visant à prélever les revenus pour des objets provinciaux ou municipaux; les travaux et entreprises d'une nature locale; la Constitution de compagnies provinciales; la célébration du mariage; la propriété et les droits civils; l'administration de la justice (y compris la création de tribunaux ayant juridiction civile et criminelle ainsi que l'établissement de la procédure en matière civile); les matières de nature purement locale ou privée; et l'éducation, sous réserve de certaines garanties

«J'ai proclamé aujourd'hui cette nouvelle Constitution enfin devenue canadienne à part entière. Il ne saurait y avoir de moment plus indiqué pour vous dire, comme reine du Canada, ma confiance inébranlable en l'avenir de ce magnifique pays.»

Élisabeth II, le 17 avril 1982.

accordées aux écoles confessionnelles de Terre-Neuve et aux écoles catholiques ou protestantes des autres provinces. Les décisions des tribunaux montrent que «la propriété et les droits civils» forment un vaste domaine, englobant presque toutes les lois du travail et une bonne partie des mesures de sécurité sociale.

Il faut le consentement unanime du Parlement et de l'assemblée législative de chaque province pour que le fédéral puisse apporter à la Constitution certaines modifications concernant des questions telles que la charge de Reine, celle de gouverneur général ou celle de lieutenant-gouverneur d'une province et la composition de la Cour suprême du Canada. Toute autre modification constitutionnelle d'application générale exige le consentement du Parlement et de sept provinces représentant au moins 50% de la population. Cependant, s'il s'agit d'une modification dérogatoire à la compétence législative, aux droits de propriété ou à tous autres droits ou privilèges d'une législature ou d'un gouvernement provincial, l'assemblée législative de la province en cause peut exprimer son désaccord et la modification est alors sans effet dans cette province. En l'occurrence, le Canada fournit une juste compensation aux provinces auxquelles ne s'applique pas une modification relative, en matière d'éducation ou dans d'autres domaines culturels, à un transfert de compétences législatives provinciales au Parlement.

La Constitution canadienne

La Loi constitutionnelle et ses modifications ne forment que l'ossature du gouvernement, à laquelle se greffent les interprétations des tribunaux, diverses lois du Parlement et des législatures et, surtout, la coutume ou «convention».

Les pouvoirs de la Couronne s'exercent, selon les paroles mêmes des Pères de la Confédération, «conformément aux principes bien établis de la Constitution britannique», c'est-à-dire d'après les usages et ententes qui ont peu à peu transformé la monarchie britannique en une démocratie parlementaire. Le Canada a hérité de ces conventions et les a adaptées à ses propres besoins.

Le gouvernement du Canada

Le pouvoir exécutif

Le Canada est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif «est attribué à la Reine» du Canada, qui est également la Reine du Royaume-Uni et de plus de douze pays membres du Commonwealth. Au sens strict de la loi, les pouvoirs de la Couronne sont immenses. De fait, elle les exerce sur l'avis d'un Cabinet jouissant de la confiance de la Chambre des communes, devant laquelle il est comptable et dont les membres sont élus par le peuple. Les pouvoirs de la Couronne sont normalement exercés au nom de la Reine par le gouverneur général, son représentant personnel qui (maintenant toujours un Canadien), nommé par la Reine sur l'avis du Premier ministre du Canada.

Sauf circonstances extraordinaires, le gouverneur général ou la Reine agit d'après les conseils des ministres. Sur l'avis du Premier ministre, le gouverneur général nomme les ministres et les membres du Sénat. Le Premier ministre fixe la date de convocation du Parlement et, normalement, celle de sa dissolution en vue d'élections générales qui, de toute manière, doivent avoir lieu tous les cinq ans. Le gouverneur général en conseil (c'est-à-dire conseillé par le Cabinet), nomme les juges des cours supérieures, de district et de comté, les lieutenants-gouverneurs des provinces, les sous-ministres et autres grands commis de l'État.

Les membres du Cabinet et le Premier ministre tirent leurs pouvoirs des conventions plutôt que de la Constitution. Celle-ci ne prévoit qu'un «Conseil privé de la Reine pour le Canada» dont les membres sont nommés à vie par le gouverneur général pour «l'assister et le conseiller». Le Conseil privé se compose de tous les ministres du Cabinet, de tous les anciens ministres et d'éminents Canadiens choisis à titre honoraire. Dans une certaine mesure, il s'agit d'un organisme honorifique qui, dans la pratique, tire son importance du fait qu'il faut en être membre pour se voir confier la charge d'un ministère et que seuls ceux qui détiennent effectivement pareille charge peuvent conseiller le gouverneur général par décrets du conseil.

Présidé par le Premier ministre, le Cabinet est un corps officieux formé des membres du Conseil privé qui exercent des fonctions de ministre. En mai 1982, le Cabinet se composait de 36 membres, dont le Premier ministre. Par convention, tous les ministres doivent être membres du Parlement, et la plupart détiennent un siège à la Chambre des communes (quelquefois, le leader du gouvernement au Sénat est le seul sénateur à faire partie du Cabinet). En 1982, quatre sénateurs étaient ministres. Il est d'usage que, dans la mesure où le permet la représentation au Parlement, le Cabinet compte au moins un ministre par province, et davantage dans le cas des provinces plus populeuses.

Les membres du Cabinet doivent être solidaires sur toute question de politique gouvernementale; un ministre qui ne peut appuyer une politique donnée doit

Au sortir de la cérémonie de leur mariage royal, le prince Charles et son épouse se mettent en route vers Buckingham Palace, où les attende une grandiose réception.

La princesse de Galles et son fils, le prince William.

démissionner. Chaque ministre doit répondre de son ministère devant la Chambre des communes, et l'ensemble du Cabinet est responsable envers la Chambre de la politique et de l'administration du gouvernement en général.

Si le gouvernement est renversé en Chambre sur une motion de défiance, il doit soit démissionner (le gouverneur général invite alors le chef de l'Opposition à former un nouveau gouvernement), ou bien demander la dissolution du Parlement, ce qui amène des élections générales, solution généralement appliquée de nos jours. Le rejet d'un projet de loi d'importance du gouvernement est en général considéré comme un vote de défiance et entraîne les mêmes conséquences; cependant, le gouvernement peut décider de ne pas considérer ce rejet comme une défaite décisive. La Chambre a alors la possibilité de se prononcer sur une motion de défiance.

Seul le gouvernement peut présenter des projets de loi portant prélèvement ou dépense de deniers publics. Les simples députés peuvent proposer une réduction, mais jamais une augmentation, des impôts ou des dépenses projetés. Le règlement de la Chambre réserve aux mesures ministérielles la majeure partie du temps de discussion et, de nos jours, presque toutes les mesures législatives émanent du gouvernement. Lorsque les partis ne parviennent pas à s'entendre sur un échéancier pour les diverses étapes de l'examen d'un projet de loi, le gouvernement a le pouvoir de proposer la clôture en vue de mettre fin au débat. Toutefois, le règlement accorde à l'Opposition amplement de temps pour interroger le parti au pouvoir sur ses projets de loi, les critiquer et y proposer des amendements. Chaque année parlementaire comporte 25 jours expressément alloués à l'Opposition, qui peut alors mettre en délibération tout sujet de son choix et, pendant six de ces jours, elle peut proposer une motion de non-confiance.

Le pouvoir législatif

Parlement. Le Parlement se compose de la Reine, du Sénat et de la Chambre des communes. Les 104 sièges que compte le Sénat sont répartis comme il suit: 24 pour l'Ontario, 24 pour le Québec, 24 pour les provinces Maritimes (10 réservés à la Nouvelle-Écosse, 10 au Nouveau-Brunswick et 4 à l'Île-du-Prince-Édouard), 24 pour les provinces de l'Ouest (6 chacune), 6 pour Terre-Neuve, 1 pour le Yukon et 1 pour les Territoires du Nord-Ouest. Voici quel était la composition politique du Sénat en mai 1982: 60 libéraux, 1 libéral indépendant, 24 progressistes-conservateurs, 1 créditiste et 3 indépendants. Quinze sièges étaient vacants. Les sénateurs sont nommés par le gouverneur général sur l'avis du Premier ministre, comme le veut l'usage. Ils se retirent à 75 ans.

Le Sénat et la Chambre des communes ont des obligations et des devoirs législatifs identiques, sauf que les projets de loi d'ordre financier doivent émaner des Communes. Le travail des sénateurs s'accomplit en grande partie au sein de comités spécialisés, qui peuvent recommander des modifications aux mesures envisagées. Les projets de loi d'intérêt privé, pour la plupart non politiques, émanent en général du Sénat qui, à l'occasion, sert de tribune d'examen des grandes questions sociales et économiques de l'heure.

La Chambre des communes compte 282 sièges ainsi répartis: 7 pour Terre-Neuve, 11 pour la Nouvelle-Écosse, 10 pour le Nouveau-Brunswick, 4 pour l'Île-du-Prince-Édouard, 75 pour le Québec, 95 pour l'Ontario, 14 pour le Manitoba, 14 pour la Saskatchewan, 21 pour l'Alberta, 28 pour la Colombie-Britannique, 1 pour le Yukon et 2 pour les Territoires du Nord-Ouest. Les députés sont élus à la pluralité des voix dans leur circonscription électorale respective. Tout Canadien adulte, sauf quelques exceptions (entre autres les prisonniers) peut voter. En mai 1982, les libéraux détenaient 146 sièges, les progressistes conservateurs 100, et le Nouveau parti démocratique 32. Une circonscription était représentée par un indépendant, et 3 sièges étaient vacants. Le nombre de circonscriptions imparties à chaque province est calculé d'après le principe démocratique du prorata de la population, au moyen d'une formule complexe précisée dans la Loi constitutionnelle. Chaque recensement décennal donne lieu à un rajustement du nombre total de députés et de la représentation par province. Aucune peut avoir moins de représentants à la Chambre qu'au Sénat. La représentation du Québec est fixée selon une échelle mobile ascendante. Celle des autres provinces populeuses est fonction de la part dévolue au Québec. Quant aux provinces à population moyenne ou peu nombreuse, leur représentation se calcule à l'aide de quotients électoraux définis dans la Constitution. L'ensemble du processus électoral relève du directeur général des élections.

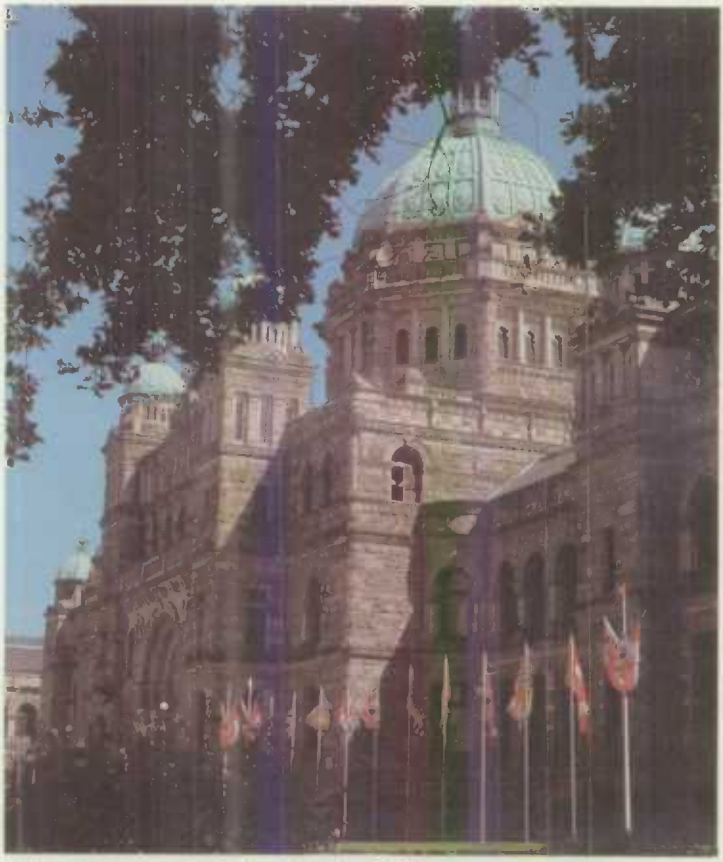

L'édifice du Parlement provincial, à Victoria (C.-B.)

A la Chambre des communes, chaque projet de loi doit franchir trois étapes, appelées «lectures». La première, celle du dépôt du projet, est une simple formalité. Lors de la deuxième lecture, la Chambre étudie le projet dans son principe et, si elle est d'accord, elle le soumet à un comité, qui l'étudie article par article. Les projets de loi portant affectation de crédits ou toute autre mesure qui, selon la Chambre mérite un examen particulier, peuvent être renvoyés au Comité plénier, formé de l'ensemble des députés siégeant alors sous l'empire de règles spéciales qui facilitent l'étude en profondeur des projets soumis. Toutes les autres mesures législatives sont renvoyées à l'un des 20 «comités permanents» (comprenant 12 à 30 membres chacun) spécialisés dans un ou plusieurs domaines. Après étude, le Comité compétent rapporte le projet à la Chambre, avec ou sans amendements. A ce stade, chaque député peut proposer des modifications, susceptibles de débat. Vient ensuite la troisième lecture. Si le projet franchit cette dernière étape, il est alors transmis au Sénat, qui l'examine selon une procédure analogue. Une fois approuvé par le Sénat, le projet reçoit la sanction royale, dernière phase du processus qui lui donne force de loi.

La Constitution canadienne serait inopérante sans les partis politiques. Pourtant, les lois canadiennes ne font presque pas mention des partis (sauf la Loi sur les

dépenses d'élections), ce qui indique bien l'importance des conventions dans la Constitution. Ce sont les partis politiques et la discipline de parti qui assurent au pays un gouvernement stable, capable de concrétiser ses programmes. Les partis assurent aussi une critique organisée et continue du gouvernement en place. De plus, c'est grâce à eux que peut s'effectuer sans heurt la passation des pouvoirs d'un gouvernement à l'autre. Enfin, ils contribuent à l'éducation de l'électorat aux affaires publiques ainsi qu'à la conciliation des éléments et intérêts régionaux divergents.

Le parti libéral tire ses origines des partis réformateurs préconfédératifs qui luttèrent pour l'établissement d'un gouvernement parlementaire responsable dans les années 1840. Le parti progressiste-conservateur remonte à la coalition des conservateurs modérés et des réformateurs modérés, qui s'est produite dans la province du Canada en 1854, six ans après l'implantation d'un gouvernement responsable. Il a pris l'envergure d'un parti national en 1867, année où Sir John A. Macdonald, premier chef élu de la Fédération canadienne, a formé un Cabinet de huit conservateurs et de cinq libéraux ou réformateurs, dont les partisans ne tardèrent pas à s'appeler «libéraux-conservateurs». En 1942, le parti adoptait le nom qu'il porte aujourd'hui. Le Nouveau parti démocratique date de 1961. Cette année-là la fédération des principaux syndicats ouvriers (le Congrès du Travail du Canada) et la Coopérative Commonwealth Federation (CCF) se sont unies pour former un nouveau parti qui allait remplacer la CCF fondée en 1932 par un groupe de fermiers et de travailleurs organisés des provinces de l'Ouest.

Le siège du gouvernement territorial, à Whitehorse (Yukon).

L'édifice du Parlement provincial, à Québec (Qué.).

Gouvernement provincial et territorial

L'appareil étatique de chaque province est essentiellement le même que celui du gouvernement central; toutefois, ce dernier est le seul à posséder une Chambre haute. C'est un lieutenant-gouverneur qui représente la Couronne au niveau provincial.

Tout le Nord canadien à l'ouest de la baie d'Hudson et un grand nombre d'îles au nord-est de cette baie constituent deux territoires: le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, qui relèvent directement du gouvernement et du Parlement du Canada, mais qui sont de plus en plus autonomes.

L'administration du Yukon est confiée à un commissaire, nommé par le gouvernement du Canada, et à un Conseil élu de 16 membres parmi lesquels est nommé un Conseil exécutif. Ce Conseil est responsable devant le Conseil élu, à peu près de la même manière qu'un gouvernement d'une province est comptable à la législature provinciale. Le commissaire en conseil peut adopter des lois concernant les impôts directs pour les besoins locaux, l'établissement de bureaux territoriaux, la vente de spiritueux, la préservation du gibier, les institutions municipales, les licences et permis, la constitution de sociétés locales, la propriété et les droits civils, la célébration du mariage et d'autres questions d'intérêt locale ou privé.

L'administration des Territoires du Nord-Ouest est confiée à un commissaire, nommé par le gouvernement du Canada, et à un Conseil élu de 22 membres aidé d'un comité exécutif formé d'un commissaire, d'un sous-commissaire et d'au plus cinq

membres du Conseil élu qui sont désignés par celui-ci. Le commissaire en conseil a sensiblement les mêmes pouvoirs que celui du Yukon.

Administration municipale

L'administration municipale, d'obédience provinciale, varie d'une province à l'autre. Toutes les municipalités (cités, villes, villages et municipalités rurales) sont dirigées par un Conseil élu. En Ontario et au Québec, il existe aussi des comtés, qui groupent pour certaines fins des unités municipales plus petites, et les deux provinces ont créé des municipalités régionales dans les régions métropolitaines.

En général, les municipalités s'occupent des services de police et de la protection-incendie, des prisons, des routes et des hôpitaux locaux, des services d'eau et de salubrité, ainsi que des écoles (souvent administrées par un Conseil élu à cette fin). Leurs ressources financières proviennent surtout des impôts fonciers, des permis et licences et des subventions provinciales. A l'heure actuelle, le Canada compte environ 4,500 municipalités.

L'hôtel de ville de Dalhousie (N.-B.).

Le juge en chef Bora Laskin et le juge Bertha Wilson, première femme à devenir membre du plus haut tribunal du pays, la Cour suprême du Canada.

Le système judiciaire

Le système judiciaire constitue un important élément de l'État canadien. Depuis que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) a fait du Canada un État fédératif, notre système judiciaire est assez complexe.

La loi et l'appareil législatif

Le droit canadien est un ensemble de statuts et de décisions judiciaires. Les statuts émanent du Parlement et des législatures provinciales, sous forme d'énoncés écrits très précis et détaillés.

Le Canada dispose également d'une autre source de droit: la *common law;* il s'agit de principes juridiques qui se dégagent des décisions rendues par les tribunaux supérieurs au cours de nombreux siècles. La *common law* fut introduite au Canada

par les premiers colons anglais, et elle constitue le fondement d'une bonne partie du droit fédéral, provincial et territorial. Au Québec, toutefois, les premiers colons, venus de France, implantèrent un droit civil provenant de sources françaises. Ce sont donc les principes du droit civil qui régissent les relations concernant la personne, la famille et la propriété; le Québec s'est aussi doté d'un code civil et d'un code de procédure civile qui règlent ces relations et d'autres matières; en fait, cette province a adapté le droit civil français à ses propres besoins.

Aux lois du Parlement fédéral et des législatures provinciales s'ajoutent toute la réglementation adoptée par les autorités compétentes ainsi que les règlements municipaux. Cette législation «subordonnée» est promulguée en vertu de pouvoirs conférés par le Parlement ou par les législatures provinciales.

Les lois du Parlement fédéral s'appliquent à tout le pays; celles des provinces ne s'appliquent que sur le territoire respectif de ces dernières. Par conséquent, les règles de droit qui président à une activité de compétence provinciale peuvent varier d'une province à l'autre.

Le droit pénal, essentiellement fédéral, est uniforme dans l'ensemble du pays. Bien que l'AANB donne au Parlement fédéral le pouvoir exclusif de légiférer en matière pénale, les provinces ont le pouvoir d'imposer des amendes ou d'autres peines pour toute violation des lois provinciales. Il peut donc se produire des infractions provinciales, par exemple, des infractions au code de la route.

Le droit criminel figure pour la majeure partie dans le Code criminel, puisé presque entièrement à des sources anglaises. Deux catégories d'infractions y sont prévues: les actes criminels, qui appellent une sentence sévère, et les contraventions de simple police, qui sont punies moins rigoureusement. Toutefois, le Code criminel du Canada ne renferme pas la totalité du droit pénal fédéral statutaire. D'autres lois fédérales prévoient des amendes, des peines d'emprisonnement, ou les deux à la fois, pour les infractions commises sous leur régime. Dans tous les cas, qu'une infraction soit grave ou non, le droit pénal canadien pose en principe que nul ne peut être condamné sauf si l'on prouve au-delà de tout doute raisonnable et à la satisfaction d'un juge ou d'un jury qu'il est effectivement coupable.

Réforme du droit

A mesure que la société évolue, que ses besoins et ses normes changent, la loi doit refléter ces transformations. C'est ainsi que bon nombre de provinces ont institué des commissions de réforme du droit chargées d'étudier certaines questions touchant la réforme du droit et de faire des recommandations à cet égard. Au niveau fédéral, c'est la Commission de réforme du droit du Canada qui exerce cette activité en examinant les lois fédérales en vue d'en recommander la réforme.

Les tribunaux et le pouvoir judiciaire

Le système judiciaire comprend les tribunaux, qui jouent un rôle clé dans le processus gouvernemental. Forts d'un pouvoir judiciaire indépendant, les tribunaux interprètent la loi et l'appliquent pour trancher les litiges entre particuliers, entre particuliers et l'État ou entre les parties constituantes de la fédération canadienne.

Le pouvoir judiciaire

Étant donné la fonction particulière qu'exercent les juges au Canada, l'AANB garantit l'indépendance des tribunaux supérieurs. Ainsi, les juges ne sont pas comptables au Parlement ni au pouvoir exécutif des décisions qu'ils rendent. Un juge

nommé par le gouvernement fédéral reste en fonction durant bonne conduite, mais il peut être démis de ses fonctions par le gouverneur en conseil à la requête du Sénat et de la Chambre des communes; de toute façon, il cesse d'occuper sa fonction à 75 ans. La nomination des juges des cours provinciales de première instance et la durée de leur charge sont régies par des lois provinciales. Aucun juge, qu'il soit nommé par le gouvernement fédéral ou par une province, ne peut faire l'objet de poursuites judiciaires pour les actes qu'il accomplit ou les paroles qu'il prononce en tant que juge dans une cour de justice.

La nomination et la rétribution des juges mettent en évidence les liens qui existent entre les pouvoirs partagés que l'on trouve dans le système constitutionnel canadien. Le fédéral nomme et rémunère tous les juges des cours fédérales, des cours supérieures provinciales et des cours de comté, tandis que les juges des cours de première instance des provinces sont nommés et rémunérés par les gouvernements provinciaux.

Les tribunaux

Au Canada, le pouvoir de créer des tribunaux est partagé. Certains sont des créations du Parlement (par exemple, la Cour suprême du Canada) et d'autres, des créations des législatures provinciales (par exemple, les cours supérieures, les cours de comté et bien d'autres cours provinciales de moindre instance). Cependant, la Cour suprême du Canada et les cours provinciales font partie d'un même tout intégré; ainsi, il est possible de se pourvoir en appel d'une décision de la plus haute cour d'une province auprès de la Cour suprême. On ne fait généralement pas de distinction quant à la juridiction des tribunaux provinciaux et fédéraux. Par exemple, bien que le droit pénal soit du ressort du Parlement du Canada, ce sont surtout les tribunaux des provinces qui veillent à son application.

Les cours fédérales. Les cours fédérales comprennent la Cour suprême du Canada, la Cour fédérale du Canada et divers tribunaux spécialisés tels que la Commission de révision de l'impôt, le Tribunal d'appel des cours martiales et la Commission d'appel de l'immigration, tous des créations du Parlement.

La Cour suprême, instituée en 1875, est la plus haute cour d'appel du Canada en matière civile et criminelle. Elle se compose de neuf juges, dont au moins trois doivent venir du Québec en raison du caractère particulier du droit civil québécois. Les circonstances donnant ouverture à un appel auprès de cette cour sont précisées dans le droit statutaire du Parlement. La Cour suprême entend les appels des cours provinciales de dernière instance et de la Cour fédérale. Elle donne également des avis au gouvernement fédéral lorsque des questions lui sont spécialement déférées. Normalement, cinq juges siègent pour entendre une cause; cependant, lorsqu'il s'agit d'affaires importantes, il est d'usage que la Cour siège au complet.

La Cour fédérale du Canada telle qu'elle existe aujourd'hui a été créée en 1970; la Cour de l'Échiquier du Canada, son prédécesseur, avait été instituée en 1875. Elle s'occupe des litiges d'ordre fiscal, des poursuites mettant en cause le gouvernement fédéral (par exemple, les poursuites pour dommages causés par des fonctionnaires fédéraux), des affaires portant sur les marques de commerce, les droits d'auteur et les brevets d'invention, ainsi que des causes se rapportant à l'amirauté et à l'aéronautique. Elle a deux divisions, la Division de première instance et la Division d'appel; la Division d'appel entend les appels des jugements rendus par la Division de première instance ou par de nombreux organismes fédéraux.

Les tribunaux provinciaux. Les tribunaux provinciaux sont établis par des lois provinciales et c'est pourquoi, bien que leur structure soit à peu près identique, leurs noms varient d'une province à l'autre.

Il existe des tribunaux provinciaux à trois niveaux. Chaque province a des tribunaux de première instance comme les tribunaux pour la famille, les tribunaux pour enfants, les cours de magistrat et les cours des petites créances; la plupart des causes instruites dans les provinces sont entendues par ces tribunaux, dont la compétence s'étend aux affaires civiles et criminelles de moindre importance. A l'exception du Québec, toutes les provinces ont également des cours de district ou de comté, qui exercent une juridiction intermédiaire et règlent les litiges dépassant la compétence des cours des petites créances, sans toutefois déborder certaines limites monétaires; ces cours instruisent également certaines causes criminelles, sauf les plus graves. Les cours de comté et de district sont d'abord des cours de première instance, mais elles ont aussi une certaine juridiction pour entendre les appels des décisions des cours de magistrat. Les cours de dernière instance dans une province sont les cours supérieures, qui entendent les causes civiles mettant en cause de fortes sommes d'argent et les causes criminelles résultant d'infractions graves. Les cours supérieures ont un niveau de première instance et un niveau d'appel; les cours d'appel, à quelques exceptions près, entendent les appels de tous les tribunaux de première instance de la province, et peuvent également être appelées à se prononcer, aux termes d'une procédure spéciale, sur des questions qui leur sont déférées par le provincial.

La profession

Dans les juridictions de *common law* du Canada, les avocats de pratique sont à la fois «barristers» et «solicitors». Au Québec, les membres de la profession juridique sont avocats ou notaires. Dans tous les cas, les conditions d'admissibilité à la profession relèvent des provinces.

Aide juridique

Ces dernières années, tous les gouvernements provinciaux ont mis sur pied des programmes d'aide juridique afin d'aider les personnes à moyens limités à obtenir de l'aide juridique dans certaines causes criminelles et civiles en leur faisant bénéficier des services d'un avocat, sans frais ou à coût modique, selon leur situation financière. Les programmes varient d'une province à l'autre. Certains sont établis par voie législative, d'autres sont le fruit d'accords officieux entre le gouvernement de la province et le Barreau provincial. Les uns couvrent les matières civiles et criminelles, d'autres se limitent au criminel. Dans certains cas, le gouvernement fédéral subventionne l'élaboration ou l'expansion des programmes. Tous ces programmes visent à assurer des services juridiques convenables à toute personne, quelle que soit sa situation financière.

La police

L'AANB, attribue aux provinces l'administration de la justice sur leur territoire; mais il a néanmoins été créé des corps policiers par le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités. Il appartient aux sûretés municipales d'assurer les services généraux de police dans les municipalités. Les municipalités qui n'ont pas établi leur propre sûreté font appel aux forces de police fédérales ou provinciales.

L'Ontario et le Québec ont constitué des sûretés provinciales pour maintenir l'ordre dans les territoires non protégés par les corps municipaux. Les sûretés provinciales

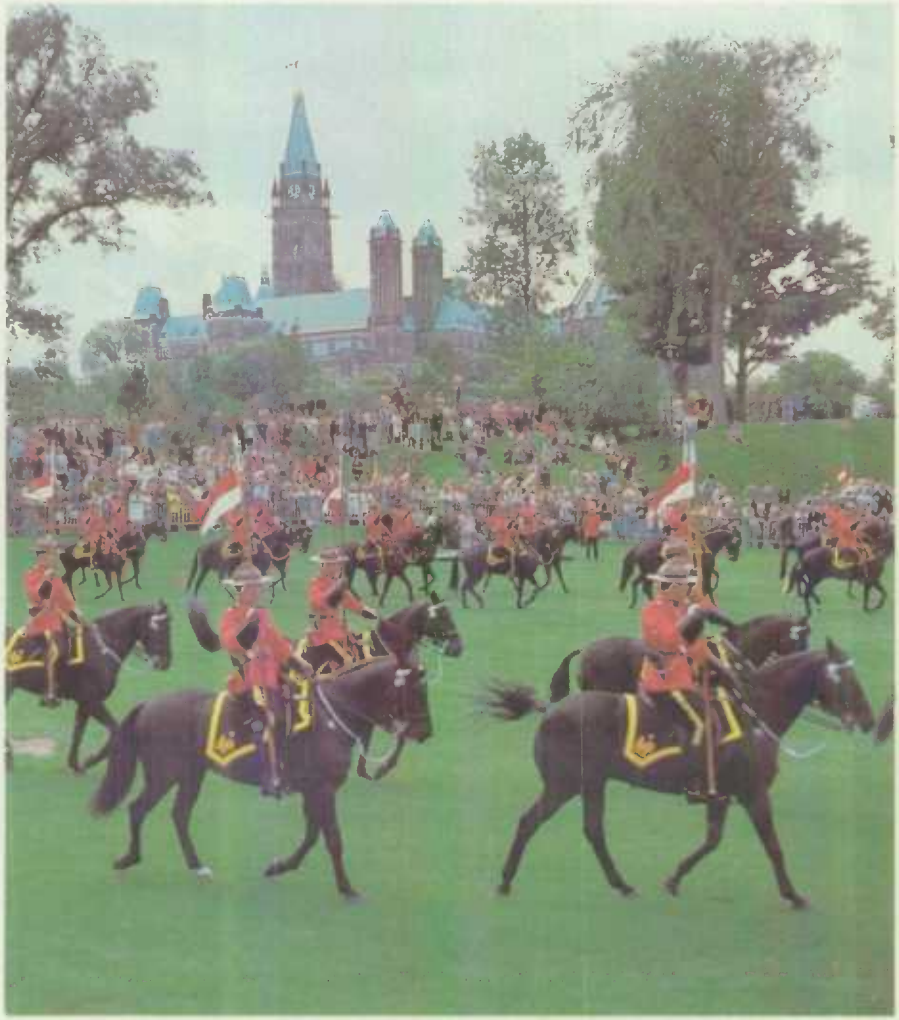

Le Carrousel de la GRC, à Ottawa.

doivent, entre autres fonctions, patrouiller les grandes routes et prêter main forte aux corps municipaux dans leurs enquêtes sur des crimes graves. Elles administrent en outre un service central d'information pour des questions telles que les biens volés et recouvrés, les empreintes digitales et les casiers judiciaires.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est un corps policier civil relevant du gouvernement fédéral. Ce corps civil, créé en 1873, sous le nom de Police montée du Nord-Ouest, avait à l'origine pour fonction de maintenir l'ordre public chez les populations éparses des Territoires du Nord-Ouest, connus alors sous le nom de Terre

L'intérieur du vieux Palais de justice du comté de Carleton, à Upper Woodstock (N.-B.).

de Rupert. Aujourd'hui la GRC est l'unique corps policier du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et huit provinces y ont également recours.

La GRC est chargée de faire respecter de nombreuses lois fédérales, notamment le Code criminel et la Loi sur les stupéfiants. Elle s'occupe de la sécurité interne du Canada, y compris de la protection des biens publics et des dignitaires en visite au pays, et elle représente le Canada auprès de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), dont le Canada fait partie depuis 1949.

Elle est en outre chargée du maintien et du fonctionnement du Service canadien de police, dont les principaux éléments sont: les huit laboratoires de détection du crime situés à des endroits stratégiques du Canada; un service d'identité, dont les installations vont d'un système informatisé de repérage des empreintes digitales à Ottawa jusqu'à des sections régionales d'identité dans tout le Canada; le Centre d'information de la police canadienne, qui s'occupe sur-le-champ de toutes les demandes de nature policière à l'échelle du Canada; et le Collège canadien de police à Ottawa, qui dispense des cours de formation avancée aux membres des corps de police canadiens et à un nombre restreint d'organismes étrangers.

La GRC est dirigée par un commissaire, et au 28 janvier 1982 elle avait un effectif de 20,797 membres.

Ministère du Solliciteur général

Le ministère du Solliciteur général, créé par le Parlement en 1966, s'occupe de la Gendarmerie royale du Canada, du Service canadien des pénitenciers et de la Commission nationale des libérations conditionnelles, organismes qui relevaient autrefois du ministère de la Justice. L'enquêteur correctionnel, nommé en 1973, relève également du solliciteur général.

L'un des buts premiers de la réorganisation était de coordonner les programmes nationaux concernant la police, les pénitenciers et la libération conditionnelle. Le ministère joue un rôle essentiel dans le maintien de l'ordre et de la sécurité interne du pays; il a la charge des personnes condamnées à deux ans et plus d'emprisonnement dans les pénitenciers fédéraux et de tous les détenus libérés sur parole.

L'élaboration et la coordination de la politique du ministère incombent à un Secrétariat, qui relève du solliciteur général adjoint. Le Secrétariat a des directions chargées des politiques, de la police et de la sécurité, et des programmes.

Le Service correctionnel du Canada

Le Service correctionnel du Canada est régi par la Loi sur les pénitenciers et relève du solliciteur général du Canada. Son siège se trouve à Ottawa. Il est chargé de tous les pénitenciers fédéraux ainsi que du soin et de la formation des personnes qui y sont confinées. Le commissaire aux services correctionnels, sous la direction du solliciteur général, a le contrôle et la gestion du service et de toutes les questions connexes.

Au 31 mars 1982, le Service correctionnel du Canada régissait 59 établissements: 14 à sécurité maximale, 15 à sécurité moyenne, 12 à sécurité minimale et 18 centres correctionnels communautaires. Le nombre total de détenus se situait à 10,200. Le Service élabore les plans de nouveaux établissements qui offriront aux détenus plus de programmes ainsi que des aires de récréation intérieures et extérieures, et il organise l'éventuel abandon progressif des vieux établissements.

La Commission nationale des libérations conditionnelles

En vertu de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Commission nationale des libérations conditionnelles a le pouvoir d'accorder, de refuser ou de révoquer la libération conditionnelle de jour ou totale de certains détenus sous juridiction provinciale ou fédérale, sauf en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec où des commissions de libération conditionnelle ont compétence en ce qui concerne les détenus purgeant une peine de durée déterminée dans les établissements provinciaux. La Commission est responsable au premier chef de l'octroi des absences temporaires sans escorte, responsabilité en partie déléguée aux directeurs des établissements. En outre, elle peut révoquer la liberté sous surveillance obligatoire, même si, en pareil cas, l'autorisation a été accordée conformément à la Loi et non par décision de la Commission. Elle fait aussi des recommandations sur les demandes de pardon aux termes de la Loi sur le casier judiciaire.

La Commission compte 26 commissaires répartis entre l'Administration centrale à Ottawa et les cinq bureaux divisionnaires du pays, qui se trouvent à Moncton, Montréal, Kingston, Saskatoon et Vancouver. Les commissaires sont nommés par le gouverneur général en conseil pour des mandats, renouvelables, d'au plus 10 ans. Des représentants de la collectivité, nommés par le solliciteur général, participent aux décisions prises au sujet de la libération de détenus condamnés à l'incarcération à vie pour meurtre ou purgeant des peines d'une durée indéterminée à titre de repris de justice, de délinquants sexuels dangereux ou de criminels dangereux.

Citoyenneté

Acquisition de la citoyenneté

En 1947, le Canada est devenu le premier pays du Commonwealth à adopter une citoyenneté nationale distincte. Une nouvelle Loi sur la citoyenneté a été proclamée le 15 février 1977, en vue notamment d'éliminer les distinctions fondées sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial et le pays de citoyenneté antérieure des candidats.

La Direction de l'enregistrement de la citoyenneté du Secrétariat d'État assure des services relatifs à l'acquisition et à la preuve de la citoyenneté. Pour être admissible à la citoyenneté, un adulte étranger (âgé de 18 ans ou plus) doit avoir été admis au Canada à titre de résident permanent et avoir, pendant les quatre ans immédiatement antérieurs à sa demande, totalisé trois ans de résidence au Canada. Les candidats doivent aussi pouvoir parler l'une ou l'autre des langues officielles, soit le français ou l'anglais, connaître le Canada ainsi que les obligations et privilèges du citoyen, prêter le serment de citoyenneté et ne pas tomber sous le coup des interdictions précisées dans la Loi sur la citoyenneté. Toute personne qui veut devenir citoyen canadien doit en faire la demande, se présenter à une audience devant un juge de la citoyenneté et assister à une cérémonie devant un tribunal pour prêter le serment de citoyenneté. Pour plus d'informations, on peut s'adresser à la cour de la citoyenneté la plus proche ou écrire au greffier de la citoyenneté canadienne, Secrétariat d'État, Ottawa.

Promotion du civisme

Le Secteur de la citoyenneté administre une série de programmes destinés à favoriser le bénévolat et à accroître la compréhension entre les groupes. Il cherche particulièrement à accroître la compréhension et la jouissance des droits fondamentaux de la personne, et à réduire les préjugés et la discrimination fondés sur le sexe, la race ou l'origine ethnique.

La Direction des programmes de promotion de la femme encourage la pleine intégration des femmes dans la société canadienne. Par le truchement de subventions et d'autres ressources accordées à des groupes de femmes, elle appuie des activités destinées à accroître la participation des femmes dans tous les aspects de la société. En 1980, une de ses priorités a été d'aider des groupes de femmes à promouvoir une action positive de la part des institutions qui peuvent exercer une influence dans les domaines intéressant les femmes.

Le Programme des citoyens autochtones aide les autochtones à définir et à occuper leur place dans la société canadienne en leur donnant des ressources pour leur permettre de déterminer leurs besoins et de s'engager activement dans la voie de leur développement comme Canadiens. Il dispense des conseils et de l'aide technique et financière aux centres d'accueil, dirigés par des groupes d'autochtones dans de nombreuses villes du pays, et qui aident les autochtones originaires des réserves et des régions isolées à s'intégrer à la vie urbaine; aux sociétés de communications sociales, qui favorisent l'essor des médias exploités par les autochtones et leur utilisation efficace par ces derniers; et aux associations politiques d'autochtones qui œuvrent sur le plan provincial, territorial et national.

Le Programme du multiculturalisme encourage les nombreux groupes minoritaires du Canada à conserver et à mettre en valeur leur patrimoine culturel, à le faire connaître en vue d'une meilleure compréhension intercommunautaire, et à participer pleinement à la vie de la société canadienne en général.

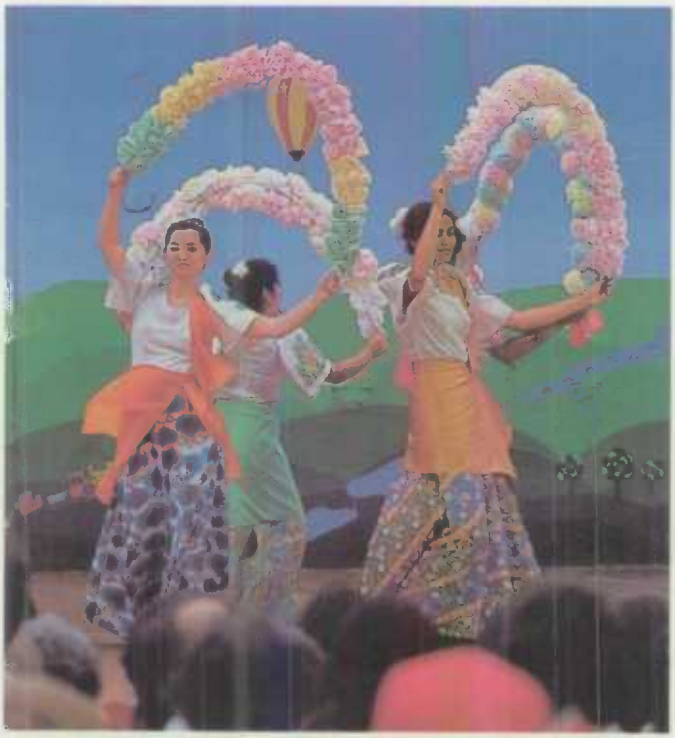

Danse philippinoise, lors des festivités du 1er juillet à Ottawa.

Le Programme de la participation des citoyens aide tous les citoyens, en accordant une aide technique et financière aux organismes bénévoles, à participer aux décisions qui touchent la qualité de la vie dans leur collectivité. Il vise à accroître la compréhension et la reconnaissance des droits économiques, socio-culturels, civils et politiques fondamentaux; il cherche notamment à réduire les tensions entre les groupes causées par les préjugés et la discrimination fondés sur la race ou l'origine ethnique. Il est appliqué de concert avec des organismes privés, bénévoles ou autres, ainsi qu'avec les différents niveaux de gouvernement, et soutient les efforts mis en œuvre par des organismes internationaux, tels que les Nations Unies, pour assurer le respect des droits de la personne.

Le programme Hospitalité Canada offre aux jeunes Canadiens de 14 à 22 ans l'occasion d'explorer les diverses régions de leur pays, de connaître les intérêts et les opinions d'autres Canadiens, et de lier de nouvelles amitiés. De plus, il finance des échanges collectifs ou invididuels entre jeunes de tous les coins du Canada.

Travaux d'abattage, à Russell Sound (C.-B.).

Emploi et immigration

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada est l'organisme fédéral auquel incombent le perfectionnement et l'utilisation de la main-d'œuvre du Canada, la réglementation de l'immigration et l'administration de l'assurance-chômage.

Politiques et programmes relatifs au marché du travail

Plus de 400 Centres d'emploi du Canada aident les gens à trouver des emplois et les employeurs à trouver des travailleurs. A cette fin, la Commission offre aux employeurs des services de recrutement et une assistance spécialisée en planification de la main-d'œuvre, présente des candidats à des postes, s'occupe de formation professionnelle, de création d'emplois, d'assistance mobilité, d'orientation professionnelle et d'administration de tests d'aptitudes. Des services spéciaux sont prévus à l'intention des personnes qui ont de la difficulté à entrer sur le marché du travail. La Commission administre aussi de vastes programmes de création d'emplois en vue de réduire le chômage et de favoriser la croissance économique.

Immigration

La Loi sur l'immigration du Canada régit l'admission des personnes qui désirent venir au Canada. Y sont également assujettis les étudiants étrangers, les travailleurs temporaires, les touristes, les gens d'affaires et autres visiteurs. La politique d'immigration et toutes les questions connexes relèvent de la Commission, tandis que le ministère des Affaires extérieures se charge des services d'immigration à l'étranger.

Les personnes désireuses d'immigrer au Canada doivent s'adresser à l'un ou l'autre des 60 bureaux canadiens des visas situés dans 40 pays, et être sélectionnées selon des critères universels servant à déterminer leur aptitude à s'établir avec succès en terre

canadienne. Trois catégories d'immigrants sont admissibles: les membres de la catégorie de la famille parrainés par des proches parents au Canada, les réfugiés, et les immigrants indépendants et autres candidats qui présentent une demande avec ou sans l'aide de parents. De même, les visiteurs qui désirent étudier ou travailler au Canada doivent en obtenir l'autorisation d'un bureau canadien d'immigration.

La Commission exploite un réseau de 100 Centres d'immigration dans les aéroports, ports de mer, ports intérieurs et postes frontières du Canada, qui dispensent des services d'accueil et d'établissement ainsi que des informations et de l'aide aux immigrants, visiteurs et résidents. Les agents affectés à ces centres appliquent également des mesures de contrôle visant à exclure ou à expulser les individus dont la présence au Canada porterait atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale.

Aux termes de la Constitution, l'immigration est une responsabilité partagée, et le programme fédéral est exécuté en collaboration avec les provinces.

Assurance-chômage

L'assurance-chômage fournit temporairement une aide financière aux personnes sans travail ou incapables de travailler pour cause de maladie, blessure, quarantaine ou maternité. Environ 95% des travailleurs canadiens y ont droit.

Voici un aperçu des taux des prestations d'assurance-chômage, des semaines de référence, des gains assurables, des cotisations et de la durée des prestations.

Travaux de construction en Nouvelle-Écosse

Usine de traitement du crabe, aux îles de la Madeleine (Qué.)

Taux des prestations: 1) 60% de la moyenne des gains hebdomadaires assurables au cours de la semaine de référence; 2) la prestation hebdomadaire maximale en 1982 s'établissait à $210; 3) toutes les prestations sont imposables.

Semaines de référence: 1) Pour les personnes qui présentent une première demande de prestations ordinaires, de 10 à 14 semaines d'emploi assurable au cours de la période de référence, selon le taux de chômage de la région où habite ordinairement le requérant; 2) les personnes qui présentent une demande pour la seconde fois en 52 semaines doivent avoir accumulé jusqu'à six semaines supplémentaires d'emploi assurable. Les personnes qui entre sur le marché du travail ou qui y reviennent après une longue absence de près de deux ans doivent accumuler 20 semaines d'emploi assurable; 3) pour obtenir des prestations spéciales, il faut avoir accumulé 20 semaines d'emploi assurable au cours de la période de référence; 4) la période de référence comprend les 52 dernières semaines ou se compte à partir de la dernière demande de prestations, selon le plus court de ces deux espaces de temps.

Gains assurables: Le maximum hebdomadaire assurable en 1982 était $350.

Cotisations: 1) La cotisation minimale du salarié en 1982 s'élevait à $1.65 par $100 de gains assurables; 2) la cotisation de l'employeur représente 1.4 fois celle du salarié; 3) les cotisations sont déductibles du revenu imposable.

Durée des prestations: 1) Prestations ordinaires – a) phase initiale – une semaine pour chaque semaine d'emploi assurable jusqu'à concurrence de 25; b) phase de prolongation fondée sur la durée de l'emploi – une semaine pour chaque période de deux semaines d'emploi assurable jusqu'à concurrence de 13 semaines de prestations; c) phase de prolongation fondée sur le taux de chômage régional – jusqu'à 32 semaines supplémentaires; et d) la durée maximale des prestations est de 50 semaines. 2) Prestations spéciales – a) maladie – jusqu'à 15 semaines selon la maladie; b) maternité – jusqu'à 15 semaines consécutives commençant au plus tôt huit semaines avant l'accouchement et se terminant au plus tard 17 semaines après; et c) prestations versées à 65 ans – somme globale équivalant à trois semaines de prestations.

Travail

Travail Canada a pour objectifs majeurs de promouvoir et de protéger les droits des parties engagées dans le monde du travail; de susciter un milieu de travail favorable au bien-être physique et social de la main-d'œuvre, et d'encourager la juste rétribution des travailleurs. Il est aussi chargé d'assurer un accès équitable aux possibilités d'emploi. Divers programmes et services importants contribuent à la réalisation de ces objectifs.

En vertu du Code canadien du travail, il incombe notamment au ministre du Travail d'autoriser le renvoi de certaines plaintes concernant des pratiques déloyales en matière de travail au Conseil canadien des relations du travail et d'autoriser les plaignants à intenter des poursuites judiciaires.

Bien que le ministère s'intéresse aux relations ouvrières-patronales dans tous les secteurs des affaires et de l'industrie, il s'occupe plus particulièrement des entreprises d'obédience fédérale et de leurs salariés, qui sont plus de 500,000.

Travail Canada est décentralisé en cinq régions: Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Centre et Montagnes. Il a son siège dans la région de la capitale nationale. Le ministère comprend plusieurs grands rouages: le Groupe de la coordination des politiques et des liaisons; le Service fédéral de médiation et de conciliation; le Groupe des opérations régionales; le Bureau de la main-d'œuvre féminine; et le Groupe de l'élaboration des programmes et des opérations centrales. La politique et les services administratifs ainsi que les services juridiques comptent parmi ces divisions.

Extraction de l'or dans les Territoires du Nord-Ouest

Le Groupe de la coordination des politiques et des liaisons examine les grandes questions qui influent sur les programmes et politiques du ministère. Il propose les moyens d'adapter le ministère à un milieu social et économique en rapide évolution et fournit des renseignements et des suggestions aux organismes appropriés du ministère. Ce Groupe est également chargé des activités internationales dans le domaine du travail ainsi que des relations du ministère avec les ministères provinciaux du Travail.

Le Service fédéral de médiation et de conciliation cherche à promouvoir et à encourager de bonnes relations industrielles dans les secteurs d'activité régis par le Code canadien du travail en offrant aux syndicats et aux employeurs qui sont parties à des négociations collectives ou à des conflits de relations industrielles des services de conciliation et de médiation. Ce Service a des bureaux dans six grandes villes du Canada et comprend trois éléments: Direction de la médiation et de la conciliation, Direction de la planification et du soutien technique, et Services d'arbitrage.

Le Groupe des opérations régionales assume la responsabilité des services décentralisés du ministère, qui font connaître et mettent en œuvre diverses lois et divers programmes et services. Le Groupe joue auprès des directeurs régionaux un rôle de premier plan dans la planification et la mise à exécution des programmes du ministère et dans l'élaboration de politiques et procédures opérationnelles communes. Il englobe la Direction de la sécurité et de l'hygiène du travail ainsi que la Direction des relations en matière d'emploi et des conditions de travail.

Une usine d'Arvida (Qué.).

Raffinerie de pétrole, en Alberta

La Direction de la sécurité et de l'hygiène du travail élabore des politiques et des programmes pour promouvoir des conditions de travail saines et sûres. Elle fournit des conseils sur la politique à adopter concernant l'indemnisation des accidents dans les secteurs d'activité d'obédience fédérale ainsi que dans le cas des marins non protégés par aucune autre loi pertinente.

La Direction des relations en matière d'emploi et des conditions de travail effectue des recherches, conçoit des programmes et évalue les politiques du ministère concernant les relations ouvrières-patronales. Elle s'efforce de promouvoir des relations ouvrières-patronales toujours plus constructives. La Direction élabore également des politiques et programmes pour améliorer les normes touchant entre autres la durée du travail, le salaire minimum, la sécurité d'emploi et les vacances.

Le Bureau de la main-d'œuvre féminine s'occupe de tous les aspects de la condition de la femme au travail. Avec d'autres organismes fédéraux, il a contribué à l'adoption de mesures législatives sur l'égalité de rémunération, les congés et les prestations de maternité de même que sur l'égalité des chances en matière d'emploi.

Les Services centraux d'analyse coordonnent les analyses effectuées à l'intérieur du ministère. Celles qui portent sur l'évolution de l'univers du travail servent de base à des rapports dont s'inspirent les politiques ministérielles et gouvernementales en matière de négociation collective et d'affaires du travail. Ces services englobent la Direction des données sur le travail, la Direction de l'économique et des recherches en relations industrielles, la Direction de la bibliothèque et de l'analyse de la législation, ainsi que le Service d'information sur les relations industrielles.

La Direction des données sur le travail recueille, traite et diffuse des données sur le monde du travail. Elle publie régulièrement des chiffres sur les salaires, les conditions de travail, les conventions collectives, les grèves et les lock-out.

La Direction de l'économique et des recherches en relations industrielles mène des études sur les questions de rétribution et autres, et sur l'état de l'économie en général.

La Direction de la bibliothèque et de l'analyse de la législation fait fonction de service d'information ministériel et national dans le domaine des affaires du travail et de la législation ouvrière. La bibliothèque compte plus de 100,000 volumes couvrant tous les aspects des relations industrielles. La Division de l'analyse sur la législation effectue des recherches sur les lois du travail et les pratiques administratives connexes en vigueur dans les diverses provinces.

Fabrique d'appareils électroniques, Scarborough (Ont.)

Magasinage à Dawson (Yukon).

Expansion industrielle régionale

Le 12 janvier 1982, le Premier ministre annonçait la création d'un nouveau ministère fédéral alliant la force de l'élément industriel du ministère de l'Industrie et du Commerce à la compétence des services axés sur les régions de l'Expansion économique régionale. Le nouveau ministère a pour objet de promouvoir le développement industriel dans toutes les régions du Canada. Il lui incombe aussi d'encourager le tourisme et la petite entreprise avec une vigueur renouvelée.

Par le biais de ses multiples programmes d'incitation et de développement, le nouveau ministère offre aux hommes d'affaires canadiens de l'aide sous forme de conseils, d'informations et, souvent, d'assistance financière. Les programmes en question visent les buts suivants: stimuler l'établissement d'entreprises, l'expansion, la productivité, la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises existantes, pour leur permettre d'exploiter à fond le potentiel disponible; augmenter les avantages que l'industrie régionale peut tirer de différentes initiatives d'expansion majeures; étayer la restructuration et la rénovation industrielles des entreprises et des collectivités qui ont besoin de mesures exceptionnelles d'adaptation économique; faciliter la recherche, l'élargissement et l'exploitation des possibilités du marché tant intérieur qu'extérieur, et susciter la création d'un climat favorable à l'innovation, y compris la recherche et le développement, l'esprit d'entreprise et la croissance économique.

Dix bureaux régionaux, un dans chaque province, et des bureaux locaux auxiliaires font partie intégrante du système de mise en œuvre des programmes fédéraux d'expansion industrielle; ces bureaux traitent plus de 90% des cas soumis et absorbent 40% environ des fonds du ministère. En outre, ils jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques et stratégies que le ministère adopte pour aider les entreprises canadiennes locales à améliorer leur position sur le marché provincial, national et international.

Consommation et Corporations

En 1967, le gouvernement central créait: «Consommation et Corporations Canada» afin de placer sous la responsabilité d'un même ministère les nombreuses lois fédérales régissant les affaires et la consommation. Sa législation et ses politiques visent à encourager l'efficacité et la productivité chez les fournisseurs de biens et services, et à promouvoir le traitement économique équitable de toutes les parties à des transactions.

Le ministère est organisé en quatre bureaux qui se partagent la tâche de réaliser ses objectifs, aidés de trois directions de services et d'un personnel extérieur réparti entre les régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, des Prairies et du Pacifique.

Le Bureau de la consommation assure au consommateur un traitement équitable dans ses transactions. Il élabore des propositions législatives et des programmes à l'intention des consommateurs et aide le personnel des régions à appliquer les lois de protection du consommateur, dont celles touchant l'emballage et l'étiquetage, les poids et mesures et les produits dangereux. Le Bureau se tient au fait des événements et des tendances du marché et travaille avec des organisations commerciales et industrielles à la promotion de l'auto-réglementation pour le règlement des plaintes des consommateurs. Il met en œuvre des programmes d'information et de recherche en matière de consommation, soutient le travail de bureaux locaux d'aide aux consommateurs, appuie financièrement les programmes de protection du consommateur et, par des subventions à des mouvements bénévoles de consommateurs, favorise le développement du mouvement de protection du consommateur.

Des effectifs sont attachés aux bureaux régionaux d'Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, et à 54 bureaux de district et bureaux locaux. Le Bureau administre les programmes et les activités dont il a charge au moyen d'une organisation décentralisée, qui lui permet d'offrir directement ses services à un plus grand nombre de Canadiens.

Le Bureau des corporations cherche à assurer un cadre juridique pour la conduite ordonnée des affaires. Il met sur pied des institutions commerciales fédérales par voie de constitution en société, réglemente les procédures de faillite pour les sociétés et les

La Loi sur l'étiquetage des textiles oblige les vendeurs à fixer une étiquette permanente à la plupart des articles et à y indiquer le nom générique des fibres qu'ils contiennent par ordre d'importance ainsi que leur nom et leur adresse postale ou leur numéro d'identification. On peut obtenir le nom et l'adresse postale d'une société utilisant un numéro d'identification, en communiquant avec le bureau de Consommation et Corporations Canada le plus proche.

En ce qui concerne les précautions à prendre, l'étiquetage n'est pas obligatoire et s'exprime en symboles colorés. Les articles portant ces symboles sont de plus en plus nombreux, car les consommateurs les préfèrent. Cinq symboles ont été adoptés pour le lavage, le blanchiment, le séchage, le repassage et le nettoyage à sec. Les feux de circulation servent à indiquer le degré de précaution: rouge signifie arrêter, jaune, avancer avec prudence et vert, voie libre.

Presque tous les produits chimiques ménagers, qu'il s'agisse de javellisants, de cire à parquet ou de produits de nettoyage de canalisations, peuvent être nocifs si on en fait un mauvais usage. Le règlement arrêté en vertu de la Loi sur les produits dangereux exige l'emploi d'étiquettes destinées à prévenir les utilisateurs du danger possible.

Quatre symboles désignent les principaux dangers: crâne et os croisés (toxique), flamme (matière inflammable), grenade qui explose (explosif) et main de squelette (substance corrosive pour la peau).

Le ministère a monté un spectacle de marionnettes pour mettre en garde les jeunes enfants contre les dangers à la maison.

Instructions pour l'entretien du linge

	Arrêtez	Soyez prudent	Procédez
Lavage	Ne pas laver	Laver à la main à l'eau tiède Laver à la machine à l'eau tiède avec agitation réduite Laver à la machine à l'eau chaude avec agitation réduite	Laver à la machine à l'eau chaude avec agitation normale Laver à la machine à l'eau très chaude avec agitation normale
Blanchiment au chlorure	Ne pas utiliser de chlorure décolorant	Utiliser un chlorure décolorant suivant les indications	
Séchage		Sécher à plat Sécher par culbutage à basse température	Sécher par culbutage à moyenne ou haute température Suspendre pour sécher Suspendre pour sécher sans essorer
Repassage	Ne pas repasser	ou Repasser à basse température	ou Repasser à moyenne température	ou Repasser à haute température
Nettoyage à sec	Ne pas nettoyer à sec	Nettoyer à sec — Sécher à sec par culbutage à basse température	Nettoyer à sec	

Symboles relatifs aux produits dangereux

Danger

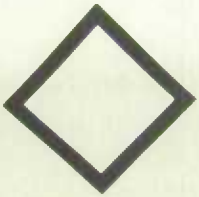

Avertissement

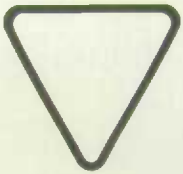

Attention!

Corrosif

Explosif

Inflammable

Poison

Abattoir et conserverie de viande, à Kitchener (Ont.).

particuliers insolvables et accorde des licences aux syndics de faillite et supervise leur travail. Il encourage également l'invention, l'innovation et la créativité au Canada en accordant des droits de propriété exclusive pour les inventions (brevets), les marques de commerce, les dessins industriels et les droits d'auteur pour les œuvres littéraires, dramatiques, musicales et artistiques originales. Les droits de propriété sont accordés afin que les innovateurs contrôlent la reproduction de leurs œuvres et en retirent des profits tout en donnant à tous les Canadiens la possibilité d'en bénéficier.

Le Bureau de la politique de concurrence veille à l'application de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui vise à maintenir la concurrence sur le marché, à accroître l'efficacité de l'économie et garantir l'équité des échanges. En vertu de cette loi, le Directeur des enquêtes et recherches est autorisé à mener des enquêtes lorsqu'il est d'avis qu'il y a eu infraction en ce qui concerne les coalitions, les fusions, les monopoles, les pratiques commerciales déloyales en matière de discrimination par les prix, d'allocations de publicité exagérées, de publicité trompeuse et de pratiques commerciales frauduleuses et de fixation des prix de revente. Les résultats de ses enquêtes sont transmis au Procureur général du Canada, qui peut intenter des poursuites. Le Directeur procède aussi à des enquêtes concernant les pratiques commerciales susceptibles de procédures civiles, par exemple le refus de faire affaire, les cas de restriction du marché, les ventes liées et les échanges exclusifs. Lorsque ses conclusions le justifient, il demande à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce d'émettre une ordonnance de recours.

Le Bureau de la coordination des politiques a pour mission d'effectuer des recherches et des analyses de politiques touchant la consommation et les corporations et de coordonner toutes les communications et activités relatives aux politiques adoptées. Il entreprend aussi des études sur les lois dont l'exécution relève du ministère. Il est en outre chargé d'évaluer et de vérifier périodiquement les programmes du ministère et d'harmoniser les activités générales de ce dernier. Il comporte quatre organes principaux: Direction générale de la recherche, de l'analyse des politiques et de la liaison; Service des communications; Direction de l'examen des activités et Direction de l'évaluation des programmes.

Affaires des anciens combattants

L'objectif des Affaires des anciens combattants est d'assurer le bien-être économique, social, mental et physique des anciens combattants, de certains civils, et des personnes à leur charge. Les services (pensions et allocations d'anciens combattants, soins médicaux, services de consultation et aide pour l'instruction des enfants des morts de la guerre), sont assurés par le ministère des Affaires des anciens combattants et les quatre organismes qui lui sont associés, soit la Commission canadienne des pensions, le Conseil de révision des pensions, la Commission des allocations aux anciens combattants et le Bureau de services juridiques des pensions. De plus, par des activités commémoratives, le ministère veille à ce que les actes et les sacrifices que les combattants canadiens ont accomplis pour leur pays pendant la guerre ne soient pas oubliés.

Programme des affaires des anciens combattants

Services aux anciens combattants. Le ministère est chargé de l'application des lois fédérales qui prévoient des avantages pour les anciens combattants (et certains civils), les personnes à leur charge et leurs survivants. Ces avantages comprennent: services médicaux et dentaires; prothèses; programmes de soutien du revenu; aide financière d'urgence; services de consultation destinés aux anciens combattants, aux personnes à leur charge et à leurs survivants; aide pour l'instruction des anciens combattants et de leurs orphelins; et paiements pour l'inhumation d'anciens combattants. En l'absence d'aide directe, un service spécial dirige les intéressés vers d'autres sources.

Office de l'établissement agricole des anciens combattants. La Loi sur les terres destinées aux anciens combattants était une mesure de réadaptation d'après-guerre destinée à orienter vers l'agriculture les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre de Corée. Plus de 140,000 d'entre eux se sont établis en vertu de divers articles de la Loi avant l'ultime délai du 31 mars 1975. Le 31 janvier 1981, plus de 35,000 anciens combattants avaient encore des contrats avec le directeur, pour une dette totale en capital d'environ $286 millions. L'Office de l'établissement agricole des anciens combattants a aussi la responsabilité opérationnelle du programme spécial d'aide au logement des anciens combattants. En 1975, le ministère des Affaires des anciens combattants a été autorisé à l'étendre aux anciens combattants à revenu modeste, ainsi qu'aux sociétés sans but lucratif qui obtiennent des prêts en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (LNH) pour aménager des logements à loyer modique destinés d'abord, mais non exclusivement, aux anciens combattants.

La Commission canadienne des pensions applique la Loi sur les pensions, en vertu de laquelle des indemnités sont accordées pour invalidité ou décès lié au service militaire. La Loi prévoit aussi le paiement de pensions aux survivants à charge. La Commission applique également les Parties I à X de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, qui prévoit des pensions semblables pour invalidité ou décès imputable au service accompli pendant la Seconde Guerre mondiale dans certains organismes ou types d'emploi étroitement associés aux forces armées, entre autres par les marins marchands ou le personnel des services auxiliaires; la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, qui prévoit des indemnités pour les évadés et fugitifs et les personnes à leur charge; et la Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours d'Halifax qui autorise le

Un ancien combattant se fait examiner à l'hôpital Deer Lodge de Winnipeg (Man.)

versement d'une pension à certaines personnes blessées lors de l'explosion survenue à Halifax en 1917. La Commission juge également les demandes de pension en vertu de diverses autres dispositions dont la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et le Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation.

Le Conseil de révision des pensions constitue une cour d'appel finale pour les anciens combattants, les anciens membres des forces armées et les personnes à leur charge, relativement à toutes les questions concernant les pensions d'invalidité et l'interprétation de la Loi sur les pensions. Indépendant de la Commission canadienne des pensions, le Conseil relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires des anciens combattants. Les méthodes qu'il suit pour la préparation et la tenue de ses audiences sont informelles. Ses délibérations ne font pas intervenir de partie adverse et il ne peut recevoir de dépositions orales. Cependant, il a toute latitude pour accueillir des preuves documentaires. Il tient ses audiences dans les deux langues officielles.

Bureau de services juridiques des pensions

Le Bureau fournit un service d'aide juridique aux personnes qui désirent présenter, relativement à leur service militaire, des demandes en vertu de la Loi sur les pensions et d'autres lois et ordonnances connexes. Sa relation avec les requérants ou les pensionnés est une relation avocat-client. Le Bureau est très décentralisé, ses avocats et son personnel de soutien étant répartis dans 18 villes à travers le Canada.

Dévoilé en 1939, le Mémorial national de guerre d'Ottawa a fait l'objet, en 1982, d'une nouvelle consécration pour rappeler la participation militaire des Canadiens aux guerres de 1939-1945 et 1950-1953.

Commission des allocations aux anciens combattants

La Commission a pour tâche de voir à ce que les anciens combattants admissibles et certains civils qui ne peuvent se trouver d'emploi à cause de leur âge, ou d'une infirmité, ainsi que les veuves et les orphelins dont l'admissibilité découle du service de l'ancien combattant, jouissent de tous les avantages prévus dans la Loi sur les allocations aux anciens combattants et dans la Partie XI de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

La Commission est chargée de conseiller le ministre en matière de réglementation; de rendre des décisions en vertu de certains articles de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils (qui sont de sa compétence exclusive et dont elle dispense l'interprétation); de faire fonction de cour d'appel pour les requérants et prestataires lésés; et, sur sa propre initiative, de procéder à la révision des décisions rendues par les autorités régionales afin de s'assurer qu'elles sont conformes à l'esprit de la loi, et que la loi est appliquée uniformément dans tout le Canada. La Commission peut en tout temps revoir et modifier ses propres décisions.

Traitement du cancer à l'hôpital Civic d'Ottawa (Ont.).

Santé et Bien-être

Soins de santé

Le gouvernement fédéral et les provinces se partagent la responsabilité en matière de santé et de bien-être. Au niveau national, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est le principal organisme compétent. Il a pour objectif essentiel de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens, soit leur bien-être physique, économique et social. Il cherche à réduire les effets nuisibles des facteurs environnementaux qui échappent au contrôle des individus et à encourager et aider les Canadiens à adopter un mode de vie qui améliore leur bien-être. Les stratégies qu'il met en œuvre à cette fin comprennent l'établissement de normes nationales, la sensibilisation du public aux problèmes sanitaires, économiques et sociaux, et l'élaboration de systèmes nouveaux ou améliorés d'exécution. Le ministère travaille de concert avec d'autres organismes fédéraux et avec les services provinciaux et locaux. Les provinces s'occupent directement de l'administration des services de santé et de bien-être.

Programmes fédéraux de santé

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social comprend trois directions générales qui administrent les programmes fédéraux afférents à la santé. Ce sont la Direction générale de la protection de la santé, la Direction générale des services médicaux et la Direction générale des services et de la promotion de la santé. En outre,

La Fontaine de l'espoir, située devant l'entrée de la Résidence du gouverneur général à Ottawa, a été inaugurée le 3 juin 1982 pour commémorer l'Année internationale des personnes handicapées et pour rappeler le souvenir de Terry Fox et de son Marathon de l'espoir.

le Conseil de recherches médicales fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Direction générale de la protection de la santé. Cette direction mène toute une série d'activités destinées à protéger les Canadiens des dangers pouvant contribuer à la maladie et au décès. Il s'agit entre autres de la surveillance de la salubrité et de la qualité nutritive des aliments; du contrôle de la sécurité et de l'efficacité des médicaments et de la disponibilité des médicaments et drogues susceptibles d'usage abusif; de la réduction des substances dangereuses dans le milieu; de la réglementation de l'exposition à la radioactivité; du contrôle de la sécurité et de l'efficacité des appareils médicaux; du contrôle de la sécurité des produits de beauté; de l'amélioration des méthodes de diagnostic; et de l'amélioration de l'information du public sur divers aspects de l'état de santé.

Essentiellement, le programme de la protection de la santé a pour fondement législatif la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la Loi sur les aliments et drogues, la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur les dispositifs émettant des radiations, la Loi sur les produits dangereux, le Règlement sur le contrôle de l'énergie atomique et le Règlement du Canada sur les substances dangereuses.

Direction générale des services médicaux. Les attributions de cette direction s'étendent à toute une gamme de services répondant aux besoins sanitaires de différents groupes, entre autres, les populations indienne et inuit, les fonctionnaires, certains groupes d'immigrants et de réfugiés et les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. La direction générale dispense des services diagnostiques, thérapeutiques et préventifs par l'intermédiaire de programmes tels Santé des Indiens et du Nord, Santé des fonctionnaires fédéraux, Services de prothèses, Médecine aéronautique civile, Services d'urgence, Quarantaine et Réglementation et Services de santé de l'immigration.

Direction générale des services et de la promotion de la santé. Cette direction générale exerce deux rôles principaux: encourager et aider les Canadiens à adopter des habitudes de vie leur permettant d'améliorer leur bien-être physique, mental et social; et assurer l'orientation, la coordination et le financement nécessaires pour aider les provinces et les territoires à rehausser la qualité de leurs services de santé au niveau des normes nationales et à l'y maintenir.

La direction générale insiste sur la prévention en appliquant un programme élargi de promotion de la santé, qui comprend des séances d'éducation sanitaire destinées au grand public et des campagnes publicitaires à l'échelle nationale; la production et la distribution de plus de 6 millions d'imprimés; des programmes communs avec les provinces et des organismes bénévoles; et le financement de projets concernant la promotion de la santé dans tout le Canada.

La direction générale est aussi chargée des prestations rattachées à divers programmes provinciaux assurant des services hospitaliers, diagnostiques, médicaux et de soins de santé de longue durée, selon les dispositions des lois qui s'y rapportent. Elle veille à ce que les provinces respectent les conditions des programmes qui ont trait aux prestations versées par le gouvernement fédéral. Entre autres activités, la direction offre des services de consultation et une collaboration aux autorités provinciales et groupements professionnels en vue de l'élaboration de normes et de principes directeurs dans des secteurs tels la planification et la conception d'établissements, l'évaluation de la santé, la santé communautaire, la santé mentale, les services de santé en établissement, les systèmes de santé et le planning familial. Elle aide à coordonner la planification de la formation et à répartir les travailleurs du domaine de la santé. La direction générale appuie des travaux de recherche

Les nouveaux élèves d'une maternelle de Vancouver (C.-B.) se font vacciner.

Le département de pédiatrie de l'hôpital de Cleveland (Ohio).

extra-muros menés au Canada et dirige l'analyse des politiques et des programmes portant sur le système de santé canadien.

Régimes d'assurance

Assurance-hospitalisation. Les régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation, en vigueur dans toutes les provinces et tous les territoires depuis 1961, couvrent 99% de la population du Canada. Aux termes de la Loi de 1957 sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, le fédéral aide les provinces à payer les services hospitaliers fournis aux malades protégés par ces régimes.

Assurance-maladie. Ce régime public de soins médicaux relève de la Loi sur les soins médicaux adoptée par le Parlement en décembre 1966. Les contributions fédérales aux provinces participantes sont payables depuis le 1er juillet 1968. Le 1er avril 1972, les provinces et territoires avaient tous adhéré au programme fédéral. L'assurance-maladie doit être universellement accessible à tous les résidents aux mêmes conditions et doit couvrir au moins 95% de la population admissible de la province. La protection doit porter sur tous les services médicalement nécessaires dispensés par un médecin ou un chirurgien.

Financement. Jusqu'en avril 1977, les contributions fédérales aux provinces pour les services médicaux et hospitaliers étaient fondées sur le coût des services assurés, le gouvernement remboursant aux provinces environ 50% de leurs dépenses. La Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis a modifié la méthode de financement fédéral. Les contributions fédérales prennent maintenant la forme de transferts fiscaux et de paiements de péréquation aux provinces, et de paiements forfaitaires par habitant d'égale valeur. Les normes nationales établies par les lois précédentes sont maintenues, et les nouveaux accords de financement prévoient d'autres contributions par habitant pour le coût de certains services de soins prolongés.

Programmes de santé provinciaux

La réglementation, l'exploitation des régimes d'assurance-maladie et la prestation directe de services spécialisés relèvent des provinces. Les soins en établissements et les soins ambulatoires pour les tuberculeux et les malades mentaux sont dispensés par des organismes des ministères chargés de la santé. Les programmes provinciaux mettent de plus en plus l'accent sur les services de prévention. Des organismes publics mettent au point des programmes concernant des problèmes de santé particuliers comme le cancer, l'alcoolisme et la toxicomanie, les maladies vénériennes et l'hygiène dentaire, souvent en collaboration avec des associations bénévoles. Un certain nombre de programmes provinciaux visent également à répondre aux besoins de groupes particuliers comme les mères et les enfants, les vieillards, les nécessiteux et les personnes ayant besoin de réadaptation.

Pour ce qui concerne l'hygiène du milieu, les fonctions d'éducation, d'inspection et d'application des normes sont souvent partagées entre les ministères provinciaux de la Santé et d'autres organismes.

Programmes fédéraux de bien-être social

Santé et Bien-être social Canada vise à améliorer la sécurité sociale au Canada et à la maintenir à un niveau élevé. L'administration des programmes fédéraux de bien-être social incombe principalement à la Direction générale des programmes des services sociaux et à la Direction générale de la sécurité du revenu.

Direction générale des programmes des services sociaux

Cette direction administre divers programmes de subventions et programmes à frais partagés dont se prévalent plus de 2 millions de Canadiens chaque année.

Les programmes à frais partagés comprennent le Régime d'assistance publique du Canada en vertu duquel le gouvernement fédéral assume 50% des frais engagés par les provinces, les territoires et les municipalités pour les services d'assistance et de

Le bibliobus aux services du lecteur.

bien-être social, dont des services de garde de jour, de réadaptation et d'aide à domicile accordés aux personnes satisfaisant aux critères d'admissibilité. Grâce au Programme de réadaptation professionnelle des invalides, le gouvernement fédéral décharge les provinces d'une partie des coûts de la réadaptation professionnelle des handicapés physiques et mentaux. On estime à $2.3 milliards les sommes que le fédéral a consacrées à ces deux programmes en 1981-82.

D'autres programmes visent à encourager la mise sur pied de projets conçus pour promouvoir des activités pilotes, de recherche et de prévention dans le domaine des services sociaux.

Le Programme des subventions nationales au bien-être social a pour objet de promouvoir des activités d'auto-assistance et des mesures positives en matière de services de bien-être social. Il subventionne chaque année des projets pilotes, des projets de recherches à court terme, des projets d'élaboration de programmes et des cours de formation en service social.

Le programme Nouveaux Horizons a pour objectif d'encourager les retraités à se prendre en main et à participer à des activités communautaires. Grâce à diverses subventions versées à des groupes de retraités, les personnes âgées peuvent se livrer à des activités qu'elles ont elles-mêmes conçues, planifiées et organisées.

Direction générale des programmes de la sécurité du revenu

Cette direction générale offre une vaste gamme de programmes publics de sécurité du revenu.

Le Régime de pensions du Canada. Ce Régime est conçu pour assurer aux travailleurs un minimum de protection du revenu au moment de la retraite, en cas

Un foyer pour vieillards à Woodstock (N.-B.)

Peggy's Cove (N.-É.)

d'invalidité ou au décès. Les prestations sont calculées selon la rémunération du cotisant et les contributions qu'il a versées au Régime. Elles sont rajustées une fois l'an en proportion de la hausse du coût de la vie. Ces cotisations sont obligatoires pour la plupart des salariés et des travailleurs autonomes au Canada, âgés de 18 à 70 ans. Le Régime est financé par les cotisations et les intérêts des fonds investis.

Sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint. La pension de sécurité de la vieillesse (SV) est payable à toute personne âgée de 65 ans ou plus qui a satisfait aux conditions de résidence. Un pensionné peut recevoir indéfiniment des prestations SV à l'étranger s'il a résidé au Canada pendant 20 ans après l'âge de 18 ans; autrement, les prestations ne sont payables que pour six mois après le mois de départ du Canada.

Le supplément de revenu garanti (SRG) peut s'ajouter à la pension de base de SV, sous réserve d'un examen du revenu. Le supplément n'est payable que pour six mois à l'extérieur du Canada, en plus du mois de départ.

Le conjoint d'un pensionné peut avoir droit à une allocation au conjoint (AC) s'il a entre 60 et 65 ans et s'il satisfait aux conditions de résidence de la SV. Cette allocation, tout comme le SRG, est accordée d'après un examen du revenu.

La pension de SV et le SRG et l'AC maximaux sont rajustés à chaque trimestre selon l'indice des prix à la consommation. En janvier 1982, la pension mensuelle de SV était de $227.73; le SRG mensuel maximal pour un pensionné célibataire ou un pensionné marié dont le conjoint ne recevait pas de pension de SV ou d'AC s'établissait à $228.83, et pour un couple marié il était de $176.27 par conjoint. L'AC mensuelle maximale se chiffrait à $404.00.

Allocations familiales et crédit d'impôt pour enfants. Les allocations familiales (AF) sont versées tous les mois à l'égard des enfants de moins de 18 ans qui résident au Canada et qui sont sous la garde de parents ou de tuteurs, dont l'un au moins doit être citoyen canadien ou résident permanent du Canada en vertu de la Loi sur l'immigration. Dans le cas d'une personne admise au Canada en vertu de la Loi sur l'immigration à titre de visiteur ou de titulaire d'un permis, la période d'admission doit être d'au moins un an et pendant cette période il faut que le revenu de cette personne soit assujetti à l'impôt canadien sur le revenu. En 1982, le taux fédéral des allocations familiales est de $26.91 par mois. Les provinces peuvent modifier les taux des AF à certaines conditions; c'est ce qu'ont fait le Québec et l'Alberta. De plus, le Québec a un régime qui complète celui du gouvernement fédéral.

Le programme fédéral du crédit d'impôt pour enfants est entré en vigueur en janvier 1979. Son but est d'assurer aux familles à revenu faible ou moyen une assistance supplémentaire au titre des dépenses subies pour élever des enfants. Cette prestation forfaitaire s'ajoute aux allocations familiales et elle est normalement payée à la mère. Le programme est administré par le système de l'impôt sur le revenu. Le crédit pour 1982 est de $261 pour chaque enfant admissible, payable aux familles ayant un revenu net égal ou inférieur à $23,470 en 1981. Il y a une réduction de 5% de ce montant dans le cas où le revenu familial est supérieur à ce niveau. Le crédit et les niveaux de revenu de base sont rajustés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

La joie de vivre, dans le Parc national du Riding Mountain, au Manitoba.

Silhouettes d'enfants du Nord, dans un terrain de jeu d'Eskimo Point (T.N.-O.).

Programmes provinciaux de bien-être

Toutes les provinces ont des programmes d'assistance sociale et de bien-être à l'intention des personnes admissibles. Ces programmes comprennent, selon le cas, des prestations en espèces, la fourniture d'articles particuliers et le séjour dans des établissements de soins spéciaux. Les services de bien-être englobent des services d'aide domestique, de garde de jour, de développement communautaire, d'orientation, de réadaptation ainsi que des services de protection et d'adoption d'enfants. Il s'agit de programmes à frais partagés avec le gouvernement fédéral.

Santé, bien-être et sécurité sociale sur le plan international

Le Canada participe largement à l'activité internationale en matière de santé, bien-être et sécurité sociale. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'associe aux travaux de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation panaméricaine de la santé, de la Commission des stupéfiants de l'ONU, de la Délégation canadienne à l'UNICEF, et des conférences et colloques pertinents des Nations Unies. Il fait également partie de plusieurs organismes internationaux non étatiques qui s'occupent de politique sociale. Au besoin, il conclut des accords bilatéraux en matière de santé et de sécurité sociale. Les ministères et organismes provinciaux compétents interviennent aussi dans ces domaines.

Environnement

Le ministère de l'Environnement

Le ministère de l'Environnement a pour principal objectif de préserver et d'améliorer la qualité de l'environnement dans l'intérêt des générations actuelles et futures de Canadiens. Il a été créé en 1971 pour regrouper les services fédéraux qui travaillaient déjà dans le domaine de l'environnement et des ressources renouvelables. Il s'occupe des pêches et de la mer, des forêts, de la météorologie, de la pollution de l'air et de l'eau, ainsi que de la faune et de l'utilisation des terres.

En 1974, comme le domaine des pêches avait pris de l'ampleur, le gouvernement a nommé un ministre des Pêches pour seconder le ministre de l'Environnement. De 1976 à 1979, le ministère portait le nom de Pêches et Environnement. En avril 1979, le secteur des Pêches fut élevé au rang de ministère et prit le nom de ministère des

Plaisir de l'exploration dans la quiétude du Yukon.

Pêches et des Océans. En juin 1979, les parcs nationaux ainsi que les parcs et sites historiques nationaux sont devenus partie intégrante d'Environnement Canada.

Aux fins d'assurer à tous les Canadiens un environnement de qualité, le ministère s'est fixé les objectifs suivants: protéger la santé et les biens de l'homme contre les substances nocives et les changements écologiques, qu'ils soient naturels ou artificiels; protéger la productivité des ressources, grâce à la conservation et à l'utilisation avisées des ressources renouvelables, en vue d'avantages socio-économiques continus; protéger la qualité de vie de l'homme et sa jouissance de l'environnement, par le développement de la société en harmonie avec son milieu; et sauvegarder le patrimoine canadien, en protégeant des sites caractéristiques de l'héritage naturel et culturel du Canada et en encourageant la population à comprendre, à apprécier et à profiter de ce patrimoine tout en le préservant pour les générations futures. Pour remplir cet objectif, le ministère met en œuvre des moyens d'information et d'influence, de protection et de réglementation, de gestion et de conservation des ressources, de contrôle et de recherche scientifique.

◁ Drysdale Falls (N.-É.)

1. Baie de la Conception (T.-N.).
2. Chute près de Val-Jalbert (Que.).
3. Shannon Falls (C.-B.).

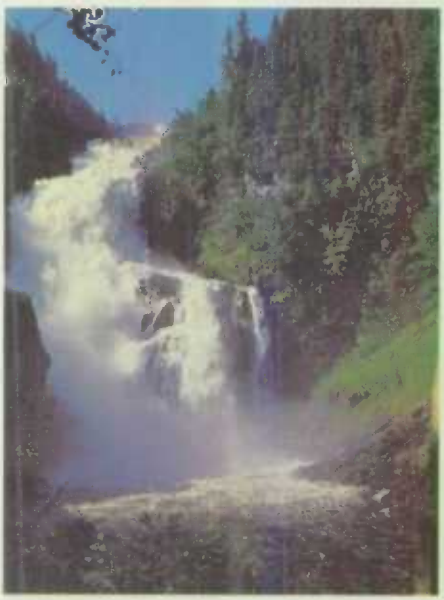

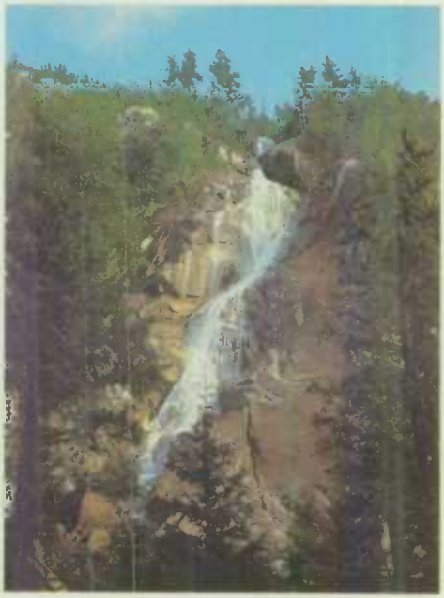

Le lac Maligne, dans le Parc national de Jasper (Alb.).

Les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent les responsabilités et les pouvoirs concernant l'environnement et les ressources, chaque niveau ayant compétence sur différents aspects de l'environnement. Les provinces ont directement charge de la majorité des questions relatives à l'environnement et aux ressources à l'intérieur de leurs limites. De son côté, le gouvernement fédéral s'occupe des secteurs qui relèvent clairement de son autorité, comme les territoires et les parcs nationaux, et des questions que les provinces ne peuvent traiter séparément de façon rapide et efficace, comme les services météorologiques. Étant donné que les processus environnementaux débordent les limites politiques et qu'une même activité humaine peut toucher des domaines de compétence et fédérale et provinciale, les deux ordres de gouvernement doivent collaborer à la formulation et à l'exécution de leurs politiques environnementales.

Les jardins Butchart, à Victoria (C.-B.) ⟶

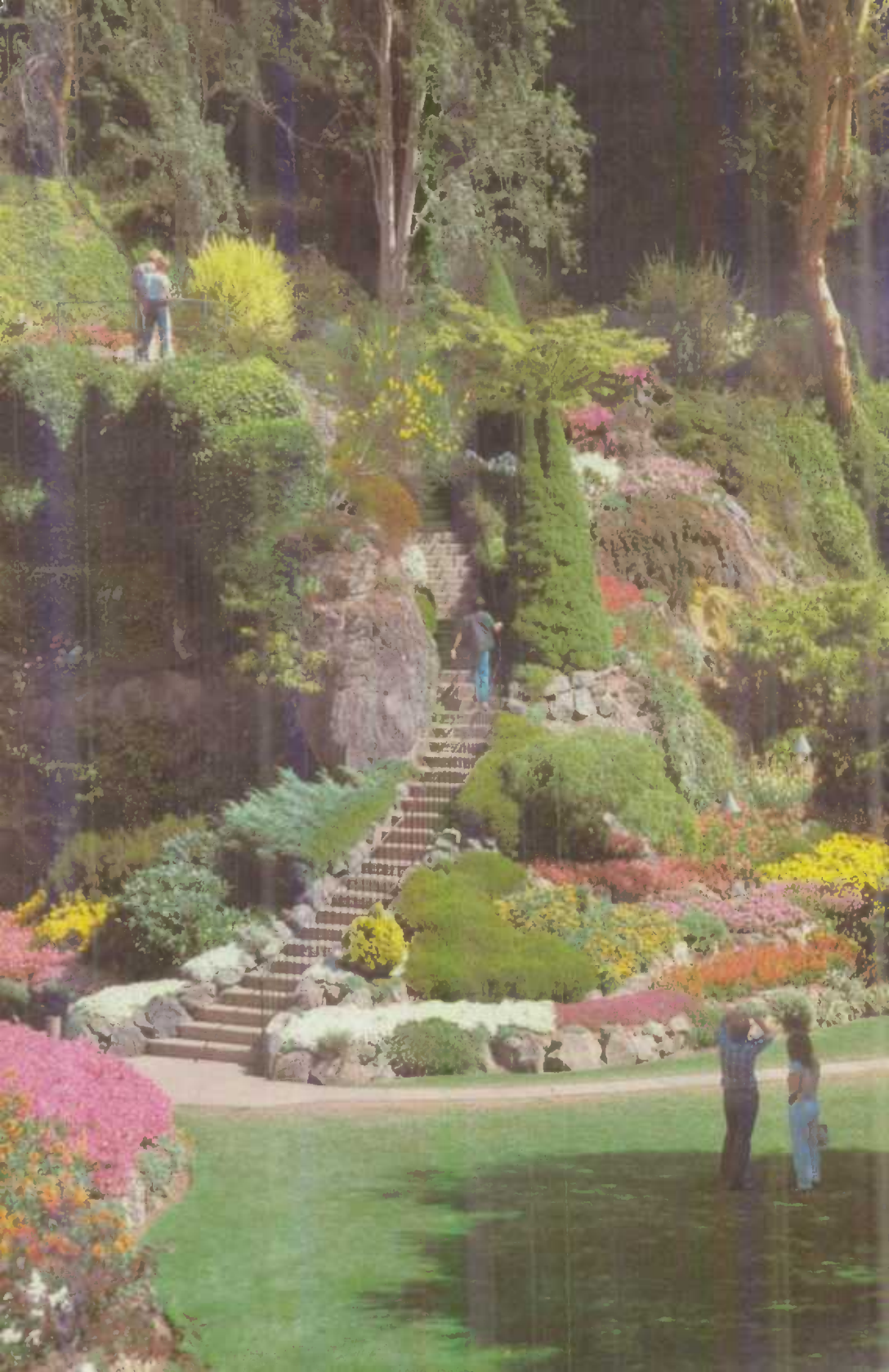

Sur un haut plateau d'une falaise des îles Diggs (T.N.-O.), des scientifiques du Service canadien de la faune examinent une colonie de marmettes.

Au cours d'essais effectués conjointement par l'État et l'industrie en vue de maîtriser les déversements accidentels de pétrole dans les T.N.-O., on vaporise des substances chimiques sur une section de plage couverte de pétrole. Ces substances se combinent au pétrole pour former une sorte de nappe caoutchouteuse qu'il est ensuite possible d'enlever sans laisser de trace.

Outre cette mission nationale, le ministère s'occupe de questions internationales, de façon à protéger l'environnement et les ressources renouvelables du Canada, et contribue en même temps à la solution de problèmes internationaux tels que les pluies acides, les recherches sur les contaminants, les changements climatiques, le transport de polluants atmosphériques sur de longues distances et le développement des pays du Tiers Monde.

Le Parc provincial Algonquin en Ontario.

Le Conseil consultatif canadien de l'environnement (CCCE) et le Conseil consultatif canadien des forêts (CCCF) conseillent le ministre au sujet des priorités relatives à l'environnement et aux forêts; ils le renseignent aussi sur l'efficacité des efforts que le ministère déploie pour réaliser ces priorités. Le CCCE, chargé d'étudier l'état de l'environnement et tout ce qui risque de le dégrader, examine les questions environnementales, et rédige des comptes rendus de ses découvertes. Il comprend jusqu'à 16 membres choisis dans tout le Canada. Le CCCF a été mis sur pied pour servir de guide indépendant en matière de programmes fédéraux concernant les forêts. Il se compose d'éminents représentants de l'industrie, des universités et du milieu scientifique ainsi que de représentants des ministères provinciaux des ressources naturelles.

1

2

1. Boeufs musqués, dans l'île Banks (T.N.-O.).

2. Renard arctique dans le Manitoba septentrionnal.

3. Cerfs, en Ontario.

3

4. Cols-verts et canetons, à Beaver Lake (C.-B.).

5. Bernaches du Canada, dans une réserve faunique de l'Ontario.

6. Puffins, à Terre-Neuve.

Limite de la végétation arborescente dans son décor hivernal, près de Churchill (Man.)

Évaluations environnementales

Le processus fédéral d'évaluation et d'examen de l'environnement, établi en 1973 par décision du Cabinet, veille à ce que les intérêts de l'environnement soient pris en compte au début même de la planification des projets auxquels participe le gouvernement par l'entremise de ses ministères ou organismes ou par le biais de crédits ou de biens fédéraux. Le processus s'applique à tous les ministères et organismes, sauf aux corporations de l'État et aux organismes de réglementation, qui sont néanmoins invités à s'y soumettre.

Le processus commence par un examen critique de l'environnement lors de la conception d'un projet. Si l'on ne connaît pas les incidences du projet sur le milieu ou si elles semblent être importantes, on procède à une analyse plus approfondie. A chaque stade, les projets peuvent être acceptés, modifiés ou rejetés. En fait, la plupart des projets n'appellent pas d'étude plus poussée. Cependant, si un projet risque d'avoir des répercussions importantes sur l'environnement il est déféré au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales pour examen public par une commission indépendante.

Le promoteur du projet prépare un énoncé de ses incidences environnementales suivant les directives de la commission. Celle-ci tient des audiences publiques dans les collectivités voisines de l'emplacement du projet, au cours desquelles les intéressés peuvent présenter leurs points de vue. La commission présente ensuite au ministre de l'Environnement un rapport contenant des conclusions et des recommandations. C'est le ministre de l'Environnement et le ministre responsable du projet qui donnent suite aux recommandations.

Flottille de pêche, en Nouvelle-Écosse.

Pêches et Océans

Le ministère des Pêches et des Océans, créé officiellement en avril 1979, s'occupe d'une vaste gamme de programmes et de services liés aux ressources vivantes et à l'environnement aquatique des océans et des eaux intérieures.

Le CCS Hudson, principal navire océanographique du Canada.

Saumon du Fraser, en Colombie-Britannique.

Le rôle du ministère comprend la gestion globale des pêches maritimes du Canada et de certaines pêches intérieures, la recherche océanographique et halieutique qui contribue à la compréhension, la gestion et la meilleure utilisation des ressources aquatiques renouvelables; l'expansion des marchés pour les produits canadiens de la pêche et la négociation d'accords de pêche avec d'autres pays; les levés hydrographiques et la cartographie des eaux côtières et intérieures navigables; l'administration de quelque 2,300 ports pour petits bateaux dans tout le Canada et la coordination des politiques et programmes fédéraux relatifs aux océans.

Commission de la capitale nationale

La Commission de la capitale nationale (CCN) est l'organisme de la Couronne chargé en vertu de la Loi sur la Capitale nationale (1958) «de préparer des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et d'y aider, afin que la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada puissent être en harmonie avec son importance nationale». La Commission est formée de 20 commissaires, dont le président, qui viennent de tous les coins du pays, de façon que ses politiques et activités soient représentatives de toutes les régions du pays.

La Commission a aussi pour mandat d'acquérir, d'aménager et d'entretenir des terrains publics fédéraux dans la capitale du pays; elle collabore avec les provinces et les municipalités à la réalisation de projets pour le bénéfice des publics national et locaux et conseille le ministère des Travaux publics au sujet de l'emplacement et de l'aspect extérieur de tous les édifices fédéraux dans la région de la capitale nationale. La CCN fait rapport au Parlement par le canal du ministre des Travaux publics.

La CCN gère le parc de la Gatineau, le plus important espace de loisirs de plein air et de conservation dans la région de la capitale. En outre, elle parraine toute une série d'activités publiques sur de vastes superficies de parc naturel, notamment des pistes récréatives, des centres de ski de fond et de ski alpin et des terrains de golf; la CCN s'occupe aussi des tulipes et des massifs floraux du printemps qui contribuent à la renommée de la région. La promotion par la CCN d'activités hivernales a pris une importance particulière grâce à l'utilisation de la surface glacée (7.8 km) du canal Rideau, (la plus longue patinoire extérieure du monde) sur laquelle a lieu le Bal de Neige avec ses sculptures sur glace, ses courses de chevaux, ses défilés et d'autres activités visant à aider les résidents et les visiteurs à jouir du long hiver canadien.

La Commission de la capitale nationale est vouée au maintien d'une capitale qui constitue un symbole d'identité, un modèle d'unité et une source de fierté et d'inspiration pour tous les Canadiens, une capitale qui soit un lieu hautement représentatif de nos valeurs et aspirations nationales.

Emblème de la Commission de la capitale nationale, vers de Old Chelsea (Québec).

Pulvérisation d'un champ de pommes de terre, près de Grand Falls (N.-B.).

Agriculture

Agriculture Canada exerce des fonctions intéressant tous les Canadiens, de l'exploitant agricole au consommateur. L'activité du ministère et des organismes connexes est régie par 43 lois du Parlement.

Organisation

Neuf directions forment le ministère. La Direction générale de la production et de l'inspection des aliments a charge de toutes les opérations du ministère concernant la production et la réglementation, y compris l'inspection, le classement, l'homologation et l'enregistrement. La Direction générale de la commercialisation et de l'économie a pour objet d'améliorer l'efficacité du marketing de l'industrie agricole du Canada, d'accroître les exportations et la consommation intérieure de produits agricoles canadiens et d'assurer l'approvisionnement à long terme du pays en produits agricoles. La Direction générale de la recherche, qui compte plus de 50 établissements à travers le Canada, exécute des programmes tendant à résoudre les problèmes de production, à maintenir la stabilité et la rentabilité du secteur agro-alimentaire et à promouvoir l'utilisation judicieuse des ressources naturelles. La direction générale du soutien du revenu agricole administre des programmes de stabilisation des revenus des agriculteurs. La direction générale du développement régional et des affaires internationales s'occupe de coordonner les engagements nationaux et internationaux du ministère en matière de développement agricole. Elle assure en outre la liaison avec les organismes agricoles provinciaux et internationaux, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales. La Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation aide les cadres supérieurs du ministère à élaborer des

stratégies de développement intégrées et à évaluer les programmes en cours. La Direction générale des communications applique une foule de programmes pour communiquer aux agriculteurs de nouvelles connaissances découlant de la recherche agricole, et pour tenir l'industrie agro-alimentaire et le public en général au courant des politiques, programmes et activités du ministère. Deux autres directions générales, Affaires financières et administratives et Personnel, complètent la structure ministérielle.

Organismes connexes. Le ministère de l'Agriculture est comptable au Parlement pour le ministère et sept organismes agro-alimentaires. L'Office de stabilisation des prix agricoles vient en aide aux agriculteurs en fixant des prix de soutien de certains produits alimentaires. L'Office des produits agricoles achète, vend ou importe des produits agricoles afin de maintenir un équilibre satisfaisant des stocks d'aliments au pays. La Commission canadienne du lait veille à ce que les approvisionnements en produits laitiers transformés soient suffisants et s'efforce d'assurer des recettes équitables aux producteurs de lait de transformation. La Commission canadienne des grains délivre des permis aux exploitants de silos, recommande des catégories de

La moisson, près de High River (Alb.).

Exploitation agricole, près de Hébertville (Qué.).

classification des céréales canadiennes, inspecte et pèse les grains, et exploite un laboratoire de recherche sur les céréales et les oléagineux. L'Office canadien des provendes fait en sorte que l'Est du pays et la Colombie-Britannique disposent d'approvisionnements suffisants en céréales fourragères canadiennes, à des prix stables. La Société du crédit agricole accorde des prêts aux agriculteurs et aux syndicats agricoles. Le Conseil national de commercialisation des produits de ferme surveille la création et l'activité des offices nationaux de commercialisation.

Programmes et politiques

Dans un effort destiné à établir les priorités nationales en matière d'agro-alimentation pour les années 1980, Agriculture Canada a publié, en juillet 1981, un projet de stratégie agro-alimentaire qui indique comment aplanir les obstacles à la croissance du secteur en manœuvrant sur trois fronts principaux: développement des marchés; valorisation des ressources du territoire agricole et recherche thématique. La stratégie proposée explique aussi comment le Canada peut continuer à respecter ses engagements envers la collectivité internationale par l'entremise du commerce des aliments et de l'aide au développement agricole.

Trois importantes mesures législatives touchant l'agriculture ont été soumises au Parlement en 1980-81. La première, intitulée Loi sur l'importation des viandes, a été adoptée et sanctionnée le 18 décembre 1981. Cette loi régit l'importation au Canada de bœuf et de veau à l'état frais, refroidi et congelé.

Le deuxième projet de loi propose la création d'une société de la Couronne du nom de Canagrex, destinée à accroître et à diversifier les ventes de produits agricoles canadiens sur les marchés mondiaux. Canagrex viendrait en aide aux exportateurs éventuels en leur offrant du financement; elle pourrait en outre effectuer des ventes directes ou passer des contracts avec des entreprises ou des organismes existants. Les agriculteurs, les groupes de commercialisation, les offices de mise en marché, les fabricants de produits alimentaires, les gouvernements provinciaux et d'autres organismes collaboreraient avec Canagrex dans ses efforts de commercialisation et de promotion à l'étranger, y compris ses activités connexes.

Le troisième projet autoriserait la Société du crédit agricole (SCA) à emprunter de sources autres que le gouvernement du Canada. Elle pourrait ainsi disposer de fonds supplémentaires pour répondre à l'accroissement de la demande de crédit agricole à long terme. Les prêts à long terme provenant de sources diverses ont totalisé $2

Rassemblement et triage des bovins, en Alberta.

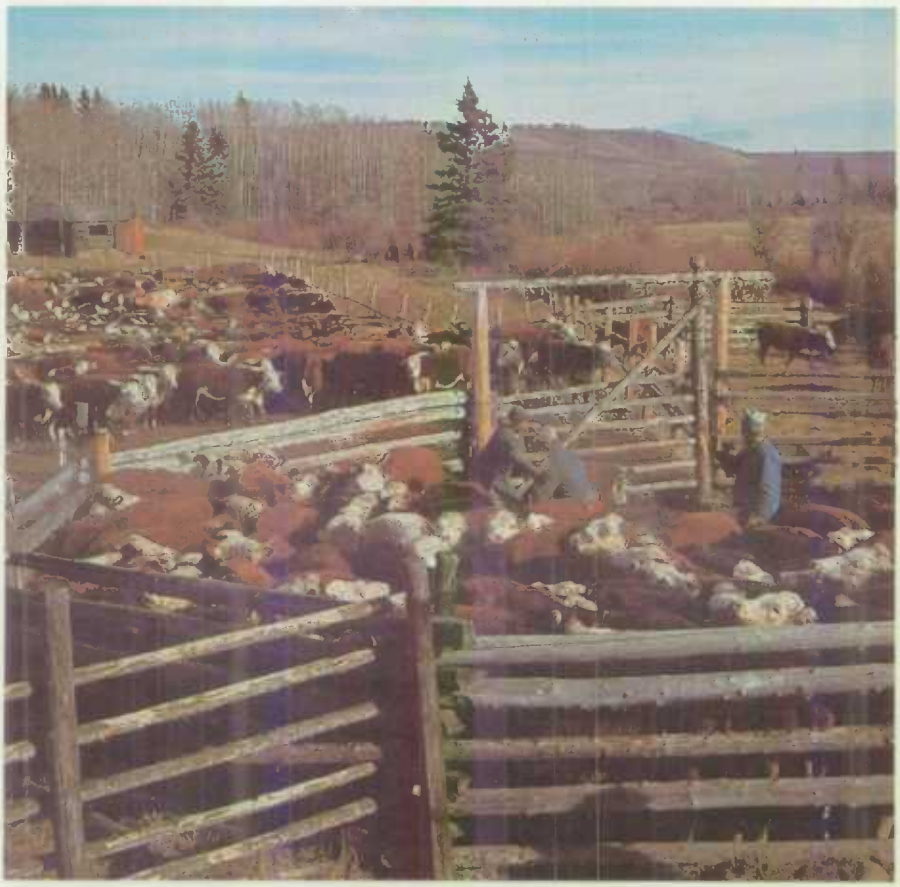

milliards en 1980 contre $655 millions en 1975. La demande de crédit agricole devrait se chiffrer à $2.2 milliards en 1981-82 et augmenter annuellement de 14% au cours des prochaines années.

En 1981, l'État a entrepris de passer en revue tous les aspects de sa politique laitière à long terme, notamment la formule de fixation des prix, les programmes d'importation, l'autosuffisance en matière grasse, les subventions, la valeur des contingents, les cessions interprovinciales de contingents et la participation du public à l'élaboration de la politique laitière.

En mars 1981, le Conseil national de commercialisation des produits de ferme a publié de nouvelles lignes directrices concernant les formules de calcul des coûts de production que les offices nationaux de commercialisation utilisent pour déterminer les prix à la production. Le Conseil surveille les prix des œufs, du dindon et du poulet, et doit approuver les formules de calcul mises au point par ces offices.

L'Office de stabilisation des prix agricoles a versé des indemnités totalisant $81 millions aux céréaliculteurs touchés par l'embargo partiel sur les ventes de céréales à l'URSS. Il a aussi versé des paiements d'appoint aux producteurs de diverses denrées,

Européens et Japonais sont les principaux importateurs de viande de cheval du Canada.

L'époque de la moisson, dans l'Ouest canadien.

notamment le porc, les pommes de terre, les céréales, les concombres de serre et les cerises aigres, pour compenser l'effet des conditions défavorables du marché.

En 1980-81, les agriculteurs ont emprunté près de $500 millions de la Société du crédit agricole. En 1980, les banques ont consenti des prêts totalisant $221 millions, destinés aux améliorations agricoles, comparativement à $49 millions pour la période de janvier à mars 1981. Depuis la promulgation de la Loi en 1945, le total du crédit octroyé se chiffre à $4.4 milliards.

Agriculture Canada a annoncé l'adoption de mesures destinées à retirer progressivement du marché certains types populaires d'herbicides à base de 2, 4-D, parce qu'ils contiennent des dioxines. De même, certains usages du groupe des chlorophénols sont maintenant interdits. L'innocuité, les avantages et la valeur de tous les fumigants utilisés au Canada font actuellement l'objet d'une réévaluation. Depuis le 1er janvier 1981, les emballages et les étiquettes de tous les produits agrochimiques vendus au Canada sont libellés uniquement en mesures métriques.

Les importations de bovins et d'ovins en provenance de l'Europe continentale ont été annulées en 1981 par suite d'une épidémie de fièvre aphteuse en Italie, en France et en Autriche. Cette maladie du bétail est très contagieuse. Le Canada en est exempt depuis 1952. Son introduction au pays compromettrait nos exportations de bétail.

Affaires extérieures

Le ministère des Affaires extérieures assume trois fonctions principales: 1) conseiller le gouvernement sur les questions de politique étrangère, de commerce extérieur et d'économie internationale, coordonner la mise en œuvre des politiques et programmes du gouvernement en ces domaines, représenter le Canada dans d'autres pays et auprès d'organismes internationaux et négocier des ententes internationales; 2) fournir de l'aide consulaire aux Canadiens voyageant ou vivant à l'étranger et offrir des services d'immigration aux personnes désireuses de venir au Canada; 3) promouvoir le Canada et ses intérêts à l'étranger.

L'administration centrale du ministère se trouve à Ottawa. En 1982, le Canada comptait 111 missions diplomatiques et consulaires réparties dans 77 pays; bon nombre de ces missions sont accréditées auprès de deux ou de plusieurs gouvernements, ce qui permet au Canada de maintenir des relations diplomatiques avec 80 autres pays. De plus, le Canada compte 15 consulats honoraires situés dans des villes où les visiteurs canadiens ont souvent besoin de services consulaires. En 1981, il y avait à Ottawa 99 missions diplomatiques permanentes, tandis que 44 autres États étaient représentés au Canada selon le système de l'accréditation multiple.

Une mission diplomatique du Canada dans un pays du Commonwealth s'appelle Haut-commissariat et est dirigée par un haut-commissaire, alors qu'une mission diplomatique dans un pays non membre du Commonwealth s'appelle ambassade et est dirigée par un ambassadeur ou un chargé d'affaires. Les missions consulaires, qui s'occupent surtout des relations commerciales du Canada mais aussi de diverses questions administratives, ont à leur tête des consuls ou des consuls généraux.

Le Canada a aussi huit missions permanentes et distinctes accréditées auprès de certains organismes internationaux, dont l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York et à Genève; les Communautés européennes (CE) et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris, ainsi que l'Organisation des États américains (OEA) à Washington.

Politique étrangère

Une étude de politique étrangère publiée en 1970 énumérait six grands objectifs nationaux à poursuivre au pays et à l'étranger: stimuler la croissance économique; préserver la souveraineté et l'indépendance du Canada; travailler à la paix et à la sécurité; promouvoir la justice sociale; enrichir la qualité de la vie; et maintenir l'harmonie du milieu naturel. La revue annuelle du ministère des Affaires extérieures (que l'on peut obtenir gratuitement en écrivant au ministère des Affaires extérieures, Renseignements, Édifice Pearson, Ottawa, K1A 0W6) précise les buts particuliers et les réalisations de la politique étrangère du Canada dans chaque pays et région ainsi que dans le domaine du droit international, de la maîtrise des armements et du désarmement, de l'énergie, du commerce et des affaires économiques internationales, des affaires sociales et philanthropiques, de la sécurité internationale et autres domaines connexes.

Services aux Canadiens

Assistance consulaire. L'une des principales fonctions des ambassades et autres missions du Canada est de répondre aux demandes d'aide du voyageur ou du résident

L'ensemble du ministère des Affaires extérieures (au centre en l'avant-plan) à Ottawa.

canadien à l'étranger. Chaque année, le personnel consulaire s'occupe de près de 600,000 cas qui comprennent aussi bien la délivrance d'un passeport (environ 45,000) que la prestation de services spéciaux liés au décès (plus de 400), à l'hospitalisation (plus de 600), à des difficultés financières (de 2,000 à 3,000) et à l'incarcération pour possession de drogues ou autres délits (rarement moins de 1,000).

Passeports. Environ 700,000 à 750,000 passeports sont délivrés chaque année par le ministère des Affaires extérieures. Au Canada, la délivrance des passeports, des certificats d'identité et des titres de voyage émis en vertu de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés s'effectue par le biais des bureaux régionaux des passeports établis à Calgary, Edmonton, Fredericton, Halifax, Hamilton, London, Montréal, Québec, St. John's, Saskatoon, Toronto, Toronto/North York, Vancouver, Victoria, Windsor et Winnipeg, ainsi qu'au Bureau central des passeports à Ottawa.

Aide juridique à l'étranger. Le Bureau des affaires juridiques du ministère s'occupe des demandes d'aide de citoyens canadiens désirant présenter des réclamations contre, ou concernant, des gouvernements étrangers. Dans le domaine du droit international privé, le Bureau offre divers services visant à faciliter les recours juridiques mettant en cause des juridictions canadiennes et étrangères sur la base de conventions ou de procédures prédéterminées.

Agence canadienne de développement international (ACDI)

L'Agence canadienne de développement international est l'organisme d'État qui administre le programme canadien de coopération avec les pays en développement.

La remise en état des chemins de fer est un des principaux engagements de l'ACDI au Bangladesh.

Le Canada fournit de l'aide à quelque 80 pays, et dans les années financières 1980-81 et 1981-82 cette assistance a totalisé respectivement $1.24 et $1.46 milliard. L'assistance au développement a pour objectifs d'aider les pays du Tiers Monde à répondre aux besoins essentiels de leurs populations les plus pauvres; de soutenir les efforts déployés par ces pays pour devenir autosuffisants; et de faire en sorte que les intérêts mutuels du Canada et des pays bénéficiaires soient respectés.

La majeure partie de la contribution canadienne est versée sous forme d'aide bilatérale. En 1980-81 cette aide s'est élevée à $523.84 millions, dans le cadre d'ententes entre le Canada et les gouvernements bénéficiaires pour le financement de projets de mise en valeur. Plus de la moitié est octroyée sous forme de subventions; le reste est prêté à des conditions très libérales. Les pays en développement utilisent les prêts pour acheter des matériaux, de l'équipement ou des services aux fins de leur industrie et de leur agriculture, ou pour accéder au marché canadien d'exportation grâce à des lignes de crédit. De plus, des subventions au titre de l'assistance technique bilatérale couvrent les frais de mission des conseillers canadiens outre-mer et la formation au Canada des stagiaires venus du Tiers Monde. L'Asie demeure le principal bénéficiaire de l'aide économique bilatérale ($209 millions en 1980-81), suivie de l'Afrique francophone ($137 millions), l'Afrique du Commonwealth ($110 millions), l'Amérique latine ($29 millions) et des Caraïbes ($27 millions). L'ACDI fournit également de l'assistance bilatérale sous forme d'aide alimentaire ($60.5 millions en 1980-81).

Le deuxième type d'assistance aux pays en développement est l'aide multilatérale ($510.15 millions en 1980-81), en vertu de laquelle le Canada et d'autres pays donateurs fournissent des fonds à des institutions internationales qui secourent le Tiers Monde. Le Canada appuie quelque 65 programmes. En 1980-81, $295 millions ont été fournis sous forme de prêts et d'engagements de capitaux auprès d'institutions financières internationales – groupe de la Banque mondiale et banques régionales de développement de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes. En opérant sur les marchés financiers privés, ces institutions peuvent rassembler des fonds destinés à des projets dont l'envergure déborde parfois les frontières nationales. De plus, le Canada a consacré $99 millions à divers programmes des agences des Nations Unies et à des institutions internationales engagées dans la recherche et le développement. Un autre $8 millions a permis à l'assistance humanitaire internationale d'aider les réfugiés et les victimes de désastres naturels de même que ceux causés par l'homme. De l'aide alimentaire est aussi fournie par des moyens multilatéraux ($106 millions), surtout au titre du Programme alimentaire mondial.

Sous le régime du troisième type d'aide au développement, l'ACDI pratique des formes souples d'assistance au Tiers Monde par l'intermédiaire d'organisations canadiennes et internationales non gouvernementales (ONG) ainsi que par le biais de groupes du monde canadien des affaires, de l'enseignement supérieur et du travail. Cet appui de l'ACDI aux ONG revêt la forme de subventions qui peuvent doubler les fonds rassemblés par les ONG mêmes et accroître ainsi le champ et les résultats des activités visées. L'ACDI met l'accent sur le soutien des efforts vers l'autarcie, surtout par le développement rural, l'éducation, la formation et la santé publique. Au total l'ACDI a fourni $35 millions en 1980-81 à l'appui de 140 ONG canadiennes travaillant sur 2,143 projets dans 100 pays. Elle a aussi versé $8 millions à des ONG internationales dont les efforts portent avant tout sur le développement communautaire, la formation des gestionnaires et la création d'institutions et leur soutien.

La Direction de la coopération institutionnelle et des services au développement (CISD) encourage les liens entre diverses institutions canadiennes — universités, collèges, associations professionnelles, syndicats, coopératives — et leurs pendants dans le Tiers Monde. La CISD favorise des activités qui peuvent mener à un enrichissement mutuel et aider les pays en développement à progresser sur le plan socio-économique. En 1980-81 la CISD a fourni $29 millions à l'égard de 425 projets.

Enfin, le programme de coopération industrielle ($7 millions en 1980-81) encourage les firmes canadiennes à ouvrir des établissements dans les pays en développement ou à agrandir ceux qu'elles y exploitent déjà, et à y essayer des techniques canadiennes. Ce programme aide aussi les sociétés canadiennes à s'assurer une part plus équitable des activités de mise en valeur financées multilatéralement. En outre, les pays en développement reçoivent de l'assistance pour se doter de structures propices à l'industrialisation.

Le Service administratif canadien outre-mer (SACO)

Le SACO est une société canadienne sans but lucratif, fondée en 1967 par des hommes d'affaires et des membres de professions libérales, avec l'appui de l'ACDI. Un conseil d'administration oriente sa politique.

Le SACO vise à mettre à profit la compétence de Canadiens et Canadiennes pour: 1) organiser des échanges de technologie et de personnel qualifié avec des organismes gouvernementaux, industriels et autres de pays en développement; 2) faciliter la réalisation de projets dans ces pays, avec la collaboration de l'industrie et du gouvernement canadiens.

Les activités du SACO se répartissent en trois volets: 1) Le programme outre-mer qui répond aux demandes des pays en développement désireux d'obtenir de l'aide en gestion économique ou financière, ou des conseils techniques et professionnels dans divers secteurs: agriculture, communications, enseignement, pêche, exploitation forestière, industrie manufacturière, mines, imprimerie, pâtes et papiers, lutte contre la pollution, reboisement et tourisme, entre autres. 2) Le programme d'aide aux autochtones du Canada, qui embrasse tout le pays, répond aux requêtes des bandes indiennes. Celles-ci peuvent demander l'aide du SACO pour établir des commerces rentables, tels que magasins et garages, ou des entreprises dans divers secteurs comme le tourisme, l'exploitation forestière et la pêche. 3) Le programme pour l'industrie et le commerce englobe la co-entreprise et la facilitation du commerce avec les pays en voie de développement. De plus en plus des sociétés des pays en développement proposent à l'ACDI la création d'entreprises en coparticipation avec l'industrie canadienne. Le programme pour l'industrie et le commerce s'applique parallèlement à un programme analogue outre-mer. Les coopérants du SACO aident à développer dans le Tiers Monde des entreprises capables de fabriquer des produits de qualité.

Service universitaire canadien outre-mer (SUCO)

Le SUCO recrute des compétences dans tous les domaines pour leur confier des tâches de formation auprès de la main-d'œuvre des pays du Tiers Monde.

Depuis 1961, le SUCO a envoyé plus de 8,000 coopérants de tous âges et de toutes professions pour combler des pénuries temporaires de main-d'œuvre dans les pays en développement. Les contrats d'engagement sont de deux ans.

Les pays ou organismes bénéficiaires rénumèrent le coopérant aux taux locaux, tandis que le SUCO, organisation indépendante à but non lucratif, assume ses frais médicaux, d'assurance, d'orientation, de voyage et de formation linguistique.

Le SUCO s'occupe aussi du financement de certains petits projets d'auto-développement outre-mer et de l'éducation du public au Canada. Ses fonds proviennent en grande partie de l'ACDI; le reste est fourni par des particuliers, corporations, fondations, groupes communautaires et gouvernements provinciaux.

Le SUCO (section francophone) exerce son activité dans plus de 20 pays d'Afrique et d'Amérique latine. Il participe à des projets de développement du Tiers Monde par l'envoi de coopérants et de fonds pour la réalisation de programmes sociaux et éducatifs. Il s'occupe aussi de sensibiliser le public du Québec et des Maritimes au développement des pays pauvres.

Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Créé en 1970 par la loi du Parlement, le CRDI est une société d'État autonome qui a pour but d'encourager et d'appuyer les recherches visant à adapter la science et la technique aux besoins des pays en développement. Il s'acquitte de sa mission en apportant son aide (financement, conseils, formation) aux chercheurs et aux institutions des pays en développement pour leur permettre d'entreprendre des travaux sur des sujets qu'ils jugent importants pour leur propre pays.

Le Centre est financé par une subvention annuelle du Parlement, mais ses politiques sont établies par un conseil des gouverneurs de composition internationale représentant le Canada, le Tiers Monde et les pays industrialisés. Il a son siège à Ottawa et des bureaux régionaux en Afrique (Dakar, Nairobi) en Asie (Singapour), en Amérique latine (Bogota) et au Proche-Orient (Le Caire).

Champs de riz irrigués dans la zone sèche de Sri Lanka, où se poursuit un programme d'essai de diverses méthodes de culture financé par le Centre de recherches pour le développement international.

Avant qu'une proposition de recherche soit soumise à l'approbation du Conseil des gouverneurs on s'assure qu'elle présente un intérêt pratique, qu'elle répond aux priorités du pays ou de la région concernée et que les travaux envisagés auront le plus vaste impacte possible. En outre, on demande à l'institution bénéficiaire de participer au financement du projet.

Le rôle du personnel du CRDI consiste à fournir des conseils pour la détermination des besoins en matière de recherches et la mise au point des projets, à apporter le soutien technique et administratif nécessaire, à suivre le cheminement des travaux et à en diffuser les résultats le plus largement possible.

Quatre divisions administrent la plupart des projets financés par le Centre: Sciences de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition; Sciences de la santé; Sciences de l'information et Sciences sociales. Le programme de bourses assure des subventions d'études supérieures ou de formation à des chercheurs individuels. Le service des programmes de coopération, établi récemment, favorise la collaboration entre les institutions de recherche canadiennes et celles du Tiers Monde. Un programme élargi d'aide à la recherche en matière d'énergie a été lancé en 1982.

Défense nationale

La politique de défense du Canada vise à assurer le maintien de la sécurité et de l'indépendance du pays. A cette fin, les Forces canadiennes sont liées par des accords de sécurité et de défense collectives avec les alliés du Canada dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et avec les États-Unis en vertu de l'accord du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). Elles assument diverses missions de maintien de la paix et d'observation pour le compte des Nations Unies et veillent au maintien de l'aptitude du Canada à fonctionner à titre d'État souverain sur son propre territoire et dans les eaux territoriales qui relèvent de sa compétence.

Comme le principal danger qui menace le Canada sur le plan militaire est l'éventualité, peu probable cependant, d'un conflit nucléaire entre les États-Unis et l'Union soviétique, la politique canadienne s'efforce de prévenir une telle situation par une activité qui s'exerce surtout en Europe et en Amérique du Nord.

La principale contribution du Canada en Europe est le maintien d'un contingent de plus de 5.000 militaires dans les forces terrestres et aériennes du Commandement allié en Europe. Ce contingent se compose du Groupe-brigade mécanisé canadien, qui compte environ 3,000 hommes, et du Premier Groupe aérien canadien, qui comprend trois escadrons de chasseurs CF-104 et des avions d'appui tactique, ainsi qu'un personnel de soutien.

Équipage à bord d'un poste de pilotage simulé.

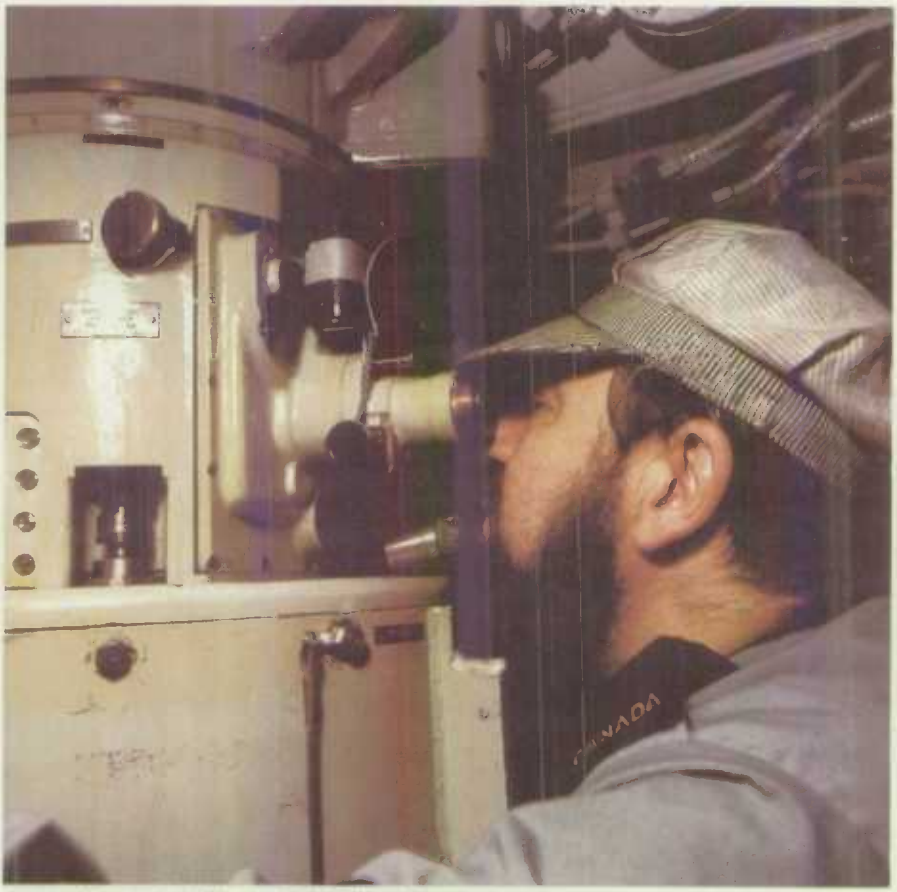

Sous-marinier scrutant l'horizon à l'aide d'un périscope.

L'un des trois groupements terrestres de combat du Canada est chargé d'appuyer, au besoin, les forces de dissuasion de l'OTAN en Norvège. Le groupement peut être transporté par air ou par mer. Le Canada maintient aussi deux escadrons de CF-5 en vue d'un appui rapproché sur le flanc nord de l'OTAN. Ces appareils, ravitaillés en vol, peuvent être dépêchés rapidement en cas de crise. La collaboration avec les forces des États-Unis, en vertu d'une nouvelle entente NORAD signée en mai 1981 pour une période de cinq ans, est le principal instrument de défense en Amérique du Nord. L'apport du Canada consiste en trois escadrons de chasseurs tout temps, un escadron d'instruction, deux réseaux radar continentaux, des unités de détection optique et un escadron de guerre électronique.

Les forces navales canadiennes ont pour tâche de surveiller et contrôler les approches maritimes des côtes du Canada, baignées par trois océans; de fournir des navires prêts au combat, en vertu de l'engagement du Canada vis-à-vis de l'OTAN, et de collaborer avec les forces américaines à la défense du continent. Pour cela, elles disposent des éléments opérationnels suivants: 20 destroyers, trois navires d'appui, un vaisseau auxiliaire des plongées et trois sous-marins.

Afin d'aider les Nations Unies à faire cesser les hostilités par le maintien de la paix et l'observation de la trêve, le Canada compte environ 220 militaires en service au Golan (entre la Syrie et Israël), plus de 500 à Chypre, et une vingtaine d'officiers affectés à l'organisation de surveillance de la trêve, que dirige les Nations Unies au Moyen-Orient.

Pour protéger la souveraineté du Canada, les Forces armées canadiennes exercent deux grandes fonctions. Elles doivent d'abord prévenir toute atteinte pouvant être portée au droit du Canada d'exercer son autorité sur son territoire et ses eaux territoriales. Depuis que la zone de pêche a été établie à 200 milles, la surface en eau qui relève de la compétence du Canada constitue près de la moitié de la surface terrestre du pays, et il a fallu accroître la surveillance et l'inspection des navires de pêche et d'autres activités civiles, notamment la lutte contre la pollution. Deuxièmement, en cas de troubles civils graves, les forces pourraient être appelées à la rescousse des autorités civiles. Aucun groupe des Forces armées n'est expressément chargé de cette fonction, mais des militaires normalement affectés à d'autres tâches peuvent fournir une telle aide.

Les Forces armées constituent également une source de compétences et de moyens auxquels le pays peut faire appel dans des domaines comme la recherche et le sauvetage, l'aide et le secours en cas de désastre, la construction, et la cartographie et les levés.

Élèves accomplissant un exercice à l'école des pompiers de la BFC de Borden.

Facteurs de conversion usuels des unités métriques SI en unités impériales canadiennes

Longueur

1 mm = 0.03937 po
1 cm = 0.3937 po
1 m = 3.28084 pi
1 km = 0.62137 mi

Masse (poids)

1 kg = 2.204622 lb
1 kg = 0.0011023 tonne (courte)
1 kg = 0.000984 tonne (forte)
1 kg = 32.1507 onces troy
1 g = 0.0321507 once troy
1 t = 1.102311 tonne (courte)
1 t = 0.9842065 tonne (forte)

Superficie

1 km^2 = 0.3861 mi^2
1 ha = 2.47105 acres
1 m^2 = 0.000247 acre

Volume et capacité

1 m^3 = 220 gal
1 m^3 = 35.31466 pi^3
1 m^3 = 423.78 pieds planche
1 dm^3 = 0.423776 pied planche
1 m^3 = 6.28982 barils
1 litre = 0.219969 gal
1 dm^3 = 0.027496 boisseau
1 m^3 = 27.4962 boisseaux

Masse en unités métriques SI et capacité correspondante en unités impériales canadiennes pour certaines grandes cultures:

Blé, soya, pommes de terre, pois. . . . . 1 t = 36.74 boisseaux
Seigle, lin, maïs. . . . . 1 t = 39.37 boisseaux
Colza, graines de moutarde. . . . . 1 t = 44.09 boisseaux
Orge, sarrasin . . . . . 1 t = 45.93 boisseaux
Céréales mixtes. . . . . 1 t = 48.99 boisseaux
Avoine. . . . . 1 t = 64.84 boisseaux
Graines de tournesol. . . . . 1 t = 91.86 boisseaux

Température

9/5 de la température en °C + 32 = température en °F

Remerciements

Les collaborateurs

J. Lewis Robinson (*Géographie régionale*), professeur de géographie régionale à l'Université de Colombie-Britannique. B.A. de l'Université Western Ontario, 1940; M.A. Syracuse (N.Y.), 1942; Ph.D. de l'Université Clark, à Worcester (Massachusetts), 1946. Auteur de neuf volumes, dont *The Geography of Canada* (Toronto, 1950); *The Canadian Arctic* (Ottawa, 1952); *Resources of the Canadian Shield* (Toronto, 1969); (en collaboration avec George Tomkins) *The Gage World Atlas: A Canadian Perspective* (Toronto, 1972); et divers chapitres de livres et articles.

Charles A. Barrett (*Performance économique du Canada, 1981-82*), directeur de l'Analyse générale de l'économie et de la recherche en commercialisation pour le Conference Board au Canada. B.A. Toronto, 1970; M.Sc. en économie, 1971; Ph.D. en économie, 1975, London. Chargé du programme d'analyse économique courante du Board; de la recherche en économie et en commercialisation, ainsi que du contenu des conférences, colloques et ateliers du Board dans le domaine de l'économie et de la commercialisation. Auteur de plusieurs études et articles.

Christopher Armstrong (*Histoire*), professeur agrégé d'histoire à l'Université York. B.A. de l'Université de Toronto, 1963. B.A. du Balliol College (Oxford), 1965; A.M. Harvard, 1967; Ph.D. de l'Université de Toronto, 1972. Auteur de *The Politics of Federalism: Ontario's Relations with the Federal Government, 1867-1942* (1981) et d'autres articles.

V. Bruce Matthews (*Religion*), professeur agrégé de religion comparée à l'Université Acadia. B.A. de l'Université Acadia, 1963; M.A. Oxford, 1965; S.T.B. Trinity College (Toronto), 1966; Ph.D. de l'Université McMaster, 1974. Auteur de nombreux articles sur la religion, la culture et la politique particulières notamment au Sud et Sud-Est asiatiques.

Gordon McKay (*Le climat*), directeur de la Direction des applications météorologiques au ministère de l'Environnement du Canada. B.Sc. Manitoba, 1943; M.Sc. McGill, 1953. Cet article est une version abrégée de «Climatic Resources and Economic Activity» qui paraît dans *Canada's Natural Environment: essays in applied geography*, réalisé par G.R. McBoyle et E. Sommerville (Methuen Publications, Toronto, 1976).

Provenance des photographies selon le numéro de page

Couverture. Malak

Dans l'île Baffin, Auyuittuq, qui signifie en inuit «l'endroit qui ne fond pas», est le premier parc national au-delà du cercle arctique.
Frontispice. Malak
viii Malak
2. Malak
3. Malak
5. Malak
6. E. Otto/Miller Services
7. E. Otto/Miller Services
8. Michael Saunders
9. Malak
11. E. Otto/Miller Services
13. E. Otto/Miller Services
15. Deryk Bodington
17. Malak
18. Burridge-Photo/Graphics
19. Malak
21. Sig Bradshaw
23. Malak
25. Deryk Bodington
27. Malak
29. Fred Bruemmer
30. Malak
33. Malak
34. Murdoch Maclean
35. Alex Onoszko
37. Michael Saunders
38. Michael McNall
39. Michael Saunders
41. George Hunter
45. George Hunter
47. E. Otto/Miller Services
49. Jane E. Mundy/Photothèque
50. Fred Bruemmer
51. Michael McNall
53. Richard Harrington
54. Fred Bruemmer
55. Fred Bruemmer
56. Fred Bruemmer
60. Maurice Massaad
61. T. Gregg Eligh/Miller Services
62. Malak
63. George Hunter
64. Malak
65. Jane E. Mundy/Photothèque (haut); Sig Bradshaw (bas)
66. Sig Bradshaw
67. Rodney Polden
68. Ron Marken

69. Images du Nord
70. Robert Etcheverry
71. Ed Ellis
72. Centre national des Arts
73. Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne
74. David Cooper
75. Galerie nationale du Canada
76. Musée national des sciences naturelles
77. Musées nationaux du Canada
79. H. Foster/Musées nationaux du Canada
81. A.J. Fernandes/Photothèque
82. Deryk Bodington
83. E. Otto/Miller Services
85. Mike Beedell
86. E. Otto/Miller Services
87. Malak
89. George Hunter
91. Fred Bruemmer
92. Crawley Films Limited
93. *Vancouver Sun*
94. Université Acadia
97. George S. Zimbel
99. Conseil national de recherches
101. George Hunter
103. Les photographes Ellefsen Ltée
104. Deryk Bodington
105. George Hunter
106. Agriculture Canada
107. Noris Hunt/Miller Services
108. George S. Zimbel
109. Deryk Bodington
111. E. Otto/Miller Services
113. Malak
115. Suncor Inc.
118. Pierre St. Jacques/Photothèque
119. Mike Beedell
121. Ministère des Communications
123. Ministère des Communications
127. Ministère des Communications
128. Newfoundland Telephone
129. Québec-Téléphone
130. Société Radio-Canada
131. Société Radio-Canada
132. Postes Canada
133. Malak
135. Michael Saunders
136. Pat Morrow; Programmed Communications Ltd. (insert)
137. (1) Canapress Photo; (2) Wamboldt-Waterfield; (3), (4) Canapress Photo
138. Malak
139. George Hunter
141. Malak
143. Michael Saunders

144. Richard Harrington
145. George Hunter
146. Pat Morrow/Photothèque
147. Malak
148. George Hunter
150. E. Otto/Miller Services
151. E. Otto/Miller Services
152. E. Otto/Miller Services
153. Malak
154. Michael Saunders
155. Malak
156. E. Otto/Miller Services
157. Deryk Bodington
159. Deryk Bodington
160. Edward Gifford-Photo/Graphics (haut); J.A. Kraulis-Photo/Graphics (bas)
162. E. Otto/Miller Services
163. E. Otto/Miller Services
165. Murdoch Maclean
166. Deryk Bodington
167. Michael Saunders
168. George Hunter
169. Malak
171. George Hunter
172. Michael Saunders (haut); Ted Grant/Ministère des Pêches et Océans (bas)
173. (1) Michael Saunders; (2) Richard Harrington; (3) Michael Saunders
174. Malak
175. Malak
176. George Hunter
177. Mike Beedell
179. Mike Beedell
181. Canadian Utilities Limited
182. Deryk Bodington
183. J.E. Lozanski
184. Les photographes Ellefsen Ltée
185. Hydro-Ontario
186. George Hunter
191. George Hunter/Photothèque
193. George Hunter
194. Deryk Bodington
195. George Hunter
196. Chris Lund/Photothèque
197. Finning
198. Southam Inc.
199. Malak
202. Alex Onoszko
203. George Hunter
204. Malak
205. George Hunter
206. Pat Morrow/Photothèque
207. George Hunter
209. George Hunter
210. Drummond McCall Inc.

211. George Hunter/Photothèque
212. George Hunter
213. George Hunter
215. George Hunter (2)
216. Dylex Limited
217. Michael Saunders
218. Mike Beedell
220. George Hunter/Photothèque
221. George Hunter
222. Malak
223. George Hunter
225. Les photographes Ellefsen Ltée
227. Michael McNall
230. Deryk Bodington
231. Michael Saunders
232. Malak
233. Malak
234. George Hunter
235. George Hunter
236. Malak
240. Mike Beedell
241. E. Otto/Miller Services
242. Malak
243. Malak
244. Michael Saunders
245. Sig Bradshaw
246. E. Otto/Miller Services
247. George Hunter
249. Ray Chen/Banque de Montréal
250. Ray Chen/Banque de Montréal
251. Richard Harrington
254. Malak
255. E. Otto/Miller Services
256. Richard Harrington
257. Malak (haut); Canadien National (bas)
258. Michael Saunders
259. J.A. Kraulis-Photo/Graphics
260. Malak
263. Dave Burcsik/Photothèque
265. Canapress Photo (2)
267. Deryk Bodington
268. George Hunter
269. George Hunter
270. Michael Saunders
271. Canapress Photo
275. Malak
276. Michael Saunders
279. Malak
280. Allan Katowitz/Photothèque
281. Mike Beedell
282. Michel Thérien/Photothèque
283. Mike Beedell

284. Les photographes Ellefsen Ltée
285. Malak
286. George Hunter/Photothèque
287. Pat Morrow/Photothèque
291. George Hunter
293. Ministère des Affaires des anciens combattants
294. Ministère des Affaires des anciens combattants
295. Pierre St. Jacques/Photothèque
296. Malak
297. *Vancouver Sun*
298. Les photographes Ellefsen Ltée
299. Deryk Bodington
300. Michael Saunders
301. Murdoch Maclean
302. Bryce Flynn/Photothèque
303. Mike Beedell
304. Mike Beedell
305. Malak
306. George Hunter
307. (1) George Hunter; (2) Malak; (3) George Hunter
308. Malak
309. Malak
310. Fred Bruemmer (haut); BP Canada (bas)
311. Malak
312. (1), (2) Fred Bruemmer; (3) David Taylor/Photothèque
313. (4) T.W. Kitchin/Photothèque; (5) Malak; (6) Fred Bruemmer
314. Fred Bruemmer
315. Murdoch Maclean (haut); Ministère des Pêches et Océans (bas)
316. Richard Harrington
317. Malak
318. Richard Vroom/Photothèque
319. Malak
320. J.A. Kraulis-Photo/Graphics
321. Deryk Bodington
322. Agriculture Canada
323. Michael McNall
325. Malak
326. Agence canadienne de développement international
329. Centre de recherches pour le développement international
330. Ministère de la Défense nationale
331. Ministère de la Défense nationale
332. Ministère de la Défense nationale

A noter: Adresser toute demande de renseignements au sujet des photos de la Photothèque à l'Office national du film du Canada.

Index

Acte de l'Amérique du Nord britannique 35,261-2,271,274
Activité scientifique. 104-19
Affaires des anciens combattants. 292-4
Affaires extérieures, ministère 324-5
Affaires indiennes et du Nord, ministère 49-56
Agence canadienne de développement international (ACDI) 325-7
Agriculture Canada 318-23
—bétail. 161-2,163
—consommation alimentaire par habitant 164-5
—fourrures 164
—grandes cultures 156-8
—horticulture. 159-61
—production laitière. 162,164
—programmes et politiques 320-3
—recherches. 104-8
—revenu, dépenses et investissement agricoles 155-6
—volaille et œufs 164
Allocations familiales et crédit d'impôt-enfant 302
Archives publiques du Canada 82
Arctique 14-8
—recherches. 112,119
Arts et culture 67-88
—administration publique 83-8,124-5
—bibliothèques et archives 80-2
—musées et galeries 75-9
Assurance-chômage. 186-8,192-3
—hospitalisation. 298
—maladie 298
—vie. 250
Assurances 250
Autochtones 49-56
—Indiens 49-56
—Inuit 52-6

Balance des paiements internationaux 243-5
—mouvements de capitaux 243-5
Banque 246-9
—d'épargne du Québec 249
Banque du Canada 246-8
Banques à charte 248-9
—caisses d'épargne et de crédit et caisses populaires. 250
—sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires. 249-50
Basses terres des Grands lacs et du St-Laurent 3,9-11
Bétail 161-3
Bibliothèque nationale. 81
Bibliothèques. 80-1
Bouclier canadien 3-4,11-3

Cabinet fédéral 264-6
Centre de recherche pour le développement international (CRDI) 328-9
Charbon 181-2
Chef de l'opposition. 265
Chemin de fer 254-5
Chômage 186-8,192-3
Citoyenneté, acquisition 278
—promotion du civisme 278-9
Climat 19-29
—économie. 19-20
—recherche 20-9
—ressource. 20
—risque 21-3
Climatologie, applications 24-7
—agriculture et exploitation forestière 24-5
—construction 27
—mise en valeur des ressources. 26
—planification de l'utilisation des terres 26-7
—tourisme et loisirs 28
—transports 27-8
Collèges communautaires 96-7
—autres 95-6,97-8
Commerce 213-30
—balance des paiements internationaux 243-5
—de détail 213-7
—de gros 219-21
—indice des prix 223-4
—intérieur 213-21
—international 225-30
—services. 221-2
—ventes directes 218-9
Commission de la capitale nationale 138,316-7
—de l'emploi et de l'immigration du Canada 192
Commission de la Fonction publique . 190-1
Commission géologique du Canada . . . 116-7

Commission nationale des libérations conditionnelles 277
Communications, ministère 120-5
—recherche 120-2
—statistiques 126-9
Compétence en matière d'éducation 90
Conseil des Arts 69-72
Conseil national de recherches 101,103
Conseil privé 264
Conseil de recherches médicales 118
Conseil du Trésor 57-8
Consommation et Corporations 288,291
—indice des prix 223-4
Constitution 35-6,262-4,267-8
—Acte de l'Amérique du Nord britannique 35,261-4,266,271
Construction 27
Cordillère, région de la 4,6,14-6
Cour suprême du Canada 273
Croissance et évolution de l'industrie 194-8

Défense nationale, ministère 330-2
Développement des ressources 155-85
Droit, réforme 272
Durée du travail 188-90

Économie 148-259
—application de la climatologie 24-7
Éducation 89-98
—administration 90-2
—adultes 97-8
—collèges 95-6,97-8
—effectifs scolaires 93-4,98
—enseignants 97
—financement 95,98
—formation professionnelle et technique 97
—organisation 90-1,92
—primaire et secondaire 91-3
—universitaire 95-6
Emploi 186-93
—Centres d'emploi du Canada 280
—gains et durée du travail 188-90
—et immigration 280-2
—organisations de travailleurs 191-2
—population active 186-8
—programmes fédéraux 280,283-6
Énergie électrique 183-5
—production et consommation 185
—recherche 183-4
—ressources hydrauliques 184
—thermique classique 184
—thermonucléaire 185
Énergie, Mines et Ressources 115-8
—production 175-85
—recherche 115-8
—ressources 175-85
Environnement 1-29,109-14,304-11,314
—climat 19-29,112
—conservation 109-14
—ministère 109-14,304-11,314
—naturel 1-29,109-14,304-11,314
—recherche 109-14
—service de la gestion 28-9
—service de la protection 112
État civil 42-8
Expansion industrielle régionale, ministère 287
Exploitation forestière 169
Exportations 225-7

Fermes (voir Agriculture)
Fibres optiques 120-2
Films 74,131
Finances 231-50
—éducation 95,98,236,238
—fédérales-provinciales 231-40
—gouvernement fédéral 231-40
—gouvernement municipal 242
—gouvernement provincial 237-9,241
—investissements 199-200
—monnaie et banque 246-50
—publiques 233-42
Fourrures 164

Gains 188-90
Galerie nationale 76,77-8
Galeries, arts 75-8
Gaz naturel 116,178,180
—production 178,180
—recherche 116
Géographie régionale 1-18
—Atlantique, provinces 6,9
—Cordillère, la 4,6,14-8
—Plaines intérieures 4,13-4
—Territoires du Nord-Ouest 6,16-8
Gouvernement 261-70
—fédéral 261-70
—finances 231-42
—organisation 261-8
—provincial et territorial 269-70
—recherche 99-119
—responsabilités et services 261-332
Gouvernement municipal 270
—finance 242

Gouvernement provincial 269-70
—finance 237-9,241
Gouverneur général 262,264-6
Grains 156-8
Grandes cultures 156-8

Histoire 31-41
Horticulture 159-61

Immigration 280-1
Importations 227-9
Impôts 231-7,240,242
Indice des prix à la consommation ... 223-4
Indiens 49-51
Industrie et commerce, ministère 287
—dépenses d'investissements 199-202
—expansion 194-5
—habitation 202-6
—recherche 102
Industries forestières 166-71
—appartenance et administration des forêts 167-8
—exploitation forestière 169
—manufacturières 207-12
—pâtes et papiers 170-1
—scieries et ateliers de rabotage 169-70
—transformation du papier 171
Inflation 149-54
Inuit 52-5
Investissements 199-202
—mouvements 243-5

Langues officielles, loi 57-60
—Commissaire 57,60
Libérations conditionnelles 277
Lieutenant-gouverneur 262
Logement 202,206
Loi sur l'assurance-chômage 192-3
—la citoyenneté 278
—habitation 202,206
—immigration 280-1
—pénitenciers 277
—subventions au développement régional 287
—travail 191-2
Loisirs 133-47
—manifestations et attractions 134-5
—parcs 139-41
—programmes des administrations publiques 138
—récréation 135

Minéraux 115-8,175-82
—production 175-82
—recherche 115-8
—ressources 175-82
Monnaie et banques 246-50
Multiculturalisme 60-2
Musées 75-9
—nationaux 75-9

Nations Unies 330,332

Office de tourisme du Canada 147
Oléagineux 157-8,319-20

Parcs 139-43
—Canada 139-43
—et lieux historiques nationaux 139-40
Parlement 261-6
—Chambre des communes 261-8
—Sénat 261-8
Partis politiques 267-8
Pâtes et papiers 170-1
Pêches 172-4
—et des Océans, ministère 315-6
—recherche 109-13
Pensions 292-4,300-1
—anciens combattants 292-4
—Canada 300-1
Pénitenciers 277
Performance économique du Canada, 1981-82 149-54
Pétrole 115-7,175,178-80
—production 175-80
—recherche 115-7
—ressources 175-80
Plaines intérieures 4,13-4
Police 274-6
—Gendarmerie royale 275-6
—municipale 274
—provinciale 275
Politique culturelle 83-8
Population 42-62
—active 186-8
—autochtones 49-56
—état civil 42-8
—groupe linguistique 57-60

—multiculturalisme 60-2
Pouvoir judiciaire 272-3
—législatif 266-8
Premier ministre 264,266
Production laitière 162-4
Produit national brut 149-54,243
Programmes de bien-être 303
Programmes de santé 295-7
—assurance-maladie 298
—recherche médicale 118-9
Provinces de l'Atlantique 6-9

Radio-Canada, Société 130-1
Recensement du Canada 42-8
Recherche 99-119
—agricole 104-6
—climatique 112
—communication et espace 120-4
—énergie, mines et ressources 115-8
—sur l'environnement 109-14
—gouvernementale 99-119
—industrielle 102
—médicale et sanitaire 118-9
—sur le Nord 119
—sur les pêches 112-3
—universitaire 102-3
Récréation 135,138
Reine, la 264,266
Relations extérieures 324-5
—assistance consulaire 324-5
—avec le Commonwealth 324
—avec les Nations Unies 324
—Passeports 325
Religion 63-6
Ressources hydrauliques 25-6
—transports par eau 258-9
Richesses naturelles 155-85
—agriculture 155-65
—forêts 166-71
—minéraux et énergie 175-82
—pêches 172-4

Salaires 188-90
Santé et Bien-être 295-303
—assurance 298
—recherche 118-9
—services 295-9
—soins 295-9
Sciences et Technologie, ministère d'État 100
—dans l'administration publique 99-119
—Conseil du Canada 100-1
—industrielles 102
—politiques 100
—universitaires 102-3
Scieries et ateliers de rabotage 169-70
Secrétaire d'État, ministère 58-9,61-2,278-9
Sécurité sociale 299-301,303
Sénat 261-8
Service administratif canadien outre-mer (SACO) 327-8
Service de l'environnement atmosphérique 23,112
Service canadien de la faune 110
Service canadien des forêts 109-10
Service canadien des pénitenciers 277
Service correctionnel du Canada 277
Service national des libérations conditionnelles 277
Service postal 132
Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) 328
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) 202-4,206
Solliciteur général, ministère 277
Statistique Canada 243
Système judiciaire 271-2

Télécommunications 120-6
Télévision par câble 125,129
Télidon 120-1
Tourisme 28,144-7
Transports 251-3
—aériens 251-4
—Canada 251-3
—par eau 258-9
—ferroviaires 254-5
—routiers 255-7
Travail, ministère 283-6
—Code canadien 283,284
—législation 283,286
—organisations 191-2
Tribunaux fédéraux 273-4
—provinciaux 274

Universités 94-8
—recherche 102-3
Utilisation des terres 111-2

Ventes 213-22
—de détail 214-7
—directes 218-9
—de gros 219-21
Volaille et œufs 164

Canada
Capitale fédérale
Capitale provinciale
OCÉAN ARCTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
ALASKA
GROENLAND (DANEMARK)
ÎLES DE LA REINE ELISABETH
ÎLE ELLESMERE
ÎLE BANKS
ÎLE VICTORIA
ÎLE BAFFIN
BAIE DE BAFFIN
DÉTROIT DE DAVIS
DISTRICT DE FRANKLIN
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
YUKON
DISTRICT DE MACKENZIE
DISTRICT DE KEEWATIN
BAIE D'HUDSON
Détroit d'Hudson
COLOMBIE BRITANNIQUE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
TERRE-NEUVE
Baie James
Lac Supérieur
Lac Michigan
Lac Huron
Lac Winnipeg
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
VANCOUVER
VICTORIA
CALGARY
EDMONTON
REGINA
SASKATOON
WINNIPEG
THUNDER BAY
SUDBURY
TORONTO
HAMILTON
DETROIT-WINDSOR
CHICAGO
MONTRÉAL
OTTAWA
QUÉBEC
HALIFAX
BOSTON
NEW YORK
SAN FRANCISCO

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA
1010316914

6.3

Ca 005

Canada